

Villers
-le-
Bouillet



PARTIE I: ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

PROGRAMME COMMUNAL
DE DEVELOPPEMENT RURAL
AGENDA 21 LOCAL

ODR

The logo features the letters 'ODR' in a bold, sans-serif font, with a white stylized wave or mountain shape underneath.

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 9 |
| 2 | PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROJET | 10 |
| 3 | CARTE D'IDENTITÉ EXPRESSE DE L'ENTITÉ | 11 |
| <hr/> | | |
| | LA DIMENSION TERRITORIALE | 16 |
| <hr/> | | |
| 4 | CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES -STRUCTURE PHYSIQUE ET PAYSAGÈRE | 17 |
| 4.1 | LOCALISATION | 17 |
| 4.2 | APERÇU HISTORIQUE | 18 |
| 4.3 | STRUCTURE PAYSAGÈRE | 21 |
| 4.3.1 | CONTEXTE GÉNÉRAL | 21 |
| 4.3.2 | RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE | 22 |
| 4.3.3 | PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT PAYSAGER ET POINT DE VUE REMARQUABLE..... | 23 |
| 4.4 | STRUCTURE PHYSIQUE | 24 |
| 4.4.1 | GÉOLOGIE..... | 24 |
| 4.4.2 | LES SOLS..... | 25 |
| 4.5 | RELIEF | 26 |
| 4.6 | LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE | 26 |
| 4.7 | L'OCCUPATION DU SOL | 27 |
| 4.7.1 | ORGANISATION SPATIALE DE VILLERS-LE-BOUILLET | 27 |
| 4.7.2 | CATÉGORIES D'OCCUPATION DU SOL | 27 |
| 4.7.3 | ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL..... | 28 |
| 4.8 | SYNTHÈSE..... | 30 |
| 5 | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 31 |
| 5.1 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT)..... | 31 |
| 5.2 | PLAN DE SECTEUR..... | 32 |
| 5.2.1 | ZONES NON URBANISABLES..... | 32 |
| 5.2.2 | ZONES URBANISABLES..... | 33 |
| 5.2.3 | PÉRIMÈTRES..... | 34 |
| 5.3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL | 35 |
| 5.4 | GUIDE COMMUNAL D'URBANISME..... | 35 |
| 5.5 | AUTRES DOCUMENTS ET OUTILS D'AMÉNAGEMENT | 36 |
| 5.5.1 | CCATM | 36 |
| 5.5.2 | REMEMBREMENT..... | 36 |
| 5.5.3 | SITES À RÉAMÉNAGER (SAR)..... | 36 |
| 5.6 | SYNTHÈSE..... | 37 |
| 6 | PATRIMOINE BÂTI..... | 38 |
| 6.1 | CADRE BÂTI, MORPHOLOGIE DE L'HABITAT DES VILLAGES DE L'ENTITÉ, ÉVOLUTION ET PATRIMOINE | 38 |
| 6.1.1 | GÉNÉRALITÉS | 38 |

| | | |
|-------------|--|------------------|
| 6.1.2 | VILLERS-LE-BOUILLET..... | 38 |
| 6.1.3 | FIZE-FONTAINE..... | 39 |
| 6.1.4 | WARNANT-DREYE..... | 39 |
| 6.1.5 | VIEUX-WALEFFE | 40 |
| 6.1.6 | VAUX-ET-BORSET | 40 |
| 6.2 | MONUMENTS ET SITES CLASSÉS | 41 |
| 6.3 | PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER DE VILLERS-LE-BOUILLET | 41 |
| 6.4 | SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE | 41 |
| 6.5 | SYNTHÈSE..... | 42 |
| 7 | <u>PATRIMOINE NATUREL</u> | <u>43</u> |
| 7.1 | LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE..... | 43 |
| 7.2 | ZONES PROTÉGÉES..... | 44 |
| 7.3 | SITE NATURA 2000 | 44 |
| 7.4 | SGIB | 45 |
| 7.5 | ARBRES ET HAIES REMARQUABLES | 46 |
| 7.6 | PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE | 46 |
| 7.7 | CONTRAT DE RIVIÈRE MEUSE-AVAL | 47 |
| 7.8 | PROJET LIFE | 47 |
| 7.9 | LES AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNE EN FAVEUR DE LA NATURE | 48 |
| 7.10 | SYNTHÈSE..... | 48 |
| 8 | <u>ENVIRONNEMENT.....</u> | <u>49</u> |
| 8.1 | RISQUES ANTHROPIQUES..... | 49 |
| 8.1.1 | RISQUES LIÉS À L'AGRICULTURE | 49 |
| 8.1.2 | RISQUES TECHNOLOGIQUES | 49 |
| 8.2 | NUISANCES SONORES | 49 |
| 8.2.1 | AXES ROUTIERS..... | 49 |
| 8.2.2 | PLAN DE DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DE L'AÉROPORT DE BIERSET | 50 |
| 8.3 | GESTION DE L'EAU | 51 |
| 8.3.1 | PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE | 51 |
| 8.3.2 | DISTRIBUTION DE L'EAU | 53 |
| 8.3.3 | ZONES INONDABLES..... | 54 |
| 8.4 | DÉCHETS | 56 |
| 8.5 | INDICE DE SATISFACTION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT | 57 |
| 8.6 | SYNTHÈSE..... | 58 |
| 9 | <u>ÉNERGIES.....</u> | <u>59</u> |
| 9.1 | L'ÉLECTRICITÉ..... | 59 |
| 9.1.1 | DISTRIBUTION | 59 |
| 9.1.2 | FOURNITURE | 59 |
| 9.2 | L'ÉNERGIE ÉOLIENNE | 59 |
| 9.3 | L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE | 60 |
| 9.4 | LA BIOMÉTHANISATION | 60 |

| | | |
|-------------------------------------|---|-----------|
| 9.5 | AUTRES SOURCES | 60 |
| 9.6 | LA POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE..... | 60 |
| 9.6.1 | CONSEILLER ÉNERGIE | 60 |
| 9.6.2 | CONVENTION DES MAIRES - POLLEC | 61 |
| 9.6.3 | BÂTIMENTS PUBLICS | 61 |
| 9.6.4 | PRIMES « ÉNERGIE » | 62 |
| 9.6.5 | SERVICE CPAS..... | 62 |
| 9.7 | SYNTHÈSE..... | 63 |
| | | |
| 10 | LA MOBILITÉ | 64 |
| 10.1 | PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ | 64 |
| 10.2 | LE RÉSEAU ROUTIER | 65 |
| 10.2.1 | HIÉRARCHIE DES RÉSEAUX..... | 65 |
| 10.2.2 | TRAFIC ROUTIER..... | 66 |
| 10.2.3 | ACCIDENTS DE LA ROUTE | 67 |
| 10.3 | TRANSPORTS EN COMMUN | 69 |
| 10.3.1 | TEC..... | 69 |
| 10.3.2 | S.N.C.B. | 72 |
| 10.4 | AIDE AUX DÉPLACEMENTS..... | 72 |
| 10.5 | CO-VOITURAGE..... | 72 |
| 10.6 | MODES DOUX | 73 |
| 10.7 | SYNTHÈSE..... | 74 |
| | | |
| LA DIMENSION ÉCONOMIQUE..... | | 75 |
| | | |
| 11 | STRUCTURE DU TRAVAIL | 76 |
| 11.1 | POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILER | 76 |
| 11.2 | TAUX D'ACTIVITÉ ET TAUX D'EMPLOI | 78 |
| 11.2.1 | LE TAUX D'ACTIVITÉ..... | 78 |
| 11.2.2 | LE TAUX D'EMPLOI | 79 |
| 11.3 | SALARIÉS ET INDÉPENDANTS..... | 79 |
| 11.3.1 | LES SALARIÉS QUI RÉSIDENT À VILLERS-LE-BOUILLET..... | 79 |
| 11.3.2 | LES POSTES SALARIÉS À VILLERS-LE-BOUILLET..... | 80 |
| 11.3.3 | L'EMPLOI SALARIÉ SELON LE TYPE D'ENTREPRISE | 83 |
| 11.3.4 | L'EMPLOI INDÉPENDANT | 84 |
| 11.4 | DEMANDEURS D'EMPLOI..... | 85 |
| 11.5 | REVENUS..... | 87 |
| 11.5.1 | REVENU MÉDIAN | 87 |
| 11.5.2 | DISTRIBUTION DES REVENUS | 88 |
| 11.5.3 | REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE | 89 |
| 11.6 | ASSOCIATIONS ET STRUCTURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI | 90 |
| 11.6.1 | CPAS | 90 |
| 11.6.2 | L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) | 91 |
| 11.6.3 | AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE) | 91 |

| | | |
|-------------|---|------------|
| 11.6.4 | MISSION RÉGIONALE HUY-WAREMME | 91 |
| 11.7 | SYNTHÈSE..... | 92 |
| 12 | SECTEURS D'ACTIVITÉS..... | 93 |
| 12.1 | LES ENTREPRISES VILLERSOISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS | 93 |
| 12.2 | SECTEUR PRIMAIRE : AGRICULTURE | 94 |
| 12.2.1 | GÉNÉRALITÉS | 94 |
| 12.2.2 | CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION..... | 94 |
| 12.2.3 | EXPLOITATIONS AGRICOLES..... | 95 |
| 12.2.4 | SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) | 95 |
| 12.2.5 | TAILLE DES EXPLOITATIONS | 96 |
| 12.2.6 | PRIX DES TERRES AGRICOLES | 97 |
| 12.2.7 | STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS..... | 97 |
| 12.2.8 | ÂGE DES AGRICULTEURS | 97 |
| 12.2.9 | LA PROPRIÉTÉ DES TERRES AGRICOLES..... | 97 |
| 12.2.10 | LES PRODUCTIONS AGRICOLES..... | 98 |
| 12.2.11 | L'ÉLEVAGE | 99 |
| 12.2.12 | AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE | 99 |
| 12.3 | LE SECTEUR SECONDAIRE | 101 |
| 12.4 | LE SECTEUR TERTIAIRE..... | 101 |
| 12.4.1 | GÉNÉRALITÉS | 101 |
| 12.4.2 | LES COMMERCES..... | 101 |
| 12.5 | PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES | 102 |
| 12.6 | SYNTHÈSE..... | 103 |

| | |
|--|------------|
| LA DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE | 104 |
|--|------------|

| | | |
|-------------|---|------------|
| 13 | DÉMOGRAPHIE ET POPULATION..... | 105 |
| 13.1 | ÉVOLUTION DE LA POPULATION..... | 105 |
| 13.2 | RÉPARTITION DE LA POPULATION | 109 |
| 13.2.1 | RÉPARTITION PAR SEXE | 109 |
| 13.2.2 | RÉPARTITION PAR ÂGE | 109 |
| 13.2.3 | LA POPULATION PAR VILLAGE | 112 |
| 13.3 | MÉNAGES | 113 |
| 13.3.1 | LES TYPES DE MÉNAGES..... | 113 |
| 13.3.2 | TAILLE DES MÉNAGES..... | 116 |
| 13.4 | POPULATION PAR ORIGINE..... | 117 |
| 13.5 | SYNTHÈSE..... | 118 |

| | | |
|-------------|--|------------|
| 14 | LOGEMENT | 119 |
| 14.1 | CARACTÉRISTIQUES DES BÂTIMENTS | 119 |
| 14.1.1 | TYPES DE LOGEMENTS | 119 |
| 14.1.2 | SUPERFICIE DES BÂTIMENTS | 120 |
| 14.1.3 | ANCIENNETÉ DES BÂTIMENTS | 121 |
| 14.1.4 | LE REVENU CADASTRAL MOYEN | 122 |
| 14.2 | LOGEMENTS | 122 |
| 14.2.1 | LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT | 122 |
| 14.2.2 | STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS (LOCATAIRE/PROPRIÉTAIRE) | 123 |
| 14.3 | PRIX DES LOGEMENTS ET DES TERRAINS | 123 |
| 14.3.1 | PRIX DES LOGEMENTS | 123 |
| 14.3.2 | PRIX DES TERRAINS À BÂTIR | 124 |
| 14.4 | CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET RÉHABILITATION | 125 |
| 14.4.1 | PERMIS D'URBANISME | 125 |
| 14.5 | LOGEMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS | 127 |
| 14.6 | PROPRIÉTÉS PUBLIQUES | 127 |
| 14.7 | LOTISSEMENTS | 127 |
| 14.8 | SECONDES RÉSIDENCES | 128 |
| 14.9 | SYNTHÈSE | 128 |
| 15 | VIE SOCIALE | 129 |
| 15.1 | PETITE ENFANCE | 129 |
| 15.1.1 | ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE | 129 |
| 15.1.2 | CONSULTATIONS ONE | 129 |
| 15.2 | ENFANCE ET JEUNESSE | 130 |
| 15.2.1 | LES PETITES BOUILLES | 130 |
| 15.2.2 | LA CURE DE PLEIN AIR | 130 |
| 15.2.3 | PLACE AUX ENFANTS | 130 |
| 15.2.4 | JOB ÉTUDIANT | 131 |
| 15.2.5 | ÉTÉ SOLIDAIRE | 131 |
| 15.2.6 | STAGES D'ÉTÉ | 131 |
| 15.2.7 | SCOUTS ET PATRO | 131 |
| 15.2.8 | CONSEIL PARTICIPATIF DES JEUNES : | 131 |
| 15.2.9 | SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNE | 131 |
| 15.3 | SÉNIORS | 132 |
| 15.3.1 | GROUPES D'AÎNÉS | 132 |
| 15.3.2 | CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS (CCCA) | 133 |
| 15.3.3 | ACCUEIL DES AINÉS | 133 |
| 15.4 | VIVRE ENSEMBLE | 133 |
| 15.5 | AIDE SOCIALE | 133 |
| 15.5.1 | LE CPAS | 133 |
| 15.5.2 | RESTO VILLERSOIS | 134 |
| 15.5.3 | AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI | 134 |
| 15.6 | SERVICES MÉDICAUX ET DE SOINS | 135 |
| 15.7 | AUTRES SERVICES | 135 |

| | | |
|-------------|---|------------|
| 15.7.1 | POSTE | 135 |
| 15.7.2 | VIE SPIRITUELLE | 135 |
| 15.7.3 | SÉCURITÉ..... | 135 |
| 15.7.4 | SERVICE INCENDIE | 136 |
| 15.8 | SYNTHÈSE..... | 136 |
| 16 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 137 |
| 16.1 | ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE | 137 |
| 16.1.1 | ÉTABLISSEMENTS | 137 |
| 16.1.2 | TAUX DE FRÉQUENTATION PAR LES PETITS VILLERSOIS | 138 |
| 16.2 | GARDERIES ET ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES | 139 |
| 16.2.1 | ACCUEIL TEMPS LIBRE – ATL : | 139 |
| 16.3 | ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR | 139 |
| 16.4 | FORMATION CONTINUÉE ET FORMATION PROFESSIONNELLE | 139 |
| 16.5 | SYNTHÈSE..... | 140 |
| 17 | LOISIRS, SPORTS ET CULTURE | 141 |
| 17.1 | ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS | 141 |
| 17.2 | VIE ASSOCIATIVE | 141 |
| 17.2.1 | SALLES | 141 |
| 17.2.2 | ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES | 142 |
| 1.1.1.1 | GROUPEMENTS FESTIFS..... | 142 |
| 17.3 | SPORT | 143 |
| 17.3.1 | LE HALL OMNISPORT | 143 |
| 17.3.2 | LES AUTRES ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS | 143 |
| 17.4 | CULTURE | 144 |
| 17.4.1 | BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES | 144 |
| 17.4.2 | COMITÉ CULTUREL VILLERSOIS..... | 144 |
| 17.5 | JUMELAGE | 144 |
| 17.6 | TOURISME | 144 |
| 17.6.1 | LE SERVICE CULTURE - TOURISME EST CHARGÉ DE : | 144 |
| 17.6.2 | MAISON DU TOURISME MEUSE CONDROZ HESBAYE | 145 |
| 17.6.3 | SYNDICAT D’INITIATIVE /OFFICE DU TOURISME | 145 |
| 17.6.4 | L’OFFRE TOURISTIQUE..... | 145 |
| 17.6.5 | HÉBERGEMENTS | 146 |
| 17.7 | SYNTHÈSE..... | 146 |

| | |
|---|------------|
| LA GOUVERNANCE | 147 |
| 18 COLÈGE COMMUNAL ET CONSEIL COMMUNAL | 148 |
| 19 L'ÉQUIPE COMMUNALE..... | 150 |
| 20 LA POLITIQUE GÉNÉRALE..... | 152 |
| 21 LES MOYENS FINANCIERS | 152 |
| 21.1 LE BUDGET COMMUNAL | 152 |
| 21.2 LA CAPACITÉ D'EMPRUNT | 153 |
| 21.3 TAUX IMPLICITE DE TAXATION COMMUNALE..... | 154 |
| 21.4 TAXES ET REDEVANCES..... | 154 |
| 21.5 PRIMES COMMUNALES | 155 |
| 21.6 PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) | 155 |
| 22 LES PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PUBLIQUES..... | 156 |
| 23 OUTILS ET DÉMARCHES STRATÉGIQUES..... | 156 |
| 24 PARTICIPATIONS | 157 |
| 24.1 COOPÉRATIONS TRANSCOMMUNALES..... | 157 |
| 24.2 AFFILIATIONS AUX INTERCOMMUNALES ET AUTRES ORGANISMES | 157 |
| 24.3 LA PARTICIPATION CITOYENNE | 158 |
| 25 COMMUNICATION ET INFORMATION | 159 |
| 26 SYNTHÈSE | 159 |

1 INTRODUCTION

La présente partie aborde la situation actuelle de la commune de Villers-le-Bouillet mais aussi son évolution au cours des dernières décennies.

Figurent également dans les chapitres utiles, une synthèse des atouts et des points faibles principaux de la Commune.

De plus, afin de cerner la situation de la commune par rapport à la dynamique micro régionale, la situation de Villers-le-Bouillet sera mise en parallèle avec celle de l'arrondissement de Huy mais également des communes limitrophes. Ces communes sont, dans le sens horloger et en partant du nord : Faimés, Verlaine, Amay, Wanze, et Braives. Lorsque nous évoquerons la microrégion, les données évoquées recenseront une moyenne des 5 communes qui la composent (en excluant Villers-le-Bouillet).

Les principales sources d'informations utilisées pour la partie I sont :

- L'administration communale ;
- L'IWEPS ;
- Le SPF ;
- L'ONEM et le Forem ;
- Le CGT ;
- Le portail cartographique WalOnMap.

2 PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROJET

Le groupe TRACES TPI est composé de deux structures complémentaires, TRACES TPI Belgium et TRACES TPI France, cabinets d'ingénierie touristique et de design graphique spécialisés dans la mise en valeur des patrimoines et dans le développement de l'itinérance touristique.

TRACES TPI BELGIUM est une SA, dirigée par Dominique NISSET, et dont l'activité couvre le territoire belge et le nord de l'Europe. Elle développe une approche pointue en matière de design, de graphisme et d'interprétation du patrimoine. Elle est basée à Flavion, en Belgique.

TRACES TPI FRANCE est une SARL, dirigée conjointement par Julien FARAMA et Dominique NISSET, et dont l'activité couvre le territoire français. Elle développe notamment une approche spécialiste en matière d'études, de diagnostics touristiques et de mise en place d'itinéraires de randonnée. Son siège social est basé à Tournus, en Saône-et-Loire.

Elles interviennent de manière conjointe en mutualisant leurs compétences, leurs expériences et leurs moyens techniques pour assurer à l'ensemble de leurs partenaires des prestations sur-mesure et opérationnelles, et peuvent le cas échéant faire appel à leur réseau de partenaires spécialisés (experts techniques, juristes, paysagistes...) pour répondre au mieux aux besoins des territoires.

La coordination et finalisation du PCDR a été confié à Laurence Docquir, Consultante en ingénierie touristique, développement des territoires et démarches qualité.

3 CARTE D'IDENTITÉ EXPRESSE DE L'ENTITÉ

| LOCALISATION GÉNÉRALE ET DONNÉES ADMINISTRATIVES | |
|--|--|
| Nom de la commune | Villers-le-Bouillet |
| Province | Liège |
| Arrondissement administratif | Huy |
| Communes limitrophes | Amay Braives Faimés Verlaine Wanze |
| Superficie totale | 32,71 km ² |
| Villages | Villers-le-Bouillet Fize-Fontaine Warnant-Dreye Vaux-et-Borset Vieux-Waleffe |
| MILIEU PHYSIQUE, NATUREL ET HUMAIN | |
| Région agro-géographique | La commune est située à cheval sur la Hesbaye, au nord, et sur le rebord mosan, au sud. |
| Relief | Villers-le-Bouillet se situe à une altitude moyenne de 100 à 150m. On trouve le plateau hesbignon sur la partie nord de la commune et au sud, le versant mosan avec ses pentes plus fortes. L'altitude passe sur une courte distance de 200 m à 110 m dans le fond de la vallée du ruisseau de Bende. |
| Bassin hydrographique | La commune de Villers-le-Bouillet fait partie du bassin hydrographique de la Meuse aval. La partie nord fait partie du sous-bassin hydrographique de la Meuse tandis que la partie sud fait directement partie du sous-bassin de la Meuse. |
| Cours d'eau principaux | La commune est partagée entre le bassin versant de la Meuse au nord et à l'ouest, et le bassin du ruisseau de Bende au sud-est. |
| Occupation du sol | 80,8% parcelles non bâties dont 91% sont affectées à l'agriculture, 12,9% de parcelles bâties. |
| SGIB | 1 site : La Sablière « Haut Fays » au lieu-dit « Froide Pierre ». |
| Réserve naturelle | Aucune |
| Natura 2000 | Un site Natura 2000 : la Vallée de la Meuse |
| Les principales actions en faveur de l'environnement | PCDN, Contrat Rivière, Fauchage tardif, Plan Maya. |

| AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE BÂTI | |
|--|---|
| Aménagement du territoire | Aire de coopération transfrontalière Euregio Meuse-Rhin dont l'objectif est de permettre aux personnes vivant dans la région et à ses visiteurs, sans considération de frontières, d'améliorer leur qualité de vie grâce à la communication, l'information et la coopération dans les cinq régions partenaires. Le statut de commune rurale. |
| Plan de secteur | 74% non urbanisable -25% urbanisable 68% zone agricole 3,5% zone d'activité économique 19,5% habitat |
| Outils | Schéma de développement communal CCATM |
| SAR | 3 |
| Remembrement | Trois remembrements sur tout le nord de la commune. |
| Monuments et sites classés | 2 : Le tumulus de Vaux-et-Borset et le tumulus dit Tombe d'Oultremont. |
| ÉNERGIE | |
| Electricité | Fourniture en électricité mais pas à 100% verte. |
| Énergie éolienne | 9 éoliennes dont 1 citoyenne. 9 nouvelles en projet (2017). |
| Biométhanisation | Une petite unité dans une exploitation agricole. |
| Autres | 1 chaudière pellets/grains dans le home Grandgagnage |
| Conseiller en énergie | non |
| Convention des maires/Pollec | non |
| 31 communes au soleil | Panneaux photovoltaïques -centre sportif et école de Fize-Fontaine Analyse de la consommation des bâtiments publics. |
| Bâtiments publics | 1 maison communale passive |
| Primes énergies | non |
| Services CPAS | Guidance énergie |
| MOBILITÉ | |
| Plan | PICM en 2013 |
| Axe autoroutier | E42 – Mons – Liège – 6,7 kms 51000 véhicules jour |
| Nombre de voiries régionales | 2 : N684 et N64 – 11 kms Entre 6000 et 12000 véhicules |
| Accidents | 26 accidents en 2015- pas d'évolution 20% d'accidents mortels ou blessés graves. Impact de la E42 - accidentogène |
| Transports en commun | 8 lignes de bus principalement en lien avec Huy et Waremme. Faible fréquence et plus particulièrement au nord de la commune. |
| Gare | Pas de gare mais proximité de celle de Huy. |
| Mobilité douce | PICVert Pas d'équipements spécifiques ni de démarche globale |
| Co-voiturage | Covoit'stop – décision d'adhésion en février 2017. 22 haltes programmées. |
| Services mobilité | Villébus- CPAS |

| EMPLOI, TRAVAIL ET CHÔMAGE | |
|--|---|
| Population en âge de travailler | 66,6% de la population – 4305 personnes |
| Population active | 48,3% de la population – 3.118 personnes dont 3760 sont occupées. |
| Taux d'activité | 72,4% - contre 67,5% en Wallonie |
| Taux d'emploi | 64,1% contre 57,2% en Wallonie |
| Taux de chômage | 11,5% contre 15,4% en Wallonie |
| Salariés | 37% de la population dont 64,7% travaillent dans le privé mais seulement 8,7% travaillent dans la commune. |
| Postes salariés | 2350 postes. Chiffre multiplié par 3 au cours des 20 dernières années. 87% sont dans le secteurs privés soit un potentiel de 1943 postes salariés. Secteur privé moteur de l'économie salariée. Des entreprises de plus grande taille que dans la microrégion. |
| Emploi indépendant | 616 indépendants. Un nombre en progression. Des emplois dans le commerce, les services et les professions libérales. |
| Taux intérieur d'emploi | 68,5% contre 30% dans les communes voisines. |
| Demandeurs d'emploi | Diminution de 16% depuis 2010. |
| Revenu annuel médian | 25.408 € en 2015 contre 22.302€ en Wallonie. Croissance de 36% en 15 ans. |
| Répartition des revenus | Augmentation des inégalités entre les revenus. Commune où la fracture se marque le plus. |
| Revenu d'intégration sociale | 0.9% de la population – en diminution |
| ADL | Oui De nombreuses actions afin de soutenir l'emploi. |
| SECTEURS D'ACTIVITÉS | |
| Secteurs | 555 entreprises sur le territoire communal. Un secteur de la construction bien présent (97 entreprises), suivi par les commerces (95). |
| Secteur primaire | +/- 70 emplois – principalement des indépendants. |
| Orientations des productions agricoles | Culture – céréales pour le grain et cultures industrielles. 19 exploitations sur les 43 font aussi de l'élevage de bovins et/ou de porcs. |
| Nombre d'exploitations agricoles | 43 exploitations – en diminution de 12,2% depuis 1992. Taille en augmentation. Part importante de grandes exploitations et de petites exploitations. 23% ont gérées par des personnes morales. |
| Surface agricole utilisée | 2.767 HA, 85% du territoire. Augmentation qui cesse et tendance à la diminution ces dernières années. |
| Prix des terres agricoles | Prix qui flambent : + 400% depuis les années 90. |
| BIO | Pas d'exploitation biologique |
| MAE | 26% de taux de participation |
| Produits du terroir et circuits courts | Présence de producteurs et développement de dynamiques afin de soutenir les circuits courts. |
| Secteur secondaire | 1039 emplois dans l'industrie et la construction. |
| Secteur tertiaire | 1837 emplois |
| Commerces | Principalement dans à Villers-le-Bouillet. Offre variée. Intermarché qui se développe. |
| Parc d'activités économiques | A Villers-le-Bouillet 120 entreprises pour 1600 emplois. 2 bâtiments relais. |

| DÉMOGRAPHIE | |
|----------------------------------|--|
| Nombre d'habitants (2017) | 6530 personnes |
| Evolution de la population | +29% depuis 1991 |
| Densité de la population (2017) | 199,6 hab/km ² |
| Répartition de la population | 54% dans le village de Villers-le-Bouillet. |
| Indice de vieillissement | Population jeune. Indice de vieillissement faible 80,29 contre 103,86 en Wallonie. |
| Âge moyen de la population | 39,2 ans contre 41,1 en Wallonie. |
| Population étrangère | 3% d'étrangers dont principalement des personnes de l'UE. |
| Taille des ménages | 2,53 personnes Augmentation des personnes seules, des cohabitants avec enfants et des ménages monoparentaux. |
| LOGEMENTS | |
| Nombre de logements | 2983 bâtiments pour 2649 logements. |
| Pourcentage de maisons 4 façades | 46% |
| Taille des logements | 68% plus de 104 m ² |
| Ancienneté des logements | 57% datent d'avant 1970. |
| Revenu cadastral moyen | 999 €. Un des plus élevés de la microrégion. |
| Nombre de logements publics | 5,5% -133 logements |
| Prix moyen de vente des maisons | 180.236 € en 2016- multiplié par 6 depuis 1990. |
| Prix moyens des terrains à bâtir | 37 €/m ² (en 2014) multiplié par 5 depuis 1993. |
| Permis d'urbanisme | 29 permis/an pour des nouvelles constructions. Augmentation des demandes pour les bâtiments à appartements. |
| Lotissements | Des projets dans presque tous les villages. Le village de Villers-le-Bouillet qui reste le plus dynamique en la matière. |
| VIE SOCIALE | |
| Accueil de la petite enfance | Taux de couverture de 30%. Offre d'accueil classique |
| Enfance et jeunesse | Des acteurs actifs : les Petites Bouilles, la Cure de plein Air, Service jeunesse, scouts et patro |
| Séniors | Des groupes d'ainés dans tous les villages. Conseil Communal Consultatif des Aînés. Home de 41 places mais qui risque d'être délocalisé. |
| Aide sociale | CAPS actif Resto villersois. Agence locale pour l'emploi : aides, titres services. : 60 emplois et 1.000.000 de chiffre d'affaires. |
| Poste | A Villers-le-Bouillet |
| ENSEIGNEMENT | |
| Ecole primaire et maternelle | 1 école communale avec 2 sections maternelles – deux localisations. 2 écoles du réseau libre. |
| Nombre d'élèves | +/-600 enfants dans les 3 écoles. |
| Ecoles secondaires | Huy, Waremme |
| Formation | IFAPME à Villers-le-Bouillet |

| LOISIRS, SPORTS ET CULTURE | |
|-------------------------------------|---|
| Festivités | Agenda très varié et chargé. Chaque année, le Viller's Day |
| Associations | Nombreuses associations dans tous les villages. |
| Infrastructures | Maisons de quartier dans chaque village |
| Culture | Pas de bibliothèque Comité culturel Villersois – collaboration avec le centre culturel de Huy. |
| Sports | Hall omnisport Terrains de football Offre d'activités variées. |
| Tourisme | Service culture-tourisme Pas d'offres touristiques Peu d'hébergements touristiques reconnus. Offre de loisirs – 5 itinéraires de balades |
| SERVICES COMMUNAUX | |
| Nombre d'employés communaux | 57 ETP |
| Recettes / habitant | 1.344,80 € |
| Dépense /habitant | 1.283,92 € |
| Capacité d'emprunt | 180 €/hab |
| Taxes | Taux implicite de taxation de 8,3- en progression. |
| Outils de communication | Bulletin communal Site web Facebook Service communication récent mais déjà bien actif ; |
| Démarches participatives citoyennes | PCDR PCDN CCCA CCATM |

LA DIMENSION TERRITORIALE

4 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES -STRUCTURE PHYSIQUE ET PAYSAGÈRE

4.1 LOCALISATION

La commune de Villers-le-Bouillet est située en Province de Liège dans l'arrondissement de Huy. Elle est entourée des communes de Faimés, Verlaine, Amay, Wanze et Braives. Sa superficie est de 32,71 km².

La commune est située en Hesbaye liégeoise. Sa partie nord est située sur le plateau Hesbignon et sa partie sud est située sur le rebord mosan.

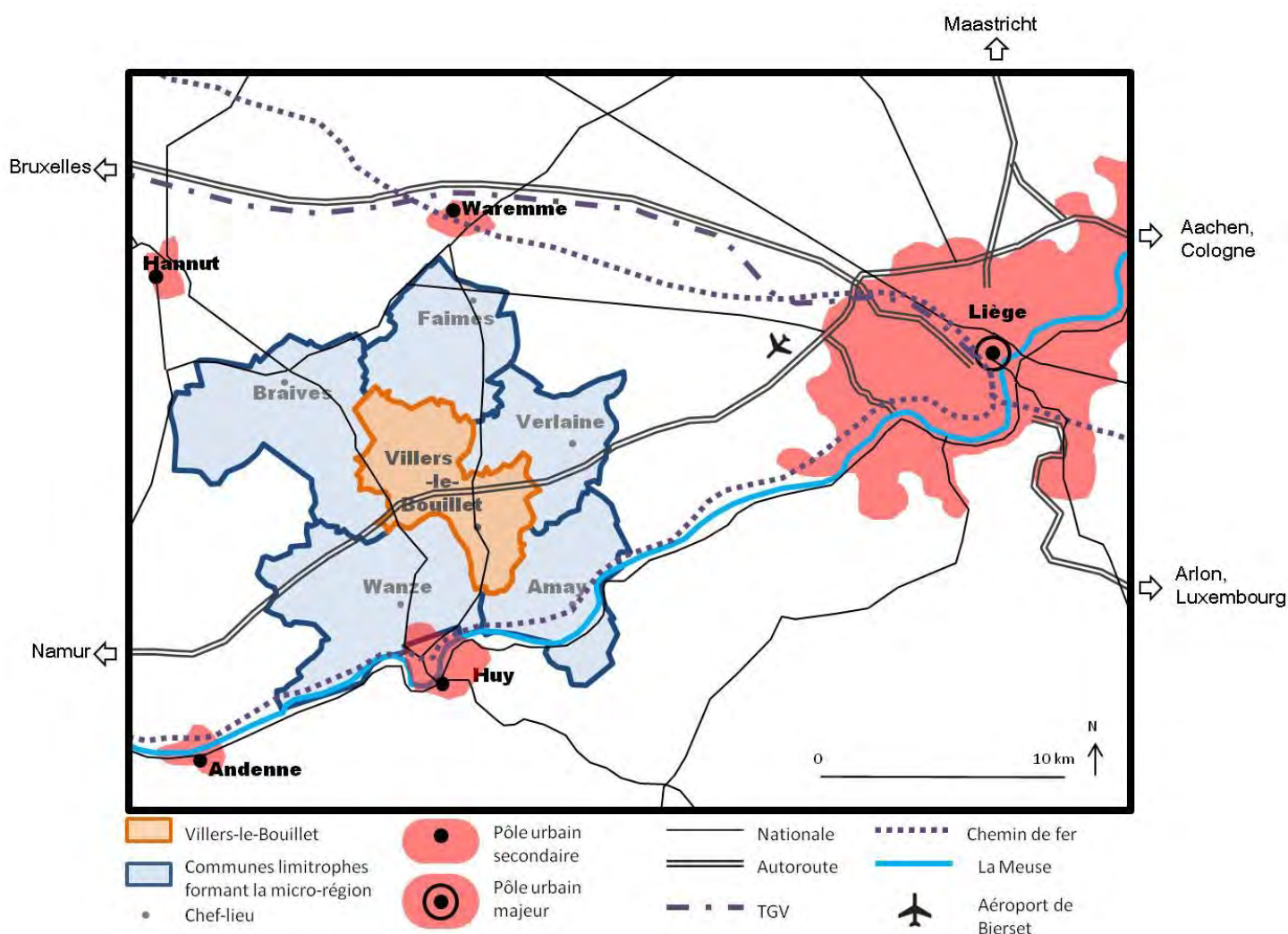


Fig 1 : Carte schématique de la localisation de Villers-le-Bouillet, de sa micro-région, des aires urbaines proches et des infrastructures de transport (Source : Traces TPI)

La commune est composée de cinq villages :

- Les villages du nord : Vieux-Waleffe, Vaux-et-Borset et Warnant-Dreye ;
- Les villages du sud : Fize-Fontaine et Villers-le-Bouillet.

Villers-le-Bouillet est scindée en deux parties nord - sud par l'autoroute E42.

Huy, de par sa proximité et ses équipements urbains, constitue la plus proche zone d'influence de la commune. La ville de Waremme, au nord, exerce également une certaine influence sur la commune, notamment en termes

d'attractivité résidentielle. Ces espaces sont eux-mêmes englobés dans la zone d'influence de la ville de Liège, qui constitue le pôle majeur d'emploi le plus proche après la ville de Huy.

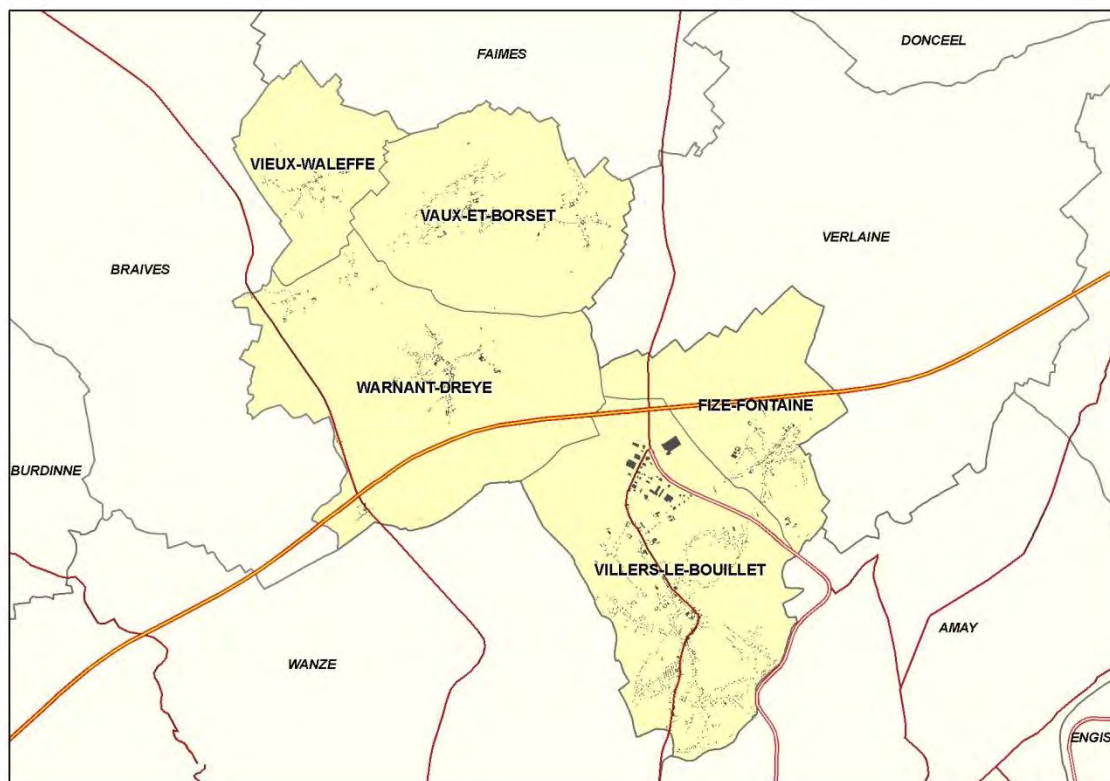


Fig 2 : Carte des délimitations statistiques des villages de la commune de Villers-le-Bouillet (Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

4.2 APERÇU HISTORIQUE

L'histoire de la commune de Villers-le-Bouillet s'inscrit dans le contexte général de l'histoire de la Hesbaye liégeoise.¹

La région de Hesbaye fut occupée dès le Paléolithique, mais les traces d'occupation que l'on y retrouve sont celles du Néolithique. Les Omaliens, peuple venu des plaines du Danube, ont développé l'élevage et l'agriculture en Hesbaye dès -6000. Dans plusieurs villages, notamment à Vaux-et-Borset, des vestiges d'habitations de cette époque ont été retrouvés.

La période gauloise est moins connue en Hesbaye. Des traces d'occupation datant de l'âge du bronze et du fer ont néanmoins été retrouvées sur des sites néolithiques, traduisant une certaine continuité entre ces divers types d'habitat.

L'occupation romaine remonte à la soumission de la Gaule en -51 av. J.C. par J. César. Les populations locales sont progressivement intégrées de manière pacifique et le territoire est réorganisé. Au premier siècle de notre ère fut construite, par l'Empereur romain Auguste, la Chaussée romaine qui reliait Bavay à Cologne à travers toute la Hesbaye. Elle passait par Tongres qui était alors la cité urbaine la plus proche. Les Romains avaient en effet entrepris la construction d'un vaste réseau routier reliant les grandes cités de Gaule. Ces chaussées avaient une utilité militaire mais aussi commerciale. La richesse du sol de la Hesbaye a entraîné l'implantation de

¹ (Sources : SSC Villers-le-Bouillet, Maison du Tourisme Hesbaye Meuse, Plan développement stratégique Hesbaye Meuse)

nombreuses villas gallo-romaines, comme en attestent les traces de découpage cadastral et les vestiges comme à Vaux-et-Borset et Villers-le-Bouillet. La Hesbaye est également caractérisée par la présence de tumuli, ces tertres funéraires disséminés à proximité des grandes chaussées romaines sous lesquels de riches propriétaires terriens ou des personnages connus ont été enterrés. On en retrouve deux exemplaires à Vaux-et-Borset et Warnant.

Dès le début du 5^e siècle, suite à l'affaiblissement du pouvoir et des défenses romaines, les invasions des peuples germaniques se font de plus en plus fréquentes. Par la suite, et de manière plus pacifique, ce seront les colons Francs qui s'installeront dans la région. Les Francs étaient gouvernés par la dynastie des Mérovingiens dont le siège du pouvoir se trouvait à Tournai et dans le pays Mosan. Des vestiges de cimetières et de restes funéraires ont été découverts aux abords de la Meuse, notamment à Vaux-et-Borset. Des restes d'un habitat franc ont été retrouvés à Villers-le-Bouillet alors que ce type de vestige monumental est rare car l'habitat était fait de matériaux légers, bois et torchis.

De la période carolingienne, plus tardive, il reste de nombreuses traces d'abbayes et d'églises construites en dur. Le démantèlement de l'Empire voit l'avènement des petits royaumes et comtés rivaux qui vont s'affronter. Ce morcellement de l'autorité et du pouvoir va progressivement se réduire sous l'influence de princes territoriaux qui réunissent divers territoires. La Hesbaye fut ainsi en grande partie intégrée à la Principauté de Liège dirigée par les princes évêques et rivale du Comté de Namur qui disposait également d'un large territoire et quelques enclaves en territoire liégeois.

C'est dans ce contexte de la fin du premier millénaire qu'il faut voir la genèse des campagnes actuelles. Autour des églises vient se fixer un habitat groupé. Des défrichements sont opérés dans les massifs forestiers et mis en culture selon des pratiques communautaires. La fondation des villages se base sur le pouvoir de l'église mais également sur la présence d'un seigneur local et de son château. L'augmentation de la population grâce aux nouvelles techniques agricoles entraîne la création de hameaux et de nouveaux essartages au 12^e siècle (toponymes en -sart). De cette époque ne subsistent que quelques traces des bâtiments construits en dur, comme les églises ou les châteaux. Très souvent remaniés au fil du temps, et en particulier au 19^e siècle, on retrouve des vestiges du Moyen-Âge dans les églises de Villers-le-Bouillet et Warnant. À Warnant, le château compte encore quelques murs d'origine. La présence des différentes formes de pouvoir traduit bien l'intérêt qu'exerce la région dont l'atout principal était, et reste aujourd'hui, la fertilité de son sol.

À partir du 14^e et 15^e siècle, la Principauté de Liège émerge politiquement, s'affranchit de l'Empire et devient neutre. La Hesbaye est le grenier à blé des villes mosanes comme Liège et Huy. Sa neutralité entraîne, pendant les guerres d'Europe (religions, successions) le passage de nombreuses armées qui s'y approvisionnent. Durant l'époque moderne, les villages de Hesbaye sont donc le théâtre de nombreux pillages et réquisitions. La région proche du fort de Huy, point stratégique sur la Meuse, a vu de nombreux campements s'installer. On notera que les guerres de Louis XIV au 17^e siècle se déroulèrent en grande partie en Hesbaye. Du 14^e siècle au 17^e siècle, en plus des guerres, les populations sont sujettes aux épidémies de peste, à la dysenterie et au typhus. En temps de paix, les populations du plateau continuent de travailler la terre sous la domination de l'église et des seigneurs locaux alors que dans la vallée mosane, des activités préindustrielles se développent et préfigurent celles de la Révolution industrielle.

Après la Révolution française, la période contemporaine se met en place. La société d'ancien régime basée sur les droits des seigneurs et des ecclésiastiques laisse la place à un régime basé sur divers cadres politiques et administratifs. La noblesse gardera néanmoins ses châteaux et ses propriétés et, avec la bourgeoisie montante, investira dans les industries issues de la révolution industrielle du 19^e siècle.

Sur base du modèle français, le territoire est découpé en départements avec, à l'échelon local, des municipalités qui comptent chacune un agent municipal et un adjoint. En 1796, la municipalité du canton de Bodegnée (réunion de plusieurs municipalités) s'installe dans l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu.

Les campagnes de Hesbaye ne connaissent pas un changement profond. L'agriculture, et ce compris une vie relativement communautaire, reste l'activité principale. Sur les versants de la Meuse, à Villers-le-Bouillet, à Ampsin, à Jehay, s'ouvrent de petites unités d'extraction du charbon. D'autres industries extractives (briqueteries, carrières) ouvrent également et développent une certaine industrialisation des campagnes

proches de la Meuse. On compte environ 160 ouvriers dans les charbonnages du village de Villers-le-Bouillet en 1819. Ils resteront ouverts et exploités jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale.

Le secteur industriel se développe progressivement sur le plateau hesbignon. Ainsi, des industries extractives de marne (utilisée comme amendement des terres agricoles) apparaissent. À partir de la seconde moitié du 19^e siècle, le secteur agro-alimentaire émerge notamment grâce au développement des transports, issus eux-mêmes du développement de l'industrie. On voit se développer des meuneries à vapeur, des brasseries et des siroperies. La betterave sucrière est introduite en Hesbaye à partir de 1840 et permet le développement de sucreries et de râperies (à Warnant notamment). Dans la vallée de la Meuse et sur le plateau de Hesbaye, le développement du chemin de fer joue un rôle essentiel dans l'essor économique de la région. En 1884, la Société des Chemin de fer vicinaux construit le tronçon Huy-Waremme et touche des villages isolés. De plus, à partir de 1840, l'Etat développe un réseau routier de routes secondaires qui vient compléter le réseau de chaussées entamé au 18^e siècle par les Pays-Bas autrichiens. Ce désenclavement des villages accélère les rapports et échanges, économiques et sociaux, entre ville et campagne.

La fin du 19^e siècle et l'entrée dans le 20^e sont marquées par une crise agricole. Des blés américains arrivent sur le territoire belge à des prix inférieurs à ceux produits en Hesbaye. De nombreux agriculteurs cessent leurs activités et les campagnes, qui n'avaient alors jamais été si remplies, se vident de leurs habitants qui partent travailler dans les usines de la vallée : c'est l'exode rural. C'est le cas des petits agriculteurs mais également de la main d'œuvre agricole qui va être de moins en moins utile au fil des décennies au vu des évolutions mécaniques du secteur. Le développement des sciences de l'agriculture et la mécanisation (tracteur et moissonneuse-batteuse) qui apparaît vers 1930 (mais qui se développe dans la période d'après-guerre), vont conduire à diminuer drastiquement le nombre d'agriculteurs dans les communes, si bien qu'aujourd'hui ceux-ci y sont minoritaires alors qu'ils gèrent la majeure partie de l'espace.

4.3 STRUCTURE PAYSAGÈRE

4.3.1 Contexte général

La commune de Villers-le-Bouillet se situe à la croisée de deux types de paysages. La partie centrale, nord et est du territoire correspond au paysage du bas plateau Hesbignon (la Hesbaye), tandis que le sud de la commune s'inscrit sur la bordure mosane de ce plateau qui s'incline vers Huy. Ces deux faciès correspondent aux deux sous-bassins hydrographiques, celui de la Meuse pour le plateau Hesbignon, et celui de la Meuse pour le versant mosan.

Les paysages ruraux de Hesbaye correspondent principalement au modèle paysager appelé « openfield » (« champs ouverts ») à cultures dominantes. Légèrement ondulé, composé d'un sol limoneux épais et fertile, le plateau est dominé par de vastes cultures de céréales et de cultures industrielles. Le parcellaire est géométrique, les parcelles sont de grandes dimensions et non encloses. Les massifs forestiers sont absents du territoire car ils sont défrichés depuis le Moyen-Âge. Ils subsistent quelques bosquets çà et là. Les autres éléments ligneux comme les haies ou les arbres isolés sont rares. Ils ont souvent été arrachés, notamment lors des remembrements, pour ne pas entraver la progression des machines agricoles (après la Seconde Guerre Mondiale). Les espaces boisés se situent donc dans les vallées entaillées par les affluents de la Meuse où l'on retrouve également les prés de fauches, les prairies, les vergers ainsi que les villages groupés.

Les villages de petite taille (Vaux-et-Borset, Vieux Waleffe et Warnant-Dreye) se sont généralement implantés sur la tête de vallée. Historiquement, l'auréole villageoise était entourée de prés et de vergers. Les maisons et les fermes sont groupées en un village serré. Plusieurs grosses fermes en quadrilatères y sont également installées. Faites de briques à partir de l'argile et du limon extrait du sol, elles sont une caractéristique emblématique des paysages de Hesbaye. L'habitat groupé ne nécessite pas forcément un habitat mitoyen. L'habitat était à l'origine groupé mais de manière lâche. C'est au 19^e siècle qu'il s'est densifié et que certains bâtiments sont devenus mitoyens. Depuis les années 70, ces villages ont vu quelques nouvelles constructions venir combler les interstices dans l'espace bâti, mais également s'installer le long des voies d'accès à la sortie des villages. Les villas 4 façades, de par leur style architectural et leur parcellaire, sont en rupture avec l'habitat traditionnel des villages Hesbignons.

Par rapport aux caractéristiques paysagères Hesbignonnes classiques, la partie nord de la commune de Villers-le-Bouillet est plus marquée de vallées boisées, ainsi que par quelques bosquets parsemés qui animent davantage le paysage. Malgré la pression de l'urbanisation, la qualité de la terre prime et l'activité agricole domine.

Le rebord mosan se différencie de la Hesbaye par des sols pauvres, des zones boisées plus étendues et un paysage au relief plus marqué. Cette différence de terroir a entraîné un développement (économique, urbanistique) différent de celui de la Hesbaye. Durant l'Ancien Régime notamment, la forêt fut largement exploitée pour les activités préindustrielles.

De la ligne de crête, où se situe Villers-le-Bouillet, au fond de la vallée du ruisseau de Bende, l'altitude diminue rapidement sur une courte distance. Le versant, plus fortement entaillé par les ruisseaux, présente des reliefs plus accidentés et un paysage plus boisé. Le sud du territoire est soumis à une pression urbanistique beaucoup plus dense. Le village de Villers-le-Bouillet s'étend en descendant vers la Meuse le long de la nationale. La dispersion du bâti a fini par englober les hameaux historiques pour ne former qu'un vaste espace bâti.

« Si Villers-le-Bouillet est situé sur le bas plateau Hesbignon, il n'en possède pas moins une grande variété de paysages, notamment liée à la qualité de son patrimoine bâti : châteaux, église, anciennes fermes cadastrales, maisons rurales, moulins, etc., mais aussi à la qualité des espaces ouverts non construits »². Dans le paysage ouvert de la partie nord de la commune, la présence d'éléments boisés joue un rôle structurant.

² SSC, Partie I : analyse de la situation de fait et de droit, p. 70.

Néanmoins, d'autres éléments, sans valeur paysagère, structurent également la vue dans la commune et servent de points de repères. Il y a notamment le parc éolien situé le long de l'autoroute, les pylônes d'antennes GSM et les deux châteaux d'eau de Villers-le-Bouillet. L'autoroute avec son éclairage et le parc d'activités économiques sont également des éléments qui construisent le paysage de Villers-le-Bouillet.

(Source : Schéma de structure communal de Villers-le-Bouillet).

4.3.2 Région agro-géographique



Fig 3 : Régions agro-géographiques

La majeure partie de la commune de Villers-le-Bouillet fait partie de la région agro-géographique appelée Hesbaye. L'autre partie, le sud du territoire communal, appartient quant à elle au « rebord mosan ».

La Hesbaye s'étale sur la Province de Liège mais aussi sur celle de Namur. S'inclinant doucement selon un axe sud-nord, ce vaste plateau passe d'une altitude de plus de 200m en bordure de la Meuse à une altitude moyenne de 100 à 150m en bordure de la Région flamande. Plus précisément, au sein de cet ensemble paysager, la commune de Villers-le-Bouillet fait partie de la Hesbaye dite « sèche ». La partie sud de la commune correspond donc au rebord mosan. Il se distingue du plateau Hesbignon par des sols plus pauvres, un relief plus accidenté et un réseau hydrographique plus dense.

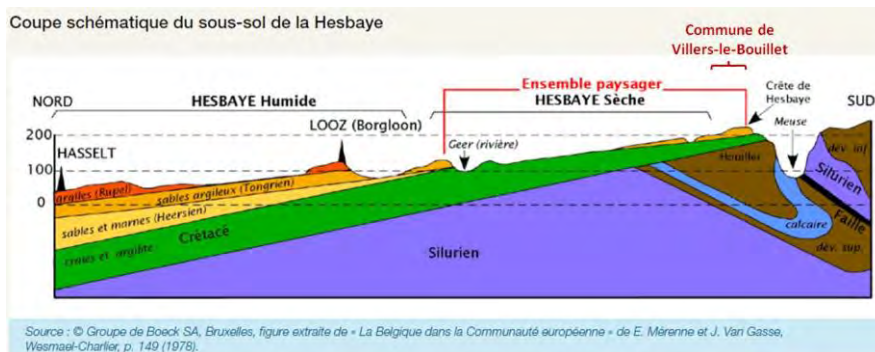


Fig 4 : Coupé schématique du sous-sol de la Hesbaye- CPDT, Atlas des Paysages de Wallonie, Plateaux brabançon et Hesbignon

4.3.3 Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable

L'asbl ADESA a réalisé pour le compte de la Région wallonne un inventaire paysager qui identifie à Villers-le-Bouillet 3 périmètres d'intérêt paysager et plusieurs points de vue.

Dans le cas de Villers-le-Bouillet, les périmètres correspondent à des vallons, ou parties de vallons, délimités par les lignes de crêtes.

« Le principal périmètre d'intérêt paysager identifié correspond à la l'axe de vallée reliant Vaux-et-Borset à Dreye. La vallée est organisée autour d'une rue reliant les deux noyaux. Dans ce tissu linéaire, on peut observer la plaine alluviale occupée par des prairies humides ou plus ponctuellement par des petits massifs boisés ou des vergers. Dès que la pente le permet, c'est la culture qui domine. Le site présente une grande variété paysagère et une harmonie encore préservée qui lui permet d'être identifié comme un périmètre d'intérêt paysager. On soulignera que ce périmètre ne figure pas au plan de secteur. Il s'agit donc bien d'une situation de fait. La vallée est affectée en zone agricole mais aussi en zone d'habitat à caractère rural. Les enjeux paysagers liés aux futurs développements urbanistiques y sont donc d'importance. »³

Le deuxième périmètre paysager est situé à Villers-le-Bouillet, en bordure de la Cense Périlleux. Le site correspond au périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique figurant au plan de secteur. Ce site situé en zone d'habitat à caractère rural comprend des parcelles encore non bâties qui nécessiteront une prise en compte paysagère lors de leur mise en œuvre.

Le troisième périmètre comprend le site qui borde l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu débordant sur la commune de Villers-le-Bouillet au lieu-dit La Campagne Paix-Dieu. Les enjeux paysagers futurs y sont plus secondaires car le site figure en zone agricole et forestière au plan de secteur et non pas en zone d'habitat à caractère rural (urbanisable).

Toujours selon l'inventaire de l'ADESA, 5 points de vue remarquables ont été identifiés en tenant compte de critères tels que la profondeur de champ, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie, la rareté. Les points de vue peuvent correspondre à un endroit donné ou bien être linéaires :

- Vue depuis la Chapelle Notre-Dame de Bonsecours,
- Vue vers le village de Vieux-Waleffe,
- Vue vers le village de Vaux-et-Borset,
- Ligne de vue entre Borset et Vaux-et-Borset vers le lieu-dit « les Communes »,
- Vue dans un environnement plus urbain au lieu-dit La Panetrie (partie sud de la commune) et vers la vallée.

Le Schéma de structure a notifié dans ses objectifs d'aménagement (axe 5, objectif 3) l'extension des périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur. Dans ces périmètres, une série de mesures est prise afin de ménager des ouvertures paysagères. L'implantation des constructions, des installations, des voiries et des espaces publics ménagera des ouvertures visuelles depuis l'espace public vers le paysage. Dans ce cas, et lorsqu'il existe un couloir de vue ou un point de vue remarquable, la Commune peut demander une étude paysagère complémentaire.

En outre, plusieurs recommandations sont formulées dans le Schéma de structure : l'implantation d'éoliennes est déconseillée dans les 3 périmètres, freiner les développements résidentiels dans les zones moins urbanisées de la commune et en-dehors des centres de village, les nouvelles constructions éviteront de s'implanter sur les crêtes dégagées et plus particulièrement si ces dernières se situent dans un des trois périmètres.

³ SSC, Partie I : analyse de la situation de fait et de droit, p. 70.

4.4 STRUCTURE PHYSIQUE

4.4.1 Géologie

La carte géologique de Villers-le-Bouillet permet d'observer la nature du sous-sol qui est composée :

- De roches du socle primaire :
- des schistes et quartzites du silurien (en rose rouge) dans les fonds de vallées au nord de Warnant
- des schistes, grès houillers et calcaires du carbonifère (en gris). Du côté de Halbosart, au sud de Villers-le-Bouillet, la présence d'un petit terril des Charbonnages de la Meuse témoigne de l'exploitation passée du charbon dans la commune.
- Des craies et des marnes (craies argileuses) ainsi que par des sables et des argiles (en vert clair et ocre sur la carte) du secondaire sont venus recouvrir les roches du socle primaire. Ces roches bordent les roches siluriennes au nord de la commune. Les craies, roches très perméables, ont permis le développement de vastes nappes aquifères qui sont aujourd'hui exploitées (notamment via la galerie de captage de la CILE).
- Des sables et des argiles (en jaune sur la carte) sont venus recouvrir l'ensemble de la région au tertiaire. Ils se sont déposés en discordance sur les craies ou sur le carbonifère. Ces sables et argiles recouvrent encore une partie importante de la commune aujourd'hui.

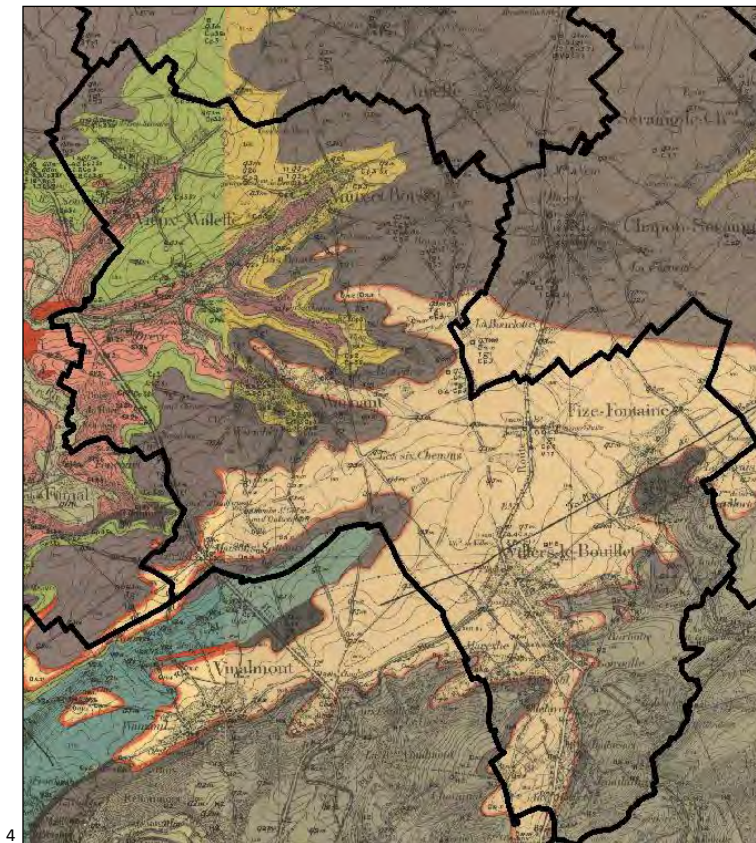


Fig. 5 : Extrait de la carte géologique au 1/400 000 sur le territoire de Villers-le-Bouillet (Source : d'après le Schéma de structure)

Sur le territoire de la commune, il n'y a pas de sites karstiques qui ont été répertoriés. Dans les massifs calcaires, l'eau a pu creuser de nombreuses cavités, on parle alors de massifs ou de reliefs karstiques. Il existe toutefois des ravinements et des petites manifestations karstiques dans les craies du secondaire, mais les phénomènes sont relativement isolés et n'ont pas fait l'objet d'un relevé cartographique.

⁴ Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet

Par contre, des terrains en remblais et d'anciennes décharges ont été cartographiés et repris comme zone à risques dans le cadre du Schéma de structure communal. Il s'agit notamment de l'ancienne décharge du Bois Grumsel (située en terrain agricole au plan de secteur), et le teruil au nord de la décharge.

4.4.2 Les sols

Lors de la dernière glaciation (au quaternaire), il y a plus de 10 000 ans, le vent a transporté des quantités de limons importantes qui se sont déposées sur le plateau hesbignon atteignant des épaisseurs variables selon les endroits, de quelques mètres à plus de vingt. Les limons, sédiments dont la granulométrie varie entre les grains d'argile et de sable, possèdent d'excellentes qualités agronomiques. Ces limons sont donc venus se déposer sur des craies dans le nord de la commune. Cette combinaison de limons déposés sur des sous-sols crayeux permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol facilement et profondément, formant des sols secs et bien drainés. Sur ce type de sol et sous-sol, le réseau hydrographique est assez peu développé. Les vallées sont peu nombreuses et peu creusées. Certaines sont sèches et datent de la dernière glaciation. Elles donnent au paysage son caractère légèrement vallonné. La combinaison de ces conditions naturelles confère à ces terres agricoles une qualité agronomique exceptionnelle. Ces particularités se retrouvent dans l'est de la Hesbaye que l'on appelle « Hesbaye sèche » et dont fait partie la commune de Villers-le-Bouillet.

Sur la carte pédologique, la majorité de la superficie de la commune est constituée de sols limoneux à drainage favorable. Il y a peu d'autres types de sols. On retrouve au nord par endroits des limons sableux et/ou argileux à régime de drainage variable. Ils correspondent probablement aux substrats sables, marnes et argiles du Crétacé ou du Tertiaire. Au sud, on retrouve le long des vallées et sur les terrains en pente, des sols limoneux chargés de cailloux (schistes ou silex) à drainage favorable.⁵

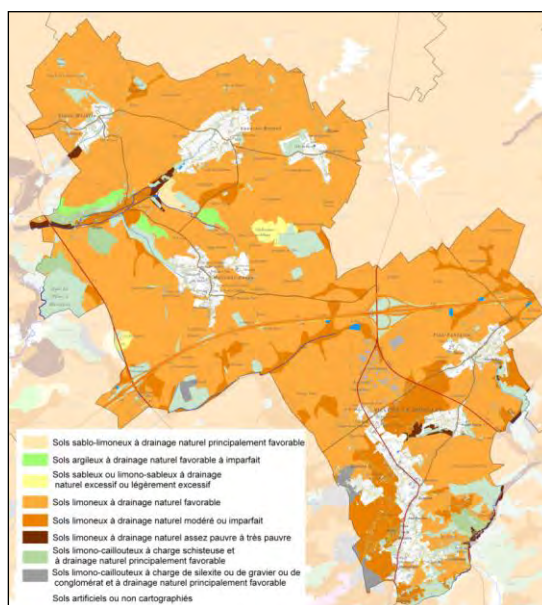


Fig. 6: Synthèse des principaux types de sol (Source : Carte numérique des sols – DGO3, d'après le schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet).

⁵ Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet

4.5 RELIEF

La Hesbaye ne dépasse que rarement les 200 m d'altitude. À 205 m d'altitude, Villers-le-Bouillet en est un des points culminants.

Le rebord mosan forme la ligne de crête qui sépare la Hesbaye de la vallée mosane. Dans le cas de Villers-le-Bouillet, cette ligne de crête partage la commune entre le sous-bassin hydrographique de la Meuse au sud, et celui de la Mehaigne au nord.

De la ligne de crête jusqu'au niveau de la Meuse, l'altitude passe de 200 à 60-70m sur une distance courte de 3 à 4 km. Le versant est entaillé par de nombreux ruisseaux et rivières qui forment des pentes et des reliefs marqués.

Au niveau de la commune, on retrouve donc le plateau hesbignon sur sa partie nord. De Villers-le-Bouillet (205 m), il s'incline légèrement vers le nord-est. Le plateau est toutefois entaillé à l'ouest par les affluents de la Mehaigne où l'altitude descend dans les fonds de vallées aux alentours de 110-120m d'altitude.

Au sud, le versant mosan connaît des pentes plus fortes. L'altitude passe sur une courte distance de 200 m à 110 m dans le fond de la vallée du ruisseau de Bende.

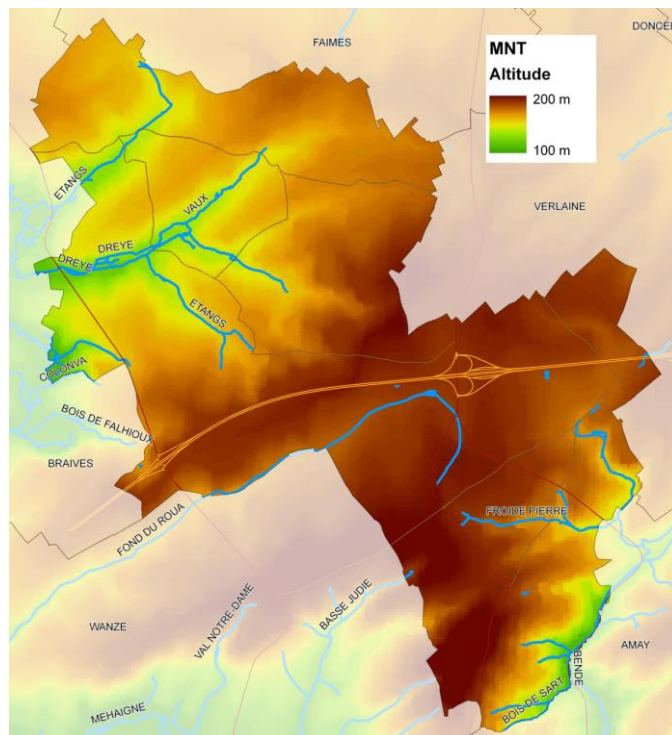


Fig. 7: Synthèse de la topographie et de l'hydrographie (Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

4.6 LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Villers-le-Bouillet fait partie du bassin hydrographique de la Meuse aval. La commune est partagée entre le bassin versant de la Mehaigne au nord et à l'ouest, et le bassin du ruisseau de Bende au sud-est. La carte ci-avant permet d'observer la répartition des cours d'eau et la topographie qui en découle :

- La Mehaigne longe la commune à l'ouest des villages de Warnant-Dreye et de Vieux-Waleffe. Elle n'entre dans le territoire communal que sur une distance de moins de 500 m à hauteur du Bois du Thier à Mehaigne. Néanmoins, elle draine tous les ruisseaux des deux villages dont les principaux sont le ruisseau de la Dreye,

la Fontaine de Gosbée, le ruisseau des Etangs, et le ruisseau de Colonva. Au sud et parallèlement à l'autoroute s'écoule, depuis Villers-le-Bouillet, le Fond du Roua qui est un autre affluent de la Meuse.

- Au sud de la commune, à la frontière entre le village de Villers-le-Bouillet et la commune d'Amay s'écoule le ruisseau de Bende qui se jette plus loin dans la Meuse. Ses affluents sont les ruisseaux de Fize et Chalet, de Froide Pierre et du Bois de Sart.

4.7 L'OCCUPATION DU SOL

4.7.1 Organisation spatiale de Villers-le-Bouillet

La commune de Villers-le-Bouillet est scindée en deux parties : l'une au nord, faisant partie de la Hesbaye, et l'autre au sud, sur le rebord mosan. La partie nord fait partie du sous-bassin hydrographique de la Meuse tandis que la partie sud fait directement partie du sous-bassin de la Meuse. Il résulte de cette situation des organisations spatiales, économiques et historiques différentes. Pour venir souligner cette division entre le nord et le sud, l'autoroute E42 Namur-Liège traverse la commune d'est en ouest entre les villages de Warnant-Dreye et Fize-Fontaine.

Le nord de la commune reprend les caractéristiques de l'organisation spatiale des villages de Hesbaye. Le plateau présente peu de relief, à l'exception des quelques vallées boisées et peu profondes dont les ruisseaux s'écoulent vers la Meuse. Ces ruisseaux, le Roua, le Narméa, le ruisseau de Dreye, le ruisseau de Vieux-Waleffe, traversent les villages qui se sont installés à proximité (sur la tête de vallée généralement) : Vaux-et-Borset, Vieux-Waleffe et Warnant-Dreye. Les villages sont groupés autour d'une église et de quelques grosses fermes quadrilatères. Ils sont entourés de quelques prairies qui s'étirent le long des cours d'eau et zones humides. Le reste du territoire est composé de terres cultivables. Seuls quelques bosquets, voire bois (comme le Bois du Thier à Mehaigne à l'ouest de Warnant-Dreye), ponctuent le paysage plat et ouvert, dit « openfield ».

Le sud de la commune correspond au rebord mosan. Le versant, au relief plus marqué, est entaillé par les ruisseaux de la Froidepierre et le ruisseau de Chalet (Tchalet) qui se jettent dans le ruisseau de Bende, court affluent de la Meuse. L'occupation du sol est marquée à la fois par une urbanisation beaucoup plus dense qu'au nord, mais également par un espace non-bâti composé à la fois de bois, de prairies et de quelques champs.

Le village de Fize-Fontaine est installé en tête de vallée du Rau de Châlet. Le village présente une structure aérée qui s'est densifiée et étalée au fil du temps. Il est entouré de prairies et de quelques champs et enserré entre l'autoroute et la N684.

Le village de Villers-le-Bouillet est le plus important de la commune. Chef-lieu de la commune, le village est historiquement étiré le long de la nationale N65 en direction de Huy. Il est composé vers le sud de plusieurs hameaux qui se sont densifiés, étalés et rejoints. La densité d'habitation y est plus élevée qu'au nord. Quelques champs subsistent entre l'habitat mais ce sont surtout des bois et prairies qui composent l'espace non-bâti.

Entre le village de Villers-le-Bouillet et la sortie autoroutière vient se situer le parc d'activités économiques de la commune. Vaste, il compte plus de 100 ha et environs 120 entreprises.

4.7.2 Catégories d'occupation du sol

La commune de Villers-le-Bouillet occupe 3.271 Ha.

L'occupation du sol est principalement dominée par les terres non-bâties qui, en 2017, représentent 80,8% du territoire. Celles-ci sont à plus 91% concernées par l'agriculture (terres arables, pâtures, prés, vergers). Les bois ne représentent que 6,5% des terres non-bâties (il s'agit principalement de bosquets et non de massifs).

Les parcelles bâties (12,9% du territoire) sont principalement composées de bâtiments résidentiels (76%). Avec la zone d'activité, il y a également une proportion conséquente d'ateliers et bâtiments industriels et de stockage (16,4%). Le pourcentage restant est composé de quelques hectares de bâtiments commerciaux et bureaux, de bâtiments publics, d'utilité publique, d'aide sociale et de santé, de bâtiments destinés aux récréations et aux

sports, de bâtiments destinés à l'enseignement, la recherche et la culture, et enfin, d'autres types de parcelles bâties.

On notera qu'il y a 208 Ha de superficie non cadastrée, c'est-à-dire les voies publiques, les places, les grands cours d'eau, etc.

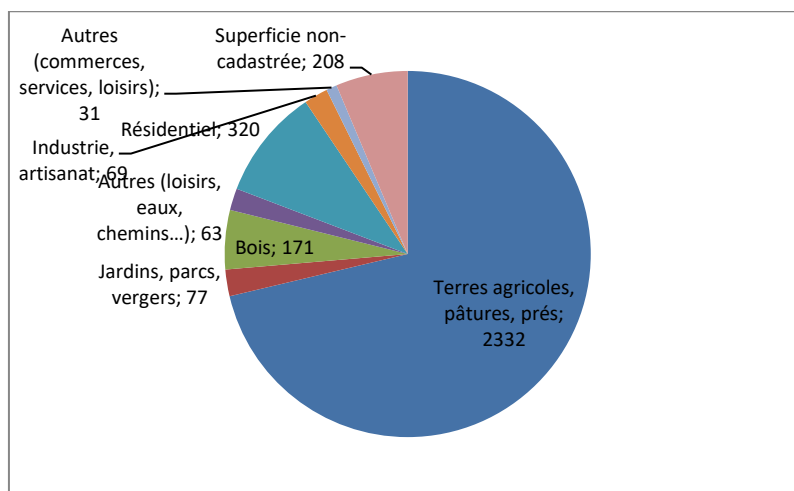


Fig 8. : Occupation du sol de la commune de Villers-le-Bouillet 2017 (Source : SPF Economie)

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'occupation du sol à Villers-le-Bouillet et dans les communes voisines.

| | Bâti | | | Non bâti | | | Non cadastré |
|---------------------|--------------|----------------------|--------|--|-------|--------|--------------|
| | Résidentiel | Industrie, artisanat | Autres | Terres agricoles, pâtures, prés, jardins, parcs et vergers | Bois | Autres | |
| Villers-le-Bouillet | 12,9% | | | 80,8% | | | 6,4% |
| | 76,0% | 16,4% | 7,6% | 91,1% | 6,5% | 2,4% | |
| Amay | 21,7% | | | 68,8% | | | 9,5% |
| | 70,3% | 6,0% | 23,7% | 47,7% | 38,0% | 14,3% | |
| Braives | 8,3% | | | 86,9% | | | 4,8% |
| | 88,3% | 3,6% | 8,2% | 91,7% | 6,1% | 2,1% | |
| Faimés | 9,0% | | | 88,0% | | | 3,1% |
| | 92,5% | 0,8% | 6,7% | 96,6% | 1,3% | 2,1% | |
| Verlaine | 11,0% | | | 85,1% | | | 3,9% |
| | 84,2% | 6,4% | 9,4% | 94,7% | 3,4% | 1,9% | |
| Wanze | 16,0% | | | 77,1% | | | 6,9% |
| | 78,6% | 12,4% | 9,1% | 72,6% | 18,9% | 8,5% | |

Fig 9 : Occupation du sol de la commune de Villers-le-Bouillet et ses communes voisines en 2017 (Source : SPF Economie)

Le caractère rural de la microrégion ressort clairement avec un pourcentage élevé de non bâti et une part importante des territoires occupée par l'agriculture. Amay présente un profil plus urbanisé et nettement moins agricole que ses voisines.

La présence d'une zone d'activités économiques est également bien visible tant à Wanze qu'à Villers-le-Bouillet. On remarquera encore que Villers-le-Bouillet a un pourcentage de bois plus élevé que ses voisines Faimés, Braives et Verlaine.

4.7.3 Évolution de l'occupation du sol

L'occupation du sol évolue constamment. La tendance est à l'artificialisation des terres agricoles pour la construction de maisons mais également pour le développement des surfaces industrielles.

Entre 1990 et 2017, la superficie non-bâtie de Villers-le-Bouillet a diminué de 7%, soit 189 Ha.

120 de ces hectares ont été consacrés à du résidentiel, 68 au développement de la zone d'activités économique et aux autres surfaces de commerces, services et loisirs, le solde (1ha) concerne des voiries.

En 17 ans, l'espace bâti consacré au résidentiel a augmenté de 60% (de 200 à 320 ha).

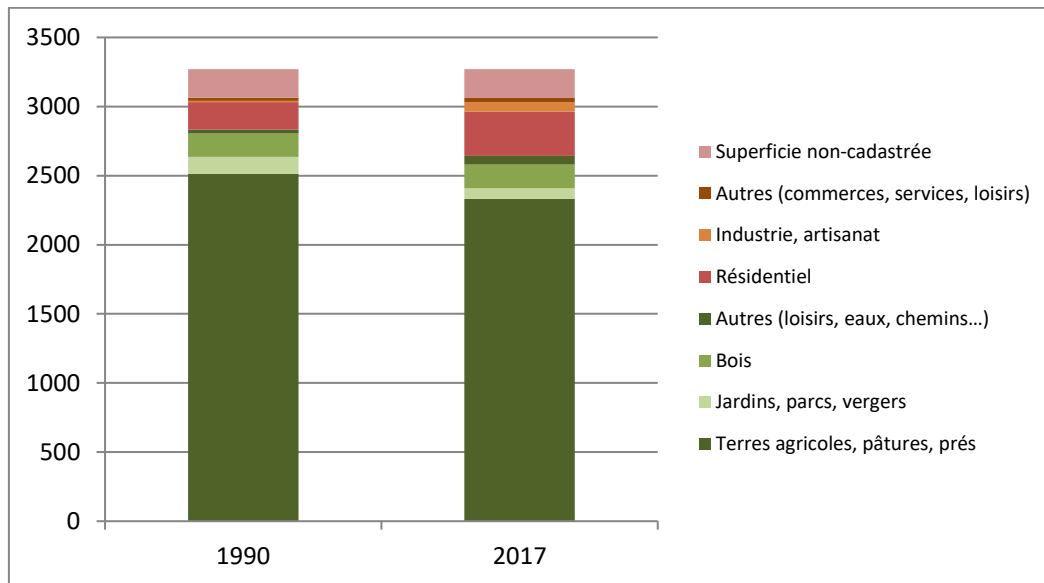


Fig 10: Évolution de l'occupation du sol de la commune de Villers-le-Bouillet 1990- 2017 (Source : SPF Economie)

Selon les données du schéma de structure de la commune (2011), la question de la disponibilité foncière constitue l'enjeu principal de l'aménagement futur du territoire de la commune. Le taux de disponibilité brut en zone d'habitat a été calculé à 43% soit 276 ha. L'occupation du sol de 2011 a été comparée avec les affectations réglementaires du plan de secteur afin d'obtenir les taux de disponibilités bruts. En effet, il s'agit d'estimations maximales ayant une valeur statistique qui ne prennent pas en compte les contraintes juridiques (urbanisme, environnement), la faisabilité technique ou encore la disponibilité effective.

Dans les 276 ha de disponibilité en zone d'habitat, ce sont principalement Villers-le-Bouillet et Warnant-Dreye qui présentent le plus de disponibilités avec respectivement 135 ha et 51 ha.

À ces 276 ha peuvent encore être ajoutés les 57,24 ha de ZACC, ce qui équivaut à un taux de disponibilités de 331 ha soit 47,6% (Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

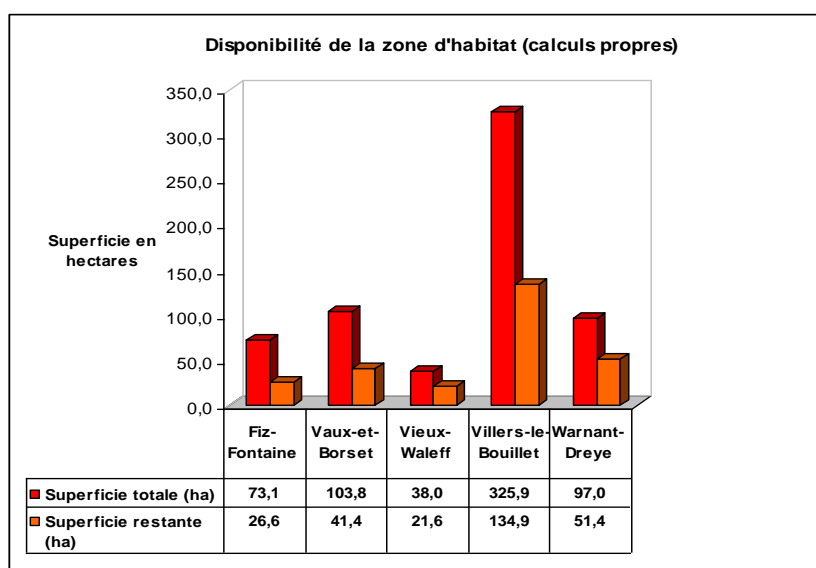


Fig 11 : Disponibilité de la zone d'habitat par village (Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

4.8 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| Les deux formations paysagères : l'openfield de Hesbaye et le rebord mosan qui présente une certaine variation dans le paysage. | Peu de végétation arborée en raison des pratiques agricoles historiques et actuelles. |
| Plusieurs périmètres d'intérêt paysager... | ... dont certains repris en zone d'habitat (Villers, Vaux-Borset) ...des périmètres à préserver du développement de l'habitat et de l'installation d'éoliennes. |
| La commune ne présente pas, ou très peu, de risques naturels liés au sous-sol ou aux inondations... | ...avec toutefois quelques zones à alea élevés. |
| De nombreuses parcelles dans et autour des villages destinées à l'urbanisation : une disponibilité foncière pour 30 années (à taux d'implantation constant) ... | |
| Développement des surfaces dédiées aux activités économiques | ...mais une zone d'activités qui marque visuellement l'entrée dans la commune. |

5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT)

Dans le cadre du nouveau Code du Développement Territorial, la nomenclature du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a été modifiée par le Schéma de Développement Territorial (SDT) .

Cet outil, à valeur indicative, « exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne ».

Dans le cadre du SDER approuvé en 1999, la commune de Villers-le-Bouillet est localisée à proximité de l'aire de coopération transfrontalière Euregio Meuse-Rhin qui lie les territoires des régions suivantes : la Province de Liège, la Communauté germanophone, la Province du Limbourg, la Province du Limbourg néerlandais et la Région Aachen (Allemagne). L'objectif de l'Euregio est de permettre aux personnes vivant dans la région et à ses visiteurs, sans considération de frontières, d'améliorer leur qualité de vie grâce à la communication, l'information et la coopération dans les cinq régions partenaires.

Le statut de la commune de Villers-le-Bouillet est celui de commune rurale.

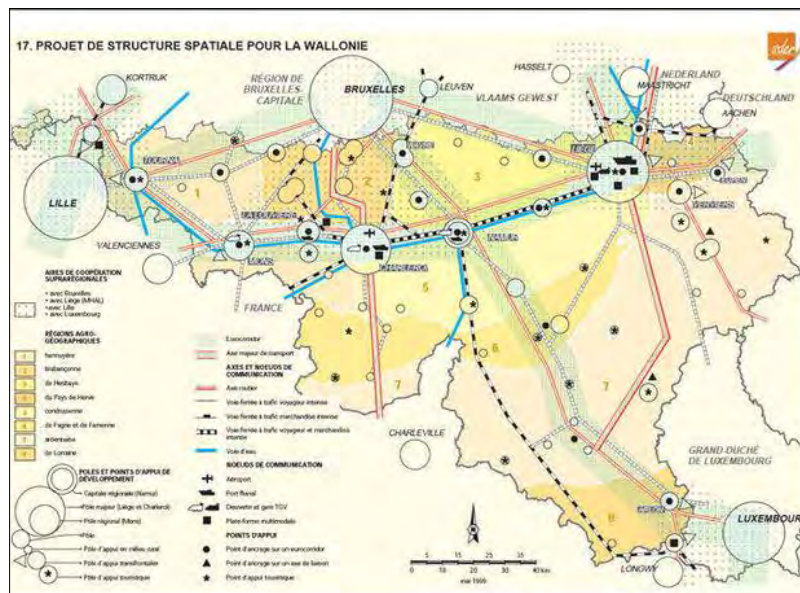


Fig 12: SDER –Structure spatiale pour la Wallonie – 1999-Source : SPW

5.2 PLAN DE SECTEUR

La commune de Villers-le-Bouillet figure dans le plan de secteur de Huy-Waremme, approuvé par un arrêté royal le 20 novembre 1981. Le plan n'a jamais fait l'objet de révision sur le territoire de la commune.

5.2.1 Zones non urbanisables

La surface de la commune inscrite en zone non urbanisable représente 74% du territoire, soit environ 2.462 Ha.

| Affectations | Ha | % du territoire communal |
|----------------------|-------|--------------------------|
| Zone agricole | 2.250 | 68,4% |
| Zone forestière | 151 | 4,6% |
| Zone d'espaces verts | 35 | 1,1% |
| Zone de plan d'eau | 2 | 0,1% |

Fig 13: Superficies non urbanisables de la commune de Villers-le-Bouillet – Plan de secteur

68% de l'espace communal est affecté à la zone agricole qui s'étend sur 2.250 ha. Les zones agricoles sont principalement situées sur la partie nord de la commune correspondant au plateau Hesbignon. Autant les espaces agricoles dominent au nord, autant, au sud, des terres agricoles se retrouvent isolées au milieu d'espaces dédiés à l'urbanisation.

La zone forestière représente 4,6% de l'espace communal avec au total 151 ha boisés. Elle est constituée de plusieurs petits massifs dont le plus important est le bois du Thiers à Mehaigne (35 ha). Les bosquets qu'ils forment constituent des éléments de structure dans le paysage.

Les espaces verts correspondent également à plusieurs petites aires disséminées sur le territoire. Au total, il y a 35 ha d'espaces verts : aires des échangeurs autoroutiers, domaine du Château de Borset, aux alentours de la Ferme du Moulin et de l'ancienne Ferme de Lange à Vaux-et-Borset.

Le plan de secteur ne reprend pas de zone naturelle.

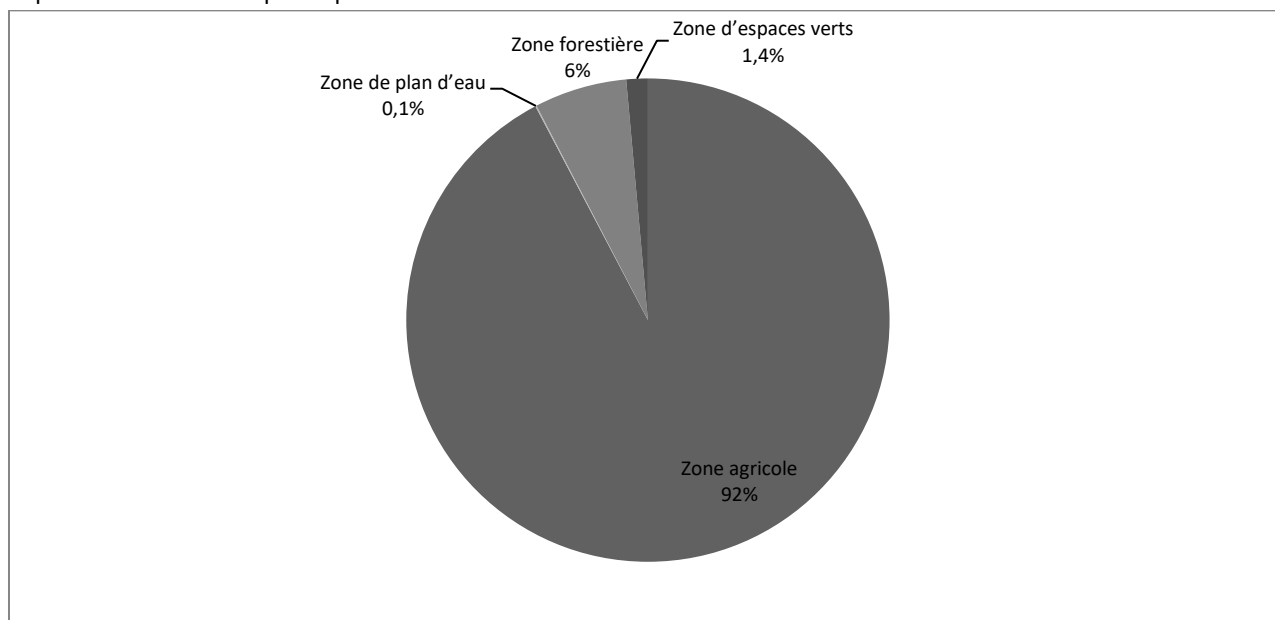


Fig 14: Répartition des superficies non urbanisables de la commune de Villers-le-Bouillet – Plan de secteur

5.2.2 Zones urbanisables

Les zones urbanisables couvrent 25% du territoire de Villers-le-Bouillet. Elles se répartissent comme suit :

| Affectations | Ha | % du territoire communal |
|--|-----|--------------------------|
| Zone d'activité économique industrielle | 116 | 3,5% |
| Zone d'habitat à caractère rural | 640 | 19,5% |
| Zone d'extraction | 12 | 0,4% |
| Zone de services publics et équipements communautaires | 1 | 0,0% |
| Zone d'aménagement communal concerté (ZACC) | 57 | 1,7% |
| Zone non affectée (zone blanche) | 24 | 0,7% |

Fig 15: Superficies urbanisables de la commune de Villers-le-Bouillet – Plan de secteur

75,3% des zones urbanisables sont destinées uniquement à l'habitat à caractère rural. Cela représente 19,5% du territoire communal. La zone d'habitat à caractère rural couvre donc 640 Ha de la commune.

Elle se retrouve dans tous les noyaux villageois.

- Au nord de l'autoroute se situent les villages de Vieux-Waleffe (38 ha), de Vaux (73,7 ha) et de Borset (30,4 ha) qui sont inscrits uniquement en zone d'habitat à caractère rural. Ils ne comptent pas de ZACC permettant un agrandissement du village. Le village de Borset compte également une zone de services publics et équipements communautaires.
- Le village de Dreye est également destiné uniquement à l'habitat à caractère rural, mais il est formé de deux zones (27,4 ha et 11,2 ha).
- Le village de Warnant compte 58,4 ha de zone d'habitat à caractère rural mais une ZACC de 6,3 ha située au nord du village permet son agrandissement.
- Au sud du sillon autoroutier se situent les villages de Fize-Fontaine et de Villers-le-Bouillet. D'une superficie de 75,6 ha en zone d'habitat à caractère rural, Fize-Fontaine compte également au nord une ZACC de 13,4 ha. Villers-le-Bouillet est le noyau d'habitat principal de la commune. Il constitue une zone d'habitat à caractère rural de 325,4 ha. Trois ZACC, d'une superficie totale de 37,4 ha, permettent d'agrandir le village. L'une d'entre elles, la « Croix Chabot », est partiellement occupée.

Le développement des zones d'habitat a plutôt tendance à se faire de manière agglomérée plutôt qu'en ruban le long des voiries.

Les zones de services publics et d'équipements communautaires sont peu nombreuses et correspondent aux cimetières de Warnant, Fize-Fontaine et Villers-le-Bouillet.

La zone d'activité économique industrielle située au nord de Villers-le-Bouillet en bordure de l'autoroute occupe 109,4 ha. Une seconde zone d'activité économique industrielle de 6,2 ha se situe à l'ouest de Villers-le-Bouillet, rue du Château d'Eau, et se prolonge sur la commune de Wanze. La zone d'activité économique va faire l'objet d'une demande d'extension d'une zone d'activité économique industrielle de 21,2 ha ainsi que d'une zone d'activité économique mixte de 10,5 ha.

Se trouve également sur le plan de secteur une zone d'extraction d'environ 12 ha qui se situe à l'est de Villers-le-Bouillet. Il s'agit d'une ancienne carrière de sable exploitée dans les années septante.

Enfin, 24 hectares sont des zones blanches, elles sont non affectées car il s'agit des surfaces autoroutières et routières.

| Village | Zone d'habitat en caractère rural | Autres |
|---------------------|-----------------------------------|---|
| Vieux-Waleffe | 35 ha | |
| Vaux | 73,7 ha | |
| Borset | 30,4 ha | + zone de services publics et équipements communautaires |
| Dreye | 38,6 ha | |
| Warnant | 58,4 ha | |
| Fize-Fontaine | 75,6 ha | |
| Villers-le-Bouillet | 325,4 ha | 115,6 ha de zone d'activité économique industrielle 12 ha de zone d'extraction |

Fig 16: zone d'habitat à caractère rural de Villers-le-Bouillet – Plan de secteur

Définies par le plan de secteur, les ZACC sont en quelque sorte des réserves foncières. Toutes les affectations peuvent être prévues lors de la mise en œuvre d'une ZACC (urbanisable ou non). Si la mise en œuvre de la ZACC prévoit l'urbanisation (zone d'habitat, d'habitat à caractère rural, d'équipements communautaires, de loisirs ou d'activités économiques), cela nécessitera la réalisation préalable d'un rapport urbanistique et environnemental. S'il n'y a aucune urbanisation prévue, aucune procédure particulière n'est à prévoir.

Les ZACC, au nombre de 5, couvrent une superficie totale d'environ 57,24 ha.

| Entité | Dénomination | Superficie (ha) |
|---------------------|--------------------|-------------------|
| Villers-le-Bouillet | ZACC Croix Chabot | 13,57 |
| | ZACC Gotroûle | 6,34 |
| | ZACC Froide Pierre | 17,61 |
| Warnant-Dreye | ZACC – NORD | 6,33 |
| Fize-Fontaine | ZACC – NORD | 13,39 |
| | | Total de 57,24 ha |

Fig 17: ZACC de la commune de Villers-le-Bouillet (Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

5.2.3 Périmètres

Le plan de secteur compte deux périmètres d'intérêt paysager, l'un correspond au domaine du château de Borset, l'autre est situé en bordure ouest de la commune, superposé en grande partie au bois du Thiers à Mehaigne.

À une partie du village de Villers-le-Bouillet se superpose un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique de 4,4 ha comprenant notamment la Ferme des Voués d'Amay (ou Cense périlleux). Les environs immédiats de la ferme, qui comprennent des prairies, sont en zone urbanisable. Il y a là des enjeux paysagers et urbanistiques concernant l'urbanisation de ces parcelles.

5.3 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Le Schéma de Développement Communal (anciennement le schéma de Structure Communal) est un « document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal ».

L'objet du schéma est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du plan de secteur et tenir compte des moyens communaux. Un schéma n'a pas de valeur réglementaire, il constitue une ligne de conduite que se donne la commune en matière d'aménagement du territoire.

L'étude du schéma comprend 4 phases :

- Un diagnostic, un état des lieux de la situation existante,
- La définition des objectifs d'aménagement ou options territoriales selon 5 axes de l'action publique (l'habitat, la programmation des réserves foncières, la localisation des fonctions économiques, l'environnement et les modes/réseaux de déplacements),
- Une étude sur les principales incidences environnementales des objectifs d'aménagements poursuivis,
- La traduction opérationnelle de ces objectifs, soit un résumé accessible au plus grand nombre.

La commune de Villers-le-Bouillet s'est dotée d'un tel schéma. Celui est en vigueur depuis le 5 mai 2012. Il a une durée de vie illimitée mais il est conseillé de le réviser tous les 10-15 ans.

Les objectifs d'aménagement définis par le schéma de Villers sont :

- Habitat et patrimoine
 - Affirmer le noyau de Villers-le-Bouillet comme polarité principale
 - Maintenir les commerces et les services de fréquentation courante dans les centres de villages
 - Mettre en place des mesures de protection des biens patrimoniaux
- Programmation des zones d'aménagement communal concerté
 - Mettre en œuvre les zones permettant de renforcer le centre de Villers-le-Bouillet
 - Renouveler l'offre résidentielle
- Localisation des fonctions économiques
 - Maintenir les activités artisanales dans les villages
 - Permettre au parc d'activité d'accueillir des activités économiques dites mixtes
- Réseaux écologiques et ressources naturelles
 - Protéger la structure écologique principale identifiée dans le PCDN
 - Protéger les ressources naturelles et réduire les émissions de CO2
- Paysages et espaces agricoles
 - Préserver le caractère rural et la qualité paysagère de la commune
 - Conforter les activités agricoles et forestières
 - Étendre les périmètres d'intérêt paysager
- Modes et réseaux de déplacements
 - Hiérarchiser le réseau viaire Favoriser le report vers les transports en commun et les modes
 - Favoriser le report vers les transports en communs et les modes doux.

5.4 GUIDE COMMUNAL D'URBANISME

Anciennement nommé le Règlement communal d'Urbanisme, cet outil réglementaire permet d'appréhender l'aspect urbanistique et architectural du territoire.

A ce jour, la commune ne dispose pas de cet outil.

5.5 AUTRES DOCUMENTS ET OUTILS D'AMÉNAGEMENT

5.5.1 CCATM

Une **CCATM** (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) a été créée en 2007 par le Conseil communal. Son objectif est d'émettre un avis sur certains projets d'urbanisme que le Collège aura décidé de lui soumettre.

5.5.2 Remembrement

La commune est concernée par plusieurs remembrements (loi de 1970 sur le remembrement légal des biens ruraux). Ces remembrements concernent tous le nord de la commune.

- Nom : Aineffe, terminé, (2-10-1995), d'une superficie de 883,4 ha,
- Nom : Verlaine, terminé (2-06-1999), d'une superficie de 215,3 ha,
- Nom : Warnant-Dreye, terminé (2-06-1999), d'une superficie de 903,5 ha.

5.5.3 Sites à réaménager (SAR)

La commune de Villers-le-Bouillet compte trois SAR de fait et non de droit.

| Entité | Dénomination | Description |
|---------------------|---|--|
| Villers-le-Bouillet | Maison communale de Villers-le-Bouillet | <p>Le site de l'ancienne Maison Communale est composé d'un bâtiment de plusieurs niveaux construit perpendiculairement à la chaussée et d'un parking situé sur l'arrière. Un bâtiment d'un seul niveau implanté au sud est utilisé par une société de titre-services.</p> <p>Niveau de contrainte : élevée Niveau de contrainte (Note) : Relief : plat Nombre de bâtiment(s) : 3 Présence d'installations techniques : plutôt mauvais Qualité paysagère : faible Qualité paysagère (note, arguments) : Type d'environnement : Urbain continu Fréquentation de l'environnement du site : élevée Écran végétal : Non Type enceinte : Pas d'enceinte Superficie : 1591 m²</p> |
| Villers-le-Bouillet | Le Boulodrome | <p>Le site du Boulodrome est composé d'un unique bâtiment adjacent au centre sportif de Villers-le-Bouillet. Ce bâtiment est utilisé ponctuellement par les membres d'un club de pétanque. Il est dans un état moyen et déstructure moyennement le tissu urbanisé, notamment du côté de la rue de Waremme.</p> <p>Niveau de contrainte : plutôt élevée Niveau de contrainte (Note) : Relief : plat Nombre de bâtiment(s) : 1 Présence d'installations techniques : pas d'installation Qualité paysagère : faible Qualité paysagère (note, arguments) : Type d'environnement : Urbain continu</p> |

| | | |
|---------------|--------------|--|
| | | Fréquentation de l'environnement du site : élevée Écran végétal : Non Type enceinte : Pas d'enceinte Superficie : 357 m ² |
| Vieux-Waleffe | Magasin SPAR | Situé à l'ouest du village de Vieux-Waleffe, l'ancien magasin SPAR est composé de deux bâtiments : un bâtiment à plusieurs niveaux ayant servi comme logement et un bâtiment d'un seul niveau dédié au commerce. Ces deux bâtiments sont situés en retrait de la route et sont dans un mauvais état. Niveau de contrainte : élevée Niveau de contrainte (Note) : Relief : plat Nombre de bâtiment(s) : 2 Présence d'installations techniques : pas d'installation Qualité paysagère : faible Qualité paysagère (note, arguments) : Type d'environnement : Rural Fréquentation de l'environnement du site : plutôt élevée Écran végétal : Non Type enceinte : Pas d'enceinte Superficie : 1654 m ² |

Fig 18: SAR de la commune de Villers-le-Bouillet Source : SPW

5.6 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| Schéma de Développement Communal : volonté de densifier prioritairement le village de Villers (et d'activer prioritairement la ZACC à côté de l'Administration communale). | |
| Bons outils de gestion, sans être trop contraignants. | Urbanisation récente en ruban. |
| CCATM active | |
| Des SAR dont l'ancienne administration communale ... | ...mais un site qui, sans projet de réaffectation, risque de devenir un chancre au cœur de l'entité principale. ... des SAR non reconnus officiellement. |
| Prise de conscience de la Commune d'un possible réaménagement du centre de Villers. | |

6 PATRIMOINE BÂTI

6.1 CADRE BÂTI, MORPHOLOGIE DE L'HABITAT DES VILLAGES DE L'ENTITÉ, ÉVOLUTION ET PATRIMOINE

6.1.1 Généralités

Les villages du plateau hesbignon ont donc comme caractéristiques d'être de petite taille, groupés et denses. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, quelques fermes quadrilatères et quelques maisons étaient groupées autour d'une église et formaient les villages. Au fil du temps, et principalement au 19^e siècle, des fermes et des habitations sont venues densifier plus encore l'espace bâti qui reste enserré dans ses limites traditionnelles. C'est à partir des années 70 que de nouvelles formes d'habitat, en rupture avec les logiques architecturales locales, se sont implantées dans et hors des villages. Les villas 4 façades, implantées au milieu de leur parcelle, sont venues combler des interstices dans l'espace bâti mais sont également venues s'installer sur les voies d'accès en dehors des limites historiques de l'auréole villageoise. L'apparition de ces nouvelles constructions reste limitée et les villages ont gardé leurs caractéristiques architecturales et paysagères hesbignonnes.

Sur le rebord mosan, les villages de Fize-Fontaine et de Villers-le-Bouillet, plus particulièrement, ont tendance à s'étirer et à sortir de leurs limites historiques. Le village de Villers-le-Bouillet, resté dense et groupé jusqu'au 19^e siècle, s'est étendu le long de la chaussée en descendant vers Huy et la Meuse. Les hameaux ont fini par se rejoindre au cours des dernières décennies pour former un ensemble bâti qui occupe la majeure partie de l'espace du rebord mosan.

La brique, fabriquée à partir de l'argile et du limon trouvés sur place, est le principal matériau utilisé pour la construction des bâtisses traditionnelles. Dans les vallées où la roche affleure, notamment lorsque l'on se rapproche de la Meuse, c'est le grès ou le calcaire qui ont été utilisés dans les constructions rurales. On retrouve ainsi des grès à Fize-Fontaine et dans une partie du village de Villers-le-Bouillet, le calcaire de Vinalmont à Villers-le-Bouillet et Warnant-Dreye, et des roches schisteuses du côté de Dreye et de Vieux-Waleffe.

Dès le 19^e siècle, les campagnes verront l'utilisation de la brique industrialisée se standardiser comme matériau de base pour les habitations populaires. Pour les toitures, la tuile reste le matériau de couverture de prédilection. Le toponyme « Paneterie » à Villers-le-Bouillet rappelle d'ailleurs le lieu où l'on cuisait les pannes. Les ardoises ont aussi été utilisées mais généralement pour couvrir les bâtiments importants.

Les villages sont marqués par une large variété au niveau de l'apparence des façades malgré l'usage généralisé de la brique. En effet, des briques de tons et textures différents ont souvent été utilisées. Des lucarnes, des chiens assis, des encadrements de baies ou encore des débordants de toiture variés ont été utilisés dans l'architecture des façades. Malgré cette variété visible sur les façades, la volumétrie générale des bâtisses est restée très constante et confère aux villages une certaine homogénéité.

À partir des années 70, les nouvelles constructions sont en rupture avec le caractère architectural et paysager local dans l'utilisation des matériaux standardisés et également dans l'utilisation de la parcelle. Le bâti, autrefois à front de rue, se retrouve au milieu de sa parcelle, au sein d'un parcellaire géométrique et organisé.

(Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet et site internet de la commune de Villers-le-Bouillet).

6.1.2 Villers-le-Bouillet

« Villers » provient de *villa*, vaste domaine foncier. Le nom de Villers remonte au Moyen-Âge. « Bouillet » n'apparaît qu'au 16^e siècle et signifie « endroit rempli d'eau », car le village comprenait des terres humides et de nombreuses mares.

À l'origine, le noyau historique du village est groupé autour de l'église Saint-Martin dont la partie la plus ancienne date du 13^e siècle. Il s'agit de quelques fermes, dont la ferme de la Croix, la ferme de la Dîme, la ferme Deschêne

et la ferme Périlleux. D'autres fermes sont situées à l'écart du noyau historique (la ferme de Kivietrie) et certaines d'entre elles seront à l'origine de hameaux.

Aux 19 et 20^e siècles, le village s'étend en direction de Huy vers le hameau de Halbosart. Celui-ci a connu un certain développement au 19^e siècle avec l'exploitation de la houille et l'apparition d'un habitat ouvrier.

À l'origine, le village de Villers se caractérise déjà par une forme assez allongée. Mais, avec le temps, la densification du bâti et son extension le long des voiries ont rendu sa structure difficilement lisible en englobant les hameaux situés à proximité. L'habitat s'est d'abord développé le long de la rue de Huy. Ensuite, dans des rues perpendiculaires où, finalement, l'habitat récent s'est étendu pour englober les hameaux.

De larges parcelles non bâties situées en zones d'habitat restent encore à urbaniser à Villers-le-Bouillet. L'urbanisation future est attendue à l'ouest du village du côté de la ferme La Kiviétrie, au lieu-dit La Paneterie ou derrière les logements sociaux.

6.1.3 Fize-Fontaine

Le village de Fize-Fontaine se caractérise, contrairement aux autres, par un espace bâti peu dense, avec des maisons écartées les unes des autres laissant place aux jardins et vergers. Le village s'étire le long de deux rues et se situe à la fois sur les terres de Hesbaye, sur des terrains marécageux et des bois. Les fermes carrées et les maisons sont disposées sans ordre précis sur un terroir relativement vallonné. Ces larges espaces ont favorisé la construction de nouvelles bâtisses dans les interstices, dénaturant par là même l'unité architecturale du village. On retrouve dans le village de nombreux bâtiments où le grès houiller a été utilisé. Le village comprend de nombreuses terres urbanisables, notamment la ZACC entre le village et l'autoroute de 13,4 ha.

De l'ancien château, il ne reste qu'une motte arasée à côté de la ferme du Cerf qui forme un large quadrilatère rebâti au 19^e siècle. Les quelques fermes en quadrilatères sont construites (en partie) en pierre du pays (ferme des voués d'Amay, ferme du Marais).

6.1.4 Warnant-Dreye

Dreye et Warnant sont deux villages qui ont été réunis administrativement en 1823. Dreye était à la base un centre paroissial desservi par l'abbaye de Flône.

L'espace bâti de Warnant est groupé en tas sur un site surplombant la vallée. Il s'organise de manière plus ou moins alignée autour d'une rue quasiment circulaire. L'habitat s'est ensuite étendu à partir du 18^e siècle le long des voiries quittant ce noyau central. Le caractère rural et homogène du village a été relativement bien préservé. L'église Saint-Rémi (16^e siècle), la place et le presbytère (1747) sont ceinturés par cette voirie circulaire le long de laquelle on retrouve 5 fermes quadrilatères traditionnelles de Hesbaye. Le village compte également un château-ferme, le château d'Oultremont, reconstruit au 14^e et au 18^e siècle et d'autres éléments du 19^e siècle.

Dreye est un village de vallée comprenant très peu de bâtisses. On y retrouve notamment la ferme de Chantraine. Les deux ruisseaux du Toulitia et du Narméa se rejoignent en amont du village avant de poursuivre vers la Mehaigne.

Entre les deux villages le long des deux vallées se dressent encore deux moulins à farine, celui de Dreye et celui du Toulitia, qui ont conservé leurs roues du 19^e siècle. On retrouve également la trace d'une râperie à Warnant qui date de l'introduction de la betterave en Hesbaye au cours de la seconde moitié du 19^e siècle.

De nombreuses parcelles sont également urbanisables, notamment la ZACC située au nord des deux villages d'une superficie de 6,3 ha. Des parcelles au cœur du village et jouxtant les fermes sont encore libres et constituent donc un enjeu foncier et urbanistique futur. À Dreye également, les réserves foncières sont importantes. Les qualités paysagères et écologiques du fond de vallée devront ici être prises en compte dans l'évolution future de l'urbanisation du village.

6.1.5 Vieux-Waleffe

Cité dès 1050, Vieux-Waleffe voulait dire « trou rempli d'eau ». Surplombant la vallée du ruisseau des Étangs (affluent de la Mehaigne) composée de prairies humides, le village est groupé et relativement homogène. Autour d'un centre seigneurial et de l'église sont venus s'installer, en tas, fermes et maisons. La brique domine mais on retrouve également quelques constructions serrées qui sont blanchies. À l'écart, le château seigneurial a subsisté. Face à celui-ci, une importante ferme quadrilatère typique de Hesbaye a été érigée à la seconde moitié du 18^e siècle. Le village de Vieux-Waleffe compte d'ailleurs encore plusieurs exemples de belles fermes hesbignonnes (la ferme de Saint Louis notamment). On dénombre également plusieurs exemples de maisons traditionnelles dans la rue principale du village, la rue Fallais. À la limite avec Latinne, au nord du village, se trouve la chapelle octogonale de Notre-Dame du Bon Secours datant du 18^e siècle entourée de 6 tilleuls.

Des réserves foncières sont également présentes et leur mise en œuvre pourrait entraîner une modification importante de la physionomie même du village. On retrouve ces réserves foncières principalement à l'ouest du village : rue Gasnière, rue de Fallais, rue Braine.

6.1.6 Vaux-et-Borset

Vaux-et-Borset est aussi un village de tête de vallée. Il surplombe la vallée formée par le ruisseau de Vaux qui y prend sa source avant de se jeter dans le Narméa. La structure de l'habitat est groupée et en longueur. Sauf au hameau de Borset qui est, quant à lui, implanté sur le plateau et où les bâtisses y sont implantées selon un plan quelconque.

Le village a accueilli au 19^e siècle plusieurs petites industries. Une d'entre elles extrayait la marne qui servait à l'amendement des terres mais également à la fabrication de faïences. À la même époque, une famille bourgeoise, les Grandgagnage, légua à la commune le château-ferme à condition que celui-ci garde une vocation d'hébergement pour les nécessiteux et les vieillards. Le château-ferme appartient aujourd'hui au CPAS de Villers-le-Bouillet et sert de home pour personnes âgées. Le village compte plusieurs fermes dont deux sont associées au château. Le village de Borset compte également un château associé à une ferme. Celui-ci a été entièrement reconstruit au 10^e siècle et est isolé au milieu de son parc.

Des enjeux fonciers sont présents dans le fond de vallée qui présente des intérêts paysagers et écologique. D'autres parcelles sont également libres en bordure du village et à Borset, ce sont des parcelles qui bordent la ferme du château.

6.2 MONUMENTS ET SITES CLASSÉS

Villers-le-Bouillet compte 2 monuments et/ou sites classés au Patrimoine de Wallonie sur son territoire :

| Nom | Entité | Date de l'arrêté | Type de classement | Propriété |
|--|---------------------------------|------------------|--------------------|-----------|
| Le Tumulus (Monument) et alentours (Site) | Vaux-et-Borset, hameaux de Vaux | 16/10/1975 | Monument et Site | |
| Le « Tumulus, dit Tombe d'Oultremont, » (Site) | Rue Roua, Warnant-Dreye | 12/12/1984 | Site | |

Source : SPW – DGO4 : Département patrimoine

Le tumulus de Vaux-et-Borset et le tumulus dit Tombe d'Oultremont sont également classés patrimoine exceptionnel de la Wallonie.

6.3 PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER DE VILLERS-LE-BOUILLET

En dehors de ces biens classés, le territoire communal comprend également de nombreux biens d'intérêt patrimonial dits « ordinaires » qui confèrent au territoire son caractère architectural et paysager local. Ces biens ont été répertoriés par la Région wallonne dans *l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier*. Les biens repris dans cet inventaire ne possèdent pas un statut de protection comme les biens classés.

Voir en annexe 2 : inventaire.

6.4 SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE

Les sites archéologiques hors sol ou en sous-sol sont extrêmement nombreux sur le territoire de la commune et constituent une source matérielle fondamentale pour la connaissance de son histoire. Ce patrimoine constitue une propriété collective dont le Gouvernement de la Région wallonne est le garant, comme le mentionne le CWATUPE (art. 109, 233 -234). A ce titre, il doit être intégré à une gestion opérationnelle du territoire.

Pour ce faire, la Direction de l'Archéologie propose aux communes une cartographie raisonnée de l'état des connaissances archéologiques, le zonage archéologique. Elle est intégrée à la carte n°9 de la situation juridique ». (Schéma de structure communal de Villers-le-Bouillet, Partie 1, page 81.)

Suite au diagnostic archéologique réalisé dans le parc d'activités économiques de Villers-le-Bouillet en 2001 et aux campagnes de fouilles qui ont suivi en 2002, 2008, 2009 et 2010, les traces d'une occupation datée du Haut Moyen-Âge ont été découvertes au lieu-dit « A Lohincou ». Des fosses, fossés, fonds de cabanes, structures de combustion, empreintes de poteaux, et la présence au sein de l'habitat d'un groupe funéraire d'au moins 22 individus a été mis au jour.

La Direction de l'Archéologie du Service Public de Wallonie et la SPI travaillent ensemble afin de bien coordonner les fouilles archéologiques et la réalisation des chantiers des parcs d'activités économiques. Sur le site du parc d'activités économiques de Villers-le-Bouillet/Vinalmont, les archéologues ont mis à jour des vestiges d'une chaussée romaine, l'implantation d'un village, des céramiques et des outils en pierre. Dans ce contexte de collaboration, afin de conserver les découvertes, l'entreprise a revu son projet d'implantation et a déplacé de quelque peu ses bâtiments

(Source : site internet http://www.spi.be/upload/publications/2014/2014_Plaquette_fouilles.pdf)

Le village de Vaux-et-Borset est connu pour la découverte de nombreux sites omaliens (population néolithique ayant pratiqué l'élevage et l'agriculture sur le territoire correspondant à la Belgique à partir de -6000). Le tumulus « al tombe » est également présent à proximité du village. Il a été fouillé en 1874. Il mesure 3,20 m de haut et

17 à 24,5 m de circonférence. Un autre tumulus est présent à Warnant. Il s'agit de la Tombe de Saint-Gilles, ainsi nommée car une potale y a été édifée sur son sommet en 1807. Ce tertre funéraire date du 2^e siècle après J.-C. et est situé au lieu-dit « A la Tombe ». Il a été fouillé en 1876. Les fouilles ont mis à jour un riche mobilier funéraire conservé aujourd'hui aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Le tumulus est fortement diminué et présente une hauteur d'1,80 m et une circonférence de 12 à 16 m.

6.5 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| Les villages de Hesbaye qui présentent une certaine homogénéité et une richesse patrimoniale : fermes quadrilatères, châteaux, moulins. | <p>Du nouveau bâti (notamment pavillonnaire) en rupture avec le bâti traditionnel et les structures villageoises de Hesbaye.</p> <p>Des éléments bâtis ou d'infrastructures qui s'intègrent difficilement au paysage : autoroute, parc d'activité, éoliennes.</p> <p>La dispersion de l'habitat, historique et actuelle, sur le rebord mosan.</p> |
| Un taux de satisfaction des habitants de 62.66% par rapport à la qualité du bâti. ⁶ | Un patrimoine architectural qui n'est pas classé ou protégé. |

⁶ Enquête socio-économique de 2001 (ou "ESE 2001") de l'INS1, devenu depuis la DGSIE. Voir page 57 de la Partie 1 du PCDR.

7 PATRIMOINE NATUREL

7.1 LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

De manière générale, le patrimoine naturel des communes de Hesbaye n'est pas particulièrement riche. Cela est dû à la fertilité de son sol. En effet, les défrichements et le développement de grandes surfaces cultivées intensément n'a généralement pas permis le maintien d'un réseau écologique de qualité. Le paysage est ouvert, peu diversifié et pauvre au niveau biologique.

D'après le Schéma de Structure communal et le PCDN, le réseau écologique de Villers-le-Bouillet est peu étendu et relativement morcelé. Il couvre moins d'un dixième du territoire communal (324 ha). Le réseau est fragmenté par les terres de grandes cultures qui isolent les villages, les bosquets, les prés de fauche. Les terres arables forment un désert écologique, en particulier le long de l'autoroute.

Les zones centrales caractéristiques, qui présentent une biodiversité riche et bien conservée, n'occupent que 21 ha éparpillés sur la commune.

Les zones centrales, qui nécessitent une intervention afin de sauvegarder la biodiversité, couvrent 48ha.

Les deux types de zones centrales représentent à peine 2% du territoire.

Les zones de développement (milieux où la conservation de la nature est comptable avec une exploitation humaine) représentent 7,2% du territoire. Il s'agit surtout de chênaies-charmaies et de fourrés).

Les zones de liaisons (couloirs écologiques permettant à la faune de se déplacer d'une zone centrale à une autre) couvrent environ 5% du territoire.⁷

Il n'y a pas de grands axes (ancienne voie ferrée, rivières...) qui permettent de lier entre eux les éléments naturels. Les espèces floristiques nitrophiles, et relativement banales, dominent les différents milieux. Seules quelques espèces d'intérêt biologique ont été observées dans la carrière de Haut-Fays La commune de Villers-le-Bouillet possède néanmoins quelques milieux d'intérêt écologique marqués au milieu d'un espace pauvre en biodiversité (cultures). Le territoire est divisé en deux unités écologiques d'intérêt différent : le plateau limoneux qui couvre la majeure partie de la commune et les vallées qui le découpent.⁸

Au niveau du plateau limoneux, la majorité des ensembles ligneux ont disparus au fil du développement des activités. Il subsiste néanmoins quelques bois et bosquets disséminés, mais on ne parle plus de massifs forestiers. Les bois sont des résidus de chênaies ou de chênaies-charmaies complétés par la présence de charmes ou de frênes ou parfois de peupliers, de châtaigniers, ou merisiers. Les espèces rudérales (ronce, herbe à Robert, sureau noir, ...) composent le sous-bois. Aux espaces boisés peuvent également être associés des friches herbeuses présentant une flore variée (cirse des champs, houlque, achillée, ...).

De la même manière que pour les bois, le réseau de haies est fortement altéré. Composées de saules et de sureaux noirs, des haies sont encore présentes aux abords et dans l'auréole villageoise. Elles forment un des éléments essentiels du réseau écologique par leurs rôles de refuge pour la faune, d'élément de liaison ou d'élément de structure du paysage.

Les chemins creux et talus sont caractéristiques des milieux de plateaux. Ils forment des biotopes intéressants où l'on rencontre des fourrés rudéralisés, des fourrés d'épineux ou encore des végétations arbustives banales (sureaux, ronces) mais essentielles aux oiseaux.

Les vallées forment des milieux plus fermés d'un plus grand intérêt biologique. Plus humides, les sols ont été affectés traditionnellement à la pâture et au pré de fauche. En certains endroits, on retrouve des groupes de peupliers associés à des espèces rudérales et arbustes (sureau, aulne glutineux et aulne blanc). Les parcelles plus humides comptent du frêne ou l'aulnaie alluviale nitrophile en association avec du peuplier.

⁷ Source : PCDN de Villers-le-Bouillet

⁸ Source : Schéma de structure de Villers-le-Bouillet

Les prés de fauche humides, qui sont les milieux de grand intérêt biologique (peu d'amendements, riches floraisons), n'existent plus sur de larges superficies. Ces prés ne sont plus présents que sous la forme de fragments dans les fonds de vallée évoluant vers des friches rudérales associées à des éléments de roselières. Le paysage herbager est aujourd'hui dominé par les prairies productives mais pauvres en espèces. Certaines de ces parcelles sont bordées d'alignements de saules ou peupliers et/ou d'haies d'aubépines qui forment le maillage vert.

7.2 ZONES PROTÉGÉES

Aucun site protégé (réserve naturelle domaniale, réserve naturelle agréée, réserve forestière, zone humide d'intérêt biologique, cavité souterraine d'intérêt scientifique) n'est présent sur le territoire de la Commune de Villers-le-Bouillet.

7.3 SITE NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de zones naturelles protégées, désignées sous les directives « Oiseaux » et « Habitats » et dont la finalité est la préservation de la diversité biologique des milieux dans le respect du contexte régional donné. La création d'un réseau européen était une nécessité puisque les animaux ne connaissent pas les frontières. Pour la directive « Oiseaux », l'objectif est de préserver les espèces européennes en veillant à aménager des zones spéciales de protection. Quant à la directive « Habitats », elle aspire au maintien ou à la restauration des habitats naturels.

La commune compte un site Natura 2000 : la Vallée de la Meuse. D'une superficie de 226,6 ha, elle s'étend sur des zones des communes de Braives, de Burdinne, de Villers-le-Bouillet et de Wanze. Le site occupe 48 ha sur le territoire communal de Villers-le-Bouillet (soit seulement 1,5% du territoire communal) et englobe les vallées et versants de la Meuse et de ses affluents (ruisseau de Vaux, rue des Étangs), les zones marécageuses de Pitet, et le massif boisé du Thier à Meuse.

Il s'agit d'une des dernières vastes zones boisées de la Hesbaye, et constitue la pièce centrale du Parc Naturel de la Meuse et de la Burdinale. Le site présente en effet un intérêt particulier pour l'avifaune forestière et paludicole.⁹

⁹ Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet

7.4 SGIB

Les SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) sont des sites protégés par la Région wallonne car ils abritent des espèces et/ou des biotopes rares voire menacés. Les experts de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats récoltent et analysent les données biologiques de nos régions et décident des sites à classer SGIB en décrivant la faune et la flore qui y résident. En outre, ils précisent le statut de protection des espèces.

On dénombre un SGIB sur le territoire communal ¹⁰. Il s'agit de la Sablière « Haut Fays » au lieu-dit « Froide Pierre ».

D'une superficie de 7,46 ha (soit 0,23% du territoire communal), cette ancienne sablière est située sur le rebord du plateau Hesbignon à Villers-le-Bouillet.

L'intérêt biologique s'est amenuisé au fil du temps mais il reste, dans le réseau écologique de la commune, un site d'importance pour sa population de lézards vivipares, très rare en Hesbaye. On y recense également une population d'hyménoptères sabulicoles. Le site est partiellement remblayé.

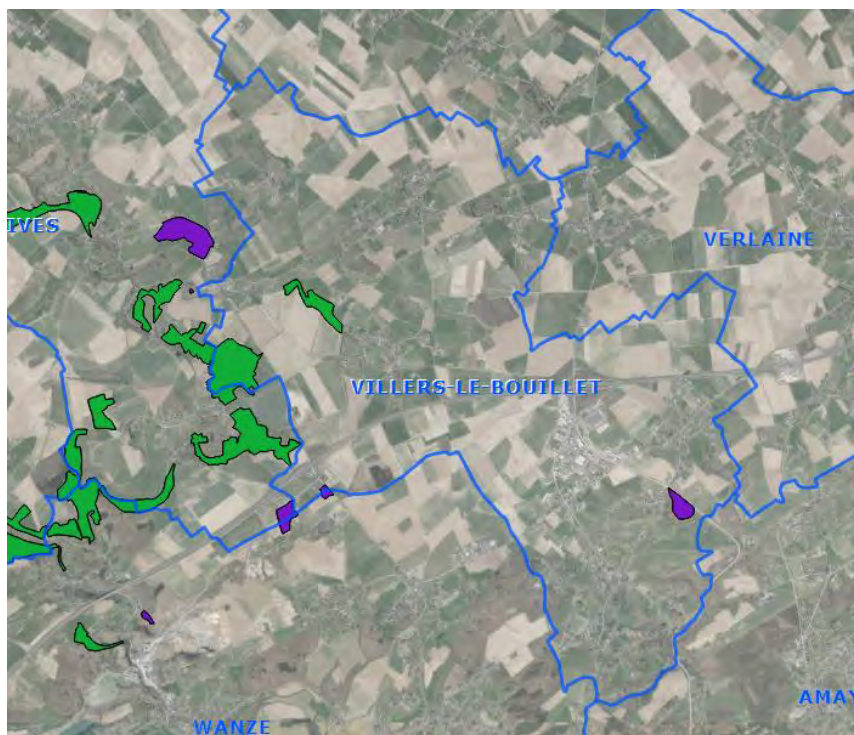


Fig 19: Localisation de la zone Nature 2000 (vert) et du SGIB (mauve)- Source : WalOnmap-2017

¹⁰Source www.biodiversite.wallonie.be

7.5 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

L'inscription d'un arbre ou d'une haie sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne confère à ceux-ci une reconnaissance patrimoniale et une protection dans la mesure où leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.

Le territoire de Villers-le-Bouillet compte 20 sites d'arbres remarquables de Wallonie. Il n'y a par contre aucune haie remarquable sur le territoire communal

Voir en annexe 1 la liste détaillée



Fig 20: Localisation des arbres remarquables- Source : WalOnmap-2017

7.6 PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

La commune dispose d'un PCDN (plan communal de développement de la nature).

L'objectif du PCDN est de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel d'une commune contre les pressions exercées par l'urbanisation, les loisirs et l'industrialisation. Les bois, les mares, les prés forment des zones centrales (nid de biodiversité), elles sont prioritaires. Entre ces zones, le PCDN maintient les zones de liaisons (corridors écologiques) que sont les bords de route, les ruisseaux, les haies, etc. Ce sont d'ailleurs ces zones de liaisons qui manquent le plus à Villers-le-Bouillet. Les zones centrales riches en faune et en flore sont l'ancienne sablière du Haut-Fays, les bassins d'orage aux lieux –dits « A la Forge » et « Aux Quatorze Bonniers », les bandes naturelles de l'aire d'autoroute, la frênaie alluviale du bois Grumsel, les peupleraies plantées en zones alluviales, ...

Initié en 2008, le PCDN de Villers-le-Bouillet est très actif. Parmi ses actions, on peut relever :

- Marche annuelle à la découverte de la nature dans les villages
- Opérations de sauvetage des batraciens

- Fête de l'arbre
- Nuit de la chauve-souris
- Nuit de la chouette
- Journée papillons
- Placement de nids artificiels d'hirondelles au Clos de la Panneterie
- Opérations de lutte contre la Renouée du Japon
- Bibliothèque de livres « naturalistes »

7.7 CONTRAT DE RIVIÈRE MEUSE-AVAL

Un Contrat de rivière engage, sur base d'une démarche volontaire, tous les acteurs d'une rivière à mettre en place une gestion intégrée du bassin versant. Ils se rassemblent autour des moteurs suivants : concertation, sensibilisation et participation. L'objectif principal du Contrat de rivière est de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités.

Le Contrat de rivière est constitué de 3 types de partenaires : les pouvoirs locaux (communes et provinces), les administrations régionales, et les acteurs locaux (riverains, associations, naturalistes...). Le Contrat de rivière est constitué d'une assemblée générale (Comité de Rivière), d'un Conseil d'administration, de groupes de travail et d'une cellule de coordination.

La commune de Villers-le-Bouillet fait partie du Contrat de rivière Meuse Aval, et plus particulièrement du Comité local de la Meuse. Ce comité comprend les communes de Braives, Burdinne, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Hannut, Héron, Huy, La Bruyère, Villers-le-Bouillet, Wanze et Wasseiges.

Ce bassin compte une superficie de 361 km² et 400 km de cours d'eau. Les principaux affluents de la Meuse sont la Burdinale, la Soëlle et la Fosseoule. La population du bassin compte environ 49380 habitants.

En participant au Contrat de rivière de la vallée de la Meuse (comité local), un inventaire des principales nuisances présentes le long des cours d'eau a été effectué. Selon cet inventaire, les deux problématiques principales rencontrées dans la commune sont les érosions des berges (dues aux piétinements du bétail ou d'origine naturelle) et le rejet des eaux usées (voir point suivant). Les autres problématiques rencontrées concernent notamment le dépôt de déchets, les entraves et embâcles et la prolifération des espèces invasives.¹¹

Au cours des dernières années, les principales actions menées sur le territoire villersois sont :

- L'information des propriétaires situés le long du ruisseau sur les dépôts le long des berges ;
- Animations pour les écoles pendant les jours blancs ;
- Inventaire de la Balsamine de l'Himalaya ;
- Entretien des ruisseaux de 3^{ème} catégories.

7.8 PROJET LIFE

La commune ne participe pas encore, mais est reprise dans le périmètre du "Life pays mosan".

Des actions pourraient être menées en fonction d'analyses acoustiques pour les chauve-souris actuellement en cours de réalisation (en 2018).

¹¹ Source : Contrat de rivière Meuse Aval et Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet

7.9 LES AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNE EN FAVEUR DE LA NATURE

- **Fauchage tardif** : l'objectif est de préserver la biodiversité aux abords des routes. En plus d'un arrêt de la fauche extensive, le plan fauchage implique aussi l'abandon de l'usage des herbicides. Ainsi, ces pratiques permettent à de nombreuses plantes d'avoir le temps de fleurir, aux animaux et insectes de trouver leur nourriture dans ces herbages et, du point de vue pécurinaire, de réaliser des économies.
- **Plan MAYA** : il s'agit d'un plan mis sur pied par la Région wallonne pour protéger les abeilles grâce à la promotion des plantations d'essences « mellifères » (Source : environnement.wallonie.be). La commune a signé la Charte d'engagement Commune Maya début 2013.
Les actions réalisées dans ce cadre sont :
 - Plantations d'essences locales mellifères sur le territoire communal ;
 - Imposition dans les permis d'urbanisme et permis uniques de plantation de haies d'essences locales (2/3 de mellifères) ;
 - Réalisation de sensibilisation avec les enfants : bricolages, construction d'hôtels à insectes...
 - Rencontre annuelle avec les apiculteurs ;
 - Articles d'information et de sensibilisation dans le bulletin communal.
 - **Participation à la semaine de l'arbre** et distribution gratuite de plants divers aux particuliers (+/-1200 plants au total).
 - **Combes et clochers** : Ceux-ci ont été aménagés afin de limiter la présence de pigeons.
 - **BiodiBap** : Dans ce cadre, la Commune a réalisé l'aménagement des abords de la maison communale : toitures végétales, plantations de plantes basses sur les talus, plantations d'arbres d'essences locales, prairies fleuries...

7.10 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| Le site de la sablière, SGIB. | ...mais seul site naturel d'intérêt sur le territoire communal. |
| Un site Natura 2000 | ...mais une part très faible du territoire villersois concernée. |
| Un PCDN actif très apprécié des Villersois qui coordonne avec la commune des actions et des événements en faveur de la nature. | Un réseau écologique de faible superficie et fragmenté. Risques environnementaux liés à l'agriculture (zone vulnérable aux nitrates) et à la fructiculture intensives. |
| La participation de la commune au Contrat de Rivière Meuse Aval et les travaux réalisés sur l'érosion des berges et le rejet des eaux usées... | Absence d'autres dynamiques telles que Life. |
| Une Commune qui mène des actions afin de soutenir la valorisation de son environnement naturel | |
| Beaux paysages et présence d'ouvertures paysagères. | Un indice de satisfaction des Villersois envers leurs espaces verts faible. ¹² |

¹² Enquête socio-économique de 2001 (ou "ESE 2001") de l'INS1, devenu depuis la DGSIE. Voir page 57 de la Partie 1 du PCDR.

8 ENVIRONNEMENT

Le présent chapitre a pour but de présenter les caractéristiques environnementales de la commune. En se référant au chapitre « Caractéristiques physiques et naturelles du territoire », il est question d'analyser les risques environnementaux naturels et anthropiques et d'observer la manière dont ils peuvent être gérés.

8.1 RISQUES ANTHROPIQUES

8.1.1 Risques liés à l'agriculture

Les zones vulnérables sont des zones fragilisées. Il s'agit de territoires qui alimentent des eaux de surface et souterraines et dont la teneur en nitrate dépasse ou risque de dépasser une concentration supérieure à 50mg/l. Il s'agit également de parties du territoire qui alimentent des masses d'eaux qui ont subi ou risquent de subir, dans un avenir proche, une eutrophisation.

L'entièreté de la commune de Villers-le-Bouillet est reprise en zone vulnérable afin de limiter la pollution par les nitrates. Ces teneurs en nitrate sont dues à la présence de nombreuses exploitations agricoles intensives. Celles-ci sont tenues de respecter une réglementation stricte définie par l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture du 10 octobre 2002 repris au chapitre IV de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif au Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'eau – 3 mars 2005.

(Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

8.1.2 Risques technologiques

Le territoire de la commune de Villers-le-Bouillet fait presque entièrement partie de la zone d'évacuation autour de la centrale nucléaire de Tihange (rayon de 10 km). Seule la partie nord du village de Vieux-Waleffe est hors de cette zone, en zone 2 de confinement.

8.2 NUISANCES SONORES

8.2.1 Axes routiers

En 2008, des cartes d'exposition au bruit le long des axes routiers, dont le trafic dépasse les 6 millions de passages de véhicules/an ont été établies pour la Région wallonne. Deux indicateurs ont été cartographiés : l'un reprend les niveaux sonores moyens annuels en dB(A) durant la nuit (L_N), l'autre durant les périodes de jour, de soirée et de nuit (L_{DEN}).

Pour l'indicateur des périodes de nuit, le sud de village de Warnant-Dreye et le nord de celui de Fize-Fontaine sont les espaces bâtis les plus exposés au bruit, entre 55 et 60 dB(A). Le reste du village de Warnant-Dreye et le reste de Fize-Fontaine sont exposés entre 50 et 55 dB(A). Le niveau sonore sans effet néfaste observé chez un dormeur moyen en bonne santé est situé à un niveau L_N de 42 dB(A).

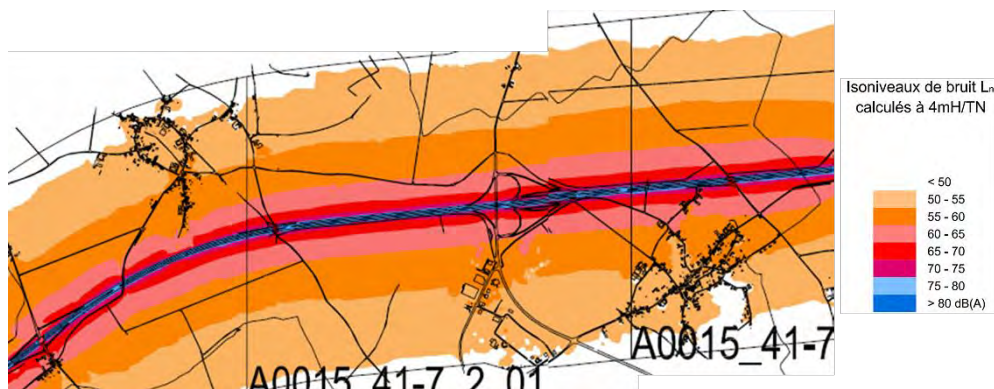


Fig 21 : Cartographie d'exposition au bruit du trafic routier, indicateur L_n (source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet d'après SPW – DGO3 – DEE)

Pour l'indicateur des périodes de jour, du soir et de la nuit, le sud de Warnant-Dreye et le nord de Fize-Fontaine sont situés entre 55 et 60 dB(A). Les espaces bâtis les plus proches de l'autoroute et la ZACC de Fize-Fontaine sont eux soumis à des niveaux de 65 à 70 dB(A). Selon le tableau de bord de la Région wallonne, des niveaux de L_{DEN} de 55 db(A) constituent une gêne chez 20% de la population.

(Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

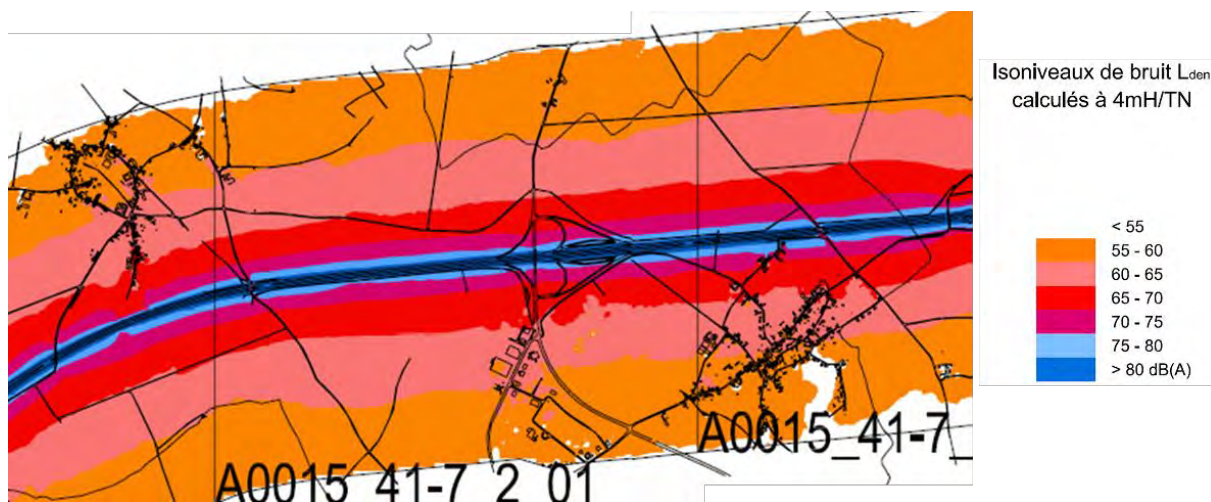


Fig 22 : Cartographie d'exposition au bruit du trafic routier, indicateur L_{DEN} (Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet d'après SPW – DGO3 – DEE)

8.2.2 Plan de développement à long terme de l'aéroport de Bierset

La commune de Villers-le-Bouillet est prise en compte dans le plan de développement à long terme de l'aéroport de Bierset (horizon 2020). Ce plan détermine les zones d'influence des communes qui sont concernées par les nuisances sonores générées par les avions. Il fonctionne en tant qu'outil de gestion pour la mise en œuvre de mesures de prévention ou d'accompagnement pour le bâti existant. 4 zones ont été définies à partir de l'indice ou indicateur L_{DN} :

- Zone A : $L_{DN} \geq 70$ dB(A)
- Zone B : 65 dB(A) $\leq L_{DN} < 70$ dB(A)
- Zone C : 60 dB(A) $\leq L_{DN} < 65$ dB(A)
- Zone D : 55 dB(A) $\leq L_{DN} < 60$ dB(A)

Le territoire de la commune de Villers-le-Bouillet est concerné par la zone D.

(Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

8.3 GESTION DE L'EAU

8.3.1 Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique

L'assainissement des eaux usées est un enjeu majeur. Cette problématique doit être gérée dans l'entièreté du réseau, de l'habitation jusqu'au rejet des eaux dans un cours d'eau. L'objectif est de relier au maximum les habitations à un réseau d'égouts menant aux stations d'épuration.

Le **Règlement Général d'Assainissement (RGA)** définit 3 zones d'assainissement¹³ :

- **Zone d'assainissement collectif** : zone où l'habitat est suffisamment concentré pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées par des égouts pour les acheminer vers une station d'épuration collective. Le raccordement à l'égout est obligatoire pour tout bâtiment situé dans cette zone.
- **Zone d'assainissement autonome** : zone où la pose d'égouts n'est pas envisagée. Les habitants doivent épurer eux-mêmes leurs eaux usées en équipant leur maison d'un système d'épuration individuelle. Certaines zones qui ont été définies comme prioritaires font l'objet d'études spécifiques où les obligations des particuliers peuvent être précisées en fonction de la priorité, comme pour les zones de baignade ou amont, les zones de prévention d'eaux souterraines, Natura 2000,...
- **Zone d'assainissement transitoire** : zone qui n'a pas encore été définie mais destinée à évoluer vers l'assainissement collectif ou l'assainissement autonome suite à une étude spécifique qui peut être réalisée par l'OAA (Organismes d'Assainissement Agréés) ou à l'initiative de la Commune ou par la SPGE (Société Publique de Gestion des Eaux).

En 2005, la Région wallonne a mis en place des **PASH (Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique)**. Ces plans déterminent les modes d'assainissement pour chaque habitation dont les eaux usées s'écoulent dans un des sous-bassins hydrographiques en Région wallonne. Pour ce faire, le plan reprend les principales informations relatives à l'épuration des eaux usées. Son objectif est de déterminer les zones soumises à l'assainissement collectif et celles soumises à l'autonome sur base d'une approche technico-économique permettant d'assurer un assainissement optimal des eaux usées pour un coût raisonnable.

Parmi les quinze PASH existants¹⁴, la commune de Villers-le-Bouillet est inscrite dans le PASH de la Meuse Aval. Chaque PASH est sanctionné par un arrêté d'approbation du gouvernement wallon. Dans ce cadre, l'organisme agréé par la SPGE pour la réalisation des aménagements est l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège). Les PASH délimitent et définissent pour toute zone urbanisable aux plans de secteurs, le régime d'assainissement en vigueur parmi les trois régimes spécifiés au Règlement général d'assainissement mentionnés ci-dessus.

Les eaux usées de Villers-le-Bouillet sont récoltées par un réseau d'égouts relativement bien développé (60% réalisé). Cependant, les collecteurs n'étant pas encore effectifs, les eaux usées se rejettent dans les cours d'eau de la commune.

Plusieurs zones d'assainissement ont été définies par le PASH :

- Une zone en régime d'assainissement collectif de >2000 EH (équivalent habitant) à Villers-le-Bouillet et Fize-Fontaine qui concerne 66% de la population,
- Une zone en régime d'assainissement collectif de <2000 EH à Warnant-Dreye et Vaux-Borset qui correspond à 22% de la population,
- Une zone en régime d'assainissement autonome, située principalement à Vaux, Dreye et Vieux-Waleffe qui couvre 12% de la population.

Deux stations d'épuration de petite taille, 750 EH, doivent être réalisées à Warnant-Dreye et à Vaux-et-Borset. La construction d'une station de grande taille (54000 EH) a été finalisée début 2013 à Amay. Les 54 000 EH correspondent à la population des communes d'Amay, Huy, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze et un quartier d'Engis.

¹³ Site Internet : www.aquawal.be

¹⁴ Source : SPGE

8.3.2 Distribution de l'eau

La perméabilité des craies du sous-sol du plateau Hesbignon permet une importante infiltration des eaux, plus que le ruissellement. On retrouve ces craies dans la partie nord de la commune, aux environs du village de Vaux-et-Borset. Cette forte infiltration a permis le développement d'une importante masse aquifère : les craies de Hesbaye. Plus précisément, à la commune correspond la nappe des Sables et Craies du bassin de la Meuse appelée « RWM041 ».

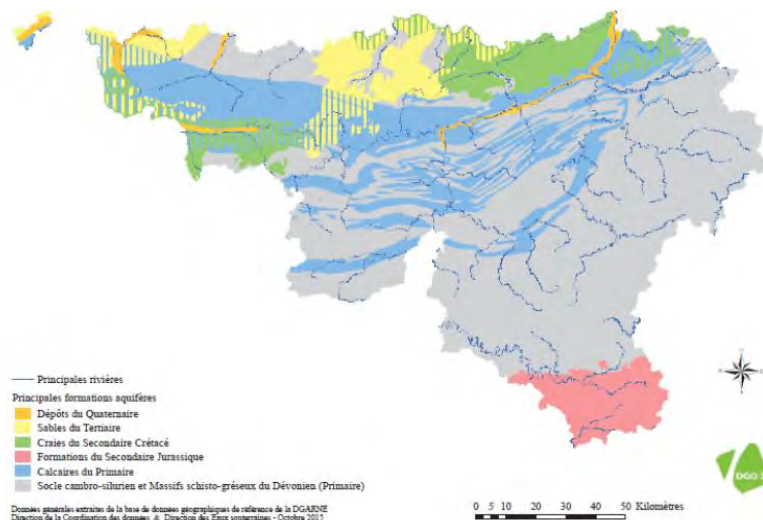


Fig. 24: Les principales formations aquifères de Wallonie

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) exploite la nappe aquifère (d'environ 45 km de longueur). Ces galeries traversent toute la Hesbaye d'ouest en est. L'étendue de ce réseau nécessite la désignation d'importantes zones de prévention. À Villers-le-Bouillet, près de 16% du territoire communal sont concernés par ces zonages. Une zone de prévention éloignée (zone en vert foncé) est actuellement à l'instruction (en 2017) ainsi qu'une zone de prévention rapprochée (zone en vert clair). Ces périmètres constituent un enjeu environnemental d'importance pour la commune.

En plus de cette galerie de captage, la commune compte de nombreuses prises d'eau souterraine en activité, en majorité utilisées par le privé et pour l'agriculture..¹⁵

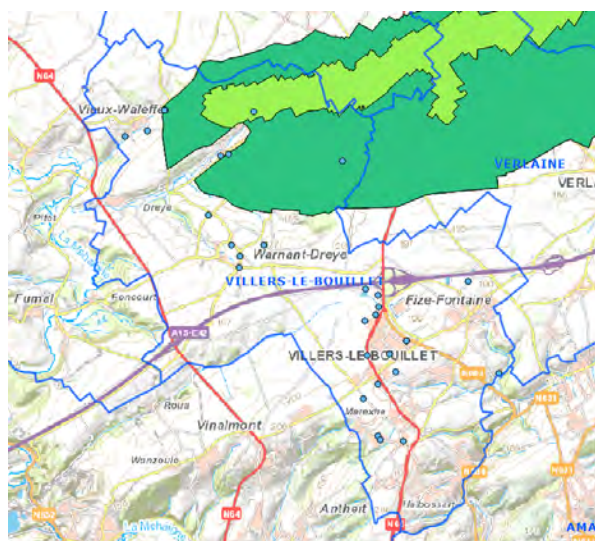


Fig 25: Les zones de captage et zones de protection

¹⁵ Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

8.3.3 Zones inondables

Le Ministère de l'Équipement et des Transports et le Ministère de la Région wallonne ont publié dans le cadre du Plan P.L.U.I.E.S. (Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés) une cartographie des zones inondables.

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau.

La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Cette carte ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans du ruissellement, du refoulement d'égouts, de la remontée de nappe phréatique ou de phénomènes apparentés. Elle exclut également toute hypothèse d'inondation catastrophique, liée à un événement accidentel tels une rupture de barrage ou de digue, une panne de système de pompage, et tout autre incident similaire.

Trois valeurs d'aléas sont possibles : faible, moyenne et élevée.

La carte permet d'observer que les cours d'eau de la commune présentent des aléas d'inondation faibles et que, dès lors, il n'y pas vraiment de risque d'inondation. On notera simplement que la zone au niveau de la Mehaigne présente des aléas moyens à élevés. À cet endroit, la Mehaigne est en zone Natura 2000 et au plan de secteur, en zone forestière, elle ne présente donc pas de risque de dégâts pour des habitations.

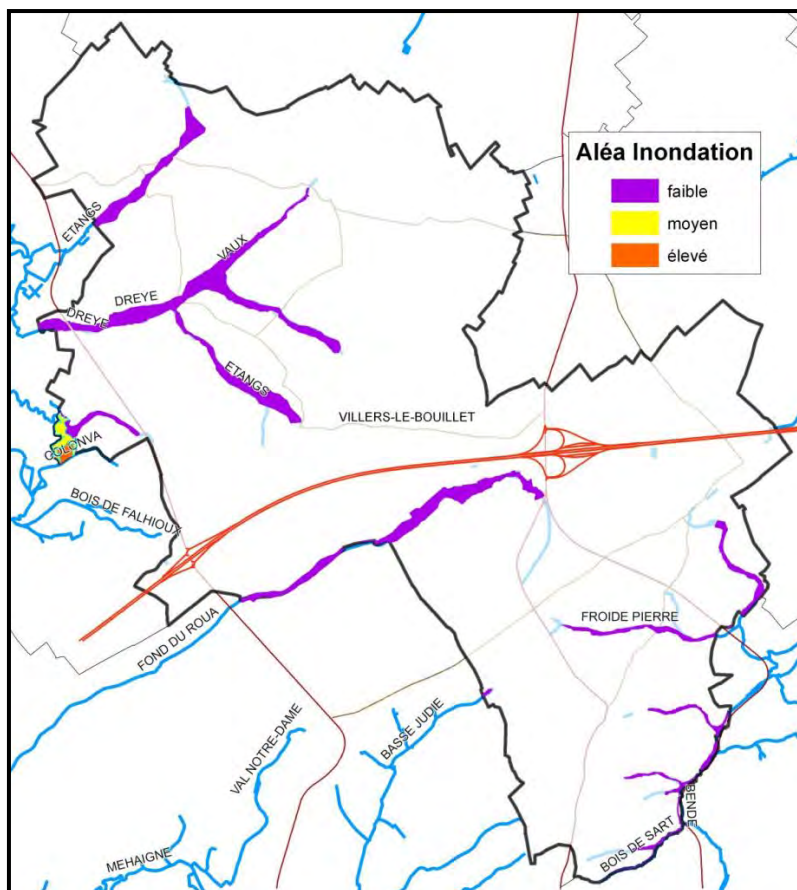


Fig 26: Synthèse de la carte des aléas d'inondation (Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

Concernant cette zone d'inondation élevée, celle-ci est présente à divers endroits sur la commune depuis le nouveau plan d'aléa datant de 2016.

Les mesures relatives aux éventuels projets repris dans cette zone sont les dispositions présentes dans le schéma de développement communal et concernent la définition de périmètres spécifiques.

L'application de ce périmètre poursuit un triple objectif :

- ne pas augmenter le niveau de vulnérabilité dans les zones inondables ;
- réduire les dommages aux personnes et aux biens ;
- permettre le libre écoulement de l'eau et maintenir la capacité d'expansion des crues ;

En vue de préserver ces zones sensibles, la création de nouvelle voirie et la division parcellaire sont déconseillées dans les périmètres soumis à un aléa de faible inondation.

La construction en zone d'aléa d'inondation faible reste autorisée. Dans les zones de bâtisse situées en aléa d'inondation faible, les recommandations suivantes sont d'application :

- L'implantation du volume principal doit se situer entre 6 et 12 mètres du cours d'eau. Dans certains cas liés notamment à la topographie des lieux, cette distance peut être adaptée.
- L'implantation de nouvelles constructions qui abritent des activités susceptibles de provoquer des pollutions des eaux de surfaces et souterraines sont déconseillées.
- La Commune peut, au cas par cas, imposer des mesures de protection (mesures d'étanchéité, imposition d'un niveau fonctionnel hors eau, limite de l'emprise au sol des volumes principaux et secondaires). Le cas échéant, elle peut demander que l'autorisation sollicitée soit accompagnée d'une étude hydraulique précisant les risques encourus en matière d'inondation et les mesures d'atténuation à prendre ».

8.4 DÉCHETS

Pour la collecte de déchets en porte à porte, les habitants sont munis d'un conteneur vert à puce pour les déchets organiques et d'un conteneur noir à puce pour les déchets résiduels. La taxe annuelle varie de 29 euros par an pour 1 personne à 89 euros par an pour les ménages de 5 personnes. Les services compris dans la taxe :

- 20 kg/an/habitant de déchets résiduels (conteneurs noirs),
- 10 kg/an/habitant de déchets organiques (conteneurs verts),
- 10 levées/an/ménage
- Les conteneurs
- PMC et papiers/cartons toutes les 2 semaines,
- L'accès au réseau des recyparcs et bulles à verre,
- La prévention et la communication,
- Les frais généraux et le transfert.

Pour les commerces, industries et associations, la taxe comprend 100 kg de déchets résiduels/an et 50kg de déchets organiques/an. Une taxe variable est calculée en fonction de la production de déchets :

- 1,50 €/levée pour les organiques,
- 2 €/levée pour les déchets résiduels,
- 0,25 €/kg de déchets résiduels jusqu'à 100 kg/an/habitant,
- 0,30 €/kg d'ordures ménagères au-delà de 100 kg/an/habitant,
- 0,20 €/kg de déchets organiques.

Des mesures spéciales sont prévues pour les revenus d'insertion sociale, pour les personnes incontinentes couvertes par certificat médical et pour les gardiennes ONE.

Le passage aux conteneurs à puce a eu lieu en 2010. Afin de poursuivre une politique de limitation de la quantité de déchets par ménage, la commune a communiqué sur le sujet à l'aide d'un guide du tri des déchets. Elle y donne des conseils quant au compostage des déchets, aux déchets organiques que l'on peut retrouver ou non dans le conteneur vert, de même pour les déchets résiduels. La liste de déchets que l'on peut amener au recyparc y est également reprise. Le recyparc le plus proche est celui de Wanze, situé Chaussée de Waremme. Plusieurs sites de bulles à verre sont situés sur le territoire communal.

Des services complémentaires communaux comme le broyage de branches, l'enlèvement des encombrants et la collecte des sapins de Noël ont lieu d'une à plusieurs fois par an.

La gestion des déchets est assurée à Villers-le-Bouillet par l'Intercommunale INTRADEL.

Selon le rapport annuel d'INTRADEL de 2016, la quantité de déchets totale de Villers-le-Bouillet s'élève à 89kg/an/hab avec un taux de recyclage de 52%.

On peut comparer les résultats de la commune par rapport aux autres communes voisines.

| | Taux de recyclage en 2016 | Taux de Croissance du taux de recyclage 2015/2016 | Quantité DMR (Kg/an/hab) | Taux de croissance DMR 2015/2016 |
|---------------------|---------------------------|---|--------------------------|----------------------------------|
| Faimes | 58% | -1% | 85 | -1% |
| Braives | 57% | -1% | 91 | 1% |
| Amay | 53% | -2% | 98 | 4% |
| Wanze | 56% | 0% | 97 | -3% |
| Villers-le-Bouillet | 52% | 2% | 89 | -5% |

Fig 27: Quantité de déchets ménagers, taux de recyclage et taux de croissance des déchets ménagers et du recyclage à Villers-le-Bouillet et dans les communes de la microrégion faisant partie d'INTRADEL (Source : INTRADEL)

Dans ce classement, on peut constater que la commune détient :

- le moins bon taux de recyclage de la microrégion. Toutefois, Villers-le-Bouillet est la seule commune à voir ce taux progresser.
- une des quantités les plus faibles de déchets ménagers par habitant. Ce chiffre s'explique notamment par le fait que la Commune réalise pour son propre compte la collecte sélective des déchets organiques. Intradef constate dans son rapport d'activité, que dans les Communes ayant adhéré à ce système, les quantités de déchets ménagers résiduels chutent de 58kg/habitant. En 2011, à Villers, la quantité collectée était de 200 kg, soit 111 kg de plus qu'en 2016. Cette diminution provient pour partie d'une baisse de la quantité globale de déchets (amélioration du tri des citoyens, intensification du compostage à domicile et sortie du système des gros producteurs de déchets commerciaux) et pour l'autre partie, des 35kg/habitant de déchets organiques dorénavant collectés sélectivement. La commune assure d'autre part une meilleure captation des organiques.

La commune de Villers-le-Bouillet collabore avec la Commune de Braive afin d'organiser un ramassage des produits de fauche. S'il n'y a pas encore d'analyse de l'évolution de la faune et de la flore, la Commune constate un réel plus au niveau propreté.

8.5 INDICE DE SATISFACTION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

L'enquête socio-économique de 2001 (ou "ESE 2001") a été réalisée en octobre 2001 par l'INS1, devenu depuis la DGSIE. Dans le cadre de cette enquête, il a été demandé aux habitants de porter une appréciation sur l'environnement de leur logement et sur l'équipement de leur quartier de résidence (questions 17 et 18 du formulaire « logement »). Pour chaque thématique envisagée par ces questions, trois réponses étaient possibles : très agréable ou très bien équipé, satisfaisant ou normalement équipé, et peu agréable ou mal équipé.

Même si cette enquête date de 2001, elle permet d'avoir la perception des habitants sur leur environnement, leur cadre de vie...

| Indices de satisfaction de la qualité de l'environnement | Villers-le-Bouillet 2001 | Arrondissement de Huy 2001 |
|--|-----------------------------|-------------------------------|
| Aspect esthétique des maisons | 62,66 | 63,38 |
| La propreté | 60,62 | 62,66 |
| Qualité de l'air | 61,91 | 61,52 |
| Tranquillité | 54,45 | 56,48 |
| Espaces verts | 44,25 | 49,43 |
| Ensemble de l'environnement | 56,78 | 58,69 |

Fig 28: Indices de satisfaction de la qualité de l'environnement Source des données : DGSIE et IWEPS

On constate que les habitants de Villers-le-Bouillet sont peu satisfaits des espaces verts (moins de 45% de taux de satisfaction). C'est le cadre bâti qui rencontre le plus de satisfaction avec la qualité de l'air.

On remarque également que les Villersois sont généralement moins satisfaits de leur environnement que l'ensemble des habitants de l'arrondissement de Huy.

Mais si on compare avec les communes voisines, on constate que seule la commune de Braive a un indice de satisfaction sur l'ensemble de l'environnement supérieur à 66%, qu'Amay a un taux de 49% et que les autres communes (Faimet, Verlaine et Wanze) sont dans la même fourchette de Villers, à savoir entre 55 et 59%.

8.6 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| Le travail de la commune dans le cadre du PASH. Des travaux d'égouttage. | |
| Des stations d'épuration en projet à Vaux-Borset et Warnant-Dreye... | ... mais sur le très très long terme. |
| Le tri des déchets (containers à puce pour déchets ménagers et organiques). Faible nombre de kg de déchets par habitants. | |
| Collaboration avec la commune de Braives pour le ramassage des produits de fauche qui est un réel plus au niveau de la propreté. | |
| | Taux de satisfaction sur l'environnement des habitants assez moyen et faible sur la qualité des espaces verts. ¹⁶ |
| | Risque technologique dû à la proximité de la centrale de Tihange. |
| | Nuisances sonores dues au trafic autoroutier et aérien. |
| | Nuisances sonores dues au trafic routier des nationales (N64, N65, N684). |

¹⁶ Enquête socio-économique de 2001 (ou "ESE 2001") de l'INS1, devenu depuis la DGSIE. Voir page 57 de la Partie 1 du PCDR.

9 ÉNERGIES

9.1 L'ÉLECTRICITÉ

9.1.1 Distribution

Tecteo est chargé de la distribution de l'électricité sur le territoire de la commune.

9.1.2 Fourniture

La Commune a attribué un marché public pour la fourniture en électricité de tous les bâtiments de l'administration et du CPAS et pour l'éclairage public. Ce marché n'est pas à 100% « électricité vert ».

9.2 L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

9 éoliennes sont présentes sur le territoire villersois.

Depuis 2005, 8 éoliennes d'1,5MW chacune, sont exploitées par EDF Luminus (ancien SPE) sur le territoire des communes de Wanze et de Villers-le-Bouillet. 6 sont situées sur le territoire communal et au sud de l'autoroute, à l'ouest de Villers.

En 2006, un second parc d'éoliennes est en projet, chacune de 2MW. 3 se situent sur le territoire de la commune, au nord de l'autoroute sur le territoire de Fize-Fontaine, une autre est située sur la commune de Verlaine.

En octobre 2017, EDF Luminus a annoncé vouloir ajouter 13 éoliennes, de 3,45 MW chacune, au parc éolien existant sur les territoires de Villers-le-Bouillet, Verlaine et Wanze, qui en compte déjà 13.

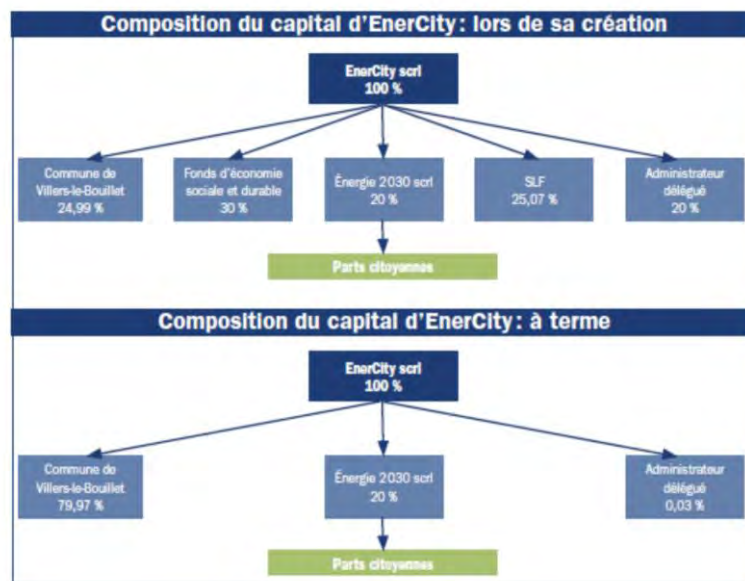
Ce projet représente une capacité supplémentaire de 44,85 MW. Neuf éoliennes seront construites sur le territoire de Villers-le-Bouillet, trois sur celui de Verlaine et une sur celui de Wanze. Elles seront toutes implantées le long de la E42 Namur-Liège et entreront en service en 2019.

Le parc produira alors 121.800.000 kWh d'électricité verte annuellement, ce qui correspond à la consommation annuelle de 30.450 ménages. Les 26 éoliennes formeront ainsi le plus grand parc éolien de Wallonie.

En 2009 a été inaugurée une éolienne citoyenne, issue d'un partenariat public-privé. Ce projet, nommé EnerCity, avait 3 objectifs :

- Valoriser les ressources communales de manière durable en se dotant d'un outil de production énergétique,
- Associer les citoyens de manière active à lutter contre le réchauffement climatique en misant sur la production d'énergie renouvelable,
- Engendrer des retombées économiques locales (retrées d'argent pour le budget communal).

Le montage juridique de ce projet est le suivant :



9.3 L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

Le territoire de la commune est traversé par différents cours d'eau de faible importance. A ce jour, aucun projet public destiné à développer ce type de production d'énergie n'a été mené.

9.4 LA BIOMÉTHANISATION

Une petite unité de biométhanisation existe dans une exploitation agricole (Mr Cadiat). Celle-ci permet de transformer le lisier en électricité pour couvrir à terme l'entièreté des besoins de l'exploitation.

9.5 AUTRES SOURCES

En 2008, une chaudière Pellets/grains a été installée dans le home Grandgagnage (CPAS).

9.6 LA POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE

9.6.1 Conseiller énergie

De 2004 à juin 2015, la commune a eu un responsable énergie en charge du développement des actions en matière énergétique au travers du programme PALME (Programme d'actions locales pour la maîtrise de l'énergie). Devenue commune Energ'Ethique (signataire d'une charte wallonne l'inscrivant dans une démarche volontariste en matière de gestion énergétique), elle veillé à une utilisation rationnelle de l'énergie via les énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre.

Durant cette période diverses actions ont été menées :

- la mise en place d'un partenariat public-privé et l'attribution du marché fin 2007 pour la construction d'un éco-quartier visant la mixité sociale et composé de 30 logements caractérisés par une faible consommation d'énergie et l'emploi de matériaux respectueux de l'environnement;
- l'analyse des demandes de permis d'urbanisme en termes de performance énergétique;
- le lancement d'un marché public pour la construction d'une maison communale passive;
- le dimming¹⁷ de 208 luminaires d'éclairage public durant la nuit, dans le cadre d'une expérience-pilote financée par le Plan Air-Climat de la Région wallonne;
- le lancement en 2007 d'un projet d'éolienne communale citoyenne, érigée en 2009 ».

Le Conseiller en Énergie a pu aider les citoyens sur les sujets suivants :

- Aides financières,
- Aspects « énergie » des projets de rénovation et de construction (choix du matériau isolant, production d'énergie, régulation),
- Astuces techniques et conseils d'économie d'énergie quotidienne,
- Énergies renouvelables (solaire thermique pour l'eau chaude et solaire photovoltaïque pour l'électricité, pompes à chaleur, chaudière biomasse),
- Audit énergétique.

Actuellement, cette fonction n'existe plus au sein de l'administration communale.

9.6.2 Convention des maires - Pollec

Actuellement, la Commune n'adhère pas à la convention des Maires ni au programme POLLEC.

9.6.3 Bâtiments publics

En 2013, la commune s'est dotée d'une **nouvelle maison communale passive** en béton chaux-chanvre. La commune, à l'étroit dans ses bâtiments, a répondu en 2006 à un appel à projets lancé par la Wallonie. Cet appel à projets visait la construction de bâtiments à faible consommation d'énergie, accessibles pour tous et de qualité. Le bâtiment réuni sur un même site les services communaux, l'ADL, une antenne du CPAS et l'antenne locale de la Police. Il offre également des espaces fonctionnels et spacieux pouvant accueillir la population. Surface totale de 1350 m².

La production d'énergie de la nouvelle administration est de 42.000 Kw en 2015-2016 et de 46.250 Kw en 2016-2017.

Dans le cadre de l'action « 31 communes au soleil », la Commune a :

- Installé des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du centre sportif :
 - Puissance installée : 5 kWc
 - Récupération solaire : 850 kWh/kWc par an
 - Rendement de l'installation : 0,93
 - Surface photovoltaïque disponible : 75 m²
 - Énergie annuelle produits : 3953 kWh
- Installé des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'école de Fize-Fontaine :
 - Puissance installée : 5 kWc
 - Récupération solaire : 850 kWh/kWc par an
 - Rendement de l'installation : 1
 - Surface photovoltaïque disponible : 52 m²
 - Énergie annuelle produits : 4250 kWh

¹⁷ Dimming : abaissement progressif et temporaire du flux lumineux des lampes par réduction de la tension d'alimentations aux heures de faible fréquentation, en vue de réaliser des économies d'énergie.

- Réalisé une analyse de la consommation des bâtiments publics et plus particulièrement des écoles communales, le hall technique « voirie », les maisons de quartier.

9.6.4 Primes « énergie »

La commune n'accorde plus de primes « énergie ».

9.6.5 Service CPAS

Le CPAS propose un service, gratuit, relatif à la réduction de la consommation d'énergie. Celui-ci propose des conseils et astuces pour faire des économies lors de l'utilisation des différentes sources d'énergie.

Le tuteur énergie se rend au domicile des personnes pour leur donner des conseils sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE). Il les aide aussi pour régler certains soucis administratifs avec leur fournisseur d'énergie (demande de paiement échelonné, changement de fournisseur, relevé de compteur, changement d'acompte). Grâce à un subside de 300 € et après décision du conseil, il fournit du matériel économiseur d'énergie (tentures thermiques, boudins de portes, ampoules Leds, réflecteur de radiateur...) ou permet l'intervention d'un professionnel (électricien, chauffagiste, ...). Certains ménages à bas revenus (RIS + 20%) ont également droit à la prime MEBAR (1365 €) en collaboration avec la Région Wallonne (placement d'un poêle, changement d'un boiler, remplacement de châssis, ...).

De temps en temps, le CPAS organise des animations en relation avec l'énergie afin de sensibiliser et de conscientiser les personnes au coût élevé de l'énergie et de leur donner des conseils.

| Tuteur Energie | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---------------------------------|--------------------------------------|------|--|------|
| | Engis, Modave et Villers-le-Bouillet | | Modave et Villers-le-Bouillet à partir d'octobre 2016 | |
| Nombre de ménage suivi | 87 | 104 | 121 | 145 |
| Bénéficiaire d'une aide du CPAS | 74 | 88 | 107 | NC |
| Locataires | 69 | 83 | 98 | NC |
| Analyse de logement | 39 | 52 | 85 | NC |
| Marchés énergie | 35 | 51 | 62 | NC |

9.7 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| La politique générale de la commune depuis plusieurs années, en matière de réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables... | ...mais remise en question des politiques en faveur de l'efficacité énergétique (primes, développement de l'éolien citoyen,...) |
| Le partenariat public-privé pour la réalisation (2009) d'une éolienne citoyenne. | |
| La construction d'une nouvelle maison communale passive en béton chaux-chanvre qui accueille les services communaux, l'ADL, une antenne du CPAS, et l'antenne locale de Police. | |
| Le développement du parc éolien | |
| Projet pilote pour une petite unité de biométhanisation dans une exploitation agricole | |
| Un tuteur énergie au CPAS | |
| Placement de panneaux solaires sur les bâtiments publics grâce à l'action « 31 communes au soleil | |
| Signature de la charte « Commune énerg'éthique » permettant de bénéficier de l'appui d'un conseiller en énergie... | ...mais un suppression de la fonction de conseiller en énergie |
| | Abandon de l'adhésion à « la Convention des maires » visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable. Décision de ne pas répondre au nouveau plan POLLEC (Politique Locale Energie Climat) |
| | Un parc immobilier ancien probablement énergivore |

10 LA MOBILITÉ

10.1 PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ

La commune dispose d'un Plan Intercommunal de mobilité (PICM) réalisé en partenariat avec les communes d'Engis, Huy, Marchin, Modave, Villers-le-Bouillet et Wanze.

Le plan d'actions a été rédigé en septembre 2013.

Les objectifs généraux du PICM sont :

- Développer une vision d'ensemble de la mobilité à l'échelon supra-communal dans une optique de développement durable,
- Améliorer l'accessibilité de tous et l'accessibilité des pôles d'activités,
- Contenir le développement territorial et améliorer la qualité du cadre de vie,
- Communiquer pour informer, sensibiliser, éduquer.

Le plan a défini les enjeux de mobilité pour le territoire :

- Enjeux en matière de développement économique et urbain du territoire :
 - Prendre en compte l'aménagement du territoire et éviter l'étalement urbain,
 - Adopter des principes d'aménagement du territoire spécifiques aux zones d'activités
- Enjeux en matière de transports en commun :
 - Optimiser l'offre de transport public en palliant aux carences du réseau et en améliorant l'intermodalité,
 - Améliorer les points d'attente et d'accueil en termes de convivialité, d'intermodalité, d'usages et d'accessibilité.
- Enjeu pour les modes actifs :
 - Favoriser les déplacements à pied et à vélo pour en faire des moyens de locomotion au quotidien.
 - Améliorer la circulation routière en termes de trafic, de sécurité et de gestion du stationnement, pour une meilleure qualité du cadre de vie

La commune a déjà réalisé divers aménagements préconisés par le PICM tels que la mise en place de ralentisseurs rue Docteur Emile Neuville (fiche 11) et la mise en sens unique de la rue de la Plaine et de la rue du Centre (une partie de la fiche 2)

10.2 LE RÉSEAU ROUTIER

10.2.1 Hiérarchie des réseaux

La carte reprise ci-dessous, issue du PICM, nous montre la hiérarchie des réseaux routiers présents sur le territoire villersois :

- Le réseau autoroutier (E42) qui traverse la commune (Est-Ouest)
- Le réseau régional de transit : N684 et N64 (Nord-Sud)
- Le réseau communal.

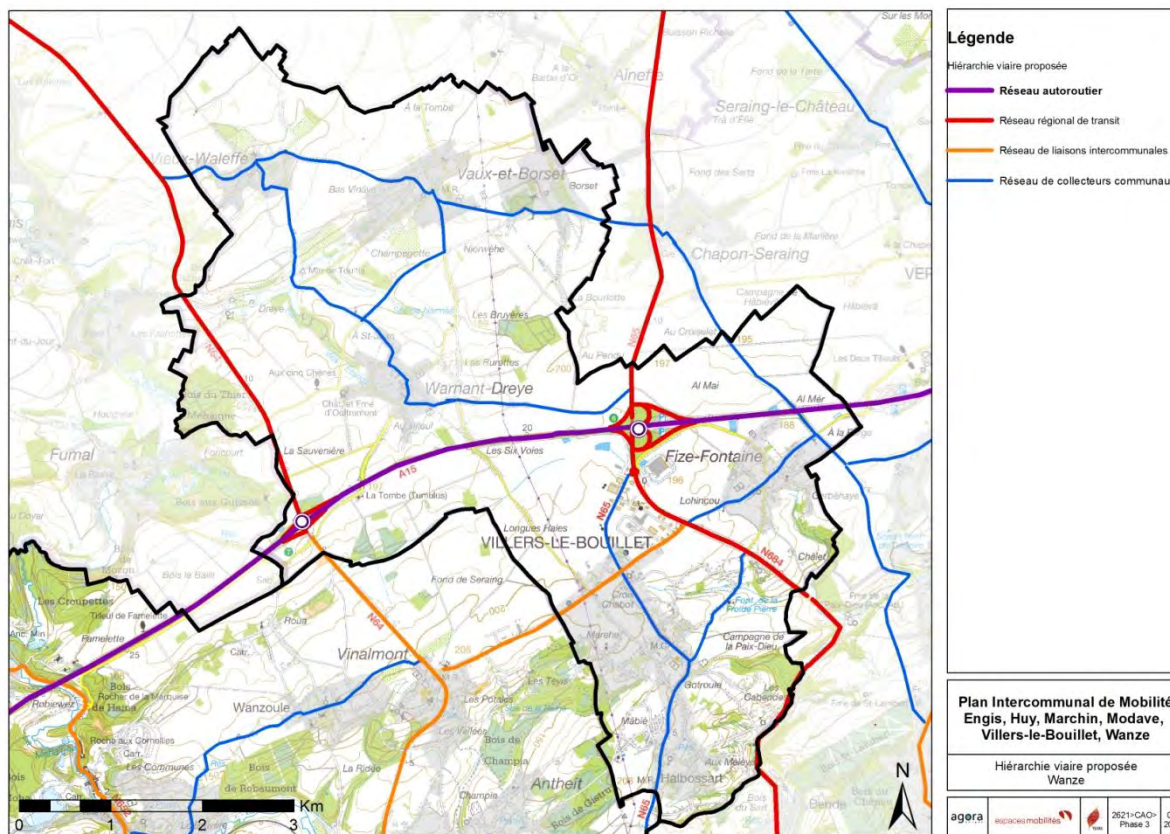


Fig 29 : Hiérarchie du réseau routier de la commune de Villers-le-Bouillet – Source : PICM

La partie sud du territoire de la commune bénéficie d'une bonne accessibilité grâce à la proximité de l'autoroute et des sorties 6 et 7 et les routes régionales qui assurent la connexion directe avec la vallée de la Meuse (Tihange). Quant à la partie Nord, si celle-ci est également « connectée » à l'autoroute, le réseau suivant est principalement composé de voiries communales.

Au total, la longueur du réseau routier revêtu de Villers-le-Bouillet est de 134,2 km avec :

- 6,7 km d'autoroutes,
- 14,4 km de routes régionales,
- 113,1 km de routes du réseau communal.

Si l'autoroute est un atout en termes d'accessibilité, la carte démontre bien que celle-ci peut aussi être vécue comme une barrière physique entre la partie Nord et la partie Sud de la commune.

Il en est de même pour le village de Fiez-Fontaine a dans sa partie nord l'autoroute et à l'ouest, la N864.

10.2.2 Trafic routier

Sur l'autoroute E 42, le trafic autoroutier journalier moyen sur le tronçon qui traverse la commune est de 51.000 véhicules, soit plus de 18.000.000 de véhicules par an. Le trafic augmente en moyenne de 1% chaque année.

Le passage important génère une série de nuisances dont le principal est le bruit

La cartographie du bruit des axes routiers démontre bien l'impact sonore du trafic sur les villages situés à proximité et plus particulièrement Warnant-Dreye et Fize-Fontaine.

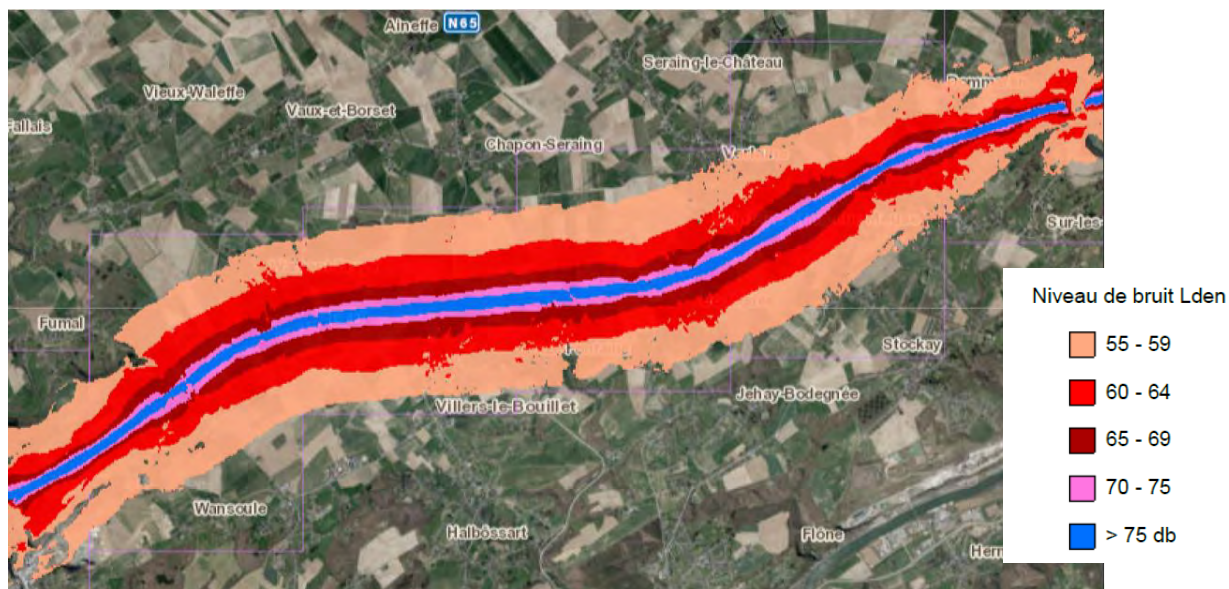


Fig 30 : Bruit des axes routiers en 2011- Source – Géoportail Wallonie - WalOnMap

En ce qui concerne les routes régionales, une moyenne de 6.500 à 7.000 véhicules par jour est enregistrée sur la N65 et la N64 et plus de 12.000 véhicules jour sur la N864. La carte établie dans le cadre du PICM démontre bien la forte densité de trafic enregistré sur cet axe.

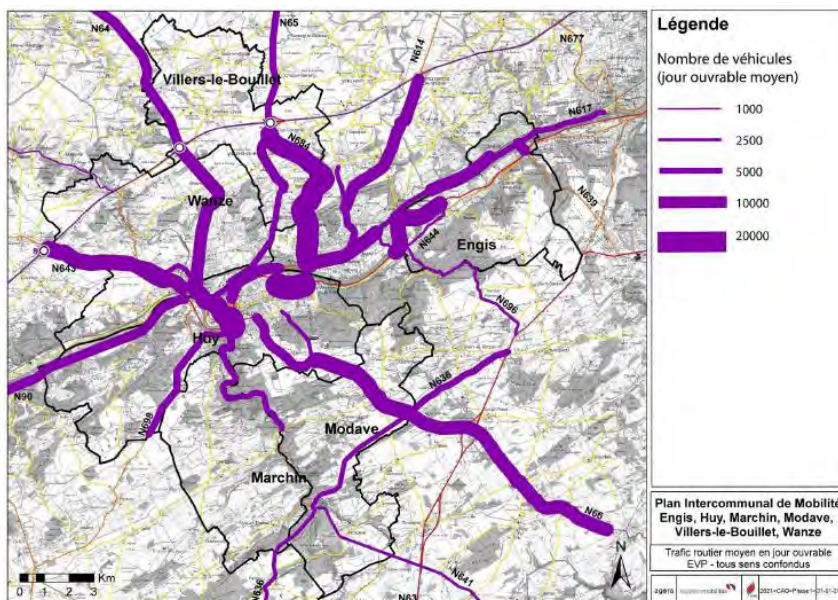


Fig 31 : Trafic journalier - Source – PICM

La fréquentation de la N864 s'explique par le fait que celle-ci joue une fonction de jonction entre la vallée de la Meuse (Tihange) et la E42 mais également par la présence de la zone d'activités économique de Villers-le-Bouillet.

Selon le PICM, se sont plus de 2000 mobilités sortantes travail-domicile et 1500 mobilités entrantes qui ont lieu chaque jour sur le territoire de Villers.

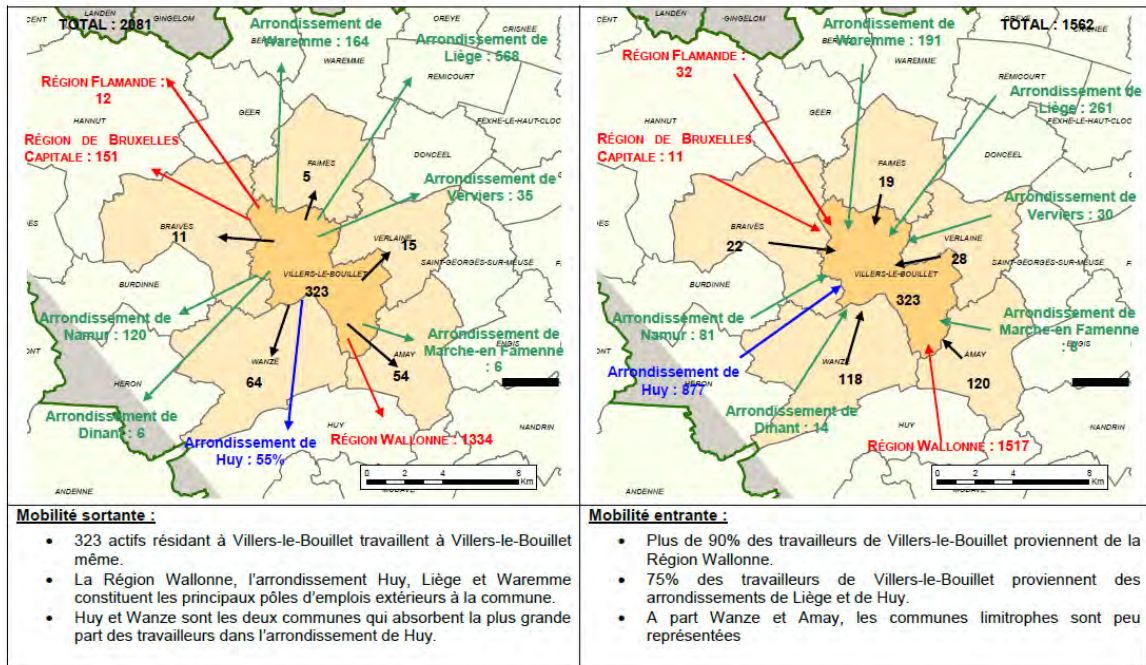


Fig 32 : Mobilités Travail-Domicile sur Villers-le-Bouillet – Source : PICM

10.2.3 Accidents de la route

Vu la structure du réseau routier et le volume de trafic, on peut s'attendre à ce que Villers-le-Bouillet se trouve dans la partie haute du classement dans la microrégion au niveau des accidents de la route.

Avec 26 accidents en 2015¹⁸, Villers-le-Bouillet se trouve en seconde position avec Wanze. C'est sur la commune d'Amay que le plus grand nombre d'accidents est enregistré : 37 en 2015.

On constate qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'accidents à Villers est resté sensiblement le même, sauf en 2010 où on a enregistré 46 accidents. Ce chiffre peut sans doute s'expliquer par les conditions hivernales rencontrées cette année-là et donc des conditions de circulation plus compliquées sur les grands axes dont la E42.

¹⁸ Dernières statistiques disponibles au moment de l'actualisation de la partie 1

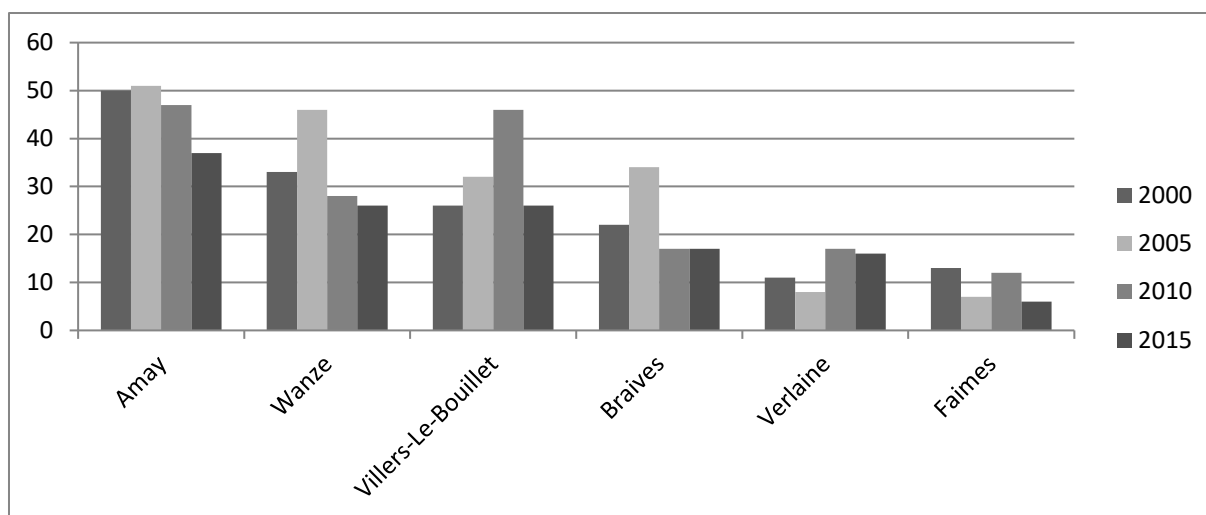


Fig 33. Nombre d'accidents de la route à Villers-le-Bouillet et dans les communes de la micro-région entre 2000 et 2015 (Source : SPF Economie)

En 2015, 20% des accidents de la route qui ont lieu à Villers-le-Bouillet sont des accidents mortels ou avec des blessés graves, contre seulement 12% à Wanze, 16% à Amay, 6% à Braives et à Verlaine et % à Faimés.

Environ 27% des accidents annuels se déroulent sur l'autoroute, ainsi que plus de 60% des accidents mortels et graves. La présence de l'autoroute E42 impacte donc sur le nombre d'accidents de la commune.

Les cartes de statistiques des zones accidentogènes ne qualifie pas la E42 comme une zone à risque. Sur le territoire villersois, seule une zone à risque est précisée au carrefour entre la N65 et la bretelle autoroutière de l'E42 (côté nord de l'autoroute).

Le PICM a également identifié une série de points dangereux (généralement des carrefours le long des routes régionales).



Fig 34. Carrefours dangereux- Source : PICM

10.3 TRANSPORTS EN COMMUN

10.3.1 TEC

La commune de Villers-le-Bouillet compte 8 lignes de bus TEC. Ces lignes sont :

- 45 : Huy - Waremme
- 49 : Huy - Fize-Fontaine - Seraing-le-Château
- 49b : Huy - Ampsin - Villers-le-Bouillet - Amay - Flône
- 50 : Huy - Wanze - Villers-le-Bouillet
- 51 : Huy - Verlaine - Villers-le-Bouillet
- 85a : Chapon-Seraing - Verlaine - Stockay - Awirs - Flône
- 86a : Verlaine - Fize-Fontaine - Chapon-Seraing - Verlaine
- 127a : Huy - Hannut – Landen

Le nœud modal le plus proche étant la ville de Huy, la majorité des lignes de bus s’y rendent.

Le village de Villers-le-Bouillet, qui compte une importante proportion de la population, est connecté à Huy grâce au passage des lignes 49 et 50.

Warnant-Dreye, autre noyau d’habitation important, est desservi par la ligne 45 qui rejoint soit Huy, soit Waremme, à une fréquence moyenne.

La ligne 51 connecte en particulier quelques noyaux d’habitat de Verlaine et de Villers-le-Bouillet en direction de Huy et à une forte fréquence.

En 2010, 57% des abonnements pris à Villers-le-Bouillet étaient à destination de la zone de Huy et 14% de la région de Liège. Ces abonnements comprennent tous les usagers : travailleurs, étudiants, Le graphique ci-dessous permet principalement d’observer l’attraction qu’exerce la ville de Huy sur les usagers des transports en commun de la commune de Villers-le-Bouillet.

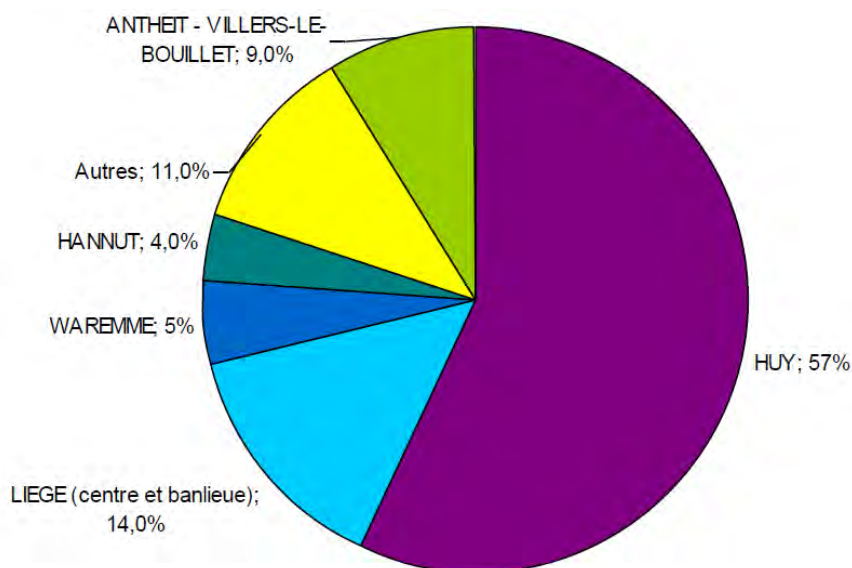
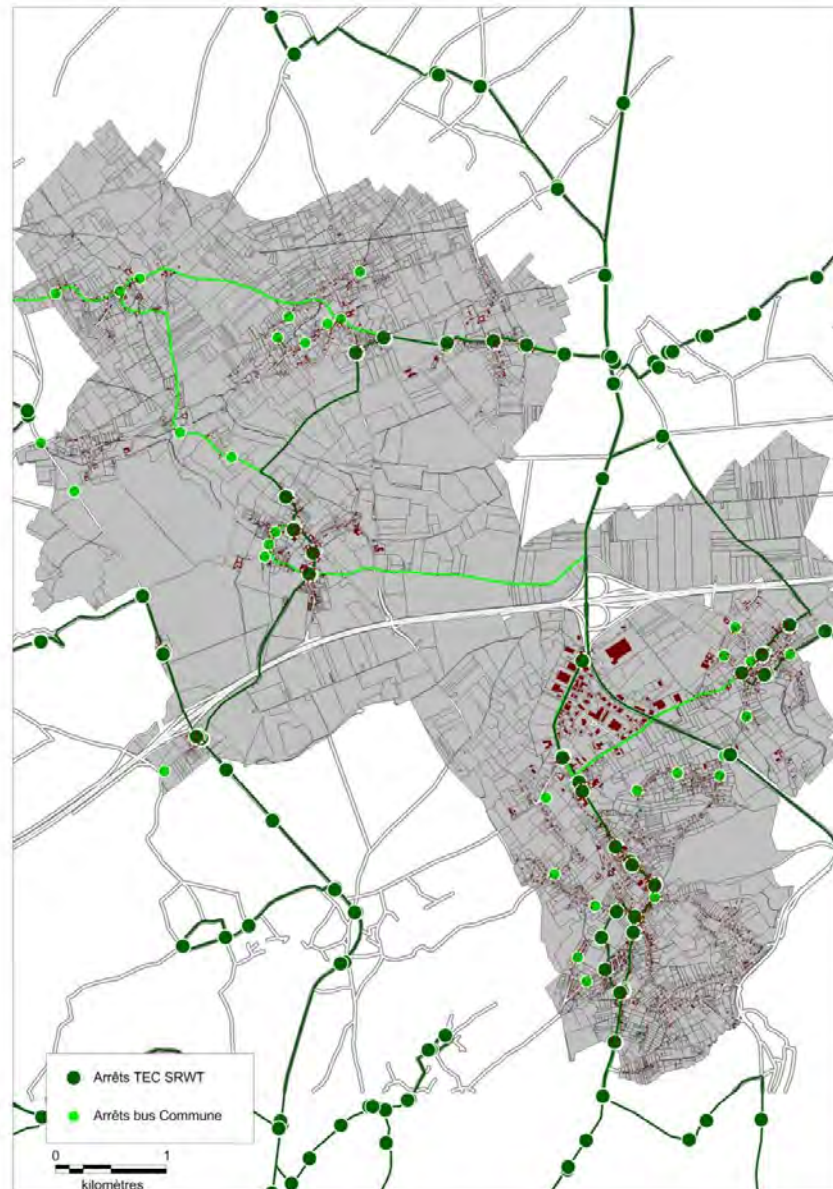


Fig 35. : Représentation des flux de déplacements pour les abonnements pris en 2010, dans la zone de Villers-le-Bouillet (nombre total d’abonnements : 328) (Source : Plan Intercommunal de Mobilité, Rapport final phase 1)

La couverture géographique de la commune en bus est dans l'ensemble relativement bonne. En comptant une aire d'attraction de 300m autour des arrêts de bus, seuls les quartiers du sud-est de la commune ne sont pas desservis (rues Thier du Moulin, Thier Paquay, de la Belle Vue, Bois Grumsel, Halbosart, Méllayes et Fosse aux Pierres).

Fig 36. Arrêts de bus sur la commune



Bien que la commune dispose d'une bonne couverture géographique des arrêts de bus, la fréquence de la desserte est quant à elle bien moins bonne. Certains villages et quartiers sont desservis moins de 5 fois par jour, et ce en comptabilisant les 2 sens. Cette faible fréquence ne permet pas de pouvoir se passer de la voiture. Il s'agit des villages de Vieux-Waleffe et des environs des villages de Vaux- Borset, Warnant-Dreie, Fize-Fontaine et Villers-le-Bouillet.

Les villages situés au nord de l'autoroute présentent des difficultés pour rejoindre le centre de Villers-le-Bouillet en transport en commun. Enfin, La zone d'activités économiques n'est pas non plus spécialement bien desservie, induisant l'usage de la voiture pour de nombreux travailleurs.

(Source : Schéma de structure de la commune de Villers-le-Bouillet)

| Ligne | Dénomination | Fréquence (nb bus/j) |
|-------|--|---------------------------|
| 85A | Chapon Seraing – Verlainne – Stockay – Awirs - Flône | 2 |
| 86A | Verlainne-Fize - Fontaine-Chapon Seraing-Verlainne | 2 |
| 145 | Huy-Waremme (via Warnant-Dreys et Vaux-Borset) | 17+ 5 samedi + 4 dimanche |
| 127 | Huy-Hannut-Landen (via Warnant-Dreys) | 38+18 samedi + 8 dimanche |
| 149 | Huy-Verlainne-Seraing le Château | 35 +16 samedi |
| 150 | Desserte des écoles | 2 |
| 249 | Huy-Ampsin-VIB-Amay-Flône | 2 |

Fig 37. Fréquence des lignes de bus TEC par jour à Villers-le-Bouillet (Source : Site Internet de la TEC)

La carte établie dans le cadre du PICM démontre bien la faible fréquence de bus TEC sur le territoire villersois et ce, plus particulièrement dans les villages nord de la commune, mais également l'organisation horaire de ces bus principalement calquée sur les rythmes scolaires.

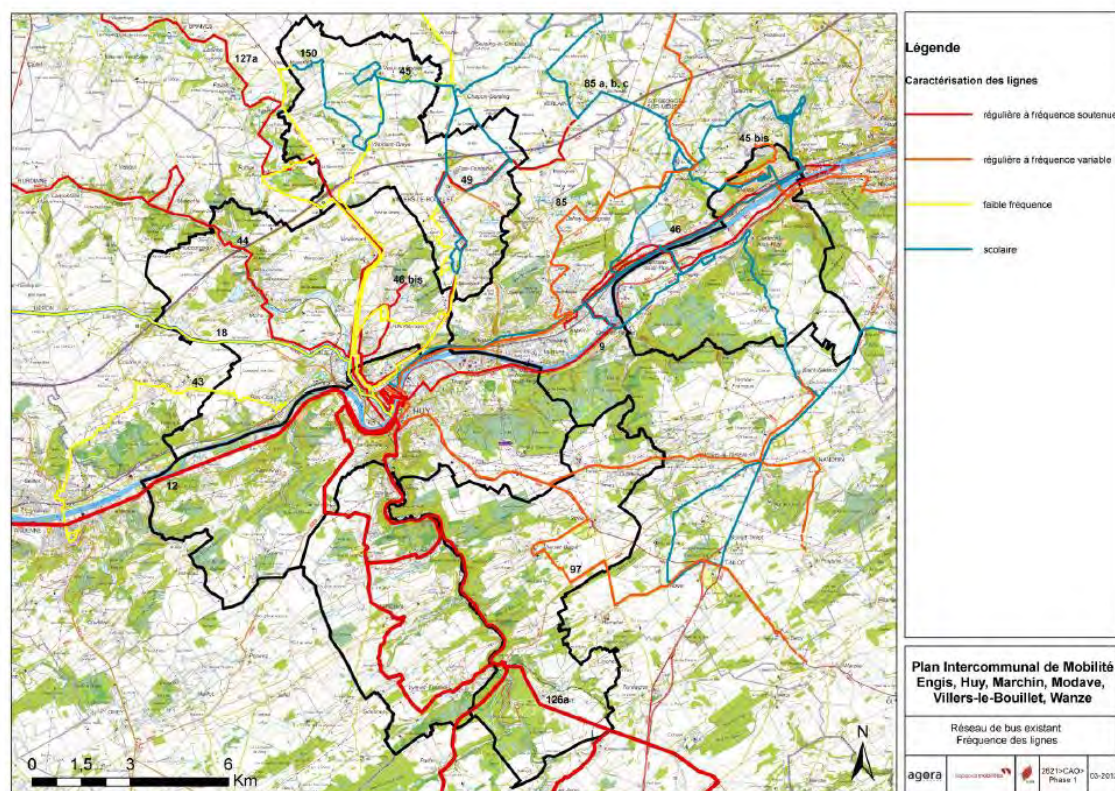


Fig 38 : Carte de la fréquence des bus Tec – Source : PICM

10.3.2 S.N.C.B.

Il n'y a pas de gare à Villers-le-Bouillet.

La gare la plus proche est située à Huy.

La gare est desservie par la ligne 125 Liège-Namur qui relie Liège à Namur en desservant Flémalle-Haute, Engis, Huy et Andenne.

En train, à partir de Huy, il faut compter 20 min pour rejoindre Liège-Guillemins et 23 min pour Namur.

La gare de Statte est également utilisée par de nombreux Villersois.

En semaine, la gare dispose d'une fréquence régulière de 4 trains par heure dont 2 intercités et 2 omnibus. Des trains de renforcement sont dépêchés aux heures de pointe et offrent jusqu'à 5 voire 7 passages par heure. Cette gare est la plus importante à proximité de Villers-le-Bouillet en termes de fréquences, de liaisons et de voyageurs.

À partir de la gare de Waremme, les habitants de la commune peuvent se rendre à Liège et Bruxelles.

(Source : Plan Intercommunal de Mobilité, rapport final phase 1)

10.4 AIDE AUX DÉPLACEMENTS

Les aides aux déplacements sont assurées par le CPAS de la commune, en collaboration avec l'administration communale, avec le soutien de la société Visiocom et le sponsoring de commerçants de la région.

Il propose un service de taxi à prix modéré : le « Villébus ».

Il s'agit d'un minibus d'une capacité de 6 places et qui est aménagé pour le transport de chaise roulante.

Le service est à la disposition des habitants de l'entité qui n'ont pas de véhicule ou qui ont des difficultés pour se déplacer.

Il circule dans un rayon de 35 km autour de Villers-le-Bouillet, tous les jours ouvrables de 8h à 17h.

La priorité est donnée aux déplacements médicaux et à ceux relatifs à la recherche d'emploi ou de formation.

Des trajets collectifs sont prévus les lundis et jeudis matin pour se rendre aux permanences sociales.

Le nombre d'utilisateurs et de courses sont en progression .

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------------------|------|------|------|------|
| Nbre Utilisateurs sur l'année | 104 | 99 | 112 | 116 |
| Nombre de courses total | 1432 | 1807 | 1830 | 1796 |

10.5 CO-VOITURAGE

Covoit'Stop, c'est une des alternatives proposées par la Province de Liège pour réduire l'émission de gaz à effet de serre. Il s'agit d'un système d'autostop élaboré et sécurisé. Les utilisateurs s'inscrivent sur le site ou via leur commune et signent la charte. Cela va permettre de les identifier et de les responsabiliser. Ils reçoivent ensuite un kit constitué d'une carte de membre, d'un autocollant (automobilistes), de cartons de direction (piétons) et d'un brassard (piétons). Des panneaux d'arrêt sont installés à différents endroits stratégiques où l'automobiliste peut s'arrêter pour charger le piéton.

Les « covoit'stoppeurs » se présentent mutuellement leur carte et peuvent, pour plus de sécurité, envoyer un SMS indiquant leurs numéros de membre à un numéro central.

La Commune de Villers-le-Bouillet a décidé en février 2017 d'adhérer au projet. 22 haltes sont programmées sur le territoire villersois.

10.6 MODES DOUX

La commune compte de nombreuses routes et de nombreux chemins (agricoles notamment) qui peuvent être utilisés par les usagers des modes doux. Cependant, le fait qu'ils soient ouverts à tous les types d'usagers les rendent insécurisant pour les usagers faibles. Certains chemins sont toutefois réservés uniquement au charroi agricole et à la mobilité douce, d'autres uniquement à la desserte locale. Il y a donc des conflits d'usage sur ces chemins.

C'est dans ce contexte que la commune participe au projet PICVert qui vise la mise en place d'un réseau local cohérent de voiries communales pour les usagers non motorisés. Il a également pour objectif de promouvoir l'usage de ce réseau et de le protéger, au niveau naturel et patrimonial. Le projet PICVert permet de préserver et de requalifier les chemins et sentiers vicinaux et les voies vertes communales.

La commune a donc identifié tout un réseau qui parcourt l'ensemble du territoire. Il promeut les déplacements à pied et à vélo dans la commune. Cet itinéraire emprunte des tronçons de sentiers qui existent, mais également d'autres qui doivent être créés (connexion rue du Thier Paquay à la rue Belle vue).

Le PICM préconise également d'encourager les déplacements doux (piétons et cyclistes) par le développement de réseaux spécifiques et la réalisation d'aménagements afin de sécuriser les piétons et vélos.

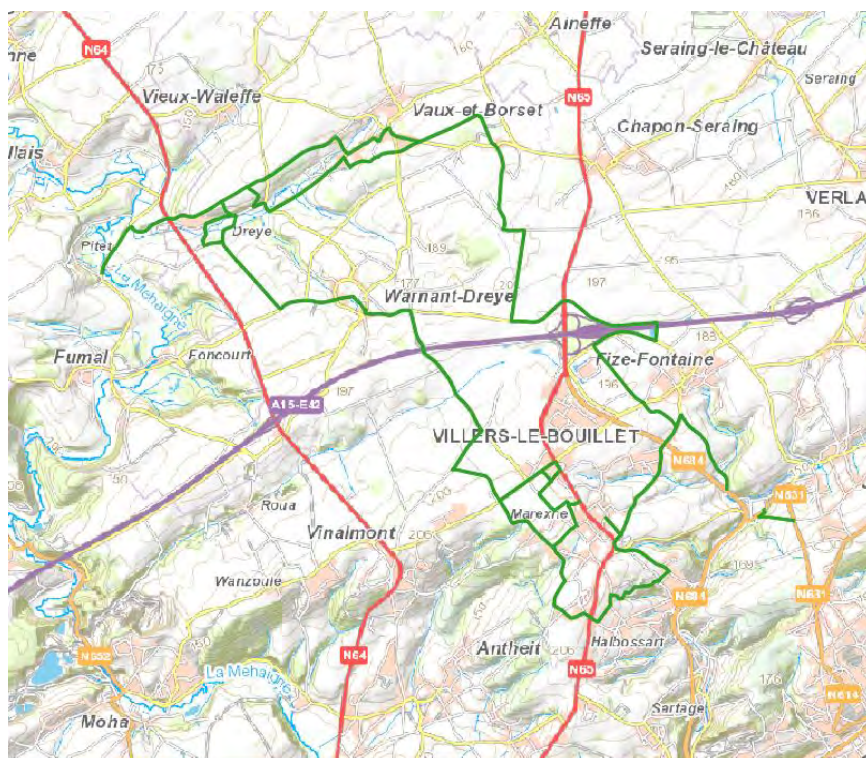


Fig 39. Picc Vert – Source : Commune de Villers-le-Bouillet – Carte L.Docquir

10.7 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| La position géographique de la commune et la traversée par l'autoroute qui offre un véritable atout, gage de réussite pour le développement de la zone d'activités économique. | L'autoroute qui présente une série de nuisances : bruit, accidents |
| La présence de routes régionales qui rend la circulation aisée | L'autoroute et les routes régionales qui peuvent être ressenties comme des barrières physiques entre les villages et plus particulièrement le Nord et le Sud de la commune. ...mais principalement dans la partie sud du territoire communale ...mais une densité de trafic journalier très importante : N684 liaison Meuse-Autoroute. Les voiries les plus problématiques qui ne relèvent pas de la gestion communale |
| Le Plan Intercommunal de mobilité avec les communes d'Engis, Huy, Marchin, Modave et Wanze | |
| Un nombre d'accidents de la route qui reste relativement stable mais... | ...un nombre d'accidents qui reste élevé ...un pourcentage élevé d'accidents mortels et avec blessés grave. |
| Le réseau TEC offre une bonne couverture de la commune mais... | ...une fréquence des bus peu optimale dans certains villages et quartiers de la commune et qui ne permet donc pas de se passer de voiture dans ces zones. ...des liaisons difficiles entre les villages ...une rupture totale entre le Nord et le Sud de la commune ...La zone d'activités économiques difficilement accessible en bus |
| Les lignes sont dirigées majoritairement vers Huy qui est un nœud modal avec la gare SNCB qui relie Namur ou Liège en moins de 25 min. | |
| Un taxi social a été mis en place par le CPAS de la commune | Priorité donnée aux besoins et déplacements « sociaux » et médicaux. |
| L'initiative COVOIT'STOP adoptée... | ...mais qui reste à mettre en œuvre |
| L'initiative PIC Vert et des itinéraires balisés mais... | ... des traversées (routes régionales) dangereuses. |

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE

11 STRUCTURE DU TRAVAIL

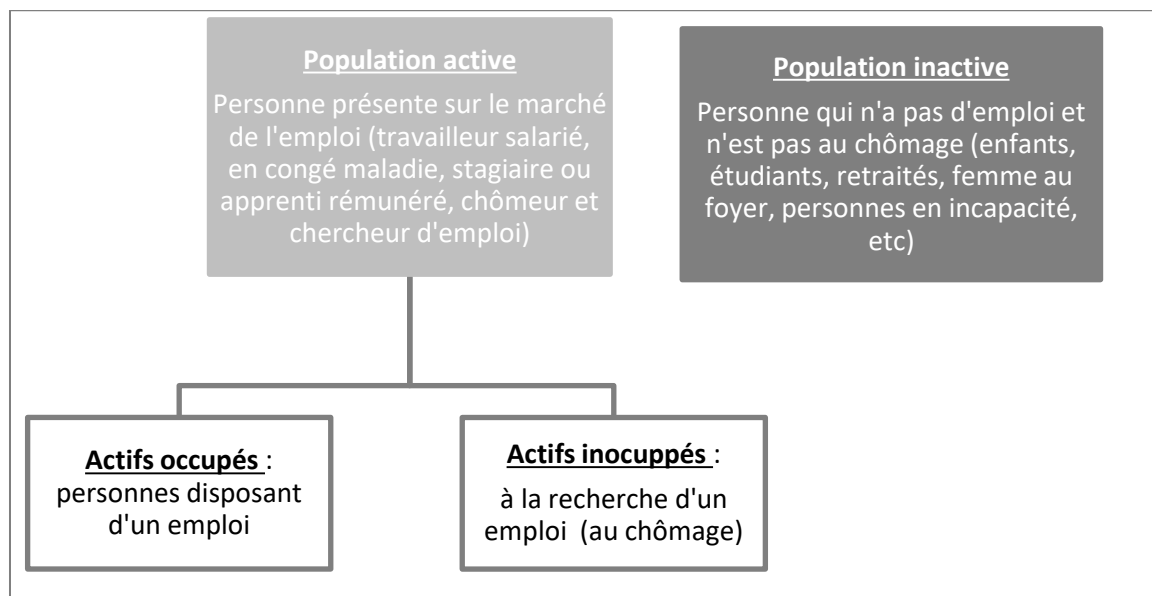
11.1 POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER

La population en âge de travailler correspond aux personnes âgées de 15 à 64 ans. Dans cette catégorie se trouvent la population inactive et la population active, elle-même subdivisée entre les actifs occupés et les inoccupés.

Un actif inoccupé (chômeur au sens du BIT¹⁹) répond à 3 conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence,
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

À signaler qu'il serait incorrect de comparer les données des années 2006 et postérieures avec celles d'avant 2006 car la suppression du pointage, fin 2005 a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi.



¹⁹ BIT = Bureau International du Travail. Bureau définissant les questions générales du travail pour les pays membres de l'ONU.

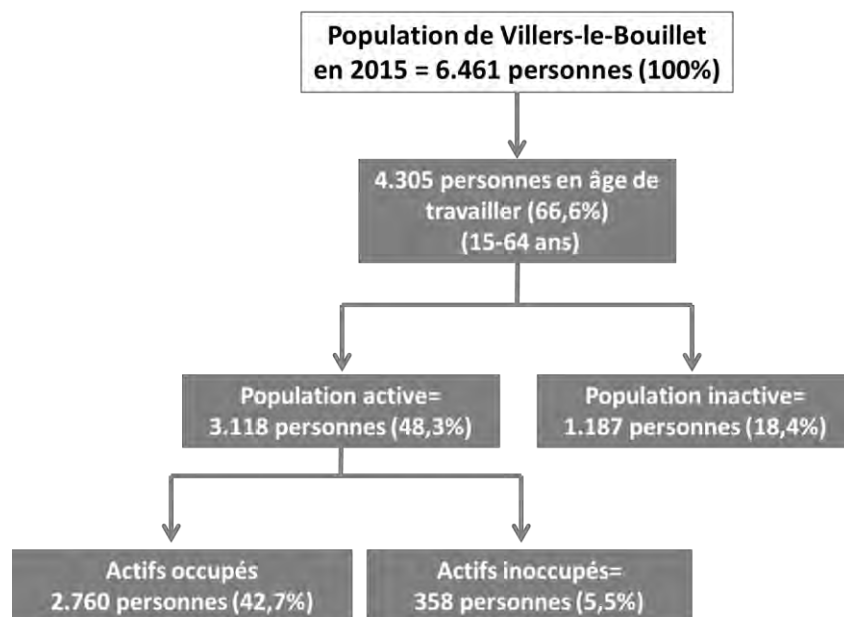


Fig 40. Structure de l'emploi 2015- source : CAPRU

A Villers-le-Bouillet, la population en âge de travailler en 2015 est de 4305 habitants, soit 66,6% de la population totale.

2760 des Villersois, soit 42,7%, sont des actifs occupés. Les actifs occupés sont un peu plus représentés par les hommes que par les femmes, en particulier dans la classe d'âge des 50-65 ans. 67% des actifs occupés ont entre 25 et 49 ans, 25% entre 50 et 65 ans, et 8% entre 15 et 24 ans.

En 15 ans, les actifs occupés ont progressé de 23,3% en passant de 2239 en 2000 à 2700 en 2015, soit 521 unités alors que sur la même période, la population en âge de travailler a progressé de 550 unités.

Les actifs inoccupés représentent 5,5% de la population. Il y a un peu plus de femmes, en particulier chez les 25-49 ans. La moitié a entre 25 et 49 ans, un peu plus d'un quart a entre 50 et 65 ans et un peu moins d'un quart entre 15 et 24 ans. Entre 2008 et 2012 leur nombre a diminué de 4,6%. Cette diminution s'est marquée uniquement chez les femmes (-10,4%), alors que chez les hommes, les actifs inoccupés ont augmenté de 4,0%.

En 15 ans, les actifs inoccupés sont passés de 342 à 359 unités soit une progression de 5%.

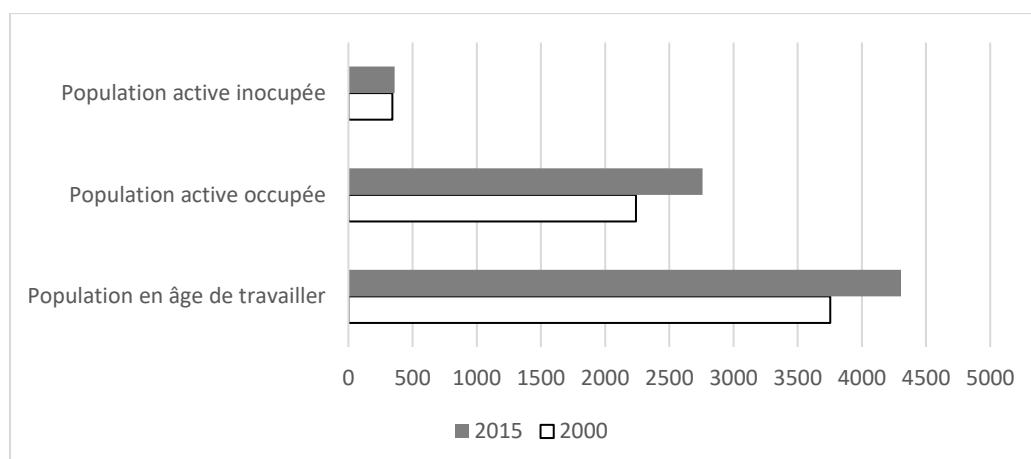


Fig 41. Population active et en âge de travailler en 2000 et 2015- source : CAPRU

Les inactifs représentent quant à eux 18% de la population. Ils sont plus représentés par les femmes que par les hommes (57% - 43%). 42% des inactifs ont entre 50 et 65 ans. Les 15-24 ans représentent 41% des inactifs. Depuis 2000, les inactifs ont seulement augmenté de 1%.

11.2 TAUX D'ACTIVITÉ ET TAUX D'EMPLOI

11.2.1 Le taux d'activité

Le taux d'activité exprime le rapport entre le nombre de personnes présentes sur le marché de l'emploi (occupées ou chômeuses) sur le nombre de personnes d'âge actif (= individus entre 15 et 64 ans) (Source : Steunpunt WSE). D'après l'IWEPS : « Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue ».

Taux d'activité

$$\frac{\text{Pop. présente sur le marché de l'emploi}}{\text{Pop. en âge de travailler (15-64ans)}}$$

Villers-le-Bouillet possède un taux d'activité en 2015 de 72,4%.

Au regard des niveaux supérieurs (Wallonie, Province de Liège, Arrondissement de Huy), on constate qu'il s'agit d'un bon taux. Par rapport aux communes voisines, seules Faimés et Braives ont des taux supérieurs. En termes de progressions, le taux de Villers évolue en 7 ans de 0.5%, contre 1.8 dans les communes de Wanze, Verlaine et 0.9 à Faimés. Les autres communes voisines voient leur taux diminuer.

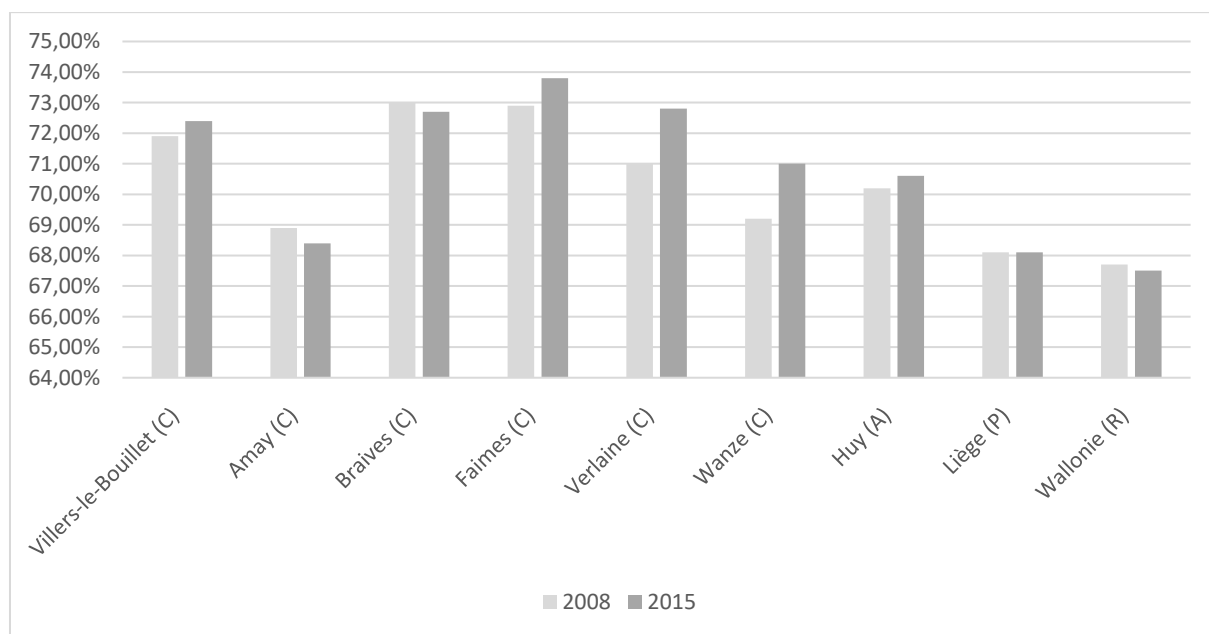


Fig 42: Taux d'activité 2015 pour la commune de Villers-le-Bouillet, les communes voisines et les niveaux supérieurs (source : IWEPS)

11.2.2 Le taux d'emploi

« Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) à la population en âge de travailler (les 15-64 ans). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler ».

Taux d'emploi

Pop. ayant un emploi (actifs occupés)

Pop. en âge de travailler (15-64 ans)

En 2015, le taux d'emploi de Villers-le-Bouillet est de 64,1%. Il dépasse celui de Wanze et d'Amay, mais pas celui des communes de Faimés, Braives et Verlaine. Le taux d'emploi de Villers-le-Bouillet correspond plus ou moins aux taux d'emploi du CSEF Huy-Waremme. Il dépasse également celui de la Région wallonne et de la Province de Liège.

De 63% en 2008, le taux d'emploi de Villers-le-Bouillet est passé à 64,1% en 2015. Celui de la Wallonie qui était de 57% en 2008 a plutôt stagné.

| Région wallonne | Province de Liège | Faimés | Verlaine | Braives | Villers-le-Bouillet | Wanze | Amay |
|-----------------|-------------------|--------|----------|---------|---------------------|-------|------|
| 57,2 | 56,7 | 68,0 | 66,8 | 65,6 | 64,1 | 62,4 | 67,8 |

Fig 43 : Taux d'emploi en 2015 pour la commune de Villers-le-Bouillet, les communes voisines, la Province de Liège et la Région wallonne

(Source : Steunpunt WSE)

11.3 SALARIÉS ET INDÉPENDANTS

Selon les statuts socio-professionnels, la population se trouve divisée en plusieurs grands groupes : les salariés et les indépendants.

En 2016, la répartition entre salariés et indépendants, à Villers-le-Bouillet était de 80%-20%. Cette répartition correspond à celle des communes voisines (hors Amay qui a un plus grand taux de salariés 86%) et à celle des niveaux supérieurs (Arrondissement, Province, Région).

11.3.1 Les salariés qui résident à Villers-le-Bouillet

En 2016, on dénombre 2424 Villersois qui ont le statut de salariés, soit 37% de la population totale.

Ce pourcentage important de la population est relativement similaire pour les communes de la microrégion et de l'Arrondissement de Huy (35%). Par contre, ce pourcentage est de 6% supérieur à ceux de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.

64,7% de ces salariés travaillent dans le secteur privé et 35,3% dans le secteur public. Cette répartition est assez similaire à celles des autres communes. Seule Wanze un taux de salariés dans le secteur privé inférieur à 60%. On notera également que le pourcentage de salariés dans le secteur privé de Villers-le-Bouillet et de la microrégion est légèrement inférieur à celui de la Province de Liège (65,3%) et de la Wallonie (65,6%).

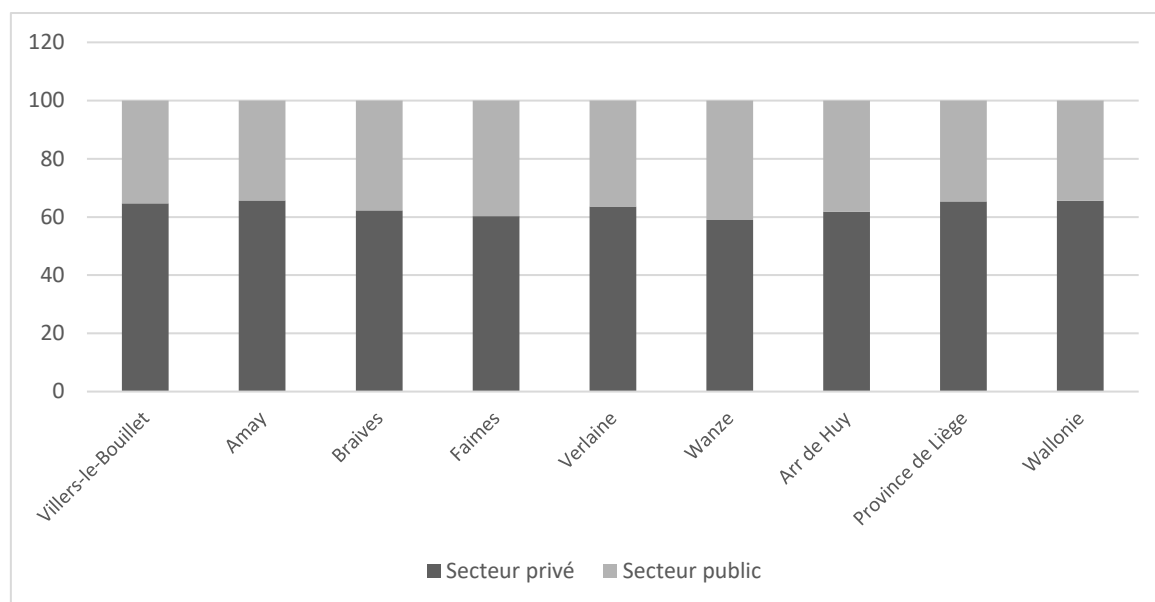


Fig 44 : Répartition des salariés dans le secteur privé et le secteur public- 2016-selon la commune de résidence – source IWPEs

Les salariés qui résident à Villers-le-Bouillet, travaillent à :

- 8,7% dans la commune,
- 24,6% dans l'arrondissement (en excluant la commune),
- 40,1% dans la Province (en excluant l'arrondissement),
- 14,7% en Wallonie (en excluant la Province),
- 11,9% à Bruxelles et en Flandre.

11.3.2 Les postes salariés à Villers-le-Bouillet

En 2016, la commune de Villers-le-Bouillet proposait 2.350 postes de travail salarié.

A la lecture du graphique ci-dessous, on constate que ce nombre a été multiplié par presque 3 au cours des 20 dernières années (en 1993, il y avait 811 postes salariés proposés).

82.7% de ces postes sont proposés par le secteur privé, soit un potentiel de 1943 postes en 2016 sur le territoire Villersois.

Le développement de la Zone d'activités économique de Villers-le-Bouillet explique principalement cette évolution.

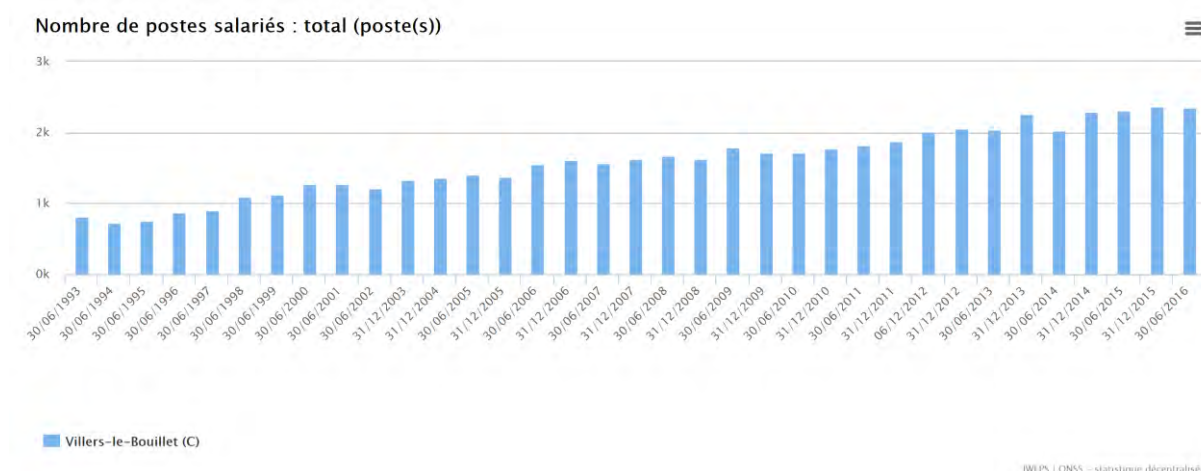


Fig 45 : Evolution du nombre de postes salariés dans la commune de Villers-le-Bouillet source IWPEs

Si on observe le nombre de postes salariés pour 100 habitants, on constate que Villers-le-Bouillet propose 36 postes contre moins de 20 postes dans les communes de Amay, Verlaine et Wanze et moins de 10 à Braives et Faimés. Villers-le-Bouillet est donc une commune attractive en termes d'emplois salariés potentiels.

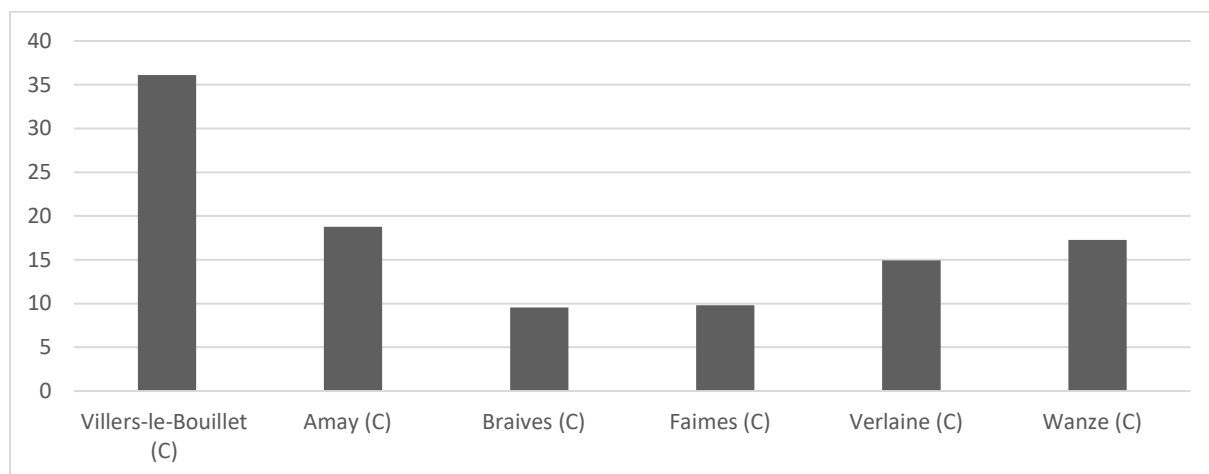


Fig 46 : Nombre de postes salariés dans le territoire en 2016 pour 100 habitants- Source : IWEPS

De plus, Villers-le-Bouillet propose, par rapport à ses voisins, un des plus haut taux (égalité avec Verlaine) de postes salariés dans le secteur privé.

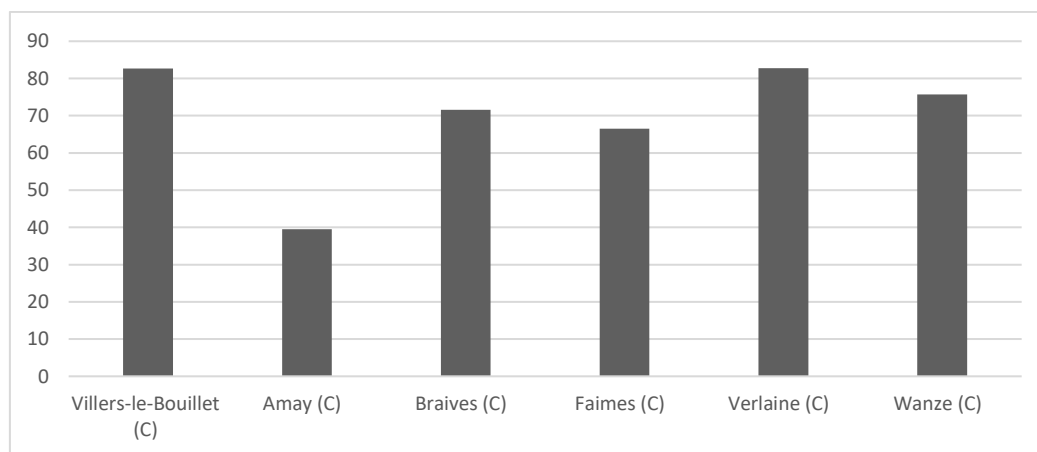


Fig 47 : Taux de postes salariés dans le secteur privé par territoire en 2016 - Source : IWEPS

Les postes salariés sont occupés par des personnes qui proviennent à :

- 10 % de la commune,
- 47% de l'arrondissement (en excluant la commune),
- 26% de la Province (en excluant l'arrondissement),
- 11% de la Wallonie (en excluant la Province),
- 6% résidant en Flandre et à Bruxelles et l'étranger.

Les entreprises privées présentes sur le territoire villerois semblent donc démontrer une réelle dynamique et sont les principaux pourvoyeurs d'emplois salariés pour la commune et la région immédiate.

Le taux d'emploi intérieur permet de confirmer la situation en termes d'emplois offerts à la population en âge de travailler dans la commune.

En 2015, ce taux, à Villers-le-Bouillet, était 68,5% contre +/-30% dans les communes voisines.

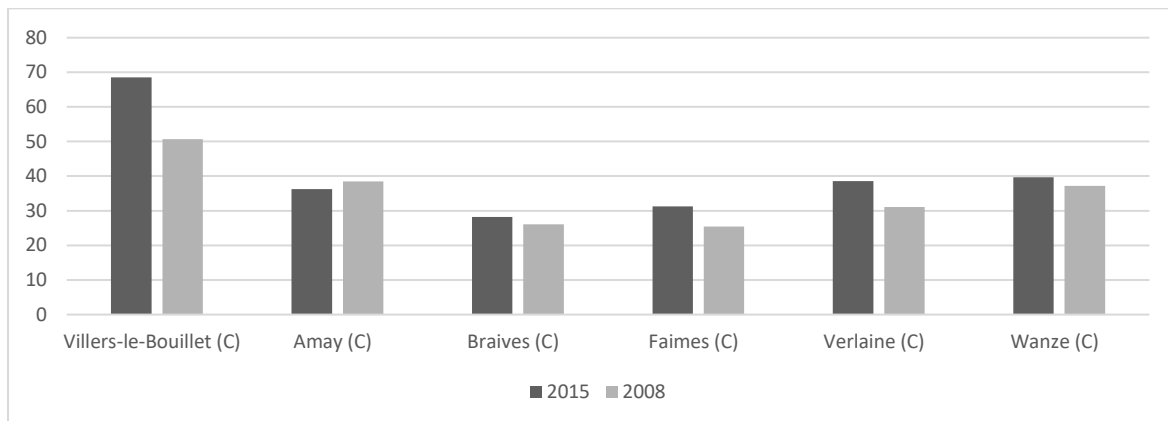


Fig 48 : Ratio d'emploi intérieur en 2008 et 2015 - Source : IWEPS

Villers-le-Bouillet est donc une commune qui offre le plus d'emplois à ses habitants. Elle figure d'ailleurs dans le haut du classement au niveau wallon.

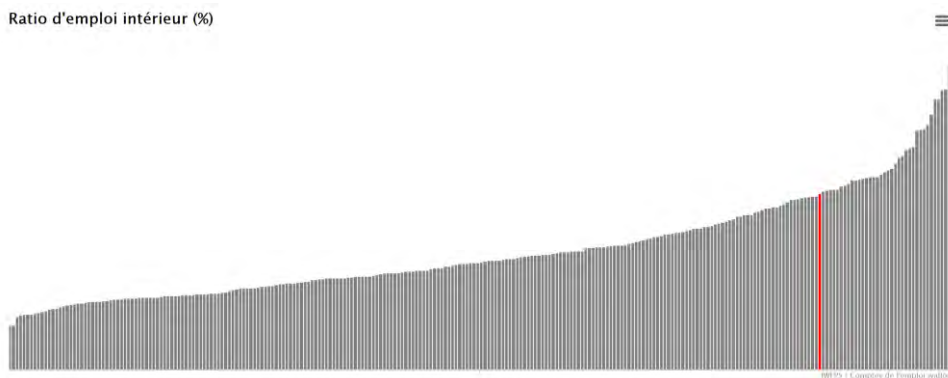


Fig 49 : Classement des communes wallonnes selon le ratio d'emploi intérieur en 2015 - Source : IWEPS

On remarque également que si la tendance est à baisse dans presque toutes les communes de la microrégion, Villers-le-Bouillet voit son taux augmenter de 18% entre 2008 et 2015.

11.3.3 L'emploi salarié selon le type d'entreprise

Vu l'importance du nombre de postes salariés proposés à Villers-le-Bouillet, on peut se demander dans quel type de secteurs d'activités, ils sont proposés :

En 2016, on dénombre 180 établissements qui proposent au moins un poste salarié sur le territoire Villersois. Les postes salariés proposés par ces entreprises se répartissent dans les secteurs suivants :

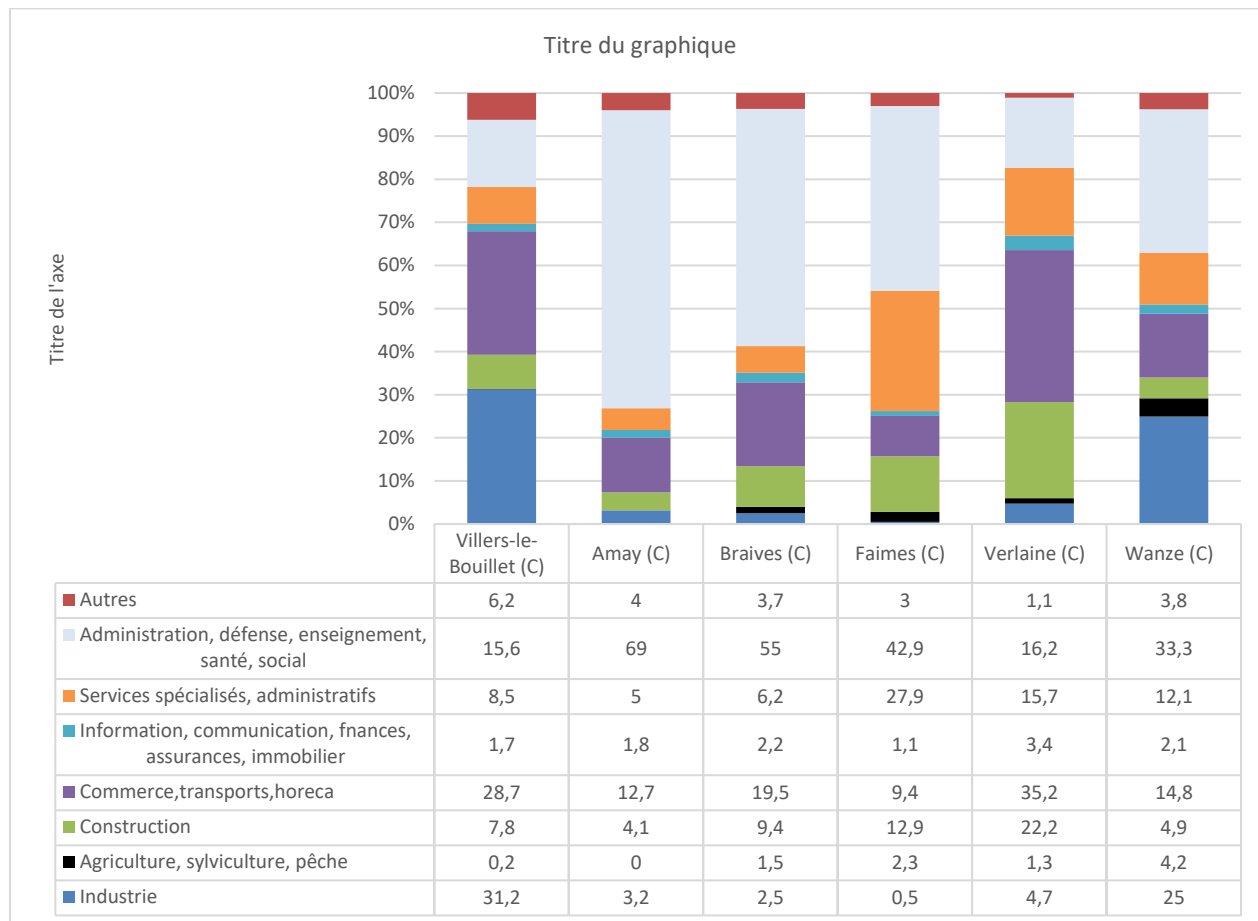


Fig 50 : Répartition des postes salariés par secteur d'activités 2016 - Source : IWEPS

On constate que si dans la majorité des communes voisines, ce sont les établissements d'administration, d'enseignement et sociaux qui proposent le plus de postes salariés, il n'en n'est pas de même à Villers où l'industrie est très présente (31,2% des postes), suivie des commerces, transports et Horeca (28,7%) et seulement des administrations (15,6%).

Le secteur industriel (et plus spécifiquement manufacturier) est donc le premier employeur de salariés sur le territoire villersois. Depuis 2008, son poids a augmenté de 10%. Les entreprises industrielles sont principalement centrées sur la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, dans la fabrication de denrées alimentaires et de boissons et dans la fabrication de machines et équipements. Ici encore, l'effet du développement de la zone d'activités économiques se marque bien.

On notera également que le secteur de la construction représente 7,8% des postes salariés.

L'agriculture occupe seulement 0,4% des postes.

Avec 180 établissements pour 2350 postes salariés, on obtient une moyenne de 13 postes salariés par établissement qui propose ce type de poste.

Si on regarde la répartition des entreprises selon le nombre de salariés occupés, on constate que 54% des établissements villersois occupent 1 à 4 salariés, soit 97 entreprises. Dans la microrégion, ces entreprises représentent 67% des établissements.

Villers-le-Bouillet propose donc des entreprises de plus grande taille (en termes de postes salariés) qu'en moyenne dans la microrégion. Ainsi, 15,5% des entreprises à Villers occupent plus de 20 salariés contre 10,7% en moyenne dans la microrégion.

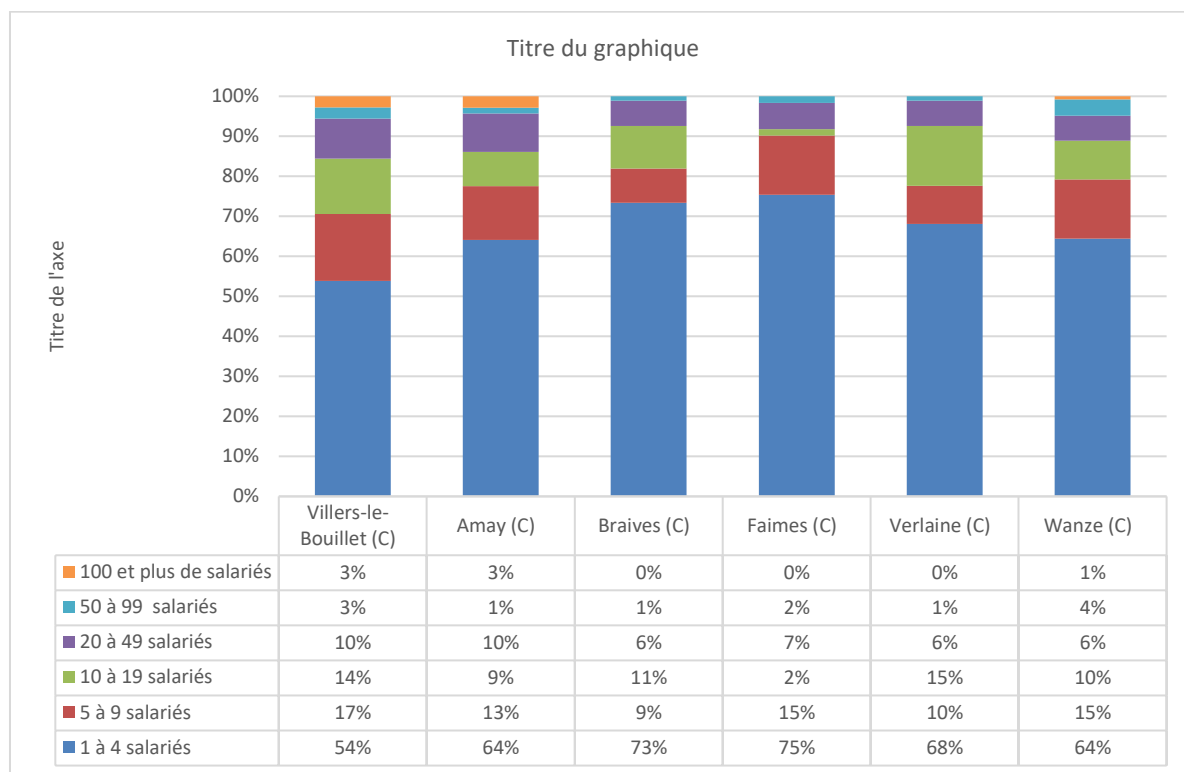


Fig 51 : Répartition établissements qui proposent des postes salariés selon le nombre de salariés- 2016 - Source : IWEPS

11.3.4 L'emploi indépendant

En 2016, la commune comptait 616 indépendants tous statuts confondus.

61% d'entre eux, soit 376, sont des indépendants à titre principal. Par rapport à 1995, il y a une augmentation de leur nombre de 45%.

32% des indépendants sont des indépendants complémentaires. Ils sont 195 en 2016. Leur nombre a fortement augmenté depuis 1195 (+160%) où ils étaient 75.

Les indépendants actifs après l'âge de la pension sont peu nombreux (7%), on en dénombre 45 en 2016. Si pendant longtemps ce nombre est resté assez stable, on constate une forte augmentation au cours de ces dernières années.

| | Nombre d'indépendants | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|------------|------------|------------|----------------------|
| | 1995 | 2001 | 2007 | 2016 | Croissance 1995/2016 |
| A titre principale | 259 | 250 | 296 | 376 | 45,2% |
| A titre complémentaire | 75 | 101 | 114 | 195 | 160,0% |
| Actifs après l'âge de la pension | 29 | 29 | 22 | 45 | 55,2% |
| Total | 363 | 380 | 432 | 616 | 69,7% |

Fig 52. : Evolution de la répartition des types d'indépendants à Villers-le-Bouillet en 2001, 2007 et 2016. (Source INASTI, Calculs IWEPS)

Pour 100 habitants à Villers-le-Bouillet, on compte 6 indépendants à titre principal, 3 indépendants complémentaires, ce qui correspond à la moyenne de la microrégion.

Les secteurs d'activités des indépendants de Villers-le-Bouillet sont principalement le commerce et service (36,9%) et les professions libérales et intellectuelles (32,4%). L'industrie représente 20% des effectifs.

Les indépendants dans l'agriculture sont les moins nombreux (10,6%), même s'ils sont aussi nombreux à Villers-le-Bouillet que dans la microrégion.

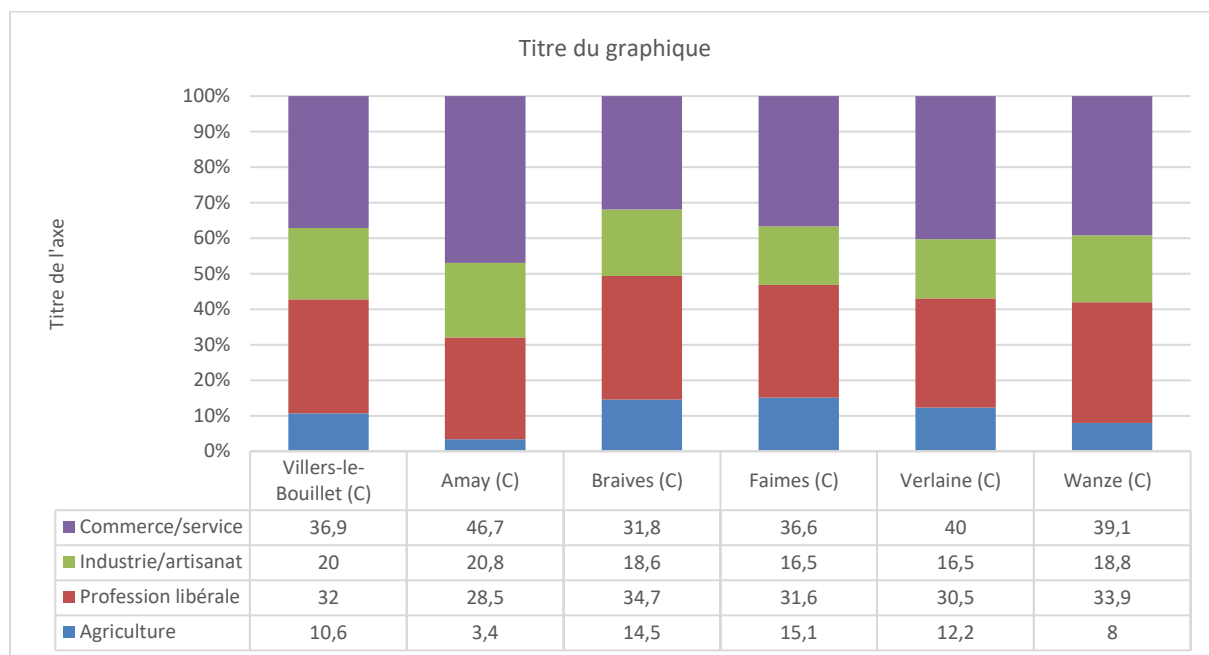


Fig 53. : Répartition des indépendants selon les secteurs d'activités- 2016. (Source INASTI, Calculs IWEPS)

11.4 DEMANDEURS D'EMPLOI

Depuis 2010, le nombre total de demandeurs d'emploi a diminué de 16% passant de 384 à 322.

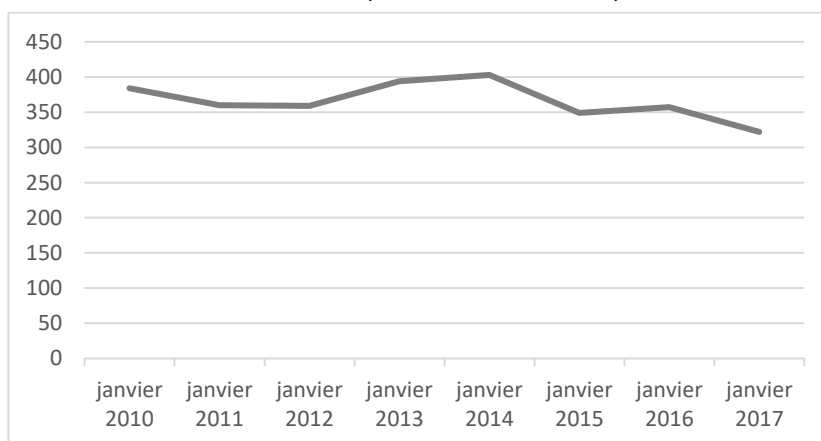


Fig 54. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2010 et 2017- source Forem

Au cours de ces dernières années, si le nombre absolu de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a diminué de 10 unités, leur part dans le nombre total est passée de 24 à 26%. Ils sont suivis par plus de 50 ans et plus qui représentent 25% des demandeurs d'emploi.

Les 25-30 ans voient leur part augmenter de 4% entre 2010 et 2017.

On remarque également la forte diminution des demandeurs entre 40 et 50 ans qui représentaient encore 22% en 2010 et 14% en 2017. Les changements de politique en matière de chômage de longue durée peuvent sans doute expliquer en partie cette situation.

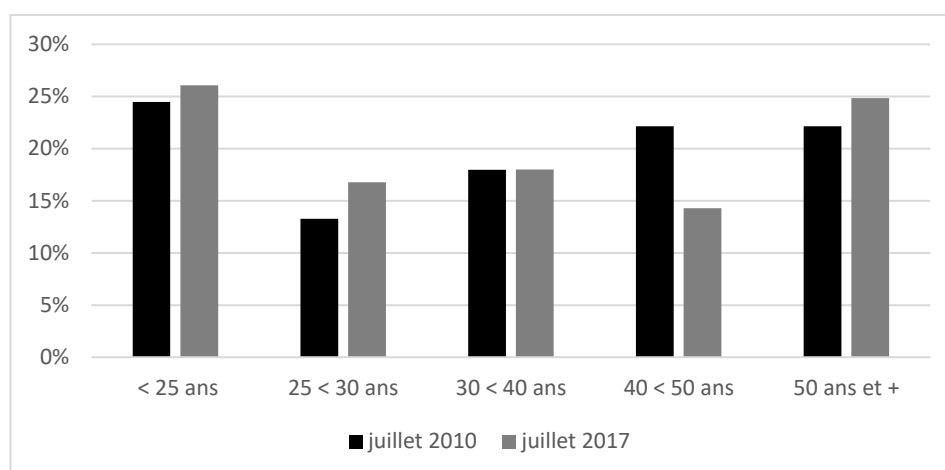


Fig 55. Répartition des demandeurs d'emploi entre 2010 et 2017- source Forem

Selon l'IWEPS : « Le **taux de chômage** rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail ».

Taux de chômage

Pop. sans emploi
(actifs inoccupés)

Pop. active

Le taux de chômage de Villers-le-Bouillet est de 11,6%. Par rapport aux communes voisines, il est assez élevé car seule la commune d'Amay a un taux de chômage supérieur. Celui de Villers-le-Bouillet est proche de celui de Wanze. Il est également relativement proche de celui du CSEF Huy-Waremme, quelque peu moins important. Il est également inférieur à celui de la Province de Liège et la Région wallonne.

De 2008 à 2015, le taux de chômage de Villers-le-Bouillet a sensiblement diminué en passant de 12,4% à 11,5%. Durant cette même période, le taux de chômage wallon a d'abord stagné puis augmenté.

Si le taux de chômage de Villers-le-Bouillet reste largement inférieur aux moyennes de la Province et de la Région, il est toutefois plus élevé que dans ses communes voisines que sont Faimés, Verlaine et Braives.

| Région wallonne | Province de Liège | Faimés | Verlaine | Braives | Villers-le-Bouillet | Wanze | Amay |
|-----------------|-------------------|--------|----------|---------|---------------------|-------|------|
| 15,4 | 16,6 | 7,9 | 8,3 | 9,8 | 11,5 | 12,1 | 15,4 |

Fig 56. : Taux de chômage en 2012 pour la commune de Villers-le-Bouillet, les communes voisines, le CSEF Huy-Waremme, la Province de Liège et la Région wallonne (Source : Steunpunt WSE)

Si on regarde ce taux selon différents critères, on constate :

- Que le taux de chômage des 15-24 ans de Villers-le-Bouillet est de 27,6% contre 34 en Région Wallonne et entre 24 et 34 dans les communes voisines.
- Que le taux de chômage de courte durée (moins de 6 mois) est de 3,2%, contre plus de 4 en Province de Liège et en Wallonie. Le taux de la microrégion est similaire à celui de Villers.

Ces données confirment donc celles relatives aux taux d'emploi et d'activité, à savoir que Villers-le-Bouillet et la microrégion sont particulièrement attractifs en termes d'emplois.

11.5 REVENUS

11.5.1 Revenu médian²⁰

Pour l'année 2015, le revenu médian net par déclaration à Villers-le-Bouillet s'élevait à 25.408 €. Ce montant est supérieur à celui de la Wallonie, qui correspond à 22.302 €, et très proche de celui calculé pour la microrégion, qui s'élève à 26.329 €.

Les communes limitrophes qui ont un revenu médian net par déclaration inférieur à celui de Villers-le-Bouillet sont Amay et Wanze. À l'inverse, celles qui en ont un plus élevé sont Braives, Faimés et Verlainne.

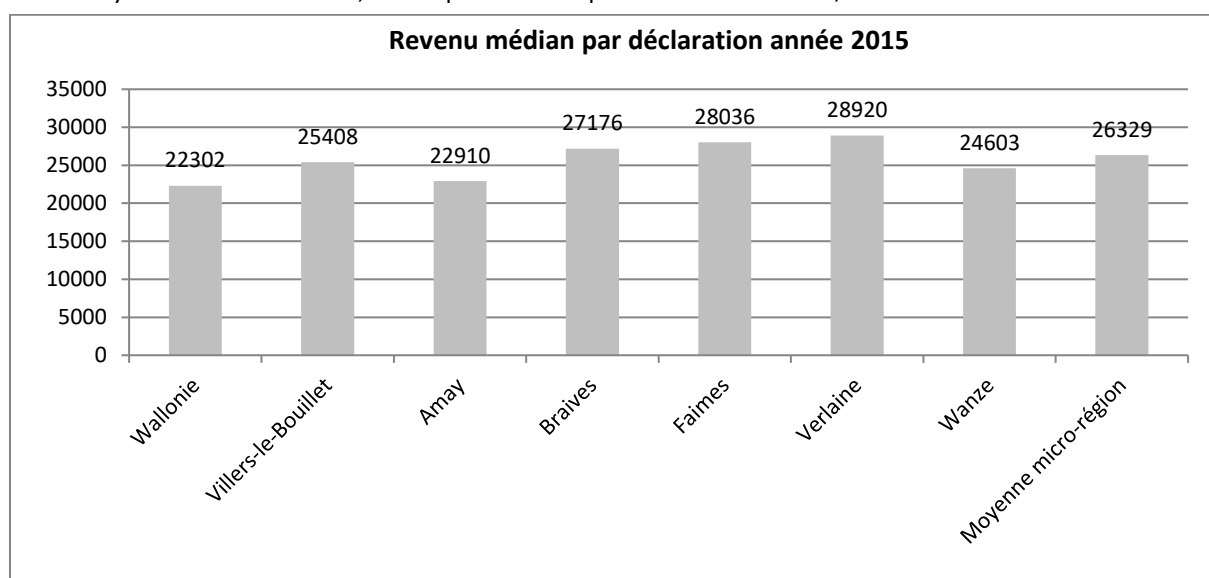


Fig 57.. : Revenu médian par déclaration pour l'année 2015 à Villers-le-Bouillet et dans les communes de la microrégion (Source : IWEPS).

En 15 ans, de 2000 à 2015, la commune de Villers-le-Bouillet a connu une nette progression du revenu médian par déclaration. Il est passé de 18.658 € à 25.408 €, soit une croissance de 36%. Seule la commune de Braives et de Verlainne dans les communes limitrophes a connu une croissance supérieure. Pour cette période, la moyenne du revenu médian par déclaration des communes limitrophes a crû de 35% et en Wallonie de 26%.

Les bons taux d'activité, d'emploi enregistrés à Villers-le-Bouillet font que davantage de personnes bénéficient de revenus du travail et donc de revenus supérieurs aux revenus de remplacement.

²⁰ Le revenu médian par déclaration est le revenu correspondant à la déclaration située au centre de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant des revenus.

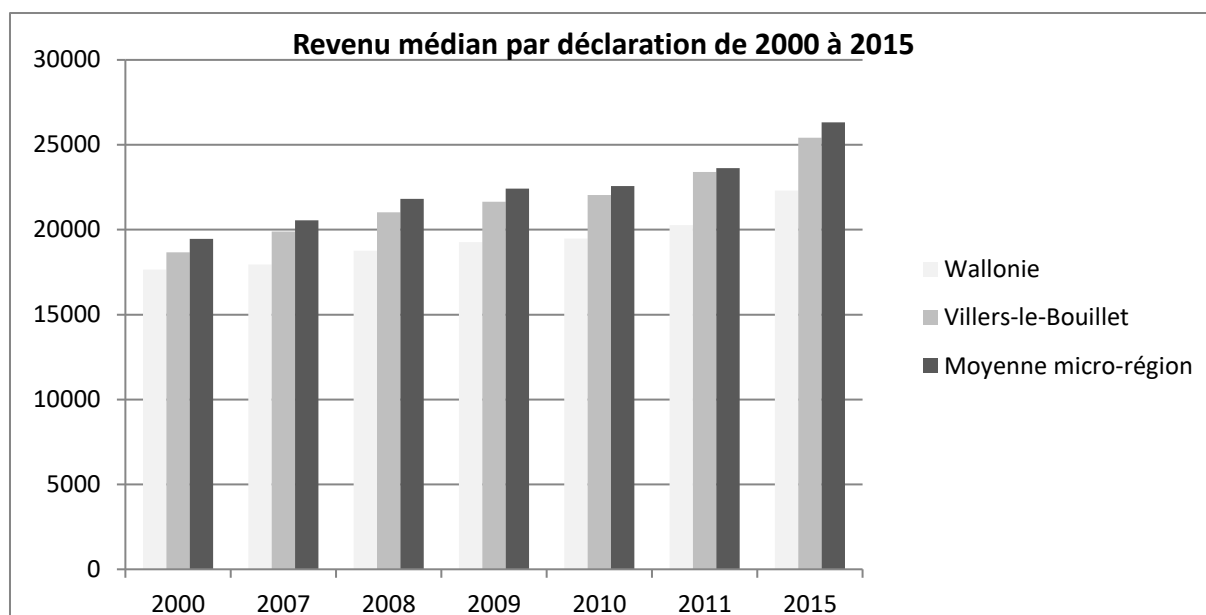


Fig 58 : Revenu médian net par déclaration de 2000 à 2015 à Villers-le-Bouillet, dans la micro-région et en Wallonie (Source : IWEPS).

11.5.2 Distribution des revenus

Pour mesurer la dispersion de la distribution des revenus, les déclarations fiscales sont classées par ordre croissant de revenu et réparties en 4 parts égales séparées par 3 quartiles (Q1 : 25% des déclarations ont un revenu inférieur à Q1, Q2 = revenu médian : 50% des déclarations ont un revenu inférieur à Q2, Q3= 75% des déclarations ont un revenu inférieur à Q3). Les déclarations avec revenus imposables nuls ne sont pas prises en compte dans les calculs. L'indicateur rapporte la différence entre le 3ème et le 1er quartile à la médiane : $(Q3 - Q1)/Q2$. Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé. Comme il se réfère à la valeur médiane, il permet de comparer la dispersion de séries dont les valeurs médianes sont très différentes.

| | 2001 | 2010 | 2015 | Evolution 2001/2015 |
|----------------------------|-------|-------|-------|---------------------|
| Villers-le-Bouillet | 91,3 | 111,5 | 114,0 | +22,7 |
| Amay | 80,5 | 94,2 | 98,0 | +17,5 |
| Braives | 92,2 | 114,2 | 113,0 | +20,8 |
| Faimes | 96,0 | 112,3 | 113,0 | +17 |
| Verlaine | 106,0 | 119,0 | 119,0 | +17 |
| Wanze | 92,3 | 105,7 | 105,0 | +12,7 |

Fig 59: Coefficient interquartile en 2000, 2010 et 2015 (Source : SPF Économie- DGSIE)

En 2015, le coefficient interquartile de Villers-le-Bouillet est de 114. Soit une situation supérieure à la Wallonie (102). En 2015, le plus petit coefficient enregistré en Wallonie était de 78 à Farciennes et le plus haut de 147 à Chaumont-Gistoux.

On constate que dans la micro-région, seule Amay a encore un coefficient inférieur à 100.

Depuis 2001, on constate que les inégalités entre les revenus sont de plus en plus fortes. Si ce constat est une tendance généralisée, elle est plus marquée à Villers-le-Bouillet (+22,7) que dans les communes voisines.

Avec un taux de 114 Villers-le-Bouillet se retrouve ainsi dans les communes où la fracture se marque le plus.

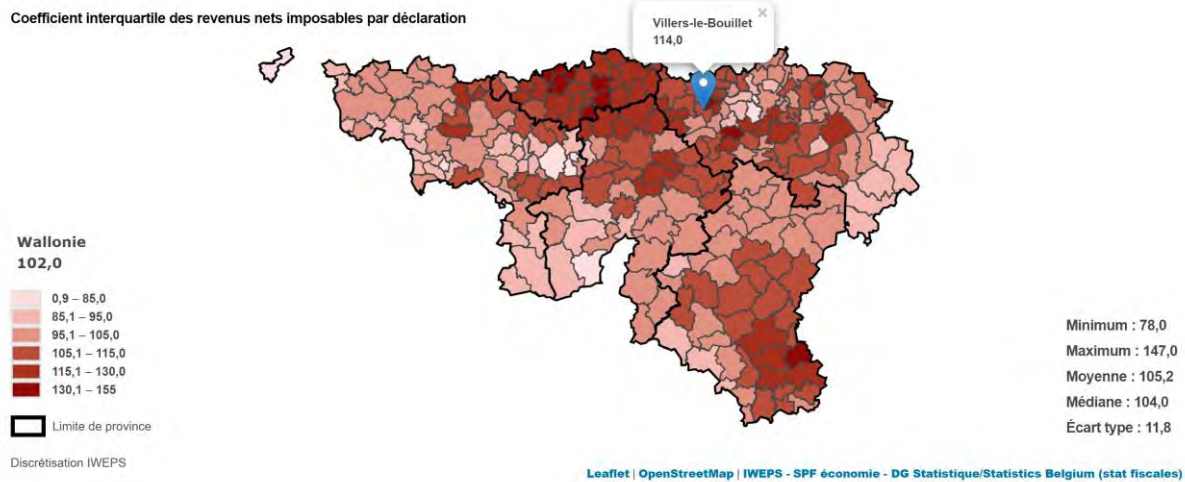


Fig 60: Coefficient interquartile cartographie wallonne (Source : SPF Économie- DGSIE-IWEPS)

11.5.3 Revenu d'intégration sociale

Le revenu d'intégration sociale (RIS) est une des formes d'aide que le CPAS peut offrir aux personnes en difficultés financières et qui remplissent les conditions légales. Le RIS est un instrument qui fait partie du droit à l'intégration sociale dans lequel on retrouve deux autres outils : l'emploi et le projet individualisé d'intégration sociale (ou la combinaison des trois).

La loi détermine le montant (01-09-2013) que peuvent recevoir les bénéficiaires d'un RIS (par mois) :

- Catégorie 1: Personne vivant avec une ou plusieurs personne(s) avec laquelle/lesquelles elle fait ménage commun
- Catégorie 2: Personne vivant seule = montant pour personne isolée
- Catégorie 3: Personne avec une famille à charge avec au moins un enfant mineur célibataire.

En juillet 2017, il y avait 46 bénéficiaires du RIS. Après avoir connu une augmentation au début de années 2000, ce nombre diminue depuis 2010 (-4 personnes).

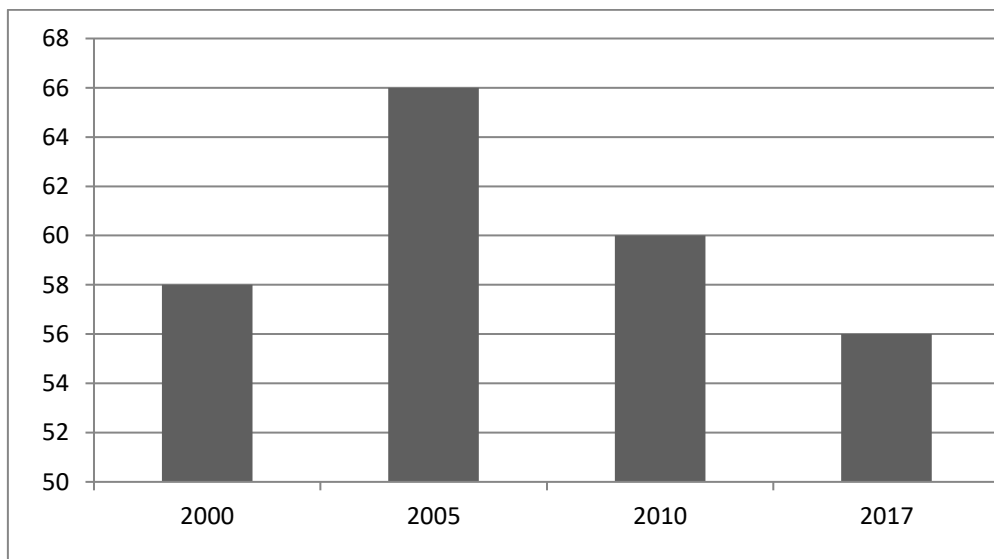


Fig 61: : Nombre de bénéficiaires du RIS entre 2000 et 2017 à Villers-le-Bouillet (Source : SPF Intégration Sociale).

Ces 46 bénéficiaires représentent 0,9% de la population totale. Villers-le-Bouillet se retrouve entre les communes de Amay et de Wanze qui ont des taux de +/-1,5% et Braives, Faimés et Verlaine dont les taux sont de seulement 0,3/0,4%. A noter que les taux de la Province de Liège et de la Wallonie sont de 2%. A nouveau, Villers-le-Bouillet et la microrégion démontre une situation plus favorable que dans les niveaux territoriaux supérieurs et démontrent ainsi leur bonne santé économique.

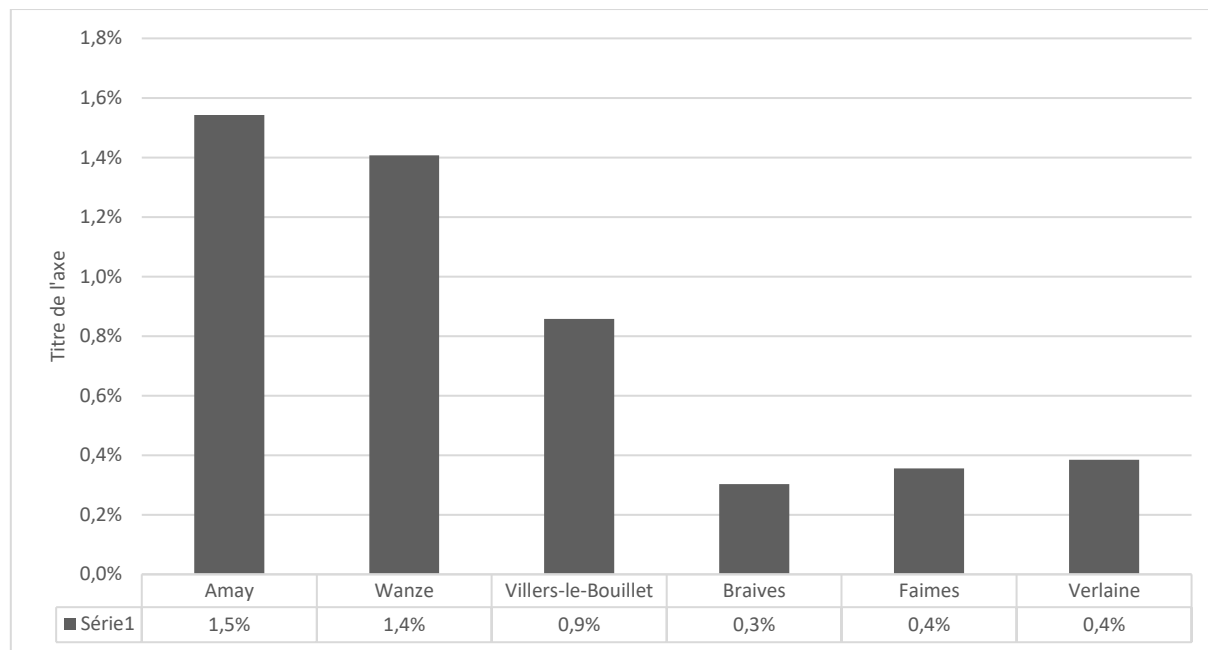


Fig 62: : Nombre de bénéficiaires du RIS par rapport à la population totale en 2017 à Villers-le-Bouillet et dans les communes de la micro-région (Source : SPF Intégration sociale).

11.6 ASSOCIATIONS ET STRUCTURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI

11.6.1 CPAS

Dans le cadre de ses actions (cfr point spécifique dans le chapitre « services »), le CPAS propose un accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle.

Les actions menées sont :

- Bilan socioprofessionnel, (re)-orientation professionnelle, recherche de formation,
- Recherche d'emploi, réalisation de CV-lettre de motivation, aide à l'embauche, contact/recherche d'employeurs potentiels,
- Mise au travail (art60, PTP, SINE,...) , accompagnement durant l'emploi.

En 2017 :

- 59 personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale ont été accompagnées par le CPAS (agent d'insertion),
- 25 personnes ont travaillé sous contrat art. 60§7,
- 5 personnes travaillent sous contrat ACTIVA ou SINE,
- 48 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi,
- 6 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches de formation,
- 14 personnes ont été en formation,
- 25 personnes sont insérées dans un projet d'activation sociale (recherche de logement, permis de conduire...).

11.6.2 L'Agence de Développement Local (ADL)

2 personnes travaillent au sein de l'ADL de Villers-le-Bouillet.

Soutenue par la Région wallonne, celle-ci a pour finalité de contribuer au développement économique à l'échelon communal et ce, quel que soit le secteur d'activités.

Pour atteindre ses objectifs, l'ADL villersoise compte utiliser différents moyens :

- Créer/encourager des actions qui tendent vers la création ou le développement d'activités économiques, avec en point de mire la création ou le maintien d'emplois.
- Rencontrer et rassembler les acteurs locaux (pouvoirs locaux, secteur privé, associatif, agricole...) de manière à intensifier le dialogue entre les parties.
- S'appuyer sur les ressources, les outils et les atouts de la Commune.
- Développer des partenariats avec des structures proposant des services complémentaires (MCH, CCILV, ASE, Créajob, MIRHW, Le Forem,...) ou échanger des expériences dans le cadre du réseau inter ADL, coordonné par l'UVCW.



Afin de soutenir l'économie et l'emploi local, l'ADL de Villers-le-Bouillet a mis en place avec les ADL de Braives, Héron, Engis, Marchin, Wanze, le FOREM et la MIRHW une Opération « Maillon Fort Devenue aujourd'hui permanente, cette opération a pour objectifs :

- d'identifier et analyser les besoins en termes de formations, de stagiaires mais aussi de sous-traitance locale ;
- d'informer au mieux sur les aides à l'embauche et les possibilités d'engagement partagé (groupement d'employeurs)
- d'analyser les secteurs d'activités de manière locale pour identifier d'éventuels manquements...
- faire correspondre l'offre et la demande d'emploi locales.



L'ADL de Villers-le-Bouillet publie aussi sur le site Web de la Commune des annonces d'offres d'emploi.

L'ADL communique également au travers d'une newsletter. 550 personnes y sont abonnés.

Voir en annexe 3 : un exemple de la newsletter.

11.6.3 Agence Locale pour l'emploi (ALE)

Voir chapitre « Vie Sociale ».

11.6.4 Mission régionale Huy-Waremme

La Mission régionale Huy-Waremme (MIRHW) est un organisme spécialisé qui a pour objectif de mettre en lien les demandeurs d'emploi et les entreprises au sein de la région Huy-Waremme-Hannut. Elle propose également des formations alternées pour les chercheurs d'emploi suivies de stages en entreprise. Leur public-cible sont les chômeurs de longue durée, les personnes étrangères, les bénéficiaires d'un RIS ou les personnes peu qualifiées (sans diplôme du secondaire supérieur).

11.7 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| Le revenu médian par habitant est en constante augmentation, supérieur à celui de la Wallonie et équivalent à celui de la microrégion. | Les écarts se creusent de plus en plus entre les bas et les hauts revenus. |
| Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont meilleurs que les taux pour la Wallonie ou que ceux de la province de Liège, et correspondent aux résultats de la région Huy-Waremme.. | Au sein de la microrégion, la commune a des résultats moyens. |
| Un nombre important de postes de travail salariés proposé sur le territoire de Villers-le-Bouillet. Un taux d'emploi intérieur important : 68,5% contre 30% dans les communes voisines. | Mais peu de Villersois travaillent dans la commune. |
| Le nombre d'indépendants est en constante augmentation. | |
| Un nombre de bénéficiaires de revenus d'insertion qui diminue. | |
| Présence d'une ADL dynamique. L'action « maillon fort » qui met en lien les demandeurs d'emploi et le mode de l'entreprise. | |
| Présence de commerces et de deux moyennes surfaces à Villers-le-Bouillet. | Intermarché difficilement accessible autrement qu'en voiture, Offre HoReCa insuffisante, Plus aucun commerce de proximité dans les villages. |
| Un secteur privé qui est moteur de l'économie villersoise. | |

12 SECTEURS D'ACTIVITÉS

12.1 LES ENTREPRISES VILLERSOISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

En 2016, 555 entreprises (occupant des salariés et des indépendants à titre principal ou à titre complémentaire) sont actives sur le territoire villersois.

On constate que 17,5% des entreprises sont actives dans le secteur de la construction, soit 97 entreprises. Vu les données analysées au niveau de l'emploi salarié, on peut conclure que la majorité de ces entreprises sont composées d'indépendants.

Les entreprises « commerces et automobiles » sont également bien représentées : 17,5%, soit 95 entreprises.

Le secteur agricole, sylviculture et pêche représente 10,2% des entreprises, soit 57 établissements.

| | | |
|--|--------|-----|
| Activités de services administratifs et de soutien | 4,9% | 27 |
| Activités financières et d'assurance | 0,4% | 2 |
| Activités immobilières | 1,1% | 6 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 13,5% | 75 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 10,2% | 57 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 4,0% | 22 |
| Autres activités de services | 5,1% | 28 |
| Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles | 17,1% | 95 |
| Construction | 17,5% | 97 |
| Enseignement | 1,6% | 9 |
| Hébergement et restauration | 3,6% | 20 |
| Industries manufacturières | 10,7% | 59 |
| Information et communication | 4,0% | 22 |
| Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution | 0,9% | 5 |
| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 0,2% | 1 |
| Santé humaine et action sociale | 1,6% | 9 |
| Transports et entreposage | 3,6% | 20 |
| Nombre total d'entreprises actives | 100,0% | 555 |

Fig 63. : Répartition et nombre d'entreprises actives sur le territoire villersois selon les secteurs d'activités- 2016. (Source INASTI, Calculs IWEPS)

Voir en annexe4 : liste des entreprises villersois

12.2 SECTEUR PRIMAIRE : AGRICULTURE

12.2.1 Généralités

En 2016, le secteur primaire occupait essentiellement les indépendants (10,6% des indépendants soit 65 personnes et 0,2% des postes de salariés soit 4,7 personnes).

12.2.2 Caractéristiques de la région

La commune est située à cheval sur la Hesbaye, au nord et sur les versants de la Meuse au sud. Cependant, l'activité agricole occupe principalement la partie nord et centrale de la commune qui correspond au plateau Hesbignon.

On y retrouve principalement des cultures de céréales (froment) et des cultures industrielles (betteraves, pommes de terre). La qualité agronomique des terres est excellente. Le prix des terres agricoles de la commune est d'ailleurs parmi les plus élevés de Wallonie.

En Hesbaye, la part de la superficie des communes dédiée à l'agriculture est particulièrement importante. Les terrains agricoles comprennent les parcelles occupées par les labours, les cultures permanentes, les prairies, les pâturages, les jachères, les vergers, ...

De cette manière, la part des terres agricoles dans la superficie communale à Villers-le-Bouillet occupent environ 75% du territoire. À Faimés, cette part correspondait à 87%, à Verlaine elle était de 82% et à Braives elle était de 80%.

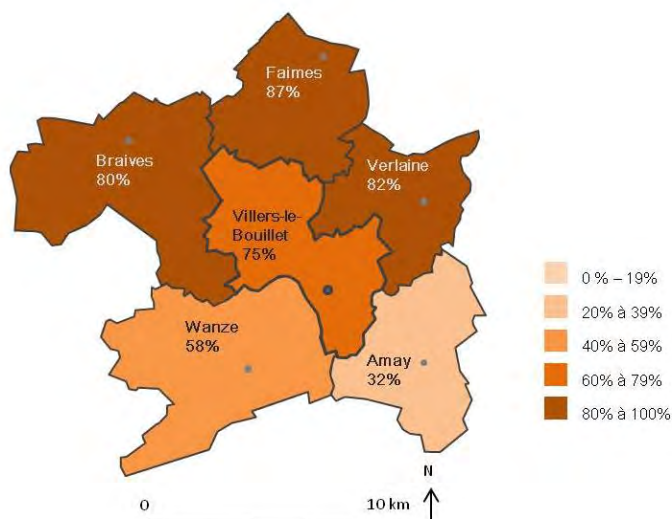


Fig 64 : Carte de la part des terres agricoles dans la superficie totale des communes de Villers-le-Bouillet et de la micro-région (Sources : Carte : Traces TPI ; Données : IWEPS)

12.2.3 Exploitations agricoles

En 2016, le nombre d'exploitations agricoles s'élevait à 43.

Elles sont le plus souvent situées dans les noyaux villageois ou en bordure de ceux-ci. Elles contribuent à l'ambiance rurale qui caractérise les villages de l'entité.

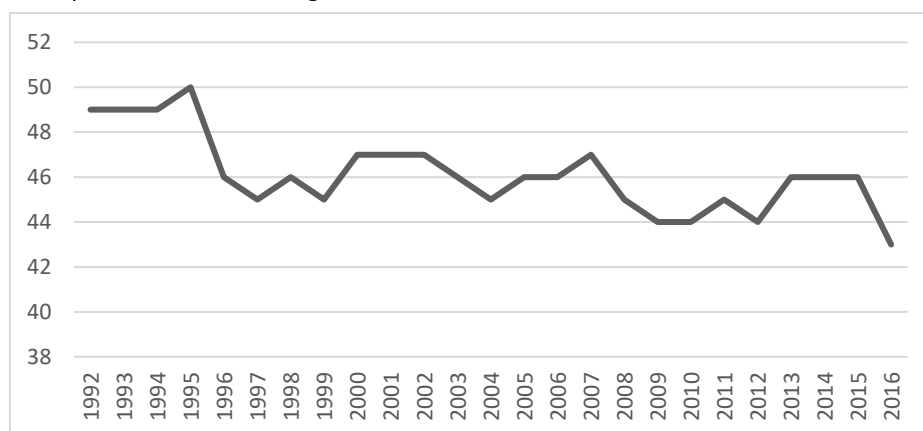


Fig 65: Evolution du nombre d'exploitations agricoles de 1992 à 2016 pour la commune de Villers-le-Bouillet -Sources : SPF Economie et DGSIE Cadastre, Base de données CAPRU

On observe une diminution du nombre d'agriculteurs depuis 1992 où l'on en recensait 49, soit une perte de 12.2%.

Entre 2015 et 2016, 3 exploitations ont cessé leurs activités.

Voir en annexe 5 la liste des exploitations.

12.2.4 Surface agricole utile (SAU)

A l'échelle de la Wallonie, la surface agricole cadastrée a perdu 4% en 20 ans. En représente 2016, moins de 800.000 ha de SAU. Notons toutefois que la SAU n'a cessé de décroître sauf durant la période 1993-2004 suite à la réforme de la PAC de 1992.. Depuis 2008, la SAU en Wallonie connaît une véritable chute.

À Villers-le-Bouillet, la superficie agricole cadastrée a diminué de 6% en 20 ans. Par contre, la SAU a plutôt eu tendance à augmenter après 1992, pour ensuite stagner et depuis 2014, connaître une diminution. En 2016, la SAU représente 2.767 Ha, soit 85% du territoire.

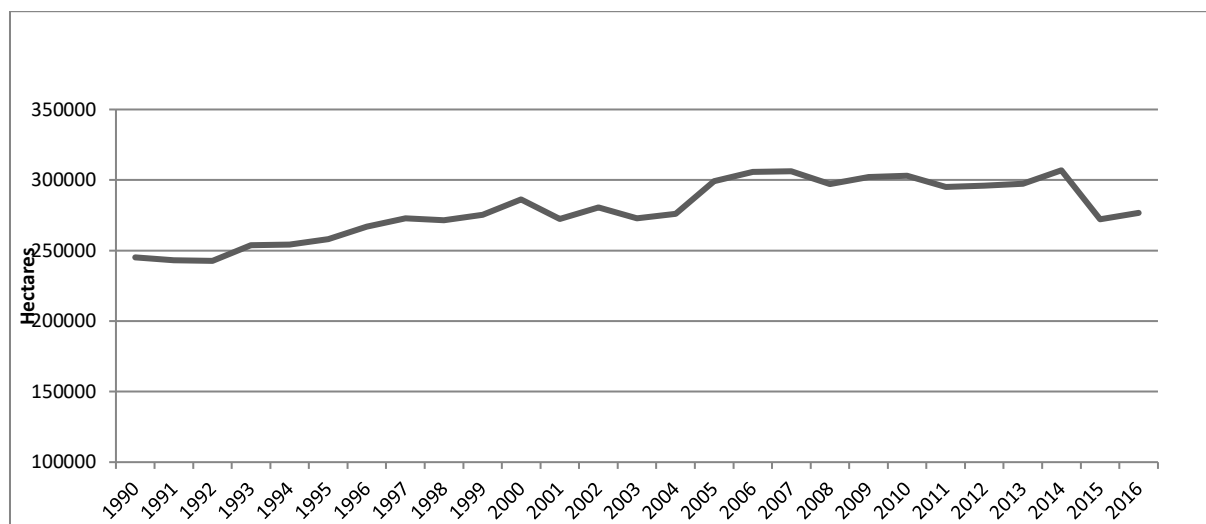


Fig 66.: Evolution de la SAU entre 1990 et 2016 pour la commune de Villers-le-Bouillet -Sources : SPF Economie et DGSIE Cadastre, Base de données CAPRU

12.2.5 Taille des exploitations

Si on regarde l'évolution de la SAU et l'évolution du nombre d'exploitations, on constate une augmentation de la SAU moyenne par exploitation au cours de ces 20 dernières années. Elle est passée de 49,5 à 64,36 ha/exploitation. À titre de comparaison, la SAU moyenne par exploitation en Wallonie est 55,62 ha/exploitation et pour la région limoneuse de 46,1 ha/exploitation. On retrouve donc à Villers-le-Bouillet un nombre relativement important d'agriculteurs en activité sur des exploitations de grande taille.

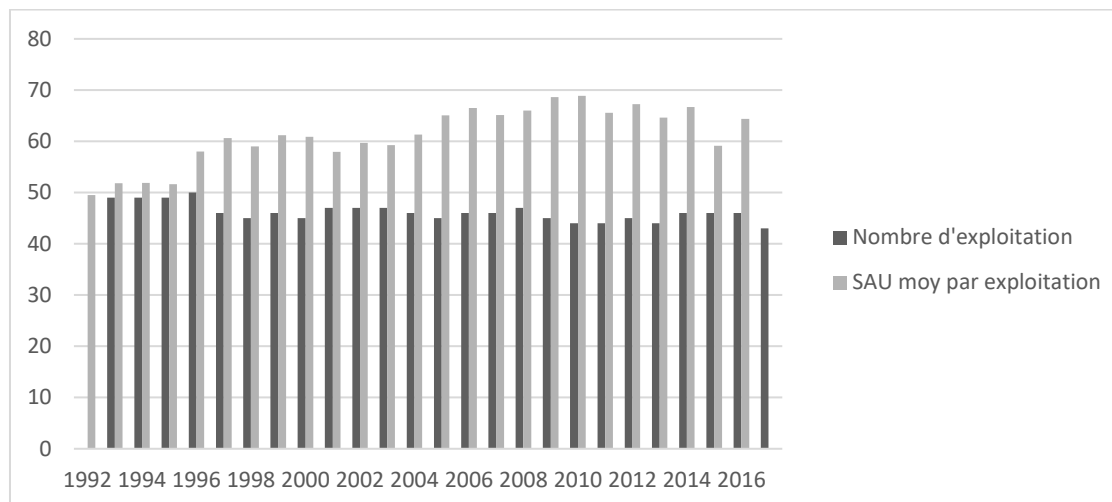


Fig 67: Evolution de de la taille moyenne (SAU) des exploitations et du nombre d'exploitations entre 1990 et 2016 pour la commune de Villers-le-Bouillet -Sources : SPF Economie et DGSIE Cadastre, Base de données CAPRU

L'analyse de la répartition des exploitations selon leur SAU par tranches de 5 ou 10 ha permet d'affirmer la présence, dans l'agriculture de Villers-le-Bouillet, d'une majorité d'exploitations aux superficies importantes, mais aussi une proportion non négligeable de petites exploitations :

En effet, à Villers-le-Bouillet,

- 50% exploitations sont des exploitations dont la superficie dépasse les 50 ha.
- 16% ont une SAU entre 30 et 50 ha.

Par rapport à la Wallonie et à la Province de Liège/région limoneuse, on peut constater qu'il y a proportionnellement plus d'exploitations de plus de 50 ha à Villers-le-Bouillet mais également plus d'exploitations de moins de 5 ha.

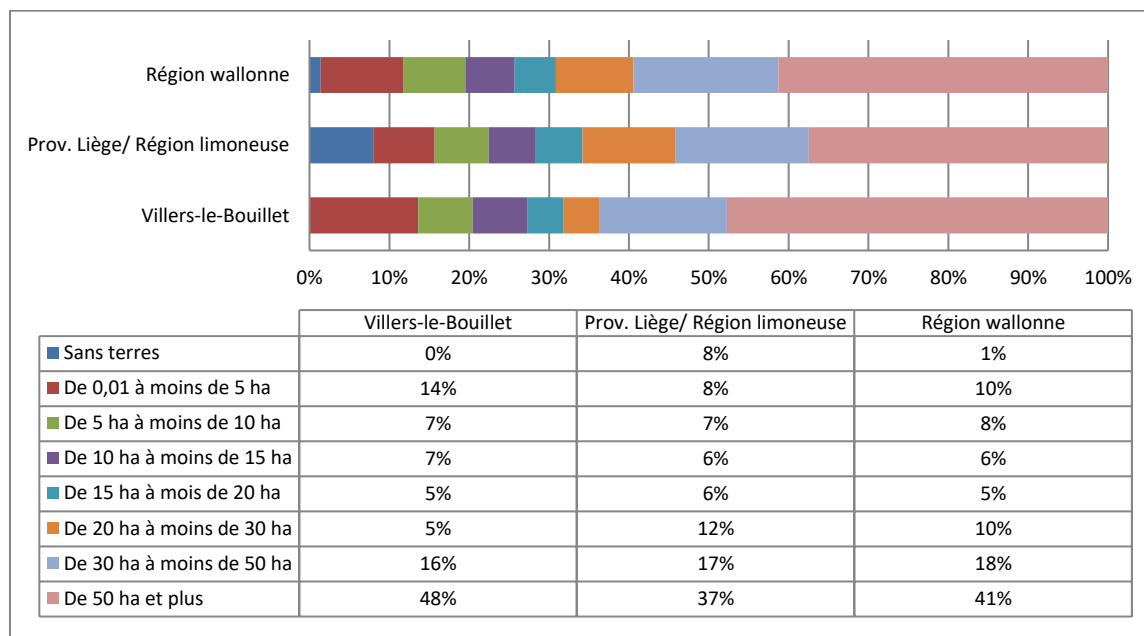


Fig 68.: Répartition des exploitations selon leur SAU en 2016 à Villers-le-Bouillet, en Province de Liège/région limoneuse et en Région wallonne (Source : SPF Economie)

12.2.6 Prix des terres agricoles

Le prix des terres agricoles de la région, et plus particulièrement de la commune, est parmi les plus élevés de Wallonie. Ce prix a fortement grimpé en quelques années.

À Vaux-et-Borset, deux blocs de terres agricoles ont été acquis, en 2014, en vente publique pour la somme de 60 000€/ha, ce qui constitue un record pour la Wallonie.

Par rapport aux années 90, on constate une flambée des prix de l'ordre de plus de 400%. Les seules terres intéressantes sont celles qui sont libres, sans bail à ferme. Elles sont rares et très recherchées, les prix augmentent donc fortement. Les premiers acheteurs restent les agriculteurs eux-mêmes, du moins ceux qui en ont les moyens.

(Sources : sites internet www.levif.be et www.rtbef.be)

12.2.7 Statut juridique des exploitations

Que ce soit en 2010 ou en 2016, sur les 43 exploitations 77% étaient des personnes physiques et 23% des personnes morales, soit près d'un quart des exploitations sont des entreprises agricoles.

En Wallonie, 9,4% des exploitations sont gérées par des personnes morales, dans la région limoneuse ce sont 13% des exploitations, et dans la Province de Liège/région limoneuse on en recensait environ 15%. On a donc, proportionnellement et comparativement, un nombre important d'exploitations à Villers-le-Bouillet qui sont gérées par une personne morale.

12.2.8 Âge des agriculteurs

En ce qui concerne l'âge des chefs d'exploitation en 2010 (dernières données disponibles, la moitié de ceux-ci ont entre 45 et 55 ans. 6 ont moins de 45 ans dont 5 moins de 35 ans. 16 ont plus de 55 ans. Depuis 2010, le nombre d'agriculteurs de plus de 55 ans est donc logiquement en train d'augmenter.

| Nombre de chefs d'exploitation selon leur âge | < 35 ans | 35-45 ans | 45-55 ans | 55-65 ans | > 65 ans |
|---|----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 5 | 1 | 22 | 9 | 7 |

Fig 69 : Répartition des chefs d'exploitation agricole selon leur âge (Source : SPF économie)

En abaissant le seuil de l'âge de l'exploitant à 50 ans pour évaluer le risque de cessation, on compte 19 exploitants. Parmi ceux-ci, seuls 2 savaient qu'un successeur reprendrait l'exploitation. 11 étaient sans successeur et 6 étaient dans l'incertitude.

| Présence d'un successeur : | Oui | Non | Ne sait pas |
|--------------------------------------|-----|-----|-------------|
| Pour un exploitant de plus de 50 ans | 2 | 11 | 6 |

Fig 70 : Les données de 2010 concernant la présence ou non d'un successeur à Villers-le-Bouillet (Source : SPF Economie)

12.2.9 La propriété des terres agricoles

En matière de mode de faire-valoir de la SAU, en 2012(dernières données disponibles) on recense 717,9 ha de SAU exploitée en propriété et 2241,8 ha exploitée en location, soit 24% exploitée en propriété et 76% exploitée en location. Au cours des deux dernières décennies, la part de la SAU exploitée en propriété a continuellement varié (tout comme la SAU totale) avec une moyenne de 22%.

En Wallonie, la SAU est exploitée en propriété à hauteur de 33% et 67% est exploitée en location. Pour la région limoneuse, ce rapport est de 32% en propriété et 68% en location (2012). En 2010, pour la Province de Liège/région limoneuse, on retrouve 30% de la SAU exploitée en propriété et 70% en location.

Le mode de faire valoir de la SAU en location est particulièrement développé à Villers-le-Bouillet, plus qu'en Wallonie, dans la région limoneuse ou encore dans la Province de Liège/région limoneuse.

12.2.10 Les productions agricoles

Les activités des exploitations de Villers-le-Bouillet correspondent bien aux caractéristiques de l'agriculture de Hesbaye. En effet, on retrouve entre la SAU de la commune et celle de la Province de Liège/région limoneuse quasiment les mêmes proportions.

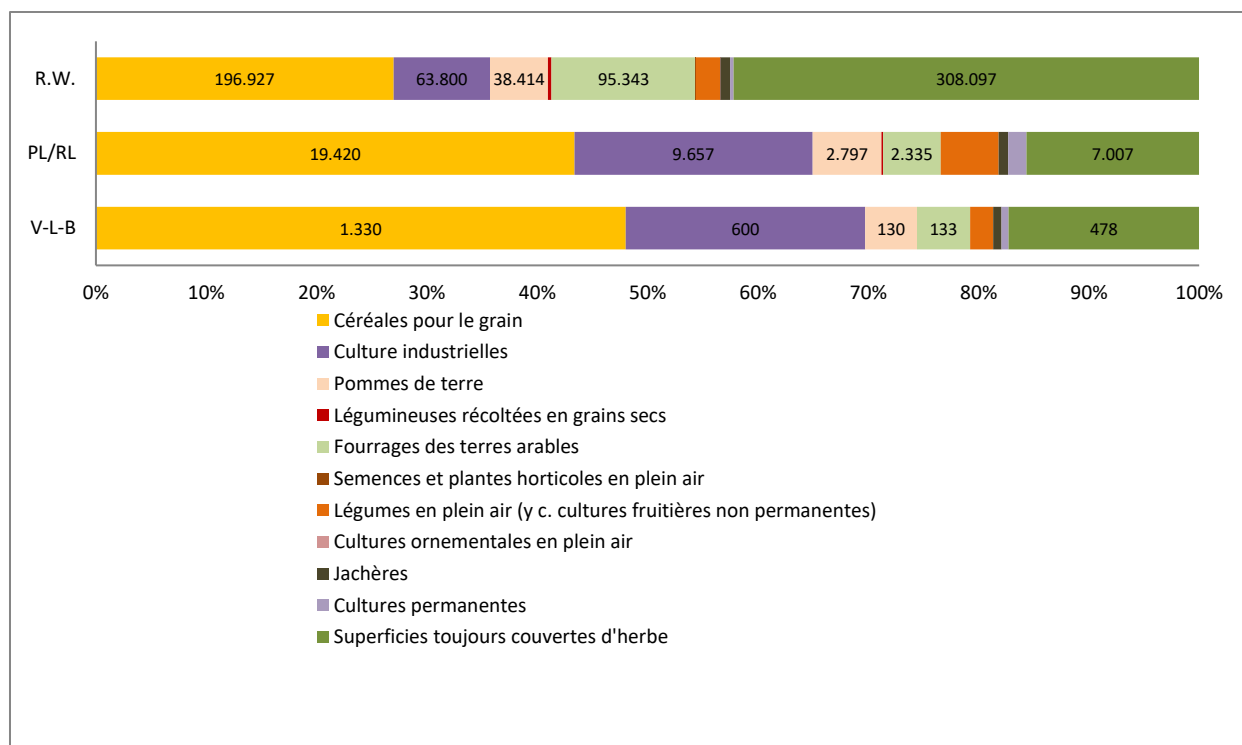


Fig 71. Répartition de la SAU de Villers-le-Bouillet (V-L-B), de la Province de Liège/région limoneuse (PL/RL) et de la Région wallonne (R.W.) en 2016.

Les terres arables représentent donc 82% de la SAU de Villers-le-Bouillet, soit 2272 Ha.

La principale production est celle des céréales pour le grain : 48% de la SAU, soit 1330 Ha. Cette proportion est plus importante à Villers-le-Bouillet que dans la région Province de Liège/région limoneuse.

Ces cultures sont consacrées au froment (72%) et à l'orge (22%). Une fine part est consacrée aux cultures d'épeautre (3%), aux cultures d'avoine (2%) et de maïs-grain.

32 exploitations sur les 43 produisent des céréales (74,4% des exploitations).

Le seconde production concerne les cultures industrielles (600 Ha, soit 21% de la SAU). Elles sont réparties entre les betteraves sucrières (50%), le colza (23%), les chicorées (18%), le lin (8%), et d'autres cultures industrielles (moins d'1%). Ces cultures concernent 63% des exploitations (27).

Bien que la Hesbaye soit tournée vers les grandes cultures, on y retrouve aussi une SAU relative à des superficies toujours couvertes d'herbe (478 Ha- sur 31 exploitations), ainsi que 133 Ha pour le fourrage, soit 21 exploitations, (maïs fourrager (50%), de prairies temporaires (43%), et d'autres fourrages (7%) dont des fourrages verts annuels autres que le maïs, les légumineuses ou quelques ares de betteraves fourragères). Ces surfaces sont associées généralement à l'élevage.

D'autres activités sont également présentes à Villers-le-Bouillet mais de manière moins importante : culture de des pommes de terre (130 Ha- 4,7% de la SAU dans 15 exploitations). La Hesbaye liégeoise a en effet plutôt tendance à cultiver des betteraves, contrairement aux plateaux limoneux du Hainaut par exemple.

Il y a également 58 Ha (2% de la SAU) consacrés aux légumes en plein air (y compris les cultures fruitières non permanentes) à Villers-le-Bouillet. Cela représente seulement 4 exploitations (9% des exploitations) Dans la Province de Liège/région limoneuse, ce type de cultures représentent 5% de la SAU.

12.2.11 L'élevage

En 2016, on recense 2615 bovins et 1086 porcins répartis dans 19 exploitations agricoles villersois (44% des exploitations).

Si on regarde le nombre de bêtes par Ha de la SAU, on constate que toutes les moyennes sont inférieures à 1 bête par Ha.

Au niveau des bovins, Villers-le-Bouillet a une moyenne un peu supérieur à celle de ses communes voisines.

Pour ce qui est des porcins, elle est dans une des 3 communes qui a ce type d'élevage mais dans une proportion beaucoup moins importante que Faimés.

A titre de comparaison, les moyennes wallonnes sont de 1,64 bovins/Ha et 0,53 porcins /Ha.

| Nombre de bêtes par Ha de la SAU | Bovins | Porcins |
|----------------------------------|--------|---------|
| Villers-le-Bouillet | 0,94 | 0,39 |
| Amay | 0,75 | 0,00 |
| Braives | 0,77 | 0,55 |
| Faimés | 0,90 | 3,94 |
| Verlaine | 0,92 | 0,00 |
| Wanze | 0,89 | 0,00 |

Fig 72: Nombre de bêtes/HA SAU en 2016 (Source : SPF économie)

On notera encore qu'il n'y a pas d'élevage de volailles sur le territoire villersois, à l'inverse de Faimés (11 volailles / Ha) et de Verlaine (49 volailles/Ha).

12.2.12 Agriculture et développement durable

Les exploitations biologiques

La commune de Villers-le-Bouillet ne compte pas de producteurs biologiques et ne compte pas non plus de superficie couverte par de l'agriculture biologique.

Jusqu'en 2016, la commune comptait un maraîcher à Vaux-et-Borset qui pratiquait une agriculture raisonnée. Celui-ci a déménagé à Remicourt.

La participation aux mesures agro-environnementales

La commune compte un taux de participation globale aux mesures agro-environnementales²¹ de 26,7% en 2010 (dernières données disponibles).

²¹ Selon la définition de la Commission européenne « Les mesures agro-environnementales [MAE] permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement et à entretenir l'espace rural. [...] elles sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC). Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux. Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles

D'après l'IWEPS : « L'indicateur clé repris ici est le taux de participation globale aux mesures agro-environnementales (MAE). Il correspond au nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune et ayant au moins 10 ares en MAE divisé par le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune ».

Pour l'ensemble de la Hesbaye et plus largement de la région limoneuse et le Condroz, les taux de participation sont peu élevés. Les taux les plus importants se situent dans les communes de la Fagne-Famenne, de la Région Herbagère, de l'Ardenne et de la Haute-Ardenne.

Produits du terroir – circuits courts

De nombreuses démarches se développent à Villers-le-Bouillet et dans ses environs en matière de valorisation de produits locaux et de circuits courts.

Parmi les productions villersois, on peut citer :

- Délice de Marie : Mise en valeur de la pomme et des fruits. Depuis 1996 : cidre, vin de pomme, jus de pomme, gelée de pomme, vinaigre de cidre, gelée de coing, de fleurs de sureau, de groseille et la fraise, ... Il s'agit d'une entreprise (et non d'une exploitation agricole) située dans le parc d'activité.
- Les délices d'Edouard et Louise : Production artisanale de macarons sucrés et salés. Vente sur les marchés artisanaux. Villers-le-Bouillet
- La ferme Cadiat : Vente le lait cru, de beurre, de maquée au babeurre, d'œufs. Exploitation agricole à Warnant-Dreye.
- Chocolatier Benoît Laruelle : Confection de pralines. Parc d'activité de Villers-le-Bouillet.

Afin de valoriser les produits locaux, l'ADL de Villers-le-Bouillet et la Maison du Tourisme Hesbaye et Meuse ont édité un répertoire « Les Saveurs de Hesbaye-Meuse » qui reprend les producteurs et artisans de produits de bouche locaux. À l'initiative de l'A.D.L. de Villers-le-Bouillet et des autres ADL du territoire, 12 communes se sont donc unies pour promouvoir le savoir-faire local en matière de produits de bouche.

Cette brochure constitue l'élément principal d'une campagne de promotion qui comprend également une affiche.

Voir en annexe 6 le répertoire

On notera aussi la démarche HesbiCoop qui rassemble dans un mouvement citoyen des consommateurs, des producteurs et des transformateurs artisanaux mus par le respect de l'Homme et de l'environnement. Sa première activité est la distribution de produits via le circuit court.

Remembrement

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural.

Lors des opérations de remembrement, les agriculteurs et les ruraux concernés peuvent, dans un périmètre donné, redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne. Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs. Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, communes, groupements d'intérêts, administrations, ...), ceci via des procédures précises et grâce à des organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques, prévues dans le cadre de contrats agro-environnementaux ».

La commune est concernée par plusieurs remembrements (loi de 1970 sur le remembrement légal des biens ruraux). Ces remembrements concernent tous le nord de la commune.

- Nom : Aineffe, terminé (2-10-1995), d'une superficie de 883,4 ha,
- Nom : Verlaine, terminé (2-06-1999), d'une superficie de 215,3 ha,
- Nom : Warnant-Dreye, terminé (2-06-1999), d'une superficie de 903,5 ha.

12.3 LE SECTEUR SECONDAIRE

Comme nous l'avons déjà vu, en 2016, le secteur secondaire, à Villers-le-Bouillet, représentait :

- 20% des indépendants, soit 123 indépendants,
- 31,2% des salariés dans le domaine de l'industrie, soit 733 salariés,
- et 7,8% dans le domaine de la construction, soit 183 salariés.

1039 personnes travaillent donc dans le secteur secondaire à Villers-le-Bouillet.

La majorité de ces emplois se situent dans la Zone d'activités économiques de Villers-le-Bouillet où se trouvent des entreprises spécialisées en notamment :

- fabrications métalliques,
- fabrication de produits hydrocarbonés,
- génie civil, toitures, construction,
- carrosserie industrielle,
- fabrication de produits alimentaires,
- fabrication de produits chimiques à façon ou sous label pour le nettoyage, l'entretien, le traitement des eaux, la désinfection, la construction, chimie et pétrochimie, agriculture, le transport,
- fonderie en sable, coquille et injection d'alliages d'aluminium et de zamak,
- etc.

12.4 LE SECTEUR TERTIAIRE

12.4.1 Généralités

En 2016, le secteur tertiaire occupait :

- 69,3% des indépendants de Saint-Georges-sur-Meuse (427 indépendants), qui travaillaient majoritairement dans le secteur du commerce et des services (36,9%) ou exerçaient des professions libérales (32,4%).
- 60% des postes de travail salarié proposé sur le territoire soit 1410 postes.

Le secteur tertiaire représente donc 1837 emplois.

Les principaux types d'entreprises du secteur tertiaire sont, par ordre d'importance :

- les commerces : 97 entreprises ;
- les activités de services administratifs et de soutien, et autres services : 55 entreprises,
- l'information et la communication : 22 entreprises

12.4.2 Les commerces

Si bon nombre de commerces ont disparus des villages, il reste encore sur le territoire communal une offre commerciale diversifiée.

Ainsi, sur base du répertoire économique de la commune, on identifie des commerces dans les domaines suivants :

- Alimentation : 6
- Ameublement, décoration, cadeaux : 3
- Boucherie -charcuterie : 1
- Boulangerie -pâtisseries : 2
- Fleuristes : 1
- Librairie -presse : 1
- Bien-être -soin du corps : 9
- Coiffure : 6

On signalera également le présence d'une surface commerciale « Intermarché » à Villers-le-Bouillet qui a annoncé en 2017, un projet d'extension. Sa surface va être doublée, passant ainsi de 1090 m² à 1980 m².

12.5 PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le parc d'activités de la commune est situé à la sortie autoroutière, avant le village de Villers-le-Bouillet.

D'une superficie de 140,9 ha, dont 31,4 ha sont encore disponibles, le parc est équipé de deux bâtiments relais gérés par la SPI+ pour aider les jeunes entreprises à débiter leurs activités. L'attractivité du parc réside dans sa situation géographique à l'échelle régionale (à 10 km du Huy, 16 km de Waremme, et 19 km d'Hannut) et à l'échelle nationale et européenne (le long de l'E42 et à proximité d'échangeurs autoroutiers). Son atout majeur reste son accessibilité autoroutière et la proximité de l'aéroport de Bierset. Il est par contre peu accessible en transport en commun.

Le parc d'activités est le principal pôle économique de la commune avec près de 120 entreprises et plus de 1600 travailleurs. Son taux d'occupation actuel est de 95%.

Le parc de Villers-le-Bouillet est situé en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur (art.30 bis du CWATUPE). Cette zone est réservée à l'accueil des activités à caractère industriel, en ce compris les activités liées à un processus de transformation de matières premières ou semi-finies, de conditionnement, de stockage, de logistique ou de distribution. On y retrouve principalement les établissements du secteur industriel tel que mentionné dans les rubriques ci-avant.

12.6 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| Qualité exceptionnelle des terres hesbignonnes . | Les terres agricoles de la région sont parmi les plus chères de Wallonie : risque de spéculation et difficile accès à la terre pour les locaux ou nouveaux entrants. |
| Une terre de cultures. La superficie des terres agricoles ne diminue que fort peu au profit de l'urbanisation. | Un environnement et des paysages soumis au développement de l'agriculture. |
| Il y a 43 exploitations pour 5 villages, soit une représentation relativement importante. | Le nombre d'exploitation est en diminution Les agriculteurs de + de 50 ans ne savent pas si leur exploitation sera reprise lorsqu'ils cesseront leur activité |
| Il reste une grande diversité de tailles d'exploitation. | La taille des exploitations ne cesse d'augmenter et est supérieure à la moyenne wallonne. |
| L'agriculture est performante, intensive et spécialisée dans la culture des céréales et productions industrielles (betterave, colza,...). | Le taux de participation aux MAE est faible |
| Un début de diversification avec le développement des producteurs locaux, des circuits courts | ...mais encore très faible vu le potentiel et l'importance du secteur agricole. |
| Des secteurs d'activité industrielle et de services variés. | Les entreprises, emplois, commerces et services sont concentrés à Villers-le-Bouillet et dans le Parc d'activités. |
| La présence d'un parc d'activité de plus de 100 ha. Comptant 120 entreprises et offrant 1600 emplois. | Le zoning arrive à saturation Le zoning est peu accessible en transport en commun. Peu d'emploi sont occupés par les villersois. Important phénomène de navettes. |
| Du commerce dans le centre de Villers-le-Bouillet dont une surface commerciale qui va s'agrandir | Plus aucun commerce de proximité dans les villages |

LA DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE

13 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

13.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Villers-le-Bouillet comptait 6.530 habitants, soit une densité de population de 199,6 hab/km².

| | 1991 | 2000 | 2010 | 2017 |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Population totale | 5.057 | 5.653 | 6.225 | 6.530 |
| Densité (hab/km ²) | 154 | 172 | 189 | 198 |

Fig 73. : Population totale et densité de population (Source : SPF Economie)

Depuis 1991, la commune compte 1503 personnes supplémentaires, soit une augmentation de 29,7%.

| | Evolution en chiffres absolus | Evolution en % |
|----------------|-------------------------------|----------------|
| De 1991 à 2000 | + 596 hab. | + 12% |
| De 2000 à 2010 | + 572 hab. | + 10,1% |
| De 2010 à 2017 | + 305 hab. | + 4,9% |

Fig 74. : Evolution de la population totale entre 1991 et 2017 (Source : SPF Economie)

Le tableau ci-avant et le graphique de l'évolution de la population de Villers-le-Bouillet entre 1991 et 2017 permet d'observer la constante augmentation de la population depuis le début des années 90. Si cette augmentation est recensée depuis le début des années 60, elle est surtout marquée depuis les années 1990.

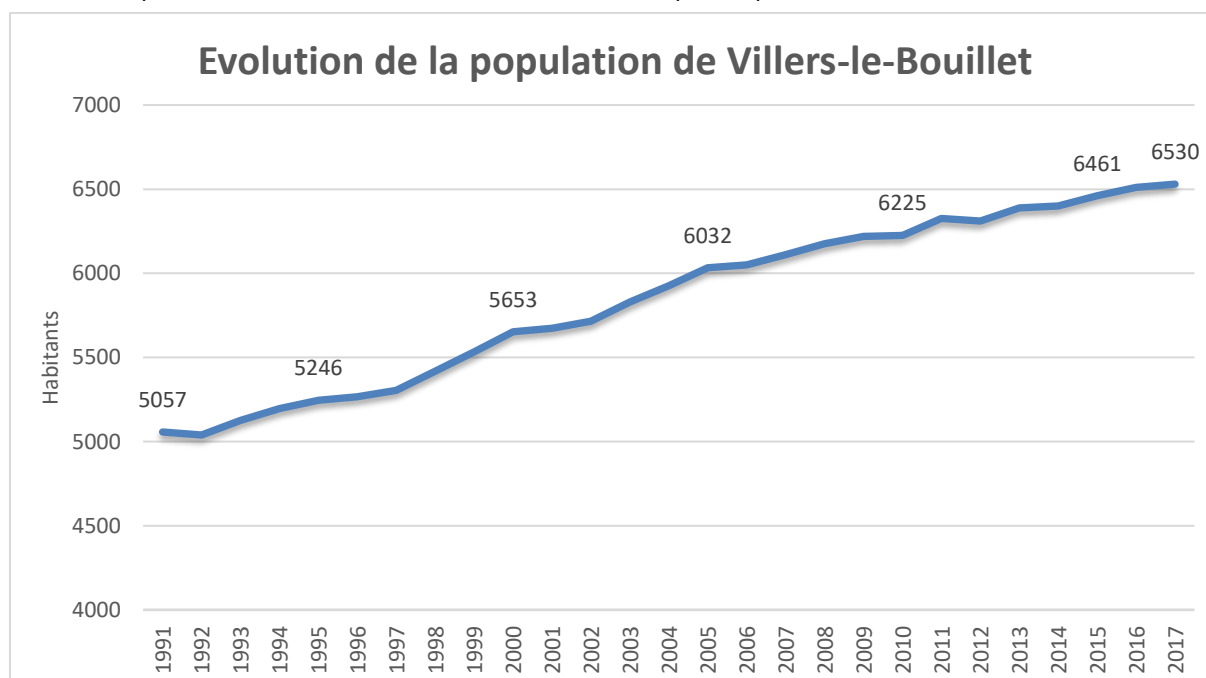


Fig 75. : Evolution de la population de Villers-le-Bouillet de 1991 à 2017. Chiffres au 1^{er} janvier de chaque année (Source : SPF Economie)

Les perspectives d'évolution démographique prévoient une croissance de 1.029 personnes entre 2017 et 2035, soit une augmentation de 15%.

À l'échelle des communes de la microrégion, la population totale de Villers-le-Bouillet se rapproche de celle de Braives avec 6.272 habitants. Les communes d'Amay et de Wanze se détachent des autres communes avec des populations qui dépassent les 13 000 habitants. Les communes de Faimies et Verlainne sont les deux communes les moins peuplées.

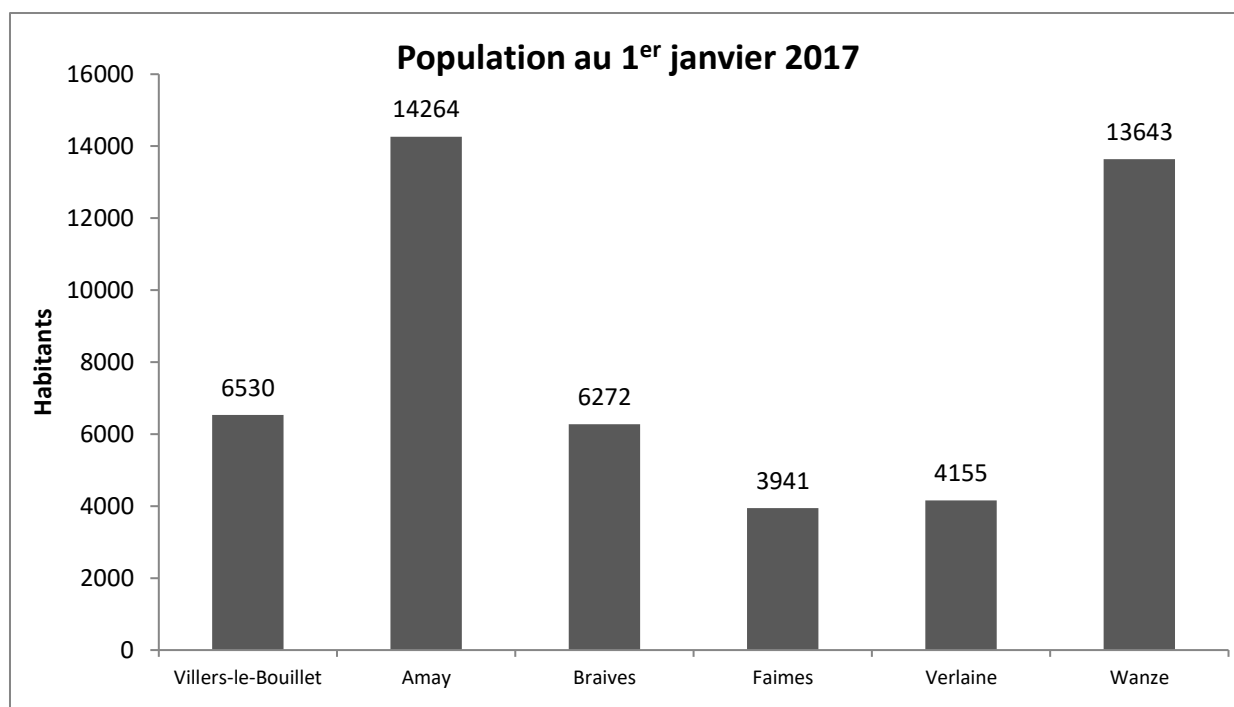


Fig 76. . : Population des communes de la microrégion au 1^{er} janvier 2017 (Source : SPF Economie)

Les différences de population totale entre les communes ne s'expliquent pas forcément par la superficie de celles-ci. Si Wanze est une des communes les plus vastes avec une population totale élevée, Amay qui est une des plus petites communes compte le plus grand nombre d'habitants.

| | Villers-le-Bouillet | Amay | Braives | Faimés | Verlainne | Wanze |
|---|---------------------|-------|---------|--------|-----------|-------|
| Densité de population au 1 ^{er} janvier 2017 | 199,6 | 516,6 | 142,5 | 138,4 | 171,6 | 310,4 |

Fig 77. . : Densité de population au 1^{er} janvier 2017 pour Villers-le-Bouillet et les communes de la microrégion (Source : IWEPS)

La densité de population de la commune est également proche de la moyenne des densités de population des communes de la microrégion : 251,19 habitants/km² pour la microrégion et presque 200 habitants/km² pour Villers-le-Bouillet.

Selon les données de densité de population de Villers-le-Bouillet et des communes de la microrégion, on peut constater que les communes localisées au sud (Amay, Wanze et Villers-le-Bouillet) sont les plus densément peuplées, au contraire des deux communes les plus au nord. Verlainne et Villers-le-Bouillet, situées plus au centre, ont toutes deux des densités moyennes.

La proximité de Huy, mais également de Liège, influence les communes de la microrégion, en particulier les communes situées au sud. La vallée de la Meuse, de par son passé industriel et par la concentration des voies de communication, engendre également une certaine densité d'habitat. Les hauts versants de la Meuse (notamment sur le sud de la commune de Villers-le-Bouillet) non propices à l'agriculture industrielle et mécanisée ont permis la construction de maisons unifamiliales. La présence de l'autoroute qui traverse Villers-le-Bouillet est un autre facteur influençant l'évolution de la population (installation de familles) et, par conséquent la densité. La partie du territoire située au nord de l'autoroute (communes de Verlainne, Villers-le-Bouillet, Faimés, et Braives) comprend des densités plus faibles. La qualité agronomique des sols a conditionné une activité agricole forte qui a limité l'urbanisation de ces villages.

Depuis 1991, les communes de la microrégion n'ont pas évolué de manière homogène. Ainsi, les communes de Wanze et Amay, les deux communes les plus peuplées et les plus denses, sont celles qui ont connu les plus faibles évolutions de leur population : +11% pour Amay et + 18% pour Wanze. De plus, on constate, qu'à Amay la population n'a réellement augmenté de manière pertinente qu'à partir de 2007, alors qu'à Villers, la croissance était déjà enregistrée depuis les années 90.

Faimes et Verlainne sont les deux communes qui ont un taux de croissance de plus de 30%. Les populations de Braives et de Villers-le-Bouillet ont connu une augmentation légèrement inférieure aux 30% (29,1% pour Villers-le-Bouillet). À l'échelle de l'arrondissement, l'évolution de la population pour cette période s'élève à 19,7%.

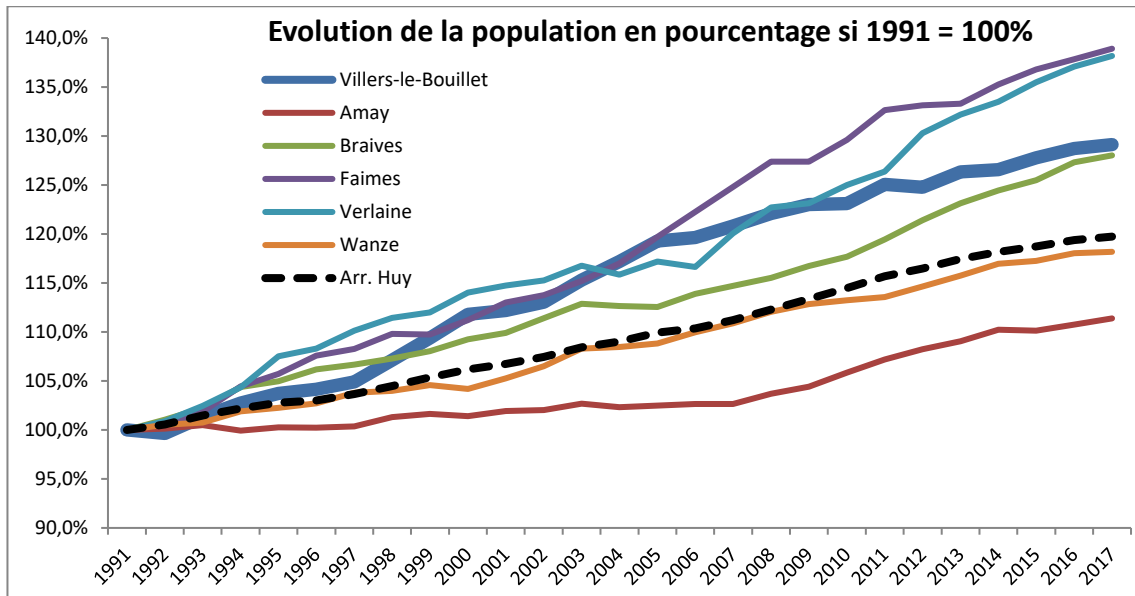


Fig 78 : Evolution de la population de Villers-le-Bouillet et des communes de la microrégion de 1991 à 2017 en pourcentage (population de 1991 = 100%) (Sources : Cytise – UCL – IWEPS)

L'accroissement de la population villersoise résulte principalement du bilan migratoire positif.

Si dans les années 90, la croissance de la population résultait tant du solde naturel que du solde migratoire, on constate que depuis les années 2000, le solde migratoire est le principal facteur dans l'évolution de la population.



Fig 79. : Evolution des soldes naturel et migratoire depuis 1990 (Source : CAPRU)

L'analyse des bilans migratoires permet d'observer que ce sont surtout des familles qui viennent s'installer dans la commune. Les tranches d'âge des 30-44 ans, et des moins de 20 ans (leurs enfants) sont celles qui connaissent les bilans migratoires les plus positifs. A nouveau, la proximité de grands pôles de services et d'économie et la présence de l'axe autoroutier, combiné à une cadre de vie rural de qualité sont des éléments d'attractivité pour les ménages.

De plus, depuis 2008, on observe également une arrivée relativement importante des 75 ans et plus. Les tranches d'âge qui connaissent des bilans migratoires plutôt nuls, et qui ont tendance à émigrer sont les 45-59 ans et les 60-74 ans. La tranche d'âge des 20 à 29 ans est celle qui émigre le plus sur la période 2004-2012.

| | Villers-le-Bouillet 2008-2012 | Arrondissement de Huy 2008-2012 |
|------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Taux de mobilité total | 67,8% | 41,7% |
| Bilan migratoire | | |
| Total | 2,2% | 4,2% |
| moins de 20 ans | 4,9% | 6,7% |
| 20-29 ans | 0,0% | 1,1% |
| 30-44 ans | 6,1% | 9,0% |
| 45-60 ans | 0,9% | 2,7% |
| 60-74 ans | -2,1% | 1,2% |
| 75 ans et plus | 5,3% | 3,7% |

Fig 80. . Taux de mobilité total et bilan migratoire de Villers-le-Bouillet de 2008 à 2012 (Sources : Cytise – UCL – IWEPS)

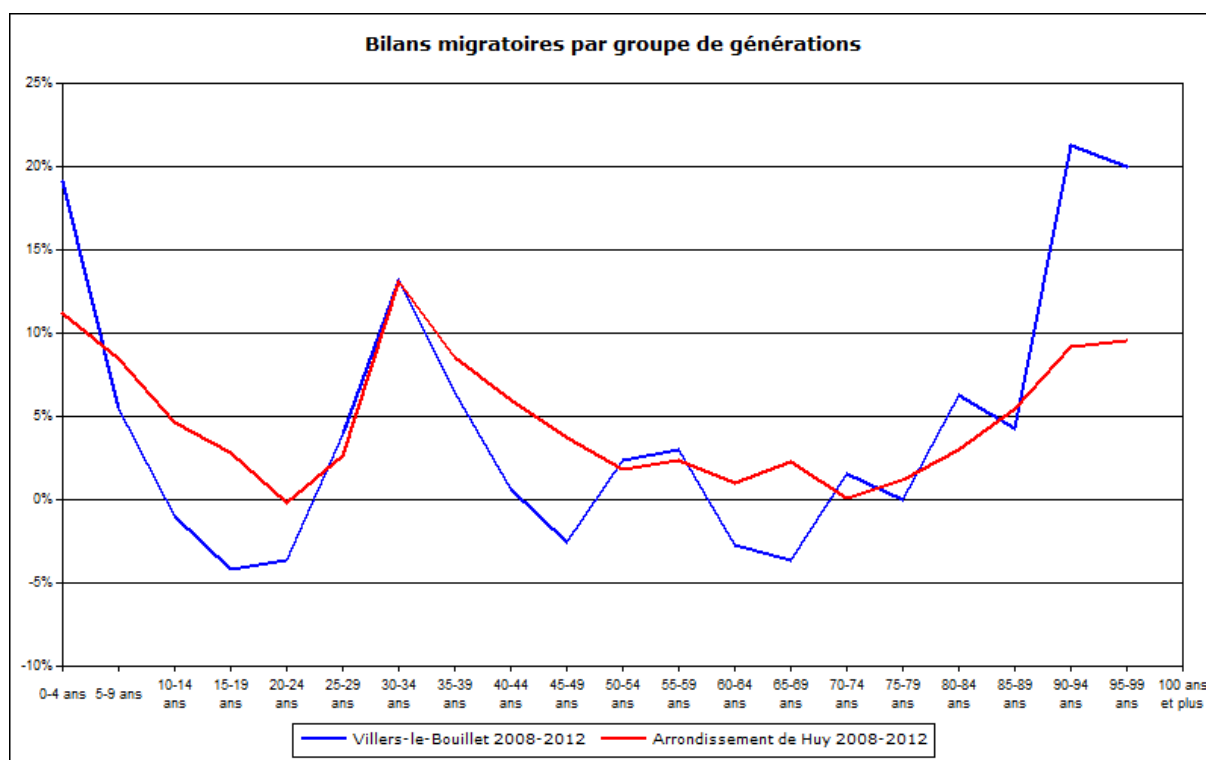


Fig 81. . Taux de mobilité total et bilan migratoire de Villers-le-Bouillet de 2008 à 2012 (Sources : Cytise – UCL – IWEPS)

13.2 RÉPARTITION DE LA POPULATION

13.2.1 Répartition par sexe

La répartition de la population villersoise entre les hommes et les femmes est relativement constante depuis 17 ans. En 2017, on retrouve 49,2% d'hommes pour 50,8% de femmes soit une différence de 104 personnes sur 6.530 habitants.

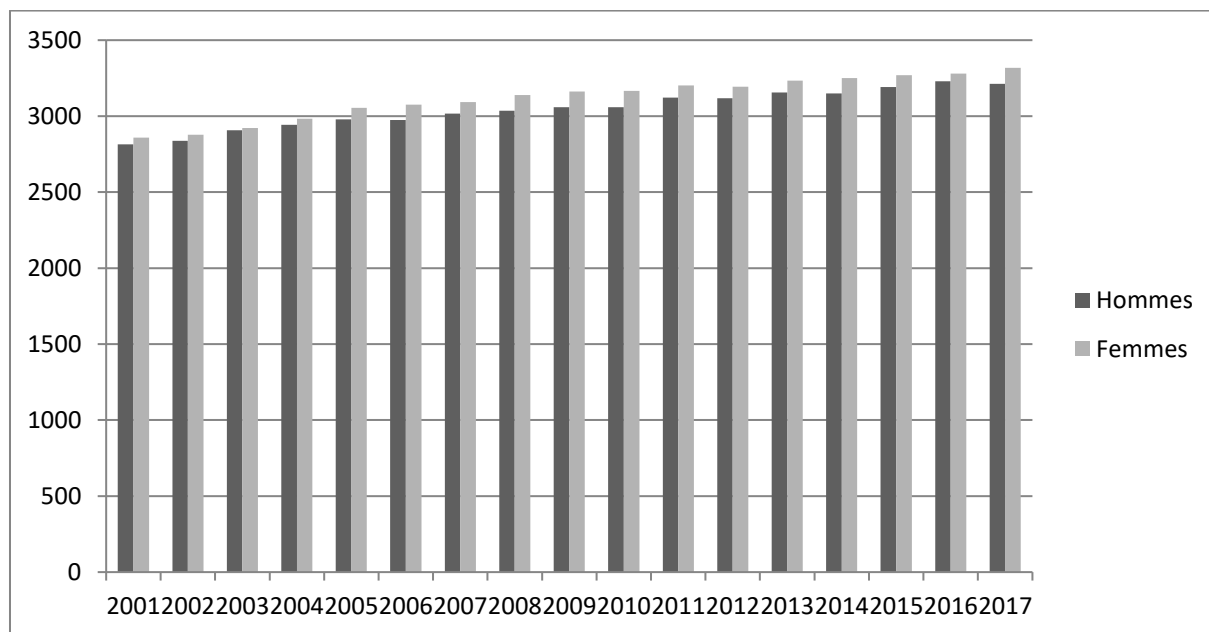


Fig 82: Nombre d'hommes et de femmes entre 2001 et 2014 (Source : SPF – économie).

13.2.2 Répartition par âge

L'âge moyen de la population de Villers-le-Bouillet s'élève, en 2017, à 39,2 ans. En Wallonie, l'âge moyen est de 41,1 ans. L'âge moyen des communes limitrophes de Villers-le-Bouillet s'élève à 40,4 ans.

La commune figure parmi les communes wallonnes dont l'âge moyen est le plus faible (30ème sur les 262 communes wallonnes).

Depuis 26 ans, cet âge moyen a augmenté de 2,4 années. L'âge moyen de la microrégion a lui augmenté de 2,14 ans et celui de la Région wallonne de 2,9 ans.

La pyramide des âges de Villers-le-Bouillet nous permet effectivement de constater la forte présence des jeunes et la plus faible présence de personnes âgées.

Villers-le-Bouillet : pyramide de la population, 01/01/2017

Source(s): Cytise (DEMO-UCL) / Registre national / SPF économie – DG Statistique/Statistics Belgium

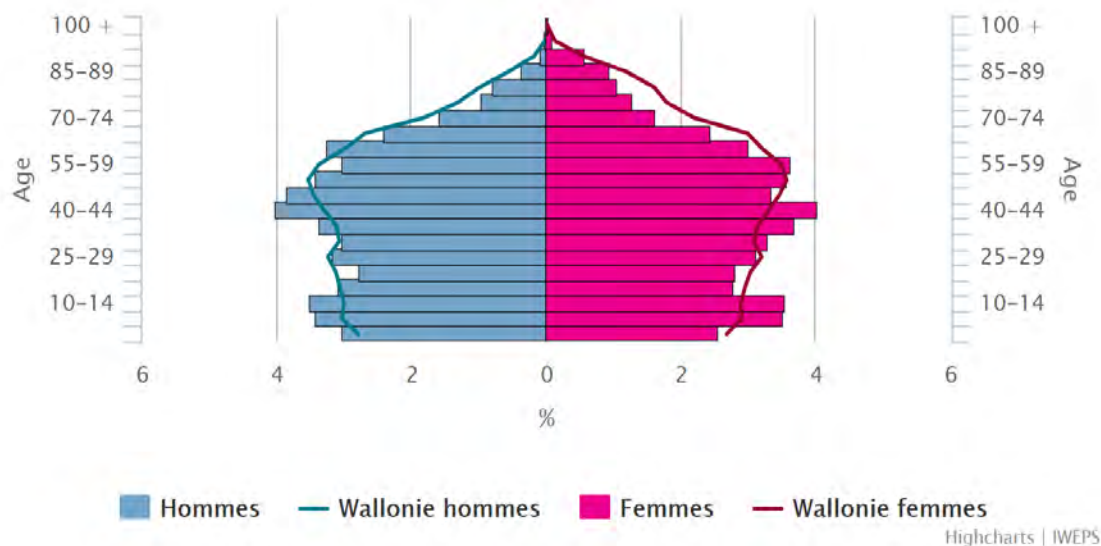


Fig 83 : Pyramide des âges de Villers-le-Bouillet en 2014 (Source : SPF Economie)

| 2017 | Villers-le-Bouillet | Communes limitrophes | Wallonie |
|-----------------|---------------------|----------------------|----------|
| Moins de 20 ans | 25,42% | 24,62% | 24,14% |
| Plus de 60 ans | 20,41% | 22,73% | 23,65% |

Figure 84 : Part des classes d'âge de Villers-le-Bouillet, de ses communes limitrophes et de la Wallonie (Source : IWEPS)

Les moins de 20 ans représentent effectivement 25,42% de la population de Villers contre 24,62% dans la microrégion et 24,14% en Wallonie. La différence se marque davantage au niveau de la tranche des plus de 60 ans, puisque Villers a 20,41% de sa population concernée contre +/-23% dans les communes voisines et en Wallonie.

La comparaison entre la pyramide des âges de 2001 et celle de 2017 permet d'observer la manière dont l'augmentation de population s'est fait ressentir sur les différentes classes d'âge :

- Dans les classes d'âge jeune (- de 30 ans), la tendance est à l'augmentation.
- La classe d'âge 30-39 a quant à elle diminué de manière visible.
- Le groupe d'âge 40-69 ans présente une importante augmentation des effectifs masculins et féminins, en particulier dans les classes d'âge les plus élevées. Cela se traduit dans les faits par un vieillissement de la population, et en particulier le vieillissement des personnes issues du baby-boom (60 – 69 ans).
- Les classes d'âge de plus de 70 ans ont elles aussi tendance à augmenter mais cela de manière moins marquée que les 35-69 ans.

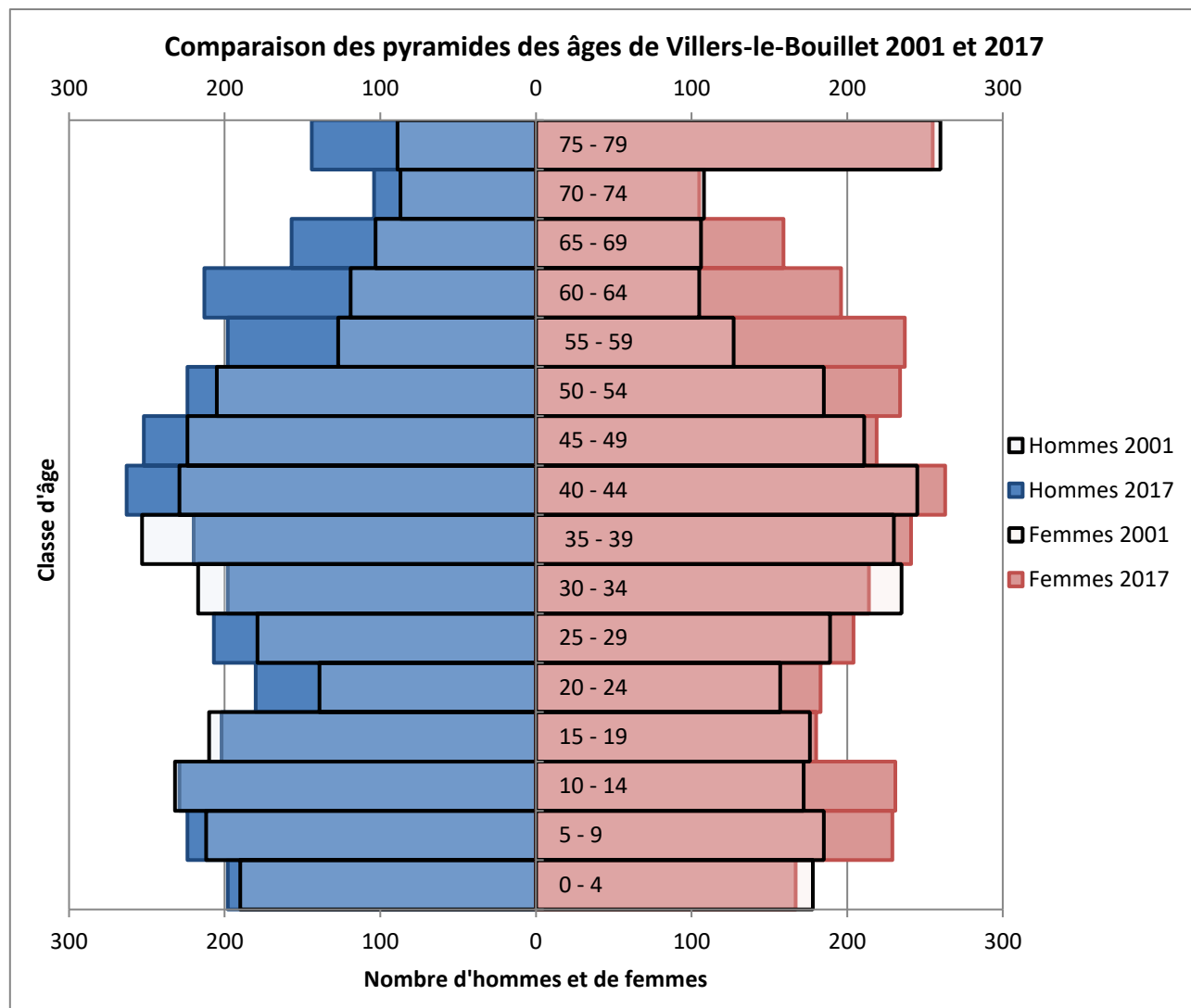


Fig 85. : Pyramides des âges de Villers-le-Bouillet en 2001 et en 2017 (Source : SPF Economie)

Même si la moyenne d'âge est très faible, on peut s'interroger sur l'évolution de celle-ci en abordant l'indice de vieillissement. Cet indice est établi via un calcul faisant référence à la part des moins de 20 ans et la part des plus de 60 ans :

$$Cv = \left(\frac{\text{Part des " + 60"}}{\text{Part des " - 20"}} \right) * 100$$

| | Moins de 20 ans | Plus de 60 ans | Indice de vieillissement |
|---------------------|-----------------|----------------|--------------------------|
| | Part (%) | Part (%) | |
| Villers-le-Bouillet | 25,42 | 20,41 | 80,29 |
| Amay | 24,14 | 23,65 | 97,97 |
| Braives | 25,77 | 21,21 | 82,31 |
| Faimes | 25,04 | 21,7 | 86,66 |
| Verlaine | 25,1 | 21,18 | 84,38 |
| Wanze | 23,05 | 25,32 | 109,85 |
| Wallonie | 23,33 | 24,23 | 103,86 |

Fig 86 : Coefficient de vieillissement des communes limitrophes à Villers-le-Bouillet – 2017 (Source : IWEPS)

En 2017, l'indice de vieillissement de Villers-le-Bouillet (80,29) est largement inférieur à celui de ses communes limitrophes (92,1) et à celui de la Wallonie (103,8). Les communes de Wanze et d'Amay ont les taux les plus importants.

On peut donc considérer que Villers-le-Bouillet reste une commune attractive pour les jeunes et notamment les jeunes adultes et les actifs. L'accessibilité, le développement économique, la proximité des pôles tels que Liège sont donc des atouts importants pour le territoire villersois.

13.2.3 La population par village

La population de la commune n'est pas répartie uniformément dans les différents villages. Le territoire du village de Villers-le-Bouillet, concentre à lui seul 54% (3498 hab.) des habitants. Les territoires Warnant-Dreye (14%), Vaux-et-Borset (16%) et Fize-Fontaine (12%) comptent à eux trois 42% de la population. Enfin, le territoire de Vieux-Waleffe, le plus petit des 5, ne compte que 4% des habitants.

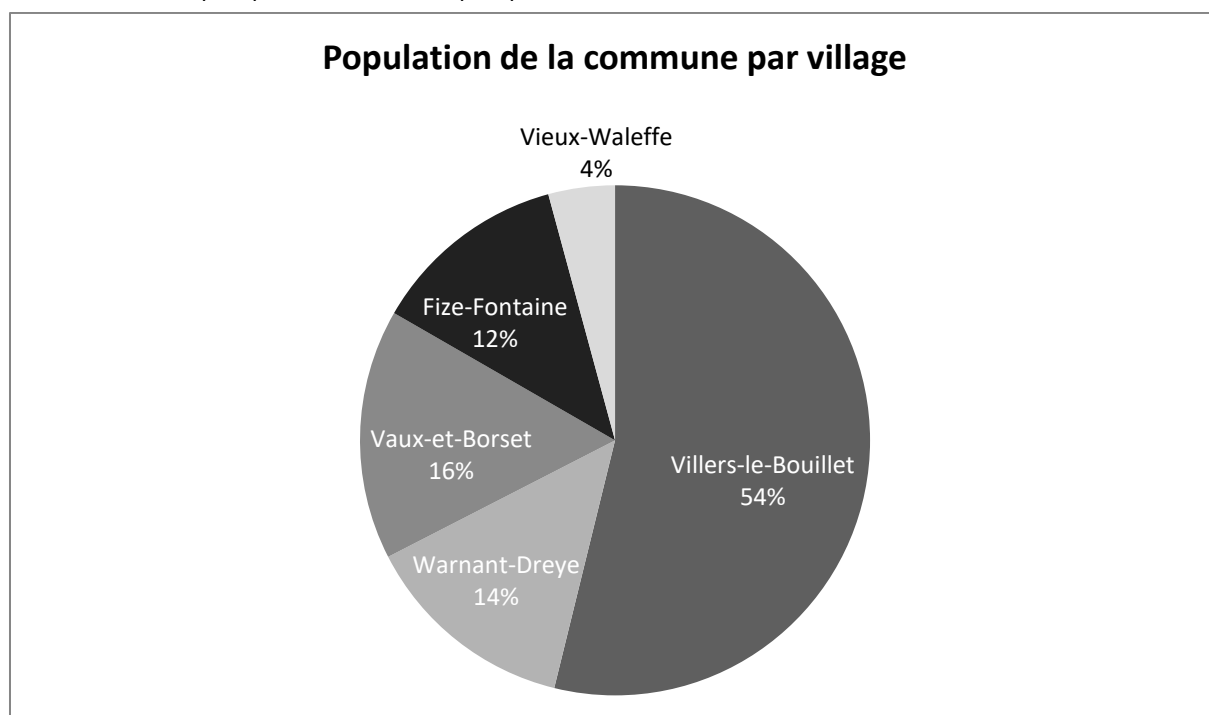


Fig 87 : Répartition de la population dans les villages de l'entité en 2017 (Source : Administration communale de Villers-le-Bouillet)

On peut également constater qu'au niveau de la répartition de la population entre 1991 et 2017, Vaux-et-Borset est passé de 13% de la population Villersoise à 16%, alors que Warnant-Dreye est passé de 17% à 14%.

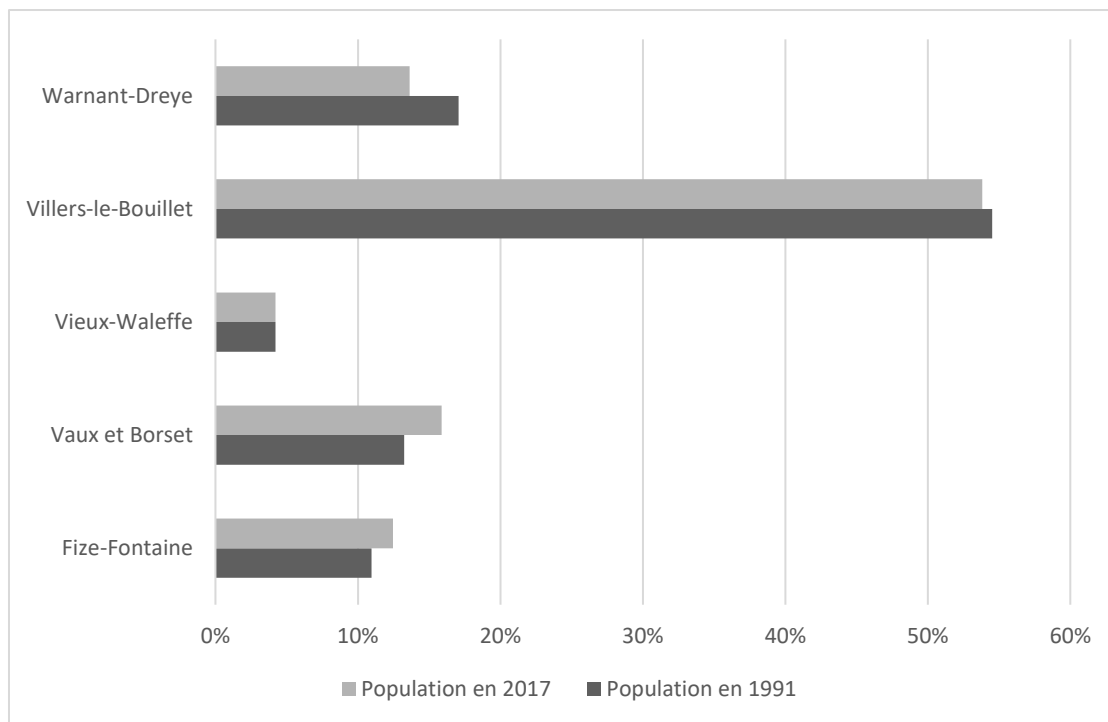


Fig 88 : Répartition de la population dans les villages de l'entité en 1991 et 2017 (Source : Administration communale de Villers-le-Bouillet)

Si on observe la densité de population par village de la commune, on constate que la partie la plus au sud du territoire est celle qui connaît la densité la plus forte. Au contraire, Warnant-Dreye et Fize-Fontaine sont les deux territoires dont les densités sont les plus faibles. Villers-le-Bouillet, Vaux-et-Borset et Vieux-Waleffe présentent des densités intermédiaires. On peut ainsi observer de faibles densités sur Warnant-Dreye et Fize-Fontaine et une densité particulièrement élevée au sud du village de Villers-le-Bouillet en allant vers Huy et la Meuse .

13.3 MÉNAGES

13.3.1 Les types de ménages

En 2015, la population de Villers-le-Bouillet compte 2525 ménages. Selon l'IWEPS, le nombre de ménages privés attendus en 2035 serait de 3181.

Actuellement, la taille moyenne des ménages privés est de 2,53 personnes.

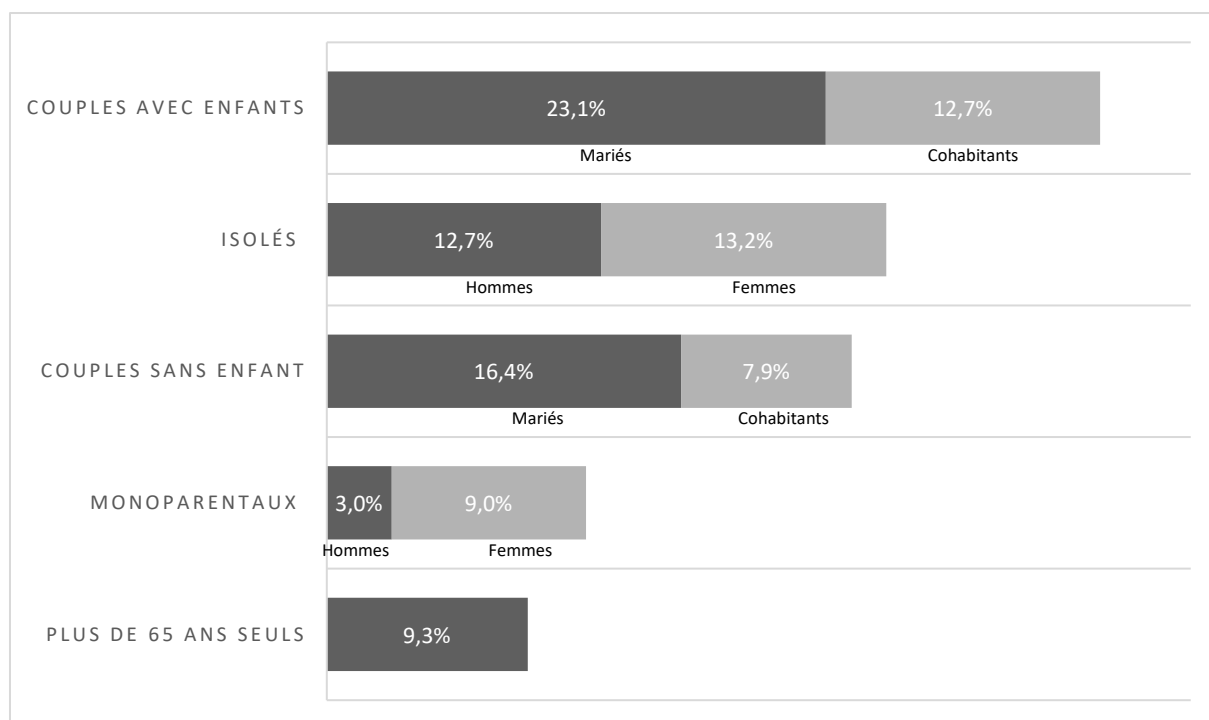


Figure 89 : type de ménages- 2015 (Source : IWEPS)

Les couples et cohabitants avec enfants

35,8% sont des ménages de couples avec des enfants. Les 2/3 environ sont des couples mariés et l'autre tiers des cohabitants légaux. Villers-le-Bouillet compte proportionnellement plus de ménages de couples et cohabitants avec enfants que la moyenne wallonne qui est de 33,6%

Les chefs de ménage des couples avec enfants ont en majorité entre 40 et 60 ans. Les chefs de ménage des cohabitants avec enfants sont plus jeunes et ont en majorité entre 30 et 49 ans (en particulier entre 30 et 39 ans pour 47% d'entre eux). Ces derniers représentent les jeunes familles de la commune qui ont entre 1 et 2 enfants.

Les couples et cohabitants sans enfants

Les couples et cohabitants sans enfants représentent un peu moins d'un quart des ménages, soit 24,3% de ceux-ci. Comme dans le cas des ménages avec enfants, on retrouve plus ou moins 2/3 de couples mariés et 1/3 de cohabitants légaux. Dans l'arrondissement et en Wallonie, on compte plus de 33% de couples sans enfants.

Dans la commune, les ménages de deux personnes sont le type de ménage le plus représenté (32%). Et les ¾ des ménages de deux personnes sont des couples et des cohabitants sans enfants.

Les chefs de ménage des couples sans enfants sont plutôt des personnes âgées. La majorité d'entre eux ont entre 60 et 69 ans. Plus largement, c'est 90% des couples sans enfants qui ont entre 50 et 80 ans et plus. Les cohabitants sans enfants représentent un groupe plus hétérogène mais de manière générale, ce sont des ménages plus jeunes. 85% des chefs de ménage ont entre 20 et 59 ans :

- 22% ont entre 20 et 29 ans,
- 21% ont entre 30 et 39 ans,
- 14% ont entre 40 et 49 ans,
- 27% ont entre 50 et 59 ans,
- 15% ont plus de 60 ans,
- 1% ont moins de 20 ans.

Les personnes isolées

Les personnes isolées représentent 25,9% des ménages. Les femmes vivant seules sont un peu plus nombreuses que les hommes. Dans l'arrondissement de Huy et en Wallonie la proportion de ménages composés de personnes isolées est supérieure au 30%.

Les hommes isolés ont en majorité entre 40 et 69 ans. Les femmes isolées, tout aussi nombreuses, sont comparativement plus âgées. Elles ont en majorité entre 60 et 89 ans. 22% d'entre elles ont plus de 80 ans.

Les ménages monoparentaux

Les ménages monoparentaux représentent 12% des ménages de la commune. Ceux-ci sont surreprésentés par des ménages monoparentaux de femmes. Dans l'arrondissement de Huy, on retrouve une proportion semblable de ce type de ménages et la même répartition entre hommes et femmes.

On constate que ce type de ménages est peu présent à Villers comparé aux moyennes de l'arrondissement et de la Wallonie : supérieures à 33%.

62% des ménages monoparentaux sont composés de deux personnes, soit un adulte et un enfant. 30% sont des ménages monoparentaux avec 2 enfants et 8% avec 3 enfants (1% avec 4 enfants).

De manière générale, l'âge des chefs de ménage monoparental se situe entre 40 et 59 ans. Il a tendance à être un peu plus élevé pour les hommes que pour les femmes. $\frac{3}{4}$ des hommes en ménage monoparental ont entre 40 et 59 ans, et $\frac{3}{4}$ des femmes ont entre 30 et 59 ans.

Les 65 ans et plus isolés

A Villers-le-Bouillet, 9,3% des ménages sont des personnes de plus de 65 ans vivant seules, soit un peu plus de 230 personnes.

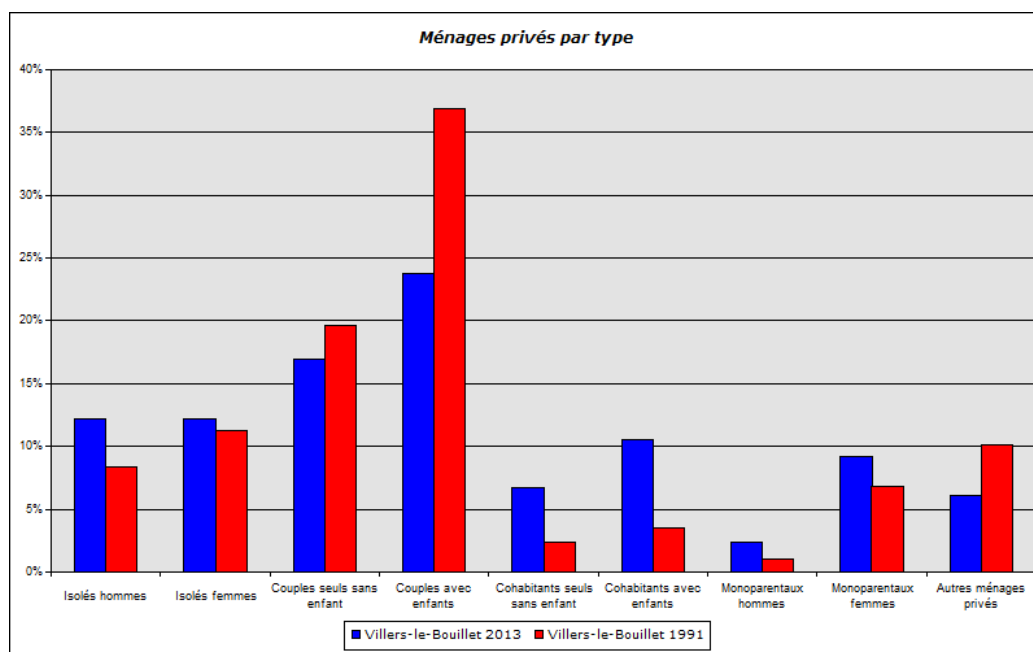


Figure 90. : Répartition des types de ménages en 1991 et 2013 (Source : Cytise – UCL – IWEPS)

Avec l'augmentation de la population, le nombre de ménages a lui aussi augmenté. Mais, cette augmentation ne s'est pas faite uniformément selon les types de ménages.

Un type de ménage a fortement évolué : les couples avec enfants qui ont diminués de 13%, tout en restant le groupe le plus important (24% des ménages).

On constate que les personnes isolées sont également plus présentes dans la population villersoise ainsi que les familles monoparentales et les cohabitants avec enfants.

Selon les perspectives publiées par l'IEWPS, Le nombre de ménages potentiels en 2035, sur base de 2015=100, serait de 126. Soit une progression de 26 points en 20 ans. Villers-le-Bouillet se retrouve ainsi dans les communes avec le plus grand nombre de ménages potentiels en 2035. Dans la microrégion, seule Faimès a un taux supérieur (132).

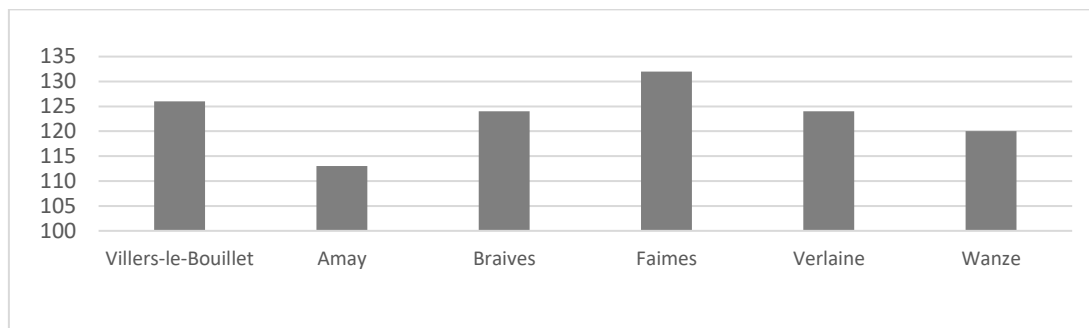


Figure 91. : Perspectives ménages en 2015 – 2015=100 (source IWEPS^o)

13.3.2 Taille des ménages

En 2017, la taille moyenne des ménages villersois est de 2,51 personnes.

Si on regarde la répartition des ménages selon la taille. ²²

- 32% des ménages sont composés de deux personnes. Ceux-ci peuvent être des couples sans enfants, des cohabitants sans enfants ou des ménages monoparentaux.
- 24% des ménages sont composés d'une personne. Il s'agit donc d'hommes et de femmes isolés.
- Enfin, 44% des autres ménages sont composés de 3, 4, 5 voire 6 personnes et plus.

De 2003 à 2013, à l'exception des ménages de 6 personnes et plus, toutes les autres tailles de ménages ont augmenté, mais pas de manière homogène. En effet, ce sont surtout les ménages de personnes isolées qui ont fortement augmenté, passant d'un nombre de 454 à 603. Les ménages de 2, 4 et 5 personnes ont augmenté d'un peu plus de 10% tandis que les ménages de 3 personnes ont plutôt stagné (+3%).

Proportionnellement, entre 2003 et 2013, il y a plus de ménages de personnes isolées. Par contre, il y a moins de ménages de 3, de 4 et de 6 personnes et plus. Les ménages de 2 et 5 personnes sont restés quant à eux dans les mêmes proportions. Pour exemple, en 2003, les personnes isolées représentaient 21% des ménages et, en 2013, ils représentent 24%. À l'inverse, les ménages de 3 personnes représentaient 21% des ménages alors qu'en 2013, ils représentent 19% de ceux-ci.

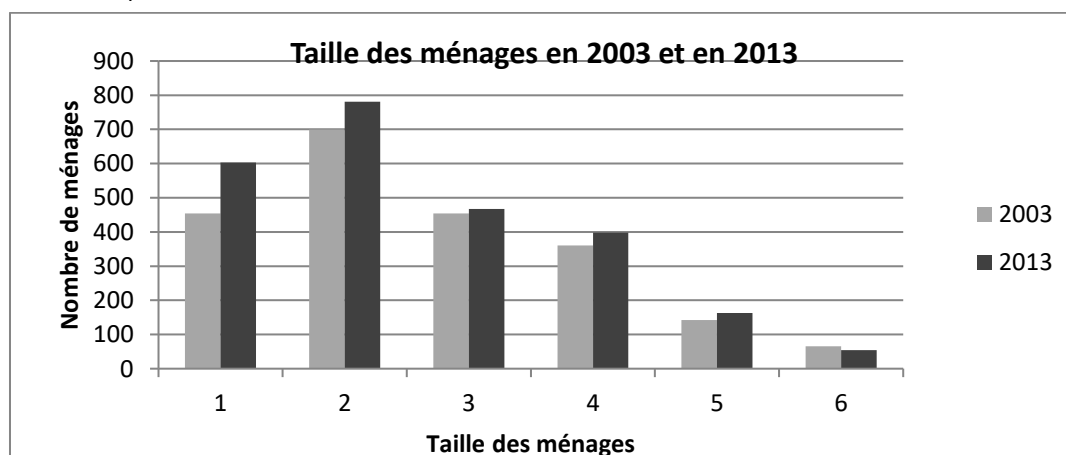


Figure 92. Taille des ménages en 2003 et en 2013 (Source : Cytise – UCL – IWEPS)

²² 2013 : Date des dernières données disponibles lors de l'actualisation de la partie 1

| Taille des ménages | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 et + | Total |
|--------------------|------|------|------|-----|------|------|--------|-------|
| 2003 | | 454 | 699 | 454 | 360 | 142 | 65 | 2174 |
| 2013 | | 603 | 781 | 467 | 398 | 163 | 54 | 2466 |
| Croissance | | +33% | +12% | +3% | +11% | +15% | -17% | +13% |
| Répartition | 2003 | 21% | 32% | 21% | 17% | 7% | 3% | 100% |
| | 2013 | 24% | 32% | 19% | 16% | 7% | 2% | 100% |

Figure 93: Taille des ménages en 2003 et en 2013, croissance et répartition (Source : Cytise – UCL – IWEPS)

13.4 POPULATION PAR ORIGINE

La population de Villers-le-Bouillet est de 6530 habitants en 2017. 97% d'entre eux sont belges et 3% sont étrangers.

Ces 3% représentent 198 personnes principalement issues de l'Union Européenne des 28. Un peu moins de 90% de ceux-ci viennent d'Italie, de France et d'Espagne.

Seulement 33 personnes (soit 0.5% de la population totale) sont issues d'autres pays et plus particulièrement de l'Afrique et d'autres pays d'Europe qui ne font pas partie de l'UE.

Par rapport à 2003, la population étrangère évolue peu, il y avait 167 personnes en 2013. En termes de représentativité de la population, la population non belge reste globalement autour des 3%.

L'arrondissement de Huy compte une proportion d'étrangers un peu supérieure à celle de la commune de l'ordre de 3,8%. L'arrondissement compte également une proportion plus importante de personnes issues de pays hors UE.

| | 2003 | | | 2017 | | | |
|----------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|------|
| | Villers-le-Bouillet | | Arr. Huy | Villers-le-Bouillet | | Arr. Huy | |
| | Chiffres absolus | Chiffres relatifs | Chiffres relatifs | Chiffres absolus | Chiffres relatifs | Chiffres relatifs | |
| Belgique | 5663 | 97,1% | 96,2% | 6332 | 97% | 96% | |
| Population étrangère | 167 | 2,9% | 3,8% | 198 | 3% | 4% | |
| | UE28 | 156 | 2,7% | 3,1% | 165 | 2,5% | 2,8% |
| | Hors UE | 11 | 0,2% | 0,6% | 33 | 0,5% | 1,2% |

Figure 94: Populations belge et étrangères à Villers-le-Bouillet et dans l'arrondissement de Huy en 2003 et 2017 en chiffres absolus et en répartition (Source : Cytise – UCL – IWEPS)

13.5 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| Une population en augmentation de près de 30% depuis les années 1990. | Pression sur le territoire (équipements, services, mobilité) Émigration des jeunes 20-25 ans, voire des 20-30 ans, et des 60-74 ans. |
| Un bilan migratoire positif dû à l'arrivée de personnes âgées (+de 75 ans) et de familles avec enfants. | Vieillesse de la population, des plus de 75 ans, en particulier chez les femmes. Une offre d'accueil des personnes âgées limitées Une pression sur les services d'accueil de la petite enfance. |
| Un solde naturel en augmentation (les plus jeunes classes d'âge en augmentation). | |
| Développement des petits ménages | Une offre de logements qui évolue (appartements) mais qui reste majoritairement centrée sur les maisons 4 façades de plus de 100 m ² . |
| Un âge moyen de 39,2 ans, plus jeune que celui de la Wallonie et de la moyenne des communes voisines. Une commune attractive pour les jeunes et notamment les jeunes adultes et les actifs. | |
| Une densité de population typiquement rurale au Nord, semi-rurale au Sud. | |

14 LOGEMENT

14.1 CARACTÉRISTIQUES DES BÂTIMENTS

14.1.1 Types de logements

Cinq catégories ont été prises en compte :

- Les bâtiments de type fermé : 2 façades
- Les bâtiments de type demi-fermé : 3 façades
- Les bâtiments de type ouvert : 4 façades incluant les fermes et les châteaux
- Les bâtiments à appartements
- Les bâtiments de commerce

Le parc des bâtiments de Villers-le-Bouillet, en 2017, est composé de 2983 bâtiments. En 2003, 2547 bâtiments avaient été recensés, ce qui correspond donc à une augmentation totale, de 2003 à 2017, de 17% (+436).

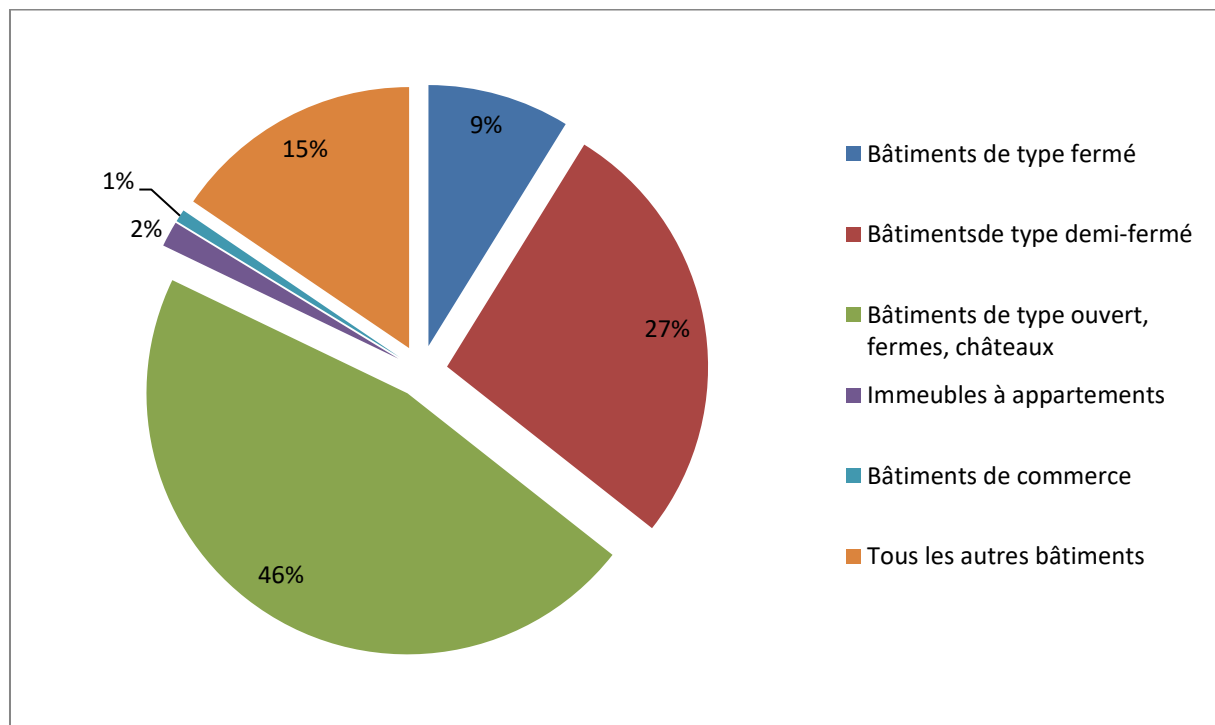


Figure 95. : Répartition du parc des bâtiments en 2013 (Source : SPF Economie)

Dans le parc de bâtiments, 46% des bâtiments sont des maisons de type ouvert, fermes et châteaux. Il s'agit principalement de villas 4 façades et de fermes. On en dénombre 1383 en 2017. Elles ont connu une augmentation de 16,7% entre 2003 et 2017.

Les maisons de type demi-fermé représentent 27% des bâtiments. Ces maisons, au nombre de 797, ont augmenté en nombre de +11,2%.

« Tous les autres bâtiments » représentent 15% du parc des bâtiments. Ils ont augmenté de 22% depuis 2003. Il s'agit de l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas des maisons, des fermes, des châteaux, des immeubles à appartements et des maisons de commerce, c'est-à-dire les bâtiments administratifs, industriels, de transports, ...

9% des bâtiments sont des maisons de type fermé, c'est-à-dire des maisons mitoyennes. Bien que de nombreuses maisons mitoyennes datent du 19^e siècle, 14% ont été recensées en plus.

Les maisons de commerce représentent 1% des bâtiments. C'est la seule catégorie qui, depuis 2003, a diminué en nombre.

Enfin, les immeubles à appartements sont passés de 4 en 2003 à 47 en 2013. Ils ne que 2% également du parc de bâtiments mais c'est eux qui ont connu la plus forte progression, ils ont en effet été multipliés par presque 12 en 14 ans.

| Nombre de bâtiments | 2003 | 2017 | Evolution |
|--|-------------|-------------|--------------|
| Bâtiments de type fermé | 229 | 262 | 14,4% |
| Bâtiments de type demi-fermé | 717 | 797 | 11,2% |
| Bâtiments de type ouvert, fermes, châteaux | 1185 | 1383 | 16,7% |
| Immeubles à appartements | 4 | 47 | 1075,0% |
| Bâtiments de commerce | 35 | 23 | -34,3% |
| Tous les autres bâtiments | 377 | 461 | 22,3% |
| Total | 2547 | 2973 | 16,7% |

Figure 96. : Parc des bâtiments en 2003 et 2013 en chiffres absolus et croissance (Source : SPF Economie)

14.1.2 Superficie des bâtiments

La majorité (68,5%) des bâtiments de Villers-le-Bouillet ont une superficie bâtie au sol qui dépasse les 104 m². Ce sont essentiellement des maisons de type ouvert, fermes et châteaux, des maisons de type demi-fermé mais aussi des maisons de commerces qui ont des superficies dépassant les 104 m².

Les bâtiments de 65 à 104 m² de superficie représentent 25,2% de l'ensemble des maisons. Il s'agit surtout de bâtiments de type demi-fermé et de type ouvert.

Dans les catégories inférieures, ceux de moins de 65 m² au sol, on retrouve surtout des bâtiments de types fermé et demi-fermé. Ils représentent 6,4% de l'ensemble du bâti.

De manière générale, la superficie au sol de Villers-le-Bouillet tend à être importante puisque 93,7% des bâtiments ont une superficie dépassant les 65 m².

| | < 45 m ² | 45 - 64 m ² | 65 - 104 m ² | > 104 m ² |
|---|---------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|
| Bâtiments de type fermé | 31 | 47 | 93 | 91 |
| Bâtiment de type demi-fermé | 9 | 54 | 249 | 485 |
| Bâtiment de type ouvert, fermes, châteaux | 2 | 13 | 276 | 1092 |
| Bâtiment de commerce | 0 | 1 | 2 | 20 |
| Total | 42 | 115 | 620 | 1688 |
| | 1,7% | 4,7% | 25,2% | 68,5% |

Figure 97. : Superficie bâtie au sol des différents types de bâtiments (Source : SPF Economie)

14.1.3 Ancienneté des bâtiments

Le parc des bâtiments de Villers-le-Bouillet est composé à 51% de bâtiments antérieurs à 1945 et à 49% de bâtiments postérieurs à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les 51% de bâtiments antérieurs à 1945 sont composés de 39% de bâtiments antérieurs à 1900 et par 12% de bâtiments de la première moitié du XX^e siècle.

Les bâtiments antérieurs à 1900 sont surtout composés de maisons de type demi-fermé et ouvert (principalement des fermes). De même, 14 des 23 maisons de commerce datent de cette époque. 21% de l'ensemble des bâtiments « tous les autres bâtiments » sont également antérieurs à 1900.

De 1900 à 1945, 12% du parc des bâtiments actuel a été construit. Durant cette période ont été principalement bâties des maisons de type demi-fermé et de type ouvert.

Depuis la seconde guerre mondiale, on constate la croissance des bâtiments de type ouvert. De 1971 à 2013, 49% des bâtiments construits étaient de ce type et ceux-ci représentaient 67% des bâtiments après 1981. Cela s'est traduit dans le paysage par la présence de nombreuses villas 4 façades. Enfin, on notera également que la construction de bâtiments de type « tous les autres bâtiments » a également été croissant depuis la fin de la guerre, en particulier depuis 1981 où 40% de ce type de bâtiments ont été construits. Cela peut s'expliquer notamment par le développement de la zone d'activités économiques à Villers-le-Bouillet.

| | < 1900 | 1900-1945 | 1946-1970 | 1971-1981 | > 1981 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total | 39% | 12% | 6% | 13% | 30% |
| | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Bâtiments de type fermé | 10% | 13% | 5% | 11% | 5% |
| Bâtiments de type demi-fermé | 40% | 37% | 25% | 24% | 7% |
| Bâtiments de type ouvert, fermes, châteaux | 38% | 32% | 43% | 49% | 63% |
| Immeubles à appartements | 1% | 2% | 2% | 1% | 2% |
| Bâtiments de commerce | 1% | 2% | 1% | 0% | 0% |
| Tous les autres bâtiments | 8% | 14% | 25% | 16% | 23% |

Figure 98. : Répartition des bâtiments en fonction de leur ancienneté, Villers-le-Bouillet (Source : SPF Economie)

14.1.4 Le revenu cadastral moyen

Les données relatives au revenu cadastral perçu nous permettent d'approcher la valeur des biens immobiliers. En 2017, le total de ces revenus perçus pour les parcelles bâties sur le territoire de Villers-le-Bouillet était de 3.161.867€ pour 3164 parcelles soit un revenu moyen de 999,33 €.

Par rapport aux communes voisines, on constate que le revenu moyen de Villers est un des deux plus important. Seule la commune de Wanze a un revenu supérieur.

| | Revenu cadastral total | Nbre de parcelles | RC moyen/parcelle |
|---------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| Villers-le-Bouillet | 3.161.867 | 3.164 | 999,33 |
| Amay | 5.228.958 | 7096 | 736,89 |
| Braives | 1.800.052 | 3.039 | 592,32 |
| Faimes | 1.177.310 | 1.751 | 672,36 |
| Verlaine | 1.696.810 | 1.920 | 883,76 |
| Wanze | 11.806.667 | 6.892 | 1713,10 |

Fig. 1 : Revenu cadastral moyen par parcelle bâtie en 2017 (Sources : SPF)

14.2 LOGEMENTS

14.2.1 Le nombre de logements par bâtiment

Sur les 2983 bâtiments en 2017, on dénombre 2649 logements.

Seule la catégorie « tous les autres bâtiments » présente un important écart qui influe sur le total. En effet, sur ces 461 bâtiments, on dénombre seulement 23 logements.

En enlevant cette catégorie, on dénombre 2512 bâtiments et 2626 logements. L'écart entre le nombre de logements et le nombre de bâtiments est principalement dû à la présence d'immeubles à appartements. Cette catégorie compte en effet 139 logements pour 47 bâtiments, soit 2,96 logements par bâtiment. Les autres catégories présentent plutôt un équilibre entre le nombre de bâtiments et le nombre de logements, avec de légers écarts.

| Nombre de bâtiments/logements 2017 | Bâtiment | Logement | Logements/bâtiment |
|--|----------|----------|--------------------|
| Maisons de type fermé | 262 | 264 | 1,01 |
| Maisons de type demi-fermé | 797 | 801 | 1,01 |
| Maisons de type ouvert, fermes, châteaux | 1383 | 1400 | 1,01 |
| Immeubles à appartements | 47 | 139 | 2,96 |
| Maisons de commerce | 23 | 22 | 0,96 |
| Tous les autres bâtiments | 461 | 23 | 0,05 |
| Total | 2973 | 2649 | 0,89 |

Figure 99 : Nombre de bâtiments et nombre de logements en 2013 selon les catégories de bâtiments (Source : SPF Economie)

14.2.2 Statut d'occupation des logements (locataire/propriétaire)

Selon les dernières données disponibles (Census 2011 disponible depuis le 16/04/15) on comptait en 2011, 77% de logements occupés par leur propriétaire. D'après l'IWEPS en 2001, on comptabilisait 83,3% de propriétaires et 79% en 1991.

14.3 PRIX DES LOGEMENTS ET DES TERRAINS

14.3.1 Prix des logements

En 2016, à Villers-le-Bouillet, le prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaires²³ s'élevait à 180.236 €. En 1990, il s'élevait à 32482 €. Ce prix moyen a pratiquement été multiplié par 6 en 30 ans. Cette augmentation n'est pas une exception, les communes de la microrégion et l'arrondissement de Huy ont connu une évolution semblable.

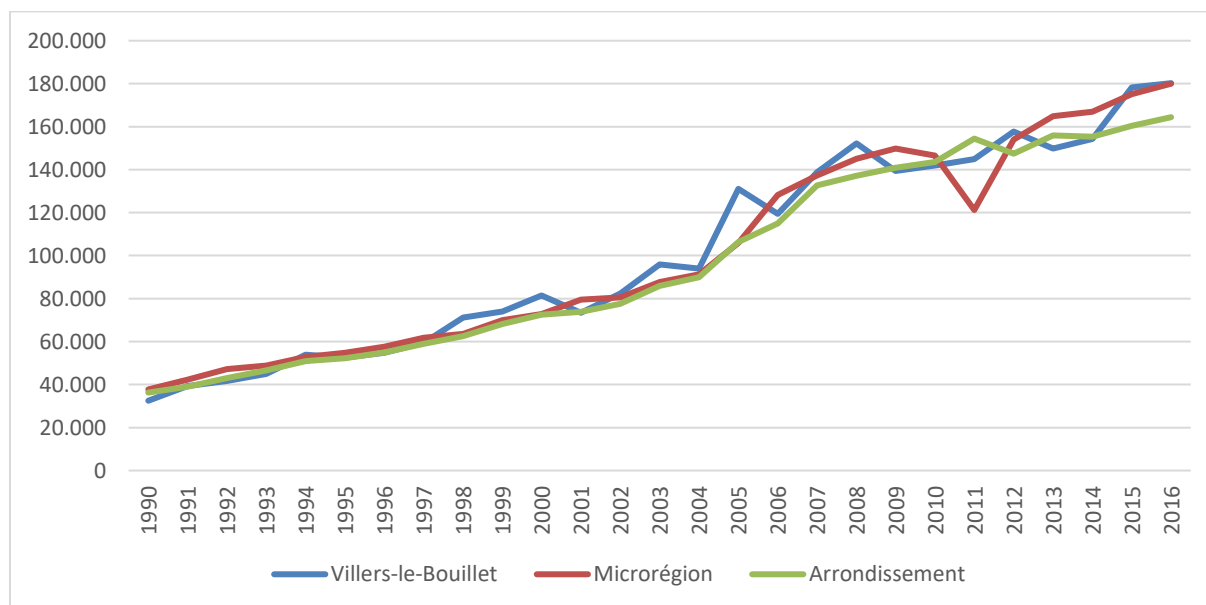


Figure 100. . : Evolution du prix moyen des ventes de maisons ordinaires de 1993 à 2017 (Source : SPF Economie)

²³ Les maisons d'habitation ordinaires comprennent les maisons ouvrières, les maisons d'employé, de rentier, les maisons bourgeoises et les maisons rurales (superficie inférieure ou égale à 5 ares). Les villas, flats et bungalow : 3 et 4 façades. (sources IWEPS et CPDT d'après l'INS).

14.3.2 Prix des terrains à bâtir

Le prix moyen des ventes de terrains à bâtir a également connu une importante augmentation. De 9 €/m² en 1993, le prix moyen est passé à 25 €/m² en 2003 et jusqu'à 46 €/m² en 2011 avant de redescendre en 2014 à 37 €/m².

Le prix moyen des ventes de terrains à bâtir de Villers-le-Bouillet est relativement proche de l'évolution de celui de l'arrondissement de Huy. Celui de la microrégion a suivi la même évolution jusqu'en 2004 où il s'est démarqué pour atteindre en 2012 53 €/m² dépassant ainsi le prix moyen wallon qui était de 49 €/m². En 2014, le prix moyen de vente des terrains à bâtir de la microrégion est légèrement redescendu à 49 €/m².

Les communes limitrophes ont toutes, sauf Faimés, des prix de terrains à bâtir supérieurs à ceux de Villers-le-Bouillet.

Les prix moyen des ventes de terrains à bâtir pour la microrégion sont désormais équivalents à ceux de la moyenne wallonne. Les prix de Villers-le-Bouillet se rapprochent plus de ceux de l'arrondissement de Huy.

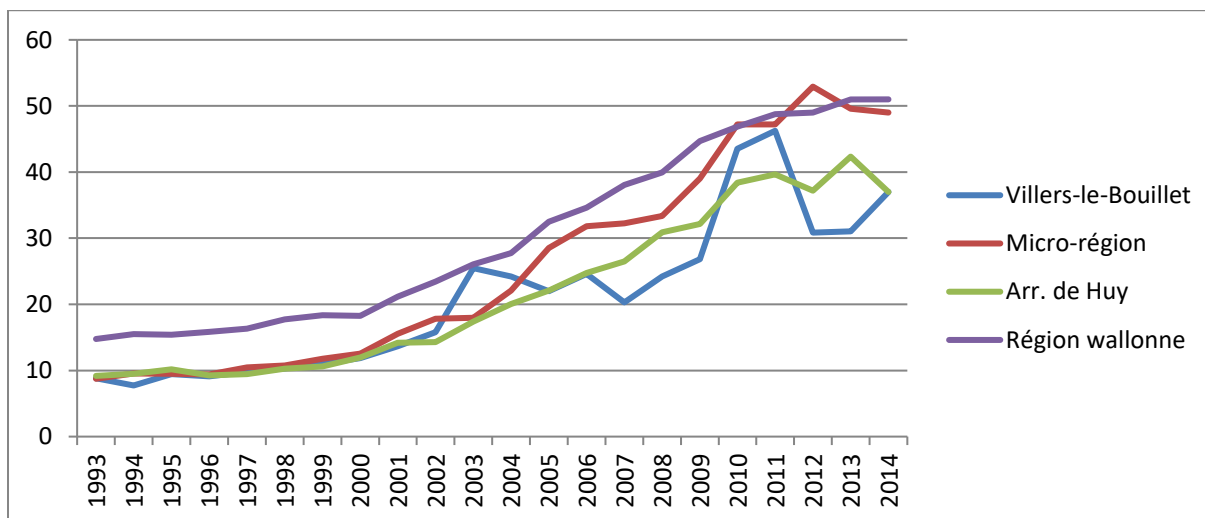


Figure 101. . . : Prix moyen des ventes de terrains à bâtir au m² (Source : SPF Economie)

14.4 CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET RÉHABILITATION

14.4.1 Permis d'urbanisme

De 2000 à 2016, il y a eu en moyenne 53 permis de bâtir délivrés par an pour des bâtiments résidentiels (nouveaux bâtiments et bâtiments rénovés). En observant le graphique ci-après, le nombre total de permis de bâtir délivrés a eu tendance à fluctuer. Il était notamment plus important à la fin des années 90.

De manière générale, le nombre de permis de bâtir délivrés est relativement équivalent entre les rénovations et les nouvelles constructions. On peut toutefois observer qu'à la fin des années 90, les permis délivrés pour des nouvelles constructions étaient plus nombreux que ceux pour la rénovation et que, depuis 2004, la tendance s'inverse.

La moyenne du nombre de permis de bâtir, tant pour les habitations neuves que rénovées, est supérieure à celle de l'arrondissement de Huy et celle de la Région wallonne.

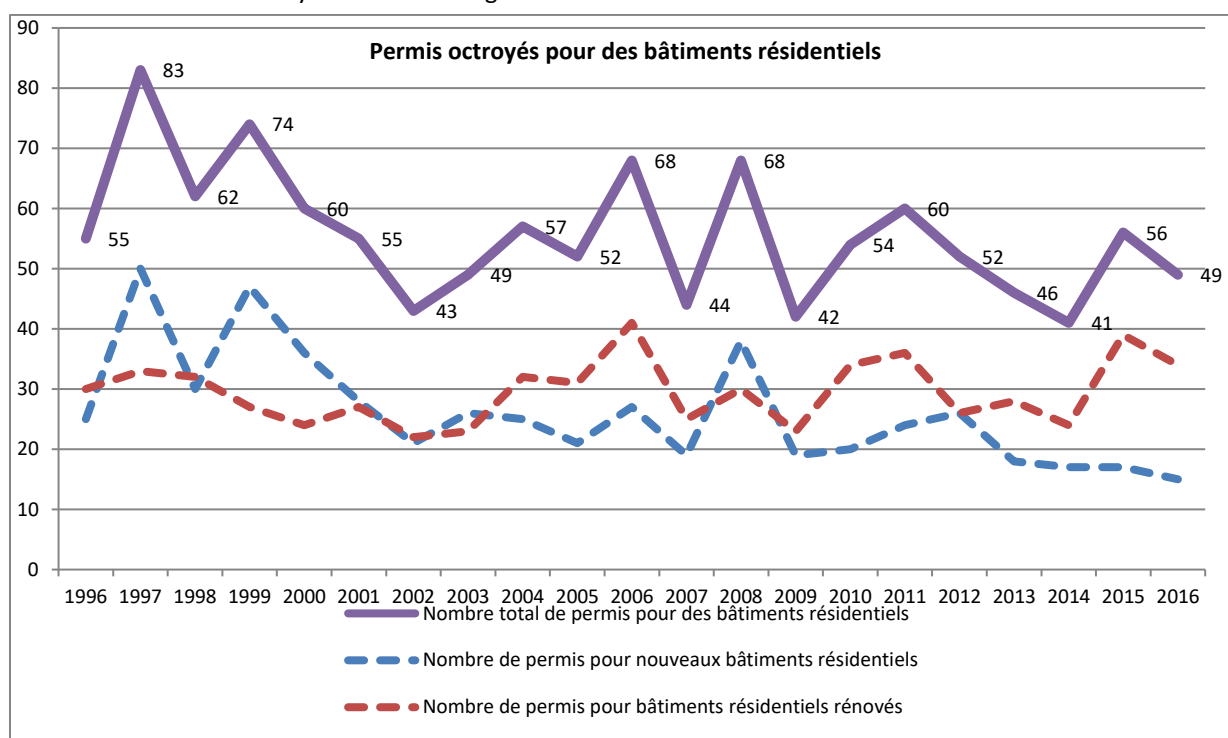


Figure 102 : Évolution des octrois de permis de bâtir entre 2000 et 2013 à Villers-le-Bouillet (source : SPF Economie)

De 2000 à 2016, la moyenne annuelle de permis octroyés pour des logements dans des nouvelles constructions était de 29 permis/an.

À partir de 2002, les permis ont été octroyés par vagues successives pour des appartements dans des nouvelles constructions. Cette tendance augmente en continu si bien qu'en 2011, ce sont 21 permis pour des appartements qui ont été octroyés (contre 19 pour des nouvelles constructions avec un seul logement).

Au total, de 1996 à 2016, 549 permis de bâtir ont été délivrés pour des nouveaux bâtiments résidentiels, ce qui correspond à 637 nouveaux logements.

Si en 1996, 1 permis pour un nouveau bâtiment correspondait à un logement, aujourd'hui, avec le développement des immeubles à appartements, la moyenne est de 1,3 logements par permis.

Le nombre de permis pour des bâtiments avec un seul logement tend donc à diminuer depuis 2008.

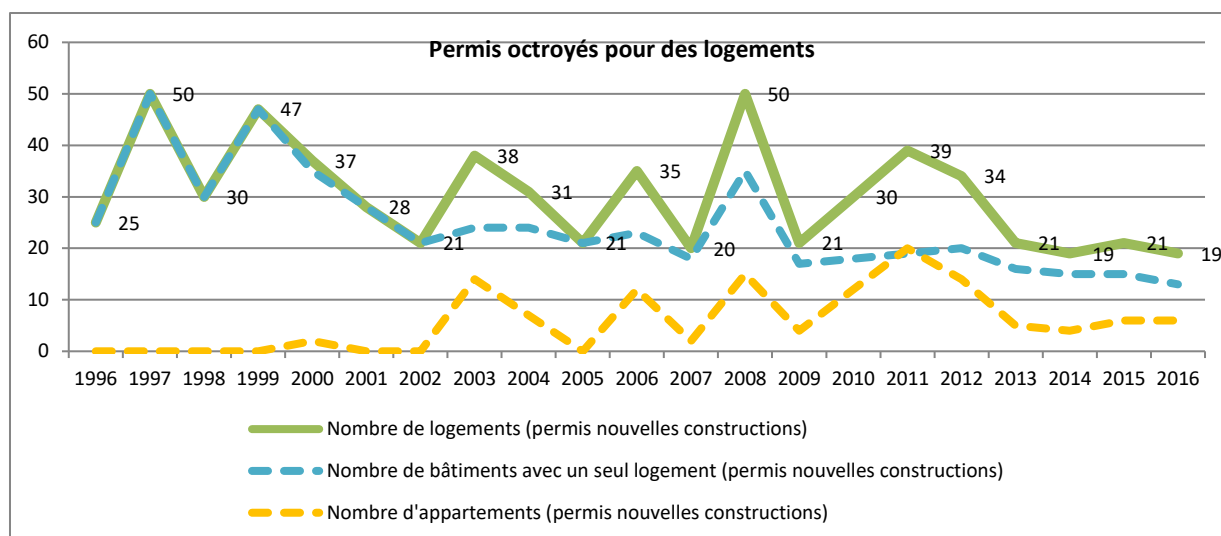


Figure 103 : Permis de bâtir octroyés pour des logements (un seul logement et appartements) dans de nouvelles constructions (Source : SPF Economie)

À l'échelle de la microrégion, la délivrance de permis de bâtir ne suit pas les mêmes tendances selon les différentes communes, en particulier en ce qui concerne les permis pour des appartements dans des nouveaux bâtiments. C'est Villers-le-Bouillet, juste derrière Wanze et Amay, qui se démarque le plus dans cette catégorie. En ce qui concerne les permis pour des logements dans des nouvelles constructions, Villers-le-Bouillet a délivré entre 2000 et 2016 27 permis/km², ce qui correspond à la moyenne de la microrégion qui est de 26/km².

| De 2000 à 2016 | Villers-le-Bouillet | Amay | Braives | Faimes | Verlaine | Wanze | Moyenne microrégion |
|---|---------------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|---------------------|
| Nombre de permis pour des bâtiments résidentiels | 896 | 1.352 | 823 | 401 | 612 | 1.186 | 875 |
| Nombre de permis pour des bâtiments résidentiels / km² | 27 | 49 | 19 | 14 | 25 | 27 | 26 |
| <i>Part des permis pour des nouveaux bâtiments résidentiels</i> | 44% | 43% | 42% | 56% | 51% | 44% | 45% |
| <i>Part des permis pour des rénovations de bâtiments résidentiels</i> | 56% | 57% | 58% | 44% | 49% | 56% | 55% |
| Nombre de permis pour des logements dans des nouvelles constructions | 485 | 897 | 359 | 235 | 364 | 812 | 533 |
| Nombre de permis pour des logements dans des nouvelles constructions / km² | 15 | 32 | 8 | 8 | 15 | 18 | 16 |
| <i>Part des permis pour des appartements dans les logements autorisés (nouvelles constructions)</i> | 25% | 44% | 6% | 7% | 18% | 39% | 30% |
| <i>Part des permis pour des bâtiments avec un seul logement (nouvelles constructions)</i> | 75% | 56% | 94% | 93% | 82% | 61% | 70% |

Figure 104 : Nombre de permis de bâtir octroyés à des constructions résidentielles et à des logements dans des nouvelles constructions entre 2003 et 2013 en nombre absolu et par km² pour les communes de Villers-le-Bouillet et de la micro-région (Source : SPF Economie)

Enfin, comme le rappelle la définition de l'IWEPS sur les permis de bâtir, ces données permettent d'appréhender les tendances à venir pour ces communes. La commune de Villers-le-Bouillet, à cheval sur le plateau agricole Hesbignon et sur les versants de la Meuse, présente les traits d'une commune périurbaine en mutation.

14.5 LOGEMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS

En 2017, la commune comptait 145 logements publics..5,58% des ménages villersois habitants dans un logement public, contre 6,18% en Wallonie et 3,83% dans l'arrondissement de Huy.

Toutes les communes voisines ne disposent pas de logements publics, c'est le cas des communes de Braives et de Faimés. À Verlaine, on ne dénombre seulement 0,32% des ménages en logements publics. Par contre, Amay affiche un taux de 8,35%.

A Villers, un logement de transit est géré par le CPAS.

14.6 PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Le **CPAS** est propriétaire de 101,19 ha à Villers-le-Bouillet, dont 2,21 ha sont des parcelles libres. Le CPAS est également propriétaire de 17 bâtiments représentant 3917,16 m². On recense 10 fermes, 2 maisons, 2 bâtiments administratifs, 1 remise, 1 maison de repos (résidence Grangagnage) et un bâtiment sportif.

Les **Fabriques d'église** des paroisses de la commune et des paroisses d'autres communes sont propriétaires de 43,07 ha de terrains dont 5,51 ha sont des parcelles libres. Les Fabriques d'église des paroisses de la commune, à savoir la paroisse Saint-Lambert de Fize-Fontaine, la paroisse Saint-Nicolas de Vaux-et-Borset, la paroisse Saint-Martin de Villers-le-Bouillet, la paroisse Saint-Pierre de Warnant-Dreye, disposent de 1911,67 m² de biens immobilier (églises, chapelles, ...)

La **commune de Villers-le-Bouillet** possède 37,64 ha de parcelles cadastrales (comprenant à la fois des parcelles non-bâties et de l'immobilier). Les parcelles libres de la commune en zone urbanisables sont au nombre de 21 pour un total de 11,57 ha.

Les **terrains de sport** couvrent 2,42 ha (4 à Warnant-Dreye, 1 à Vieux-Waleffe et 1 à Fize-Fontaine).

14.7 LOTISSEMENTS

Les surfaces pouvant accueillir des projets dits d'urbanisation sont les suivants :

- Fize-Fontaine : 7,2 Ha répartis sur 7 parcelles (1 projet de lotissement en cours de développement – 8 parcelles)
- Villers-le-Bouillet : 25,13 Ha répartis sur environ 11 parcelles (3 projets délivrés pour environ 70 logements en promotion privée)
- Vaux-et-Borset : 6,4 Ha répartis sur 6 parcelles (1 projet développé – 12 parcelles)
- Warnant-Dreye : 16,2 Ha répartis sur les deux hameaux et sur 18 parcelles (1 projet développé pour 12 parcelles)
- Vieux-Waleffe : 8,65 Ha répartis sur 9 parcelles (pas de projet en cours)

Villers-le-Bouillet est clairement l'entité la plus dynamique en termes de développement, de nombre de projets et également en termes de nombre de logements.

14.8 SECONDES RÉSIDENCES

En 2009 et 2010, la commune comptait 20 résidences secondaires. Ce nombre a tendance à diminuer. En 2017 23 résidences secondaires ont été référencées.

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2017 |
|------|------|------|------|------|
| 20 | 20 | 14 | 17 | 23 |

Figure 105. : Résidences secondaires (source : administration communale de Villers-le-Bouillet)

14.9 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| Un parc de bâtiments qui augmente en lien avec l'augmentation de la population... | ... parfois au détriment de la cohérence urbanistique ... souvent consommateur d'espace. |
| Des parcelles bâties avec un revenu cadastral élevé | ... un frein pour les personnes avec des revenus plus faibles ou qui démarrent dans la vie ; |
| Des prescriptions urbanistiques qui prennent en compte les performances écologiques et énergétiques des bâtiments... | |
| De nombreuses rénovations du bâti ancien en cours (nombre de permis constant). | Plus de la moitié du parc de bâtiment est antérieure à la Seconde Guerre Mondiale, donc probablement énergivore. |
| Un prix de l'immobilier qui reste accessible, proche des moyennes de la Wallonie, de l'arrondissement et des communes limitrophes... | ... mais qui reste difficilement accessible aux jeunes et jeunes ménages, personnes isolées et ménages monoparentaux. |
| Développement par le privé d'immeubles à appartements dont on aurait pu attendre qu'ils accueillent des personnes à revenu moyen... | ... mais ils sont encore peu nombreux. ... mais le coût de la location immobilière reste élevé. |
| Une part de logements publics permettant de loger 5% des ménages... | |
| | Pas de déclaration politique en matière de logement |

15 VIE SOCIALE

15.1 PETITE ENFANCE

15.1.1 *Accueil de la petite enfance*

En matière d'accueil de la petite enfance, la commune compte 13 accueillantes (3 conventionnées et 10 indépendantes dont deux travaillent ensemble dans le cadre d'une Maison d'enfants. A ce jour, la commune ne dispose pas de crèche.

Selon les données publiées par le SPF, Villers-le-Bouillet dispose, au 31 décembre 2015²⁴, de 54 places, soit un taux de couverture de 30 places pour 100 enfants. En 10 ans, ce taux a augmenté de 123 % en passant de 13,4 places en 2005 à 30 en 2015.

Si on regarde la situation dans les communes de la microrégion, on constate que Villers a un taux moyen par rapport aux autres entités. Ainsi, la plus grande capacité se trouve à Braive avec 56,1 places/100 enfants et la plus faible à Verlaine avec 14,5 places.

Si le taux de 30% peut sembler correct, il signifie également que 2/3 des parents doivent chercher des places d'accueil dans d'autres communes ou trouver d'autres alternatives pour garder leurs enfants.

De plus, avec une offre majoritairement organisée par des accueillantes autonomes, et donc des accueillantes qui fixent elle-même les coûts demandés aux parents, on peut penser que l'accès est moins favorable pour certaines catégories sociales.

On constate également que la quasi-totalité de l'offre est organisée entre 7h00 et 17h30. Ce qui laisse peu de « marge de manœuvre » pour les personnes qui travaillent loin de leur domicile et qui rentrent après 18h00.

Notons encore, que compte tenu des perspectives démographiques 2015-2035, et les objectifs fixés par le Plan Cigogne III (33% de taux de couverture), il conviendrait, en se basant sur une offre actuelle stable, de créer une douzaine de places supplémentaires au cours des 10 prochaines années.

15.1.2 *Consultations ONE*

L'ONE organise des consultations des consultations dans les locaux des «Petites Bouilles » tous les 3ème mardi du mois de 10h à 11h30.

²⁴ Dernières données disponibles à la date d'actualisation de la partie 1

15.2 ENFANCE ET JEUNESSE

15.2.1 Les petites Bouilles

« Les Petites Bouilles » est une asbl communale qui est chargée de :

- Organiser l'accueil extrascolaire sur tous les sites scolaires de la Commune, tous réseaux confondus, par le biais de garderies accessibles tous les jours de 7h à 8h30 et de 15h45 à 18h (mercredi 7h-8h30 et 11h45-13h30) ;
- Proposer une prise en charge des enfants, les mercredis après-midi et lors des journées pédagogiques dès 7h et jusque 18h ;
- Couvrir toutes les périodes de vacances scolaires, en proposant aux parents une prise en charge de leurs enfants par le biais de stages thématiques accessibles dès 7h30 et jusque 17h30 ;

Toutes les activités proposées par l'asbl sont conçues dans un esprit familial, créatif et ludique. Elles sont accessibles aux enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans, inscrits préalablement et moyennant paiement.

Les locaux de l'asbl sont situés à Villers-le-Bouillet. Elle fonctionne grâce aux subsides de la commune, de l'ONE et de la Région wallonne, ainsi que grâce à la contribution financière des parents. Le projet et les activités de l'asbl sont agréés et subventionnés par l'ONE.

15.2.2 La cure de plein air

La Cure de plein Air est un centre d'animations agréé par l'ONE et supervisé par un coordinateur breveté Centres de Vacances.

Elle s'adresse aux enfants de 2,5 à 14 ans du début juillet à la mi-août.

La Cure de plein air s'installe dans les bâtiments de l'école communale de Villers-le-Bouillet. Le projet pédagogique est tourné vers la multiculturalité, la solidarité, l'entraide et le respect des règles de vie en groupe.

La fréquentation moyenne par année est d'une centaine d'enfants. Après avoir connu une baisse de la fréquentation en 2013-2014, la Cure de plein air connaît à nouveau une croissance de sa fréquentation.

| | 2005 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Fréquentation moyenne | 88 | 104 | 109 | 109 | 95 | 104 | 105 | 126 | 124 |
| Enfants de – de 6 ans | | 37 | 39 | 37 | 27 | 36 | NC | 30 | 34 |
| Enfants de + de 6 ans | | 67 | 70 | 72 | 68 | 68 | NC | 96 | 90 |

Figure 106.: Fréquentation moyenne par les enfants de la Cure de plein air (Source : Administration communale de Villers-le-Bouillet)

15.2.3 Place aux enfants

La commune participe à l'action « Place aux enfants ».

Cette journée qui se déroule chaque 3ème samedi d'octobre s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans. Depuis 2016, cette activité est organisée une année sur deux.

En 2016, les activités proposées permettaient notamment de rencontrer un fleuriste, le service travaux de la commune, les agents de la zone de police, la radio locale, un architecte,...

En moyenne, 70 enfants participent à chaque édition.

15.2.4 Job étudiant

Le service jeunesse (cfr ci-après) de la commune, a mis en place, en collaboration avec Infor Jeunes Huy, une action « Job étudiant ». La 4^{ème} édition s'est déroulée en 2017.

Cette action permet aux jeunes de consulter les offres d'emplois étudiants, de découvrir les tuyaux en la matière, de se renseigner sur la réglementation mais aussi de participer à des ateliers de rédaction de CV.

En 2017, 100 jeunes étaient présents.

Des annonces concernant des Job étudiants sont également publiées via la page Facebook : <https://www.facebook.com/communedevillerslebouilletjeunesse/>

15.2.5 Été solidaire

Chaque été, une dizaine de jeunes Villersois participent à l'action Été Solidaire mise en place par la Commune et le CPAS. Durant l'été, des jeunes de 15 à 20 ans mettent leurs capacités personnelles au service de la commune et des habitants. Ainsi, au cours des dernières années, ils ont organisé des animations pour les résidents du Home Grandgagnage à Vaux-et-Borset, remis en état des chemins et sentiers, nettoyé des monuments mémoriels, ...

15.2.6 Stages d'été

Outre les activités reprises ci-avant, de nombreux autres stages sont proposés aux enfants et jeunes durant les congés scolaires : ateliers créatifs, équitation, pâtisserie, judo, bricolage, multisports, football, ...

Une brochure reprenant l'ensemble de l'offre est publiée par la commune.

On constate que la majorité des activités s'adresse aux enfants entre 4 et 12 ans. Seules les Cures de Plein air et quelques activités sportives s'adressent aux jeunes de plus de 12 ans.

15.2.7 Scouts et patro

Les jeunes Villersois peuvent également intégrer l'unité scout de Villers-le-Bouillet (et ses différentes sections) qui se regroupe tous les samedis après-midi, ou encore le Patro Saint-Jean-Baptiste de Warnant-Dreye.

15.2.8 Conseil participatif des jeunes :

Un conseil participatif des jeunes a été instauré par le Collège communal en 2007. Il s'adresse aux jeunes de la commune âgés entre 12 et 18 ans sur candidature. Il permet à ces adolescents d'exercer leur citoyenneté en participant aux décisions de leur commune en matière de jeunesse mais également en s'impliquant dans des activités les maisons des jeunes, des clubs sportifs, des centres de loisirs,... Le Conseil communal des jeunes a pour enjeux de développer des projets d'intérêts généraux, de dialoguer avec les adultes, d'améliorer la qualité de vie de la commune et de s'imprégner des difficultés rencontrées en démocratie.

Le Conseil mis en place a notamment organisé des activités telles que :

- Un stage d'initiation au théâtre et à l'improvisation,
- Un stage d'initiation au Hip Hop et au Ragga,
- Un stage d'initiation aux arts plastiques,
- La Fête du sport / Journée Télévie (2009-2010)

Faute de candidatures déposées, le Conseil participatif des jeunes n'a pas été renouvelé.

15.2.9 Service Jeunesse de la commune

Les missions du Service s'articulent autour de deux axes, un local et un général soit :

- Un axe local comprenant les quartiers d'habitations sociales présents sur l'entité via notamment les activités du mercredi après-midi au local situé Clos de la Panneterie.
- Un axe général incluant notamment :
 - l'organisation de stages et autres activités lors des périodes de congés scolaires
 - l'action « Job étudiant »
 - l'opération « Été solidaire, je suis partenaire »
 - l'opération « Place aux enfants »
 - le projet de soutien scolaire
 - le partenariat avec Infor Jeunes Huy asbl
 - l'encadrement des Travaux d'Intérêts Généraux/Concertation Restauratrice en Groupe
 - Etc.

Parmi les actions développées par le Service Jeunesse, on peut citer le projet intergénérationnel mené en 2017 au Clos de la Panneterie à Villers-le-Bouillet, en concertation avec le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et le Service Cadre de Vie. Ce projet qui a impliqué activement les adolescents issus des quartiers Panneterie et Mabiets (quartiers à l'habitat majoritairement social) a permis la création d'un second hôtel à moineaux (cfr Chapitre environnement).



Inauguration du deuxième hôtel à moineaux – Clos de la Panneterie - 20/05/2017-Source : Administration Communale

15.3 SÉNIORS

15.3.1 Groupes d'aînés

On trouve sur le territoire communal différents groupes d'aînés. Ceux-ci proposent à leurs membres diverses activités durant l'année telles que des marches, des goûters, de repas durant les fêtes...

| Dénomination | Localisation |
|--|---------------------|
| Amicale des pensionnés Fize-Fontaine | Fize-Fontaine |
| Amicale des pensionnés Saint-Martin | Villers-le-Bouillet |
| Amicale des pensionnés Socialistes | Villers-le-Bouillet |
| Amicale des pensionnés de Vaux-et-Borset | Villers-le-Bouillet |
| Amicale des pensionnés de Warnant-Dreye | Braives |
| Amicale des pensionnés de Vieux-Waleffe | Villers-le-Bouillet |
| Pensionnés Ecolo | Villers-le-Bouillet |

15.3.2 Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA)

Le conseil consultatif communal des aînés est une association qui a pour objectif de renforcer la participation citoyenne des aînés dans la dynamique communale. Ses missions sont, entre autres, de chercher des solutions aux problèmes rencontrés par les aînés, d'informer ceux-ci dans les domaines les concernant, de sensibiliser la population et la commune à leurs besoins, de faire entendre la voix des aînés dans les projets et dossiers de la commune les concernant. Le conseil des aînés a été instauré par le conseil communal en septembre 2013 et il compte 8 membres. Il ne compte pas de limite dans sa composition et l'adhésion se fait via candidature.

Le Conseil organise également des activités telles que des visites, des sorties culturelles, des cours d'anglais...

15.3.3 Accueil des aînés

Situé à Vaux-et-Borset, le home Grandgagnage propose 41 places aux aînés qui ne peuvent plus rester chez eux. Propriété du CPAS, le Home est géré, depuis 2015, par l'Intercommunale Centre Hospitalier Régional de Huy.

52 lits sont également proposés par le Home les Marronniers, situé à Villers-le-Bouillet. Le Home appartient et est géré par le groupe Vivalto.

15.4 VIVRE ENSEMBLE

La Commune de Villers-le-Bouillet s'est dotée d'une charte de la Ruralité et de la Convivialité en 2016. Porté par l'Agence de Développement Local (ADL) et le Service Cadre de Vie, ce document rappelle les éléments essentiels de la vie rurale et de son rythme. Il permet également aux citoyens et aux nouveaux habitants de mieux comprendre et accepter les impératifs de la vie à la campagne.

Mieux vivre ensemble au sein de la commune est donc l'objectif principal de cette Charte de la Ruralité et de la Convivialité. Augmenter le respect que porte chaque habitant à l'autre est également un but recherché. Les intérêts des uns ne correspondent en effet pas toujours aux intérêts des autres. En fonction des saisons et de la météo, le même endroit peut être un paysage bucolique ou le terrain de jeu des machines agricoles.

Les droits et les devoirs de chacun sont listés dans ce document distribué en toutes-boîtes à la fin du mois de mai et distribué chaque année aux nouveaux habitants. Les agriculteurs de Villers-le-Bouillet ont d'ailleurs activement participé à sa mise en place à la suite d'une initiative prise par le Comité Culturel de Villers-le-Bouillet lors des fêtes de septembre 2014.

Voir en annexe 7 la Charte de la ruralité et de la Convivialité

15.5 AIDE SOCIALE

La commune compte différents services et associations d'aide sociale.

15.5.1 LE CPAS

Les missions du CPAS sont :

- L'aide financière,
- L'aide matérielle en nature,
- L'aide au logement,
- L'accès à la culture et aux loisirs,
- L'accueil et l'accompagnement des personnes âgées,
- L'aide aux enfants mineurs,
- L'aide pour réduire la consommation d'énergie,
- Les allocations de chauffage,
- Les avances financières,

- Les guidances,
- Les initiatives locales d'accueil (ILA) : depuis 2002, le CPAS de Villers-le-Bouillet dispose de deux hébergements meublés à destination de demandeurs d'asile.
- L'insertion socioprofessionnelle,
- L'intervention dans les soins médicaux et pharmaceutiques,
- La médiation de dettes et la lutte contre le surendettement,
- Le taxi social : le Villébus. Cfr chapitre « Comportements modaux ».

Le CPAS représente 13 personnes pour 11,63 ETP et une budget annuel de 2.365.458 € (2018).

| PERSONNEL | EFFECTIF | ETP | STATUTAIRE | APE | CONTRACTUEL | SINE | MARIBEL | FSA |
|--------------------------|----------|-------|------------|------|-------------|------|---------|-----|
| Directrice générale | 1 | 1 | 1 | | | | | |
| Employées administration | 2 | 2 | 1 | 1 | | | | |
| Travailleurs sociaux | 4 | 4 | 2 | | 2 | | x | x |
| Accompagnateur social | 1 | 1 | | 1 | | | x | |
| Agent insertion | 1 | 1 | | 1 | | | x | |
| Tuteur énergie | 1 | 1 | | 1 | | | | |
| Taxi social | 2 | 1,3 | | | 0,8 | 0,5 | | |
| Personnel entretien | 1 | 0,33 | | | 0,33 | | | |
| | 13 | 11,63 | 4,00 | 4,00 | 3,13 | 0,50 | | |

15.5.2 Resto Villersois

Le Resto villersois a pour but d'aider les plus démunis de l'entité. De janvier à mars, des colis-repas sont distribués deux fois par semaine (selon la composition de la famille). Le Resto villersois fonctionne avec les dons en nature (denrées, pâtes, lait, légumes, fruits, ...), les dons en espèces, et l'aide du Bureau d'intervention et de restitution belge par le biais du CPAS.²⁵

15.5.3 Agence Locale pour l'emploi

L'ALEM s'adresse aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de l'aide sociale de la commune avec pour objectif de leur fournir un emploi dans les domaines du ménage, repassage, courses, couture, jardinage, bricolage, aide aux personnes âgées, aide aux agriculteurs et aux associations. L'ALEM propose deux sections : la Section « Titres-Services » (ménage, repassage, courses, couture) et la section « jardinage – bricolage – garderies – aide aux agriculteurs »..

Les particuliers, les autorités locales, les établissements d'enseignement et les entreprises agricoles peuvent faire appel à l'ALEM.

Les personnes pouvant s'inscrire comme travailleurs ALEM sont :

- des chômeurs complets indemnisés qui sont au chômage depuis 2 ans (ou 6 mois s'ils ont atteint l'âge de 45 ans),
- des chômeurs complets indemnisés qui, au cours des 36 mois précédents leur inscription dans une ALE, ont été indemnisés pendant au moins 24 mois,

²⁵ Le BIRB est un organisme d'intervention belge qui agit pour éviter toute baisse indésirable des prix sur les marchés agricoles. Dans le cadre de l'intervention publique, il achète et stocke pour le compte de l'Union européenne du beurre, du lait écrémé en poudre et des céréales (blé tendre et orge) ainsi que, lorsque la situation du marché l'exige, de la viande bovine.

- des personnes qui bénéficient du revenu d'intégration ou d'une aide sociale financière du CPAS et qui sont inscrites comme demandeur d'emploi inoccupé.

L'ALEM représente, en 2017, 60 emplois et un chiffre d'affaires d'1 million d'euros.

4300 heures de travail sont produites par an et 500 clients ont recours aux services proposés. 38% des travailleurs sont issus de la commune de Villers. 45% des clients du service « nettoyage » et 79% de la centrale de repassage sont des Villersois. (Source : ALEM Villers-le-Bouillet- juin 2017)

15.6 SERVICES MÉDICAUX ET DE SOINS

L'offre de soins de santé est bien présente sur le territoire communal. On trouve des docteurs en médecine, des kinésithérapeutes/ostéopathes, des infirmiers, des dentistes, des logopèdes, 1 naturopathe et 3 pharmacies.

Les centres hospitaliers et cliniques les plus proches sont à Huy et Waremme, soit à moins de 30 minutes en voiture.

La proximité de Liège permet également aux Villersois d'avoir facilement accès à une très large offre de centres hospitaliers et de cliniques.

En cas d'urgence, le SMUR de la zone Hesbaye (Huy-Waremme) se rend sur place (112).

15.7 AUTRES SERVICES

15.7.1 Poste

Un bureau de poste est situé à Villers-le-Bouillet, rue de Waremme n°3. Les heures d'ouvertures sont du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

15.7.2 Vie spirituelle

L'unité pastorale de Villers-le-Bouillet fait partie du doyenné de Huy et du diocèse de Liège. Elle comprend les localités de Dreye, Fize-Fontaine, Halbosart, Vaux-et-Borset, Vieux-Waleffe, Villers-le-Bouillet et Warnant. Le prêtre qui pourvoit aux services religieux dans ces villages est Alain DUBOIS.

| Messas du Week-end | | | |
|---------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Toutes les semaines | | Samedi | Dimanche |
| | | / | Villers-le-Bouillet (10h30) |
| Les autres messas | 1 ^{er} w-e du mois | Vaux-et-Borset (17h30) | Vieux-Waleffe (9h) |
| | 2 ^e w-e du mois | Fize-Fontaine (17h30) | Warnant (9h) |
| | 3 ^e w-e du mois | Vaux-et-Borset (17h30) | Dreye (9h) |
| | 4 ^e w-e du mois | Fize-Fontaine (17h30) | Warnant (9h) |
| | 5 ^e w-e du mois | Fize-Fontaine (17h30) | Vieux-Waleffe (9h) |

15.7.3 Sécurité

La sécurité est assurée par la zone de police de Meuse-Hesbaye dont le siège principal se situe à Amay. Les communes qui font partie de la zone sont Amay, Engis, Saint-Georges-sur-Meuse, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze.

Un poste de police locale non permanent est présent à Villers-le-Bouillet. Ce poste est ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et une permanence est assurée le mercredi de 16h à 19h.

Chaque année, il y a eu en moyenne de 400 délits à Villers-le-Bouillet. Pour la zone de police Hesbaye-Meuse, le nombre de délits commis à Villers-le-Bouillet représente en moyenne 11% des délits par an.

Le nombre de délits selon leur nature se traduit par (dans l'ordre décroissant):

- des vols et extorsions,
- des dégradations de la propriété,
- des infractions contre l'intégrité physique,
- des infractions contre autres valeurs morales et sentiments,
- des fraudes,
- des délits liés aux drogues,
- des délits liés à l'environnement.

(Source : Police Fédérale)

15.7.4 Service incendie

Le service régional d'incendie est celui de Huy.

15.8 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| Une Commune attentive au bien vivre et qui souhaite le partager au travers d'une charte de la ruralité et de la convivialité | |
| Une quinzaine de gardiennes et une maison d'enfants mais... | ...manque de place pour l'accueil de la petite enfance. ...une offre qui reste classique (horaires). ...se développe peu et risque de ne pas pouvoir faire face au développement démographique. |
| Des garderies, stages et animations organisés après l'école et durant les vacances par l'asbl les Petites Bouilles. | |
| Des activités pour les jeunes mais Présence d'un éducateur de rue... | ...parfois peu d'implications des jeunes (ex : conseil des jeunes) ... dont les ressources ne permettent d'être présent qu'à Villers. |
| Des amicales de pensionnés dans chaque village, un Conseil communal des aînés. | |
| Une aide sociale active via les multiples actions du CPAS, l'ALE ou encore le Resto (du Cœur) Villersois... | |
| 1 bureau réservé pour le CPAS dans les bâtiments de l'Administration | |
| Présence d'une Maison de repos du CPAS à Vaux-Borset et d'une MRS privée (les Marronniers)... | ...mais manque de place d'accueil pour les personnes âgées. ...un risque de fermeture du home à partir de 2020. |
| 7 médecins présents sur la Commune... Proximité des hôpitaux | |

16 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

16.1 ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

16.1.1 Établissements

L'école communale fondamentale est située rue de Waremme n°5 à Villers-le-Bouillet.

Deux sections maternelles de l'école communale sont situées à Fize-Fontaine, Rue des Écoles n°1 et à Vaux-et-Borset, rue Joseph Durbuy n°17.

Depuis 2002, après avoir augmenté jusqu'en 2015, on constate ces deux dernières années une tendance à la diminution du nombre d'élèves et plus particulièrement dans le primaire.

Si la section maternelle de Vaux-et-Borset se porte bien, il n'en n'est pas de même de Fize-Fontaine qui a plutôt tendance à perdre des élèves.

| Écoles communales | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| Mat.Fize | 42 | 28 | 31 | 26 | 24 |
| Mat. Vaux | 16 | 30 | 29 | 27 | 28 |
| Mat. Villers-le-Bouillet | 53 | 74 | 63 | 52 | 45 |
| Total maternelle | 111 | 132 | 123 | 105 | 97 |
| Primaire Villers-le-Bouillet | 159 | 175 | 185 | 182 | 155 |
| Total | 270 | 307 | 308 | 287 | 252 |

Figure 107.: : Nombre d'élèves des écoles communales fondamentales de Villers-le-Bouillet (Source : Administration communale de Villers-le-Bouillet)

Il y a également deux écoles fondamentales du réseau libre :

- L'école Saint-Martin (maternelle et primaire), située rue Neuve n°8 à Villers-le-Bouillet,
- L'école Sainte-Marie primo-gardienne située à Warnant-Dreye, rue Joseph Wauters n°11. Cette section maternelle fait partie de l'école Saint-Jean Berchmans de Huy, rue Axhelière 24 A.

L'école Saint-Martin de Villers-le-Bouillet comptait, en 2017, 390 élèves, dont 268 en primaires et 122 en maternelles. En 12 ans, la population scolaire de l'école a augmenté de 25%.

| École Saint-Martin | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--------------------|------|------|------|------|------|
| Maternel | 94 | 112 | 152 | 124 | 122 |
| Primaires | 217 | 201 | 240 | 262 | 268 |
| Total | 311 | 313 | 392 | 386 | 390 |

Figure 108.: : Nombre d'élèves de l'école Saint-Martin de Villers-le-Bouillet au 01/10 de chaque année (Source : Administration communale via mail)

L'école Sainte-Marie primo-gardienne compte 83 élèves.

16.1.2 Taux de fréquentation par les petits Villersois

En 2017, 793 Villersois ont entre 3 et 11 ans. Ils sont donc en âge de fréquenter un des établissements scolaires de l'entité.

Selon l'Iweps, la part des élèves fréquentant une école de leur commune était :

| | 2005-2006 | 2015-2016 | Evolution |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Niveau maternel | 67,6% | 63,3% | -4,3% |
| Niveau primaire | 62% | 56,7% | -5,3% |

Fig. 2 : Part des élèves fréquentant une école de leur commune- IWEPS

Ces données démontrent une diminution du nombre de petits Villersois qui fréquentent une des écoles de leur territoire.

Si on compare la situation 2015-2016 de Villers-le-Bouillet avec les communes voisines, on constate

- Pour l'enseignement maternel : que Villers se situe dans les mêmes moyennes que ses communes voisines (+/-63%), seule la commune de Wanze a un taux de plus de 70%
- Pour l'enseignement primaire : Villers-le-Bouillet se situe dans le milieu du classement.

On peut donc constater que l'enseignement primaire et maternel de Villers-le-Bouillet accueille des enfants résidents dans des communes voisines.

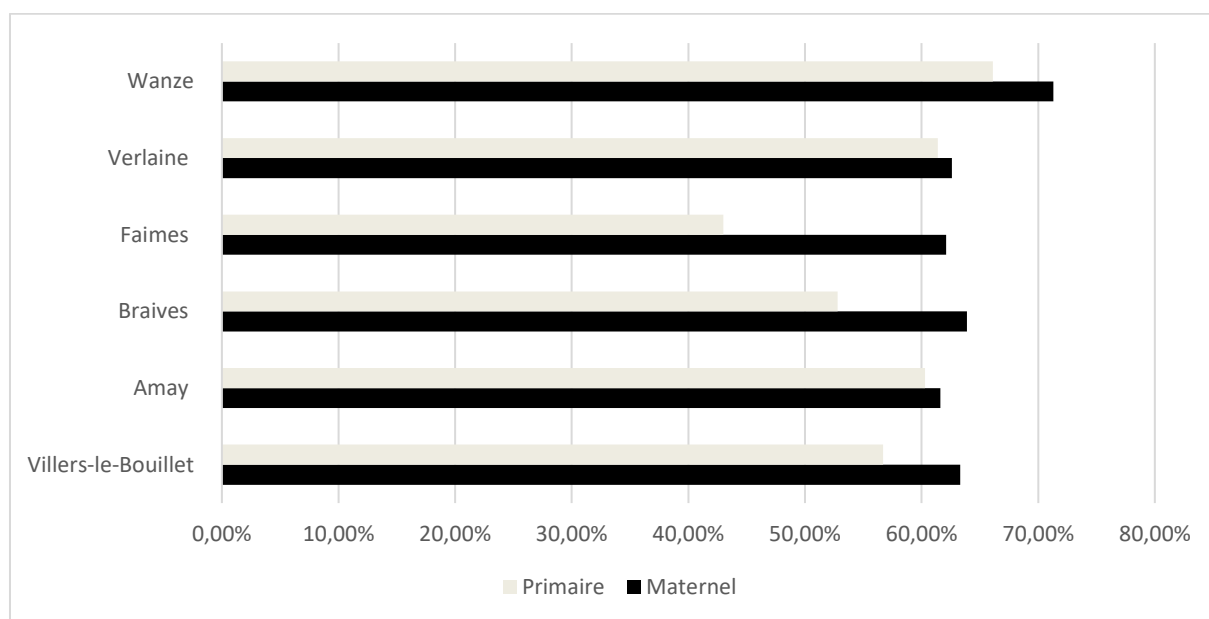


Figure 109: : Part des élèves du primaire et du maternel qui fréquente une école de leur commune- 2015-2016 (Source : IWEPS)

16.2 GARDERIES ET ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

16.2.1 Accueil Temps Libre – ATL :

Depuis 2005, la commune organise l'accueil extra-scolaire par le biais de l'asbl « **Les Petites Bouilles** ». Les locaux de l'asbl sont situés rue de Huy n°2 à Villers-le-Bouillet. Elle fonctionne grâce aux subsides de la commune, de l'ONE et de la Région wallonne, ainsi que grâce à la contribution financière des parents. Le projet et les activités de l'asbl sont agréés et subventionnés par l'ONE.

Les services de l'asbl « Les Petites Bouilles » sont développés sur les 5 sites :

- École communale (Villers-le-Bouillet, Fize-Fontaine, Vaux-et-Borset),
- École Saint-Martin (Villers-le-Bouillet),
- École Sainte-Marie (Warnant-Dreye)

Les horaires sont :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h30 et de 15h45 à 18h00
- Le mercredi de 7h00 à 8h30 et de 11h45 à 13h30

L'accueil extra-scolaire organise également les formations d'accueillantes extrascolaires et d'animateurs « centre de Vacances ».

16.3 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

La commune ne dispose pas d'école d'enseignement secondaire ou supérieur.

Huy constitue le centre scolaire pour le niveau secondaire et Liège est le pôle d'enseignement pour les études supérieures.

16.4 FORMATION CONTINUÉE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La zone d'activités économiques abrite un centre de formation et un centre de compétences de l'IFAPME (centre Epicuris), unique centre des métiers de la bouche en Région wallonne. Il accueille chaque année près d'un millier d'étudiants ou stagiaires.

16.5 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| Il y a trois écoles fondamentales sur la commune (maternelle et primaire), représentant les deux réseaux de l'enseignement de la Communauté française (communal et libre) et dont les implantations sont réparties dans les villages pour une école de proximité. | Les implantations primaires sont moins distribuées dans les villages que les implantations maternelles : une à Villers-le-Bouillet et une à Warnant. L'école de Warnant trop petite et vétuste. |
| | La part des élèves fréquentant une école de leur commune plus faible que dans la microrégion et la moyenne wallonne. |
| Les pôles d'enseignement secondaire de Huy, Hannut et Waremme et supérieur de Liège sont relativement proches et accessibles en transport en commun. | |
| Un centre de formation et centre de compétences de l'IFAPME, unique centre des métiers de la bouche en région wallonne qui accueille chaque année un millier d'étudiants/stagiaires. | |

Si les maisons de quartier sont des propriétés communales, elles sont gérées chacune par un Comité de gestion composé des représentants de la vie associative du village.

Les frais d'entretien général du/des bâtiment(s) composant la Maison de quartier et de ses abords sont à charge de la Commune.

Les frais liés à la gestion du bâtiment et de ses abords (accès, parking, cours et jardins) seront supportés par le Comité de gestion.

Il y a également la Maison du Peuple à Villers-le-Bouillet : Celle-ci propose des espaces Café, salles afin d'y organiser des cours, des animations socio-culturelles, du théâtre, des conférences... En octobre 2017, l'asbl du Syndicat socialiste des travailleurs réunions (propriétaire du bâtiment) a annoncé que la Maison du Peuple allait faire l'objet de travaux de rénovation. Celle-ci est donc pour le moment inaccessible pour une période indéterminée.

17.2.2 Associations socio-culturelles

Les associations présentes sur le territoire villersois sont :

| Dénomination |
|--|
| Comité culturel de Villers-le-Bouillet ²⁶ |
| Agence de développement local |
| Restos Villersois |
| Le Maillon asbl |
| Asbl Trans-malade |
| Vie Féminine |
| Conférence Saint-Vincent de Paul |
| Cercle horticole de Fize |
| Les amis des chevaux du Marais asbl |
| Asbl Verso |
| Comité d'action laïque |
| AGCS asbl |

1.1.1. GROUPEMENTS FESTIFS

| Dénomination | Localisation |
|-----------------------------------|---------------------|
| Marché de Noël de Warnant-Dreye | Warnant-Dreye |
| Comité des fêtes de Vieux-Waleffe | Villers-le-Bouillet |
| C'est la fête – comité | Villers-le-Bouillet |
| Comité des fêtes de Warnant | Warnant-Dreye |
| Comité des Jeunes Valborsetins | Vaux-et-Borset |
| Amicale Fizoise | Fize-Fontaine |

²⁶ Voir aussi 1.11.2.2 Comité culturel

17.3 SPORT

17.3.1 Le hall omnisport

Le hall omnisport communal accueille la majorité des sports pratiqués à Villers. C'est l'association de gestion du complexe sportif qui est en charge de l'animation du hall sportif. Comme le montre son calendrier, le hall est très bien occupé.

| | Grande salle | Polyvalente | Gymnase |
|----------|--|---|--|
| Lundi | Basket 16h45 à 20h | Judo 17h30 à 18h30 | Vaillante 17h à 18h30 |
| | Badminton 20h à 23h | Karaté 18h30 à 20h | Yoga 18h45 à 21h |
| Mardi | Basket 16h30 à 19h30 | Krav Maga 20h à 21h30 | Vaillante 17h à 21h30 |
| | Handball 19h30 à 22h | | |
| Mercredi | FC Vaux : 13h à 15h | Kung Fu 14h à 16h | Vaillante 14h à 17h30 |
| | Basket 15h à 22h | Pré-Judo 16h30-17h15 Judo 17h30-19h et 19h30-21h | Vaillante 17h30 à 19h |
| Jeudi | Foot Vaux 16h à 17h30 | Académie des Sports 16-18h | Académie des Sports 16-18 Vaillante 19h30-21h |
| | Basket 17h30 à 19h | | |
| | Handball 19h à 22h | | |
| Vendredi | Foot Villers 16h à 17h30 Basket 17h30 à 22h | Judo 17h30-19h +19h30-21h | Karaté 18h30 à 20h |
| Samedi | Basket Handball | Amplisport 10h30-12h30 | Amplisport 10h30-12h30 |
| Dimanche | Basket 19h Mini-foot | | |

On retrouve également sur le territoire d'autres équipements sportifs tels que des terrains de football à Fize-Fontaine, à Vaux-et-Borset, à Villers-le-Bouillet et à Warnant et un boulodrome à Villers-le-Bouillet (qui sera détruit en 2018).

Cet équipement permet de ainsi de proposer des activités sportives diversifiées telles que :

| Discipline | Dénomination |
|-------------|-------------------------------|
| Aérobic | Vaillante Villersoise |
| Badminton | Badminton Club Villers-Wanze |
| Basketball | La Villersoise Basket Club |
| Danse | Ampli Dance |
| Gymnastique | Ampli Gym |
| | Vaillante Villersoise |
| Handball | Handball Villers 59 |
| Judo | Judo Club Villers-le-Bouillet |
| Kaérobic | Méthode Julie Debatty |
| Karaté | Shoujiki Karaté Club |
| Kick Boxing | Kick Boxing Villers |
| Kung FU | La Mante Belge |
| Mini-foot | Championnat de l'Amitié |
| Shiatsu | |
| Taijiquan | Taijiquan Villers |
| Yoga | Yoga Villers |

17.3.2 Les autres activités et équipements sportifs

| Discipline | Dénomination | Localisation |
|------------|----------------|---------------------|
| Cyclisme | Cyclos Villers | Villers-le-Bouillet |

| | | |
|-------------------------|------------------------------|---------------------|
| Danse sportive et Zumba | Vaillante Villeroise | Villers-le-Bouillet |
| Equitation | Les écuries du Fays | Villers-le-Bouillet |
| | Les écuries du Phoenix | Vaux-et-Borset |
| | L'école des Poulains | Fize-Fontaine |
| Football | JS Fizoise | Fize-Fontaine |
| | RFC Vaux Borset | Vaux Borset |
| | RFC Villers | Villers-le-Bouillet |
| | RFC Warnant | Warnant |
| Jogging | Les Ecoles | Villers-le-Bouillet |
| Pétanque | Pétanque Villers-le-Bouillet | Villers-le-Bouillet |
| Tennis de Table | La Palette Warnantoise | Villers-le-Bouillet |

À noter que la commune compte donc un club de football par terrain disponible... et qu'un regroupement, au minimum des jeunes membres, pourrait être envisagé.

17.4 CULTURE

17.4.1 Bibliothèques communales

Il n'y a plus de bibliothèque communale au sein de la commune.

Le Bibliobus de la Province de Liège passe 2 fois par mois.

17.4.2 Comité culturel villerois

Le Comité culturel a pour but de promouvoir la culture au sein du territoire communal. Il est composé de plusieurs associations culturelles et associatives. Il organise ou collabore à une série d'activités comme les Tranches-Musicales, la fête historique organisée en septembre, les expositions d'artistes, les activités sur le livre, Noël au Théâtre et les activités organisées par les Comité villerois. Le Comité est aidé par le Service culturel de la Commune. Ce service fait bénéficier certaines associations de prêts de matériel du Centre culturel de l'arrondissement de Huy, et les aide dans leur recherche de subsides.

17.5 JUMELAGE

Il n'existe plus de jumelage entre la commune et une autre entité.

17.6 TOURISME

17.6.1 Le service Culture - Tourisme

La Commune dispose d'un service en charge de :

- la coordination et la gestion des projets culturels et en lien avec les matières relatives au patrimoine culturel mobilier et immobilier et aux paysages
- la coordination et gestion des projets de développement touristique
- l'animation du Comité culturel villerois
- les relations avec le Centre culturel régional de Huy
- le prêt de matériel et les demandes de subsides pour les associations culturelles
- les projets de circuits touristiques et de réhabilitation du petit patrimoine

Il est également le relais auprès de la population pour toute information en rapport avec les projets développés (Journées du Patrimoine, Festival des visites guidées, etc.) et les instances officielles (Province de Liège, Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.).

17.6.2 Maison du Tourisme Meuse Condroz Hesbaye

La Commune de Villers-le-Bouillet fait partie du territoire de la nouvelle Maison du Tourisme Hesbaye-Meuse-Condroz. Ce nouveau territoire touristique est composé de 27 communes.



En 2016, la Maison du Tourisme s'est dotée d'une nouvelle stratégie touristique. Celle-ci repose que 4 piliers :

- Balades 100 % numériques sur le territoire ;
- Nouvelle identité touristique ;
- Huy-Waremme, un territoire gourmand ;
- Un partenariat étroit avec les opérateurs privés pour professionnaliser le secteur.

17.6.3 Syndicat d'initiative /Office du Tourisme.

Villers-le-Bouillet n'a pas de syndicat d'initiative ou d'office du tourisme.

17.6.4 L'offre touristique

En dehors du patrimoine architectural, la commune ne compte pas d'offre touristique spécifique d'un jour (attractions, musées...).

Au sein du territoire de la Maison du Tourisme, la commune pourra toutefois se positionner sur la découverte du patrimoine local et sur les 5 itinéraires de promenades balisés..

17.6.5 Hébergements

Il existe une chambre d'hôtes, reconnue par le CGT, pour deux personnes, à Villers-le-Bouillet

On trouve également sur Airbnb des locations d'hébergements à Warnant-Dreye (2) et à Fize (1).

La capacité totale de ces hébergements est d'une dizaine de lits.

17.7 SYNTHÈSE

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| Une offre sportive bien développée avec le Hall omnisport et la présence de nombreux clubs et cours de sport. | Plusieurs clubs de football avec chacun leurs infrastructures coexistent dans la commune. |
| Chaque village dispose de sa maison de quartier. Il y a en plus à Villers-le-Bouillet la Maison du Peuple... | ...actuellement fermée pour transformations. |
| Un comité des fêtes dans chaque village | |
| Soutien communal pour une gestion plus transparente et plus efficace des maisons de quartier | |
| Les actions culturelles sont mises en œuvre par le comité culturel qui organise divers évènements culturels. Accord de collaboration en négociation avec le CC de Amay. | |
| L'agenda est complété par les fêtes associatives ainsi que par d'autres évènements sportifs. L'organisation annuelle du Viller's Day | |
| Le passage du bibliobus... | ... mais ne passe pas dans tous les villages. Fermeture de deux bibliothèques communales. |
| La commune est membre de la Maison du Tourisme Hesbaye Meuse. | La commune ne dispose pas d'un véritable attrait touristique bien que son patrimoine architectural et paysager présente un certain intérêt (malgré son non classement). |

LA GOUVERNANCE

18 COLLÈGE COMMUNAL ET CONSEIL COMMUNAL

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la commune dispose d'un Collège communal composé du Bourgmestre, de 4 Échevins et du Président du CPAS.

| Noms et fonctions | Attributions |
|--|---|
| DEVILLERS-SAAL Aline Bourgmestre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Police ▪ État civil ▪ Citoyenneté ▪ Personnel communal et Ressources humaines ▪ Communication et relations publiques ▪ Finances et fiscalité ▪ Petite enfance et enfance ▪ Jeunesse ▪ Programme Communal de Développement Rural |
| HOUSSA Guillaume 1er échevin | <ul style="list-style-type: none"> • Travaux (y compris égouttage) • Aménagement du Territoire et Urbanisme • Énergie |
| WANET Philippe 2ème échevin | <ul style="list-style-type: none"> • Environnement • Développement durable • Mobilité • Propreté publique • Logement • Vie associative • Cultes et laïcité • Funérailles, sépultures et cimetières • Santé publique • Associations patriotiques |
| FORTIN Jacques 3ème échevin | <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement • Sport |
| Wauteler François 4ème échevin | <ul style="list-style-type: none"> • Culture • Emploi • Tourisme • Affaires économiques • Commerces • Agriculture • |
| LINSMEAU Frédéric Président du CPAS | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'attribution scabinale |

Le conseil communal compte 17 personnes. Les membres du Collège communal tel que décrit ci-avant auxquels s'ajoutent 12 conseillers :

| |
|---|
| ROLAND Thomas, Chef de groupe – Président du Conseil Communal |
| BRASSEUR Marie-Thérèse |
| GOCHEL-BOURGUIGNON Pierrette |
| BRASSEUR Cindy |
| PEIGNEUX Philippe |
| ANCION Philippe |
| COLLIGNON Christine, Chef de groupe |
| DEPIREUX Maryline |
| MELIN Marc |
| PRAILLET André |
| RAVONE Jean-François, Chef de groupe |
| VANHAMME Nathalie |

Source : Administration communale – Mai 2017

19 L'ÉQUIPE COMMUNALE

Au total, l'administration, compte 57 équivalents temps plein (agents administratifs et techniques).

Ceux-ci sont répartis dans 6 services :

- Affaires générales,
- Travaux et entretien,
- Cadre de vie,
- Population/état civil/étrangers,
- Cohésion sociale,
- Enseignement.

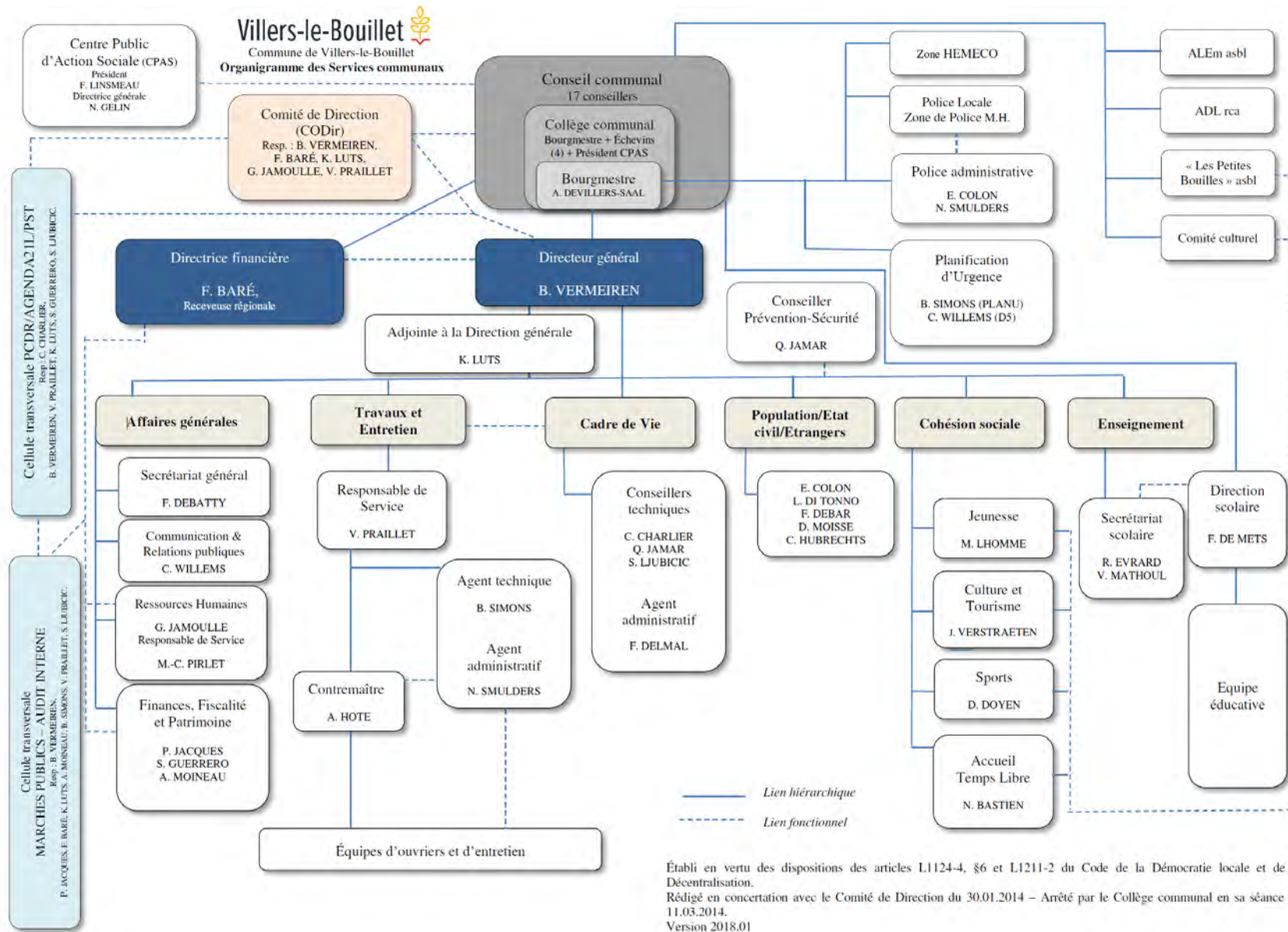
Ceux-ci sont organisés selon l'organisation reprise en page suivante.

Le développement rural est géré au quotidien par le Service Cadre de vie mais suivi par une Cellule transversale (cfr organigramme) et un Comité de suivi composé d'un ou plusieurs représentants de l'ensemble des services communaux.

Un des grands changements apporté à l'administration communale aura été l'installation dans un tout nouveau bâtiment.

Les outils et conditions de travail ont ainsi été améliorés.

La commune s'est également dotée d'un nouveau service de communication (2016)



20 LA POLITIQUE GÉNÉRALE

En ce qui concerne le « Programme de politique générale », le Collège a défini ses priorités pour la période 2012-2018, comme suit :

- Sécuriser et fluidifier le trafic ;
- La propreté, la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la lutte contre les incivilités ;
- Une solidarité accrue envers les personnes âgées et une aide juste aux moins chanceux ;
- Promouvoir un enseignement de qualité ;
- Apporter un soutien efficace et raisonnable aux clubs sportifs ;
- Une collaboration avec les acteurs économiques présents sur la Commune, et la promotion du commerce ;
- Une vie culturelle et associative riche et dynamique ;
- Une plus grande liberté en matière d'urbanisme ;
- Des travaux utiles ;
- La maîtrise des finances communales.

21 LES MOYENS FINANCIERS

21.1 LE BUDGET COMMUNAL

Le budget 2017 est de :

Budget ordinaire à l'exercice global

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Prévisions de recettes (+) | 8.781.531,06 |
| Prévisions de dépenses (-) | 8.384.015,43 |
| Résultat présumé au 31/12/2017 | 397.515,63 |

Les recettes ordinaires sont

| | |
|--|---------------------|
| Additionnels au précompte immobilier | 1.490.546,08 |
| Additionnel à l'impôt des personnes physiques | 2.456.055,49 |
| Taxes sur l'automobile | 96.062,69 |
| Taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers | 321.876,00 |
| Taxes sur les secondes résidences | 10.429,60 |
| Autres taxes et redevances | 571.775,97 |
| TOTAL DES RECETTES FISCALES (1) | 4.946.745,83 |
| Fonds des communes | 1.417.796,36 |
| Revenus patrimoniaux | 12.454,32 |
| Autres recettes générales | 1.628.262,69 |
| TOTAL DES AUTRES RECETTES (2) | 3.058.513,37 |
| Exercice antérieur | 776.271,86 |
| TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (1)+(2) | 8.781.531,06 |
| REVENU NET PAR HABITANT | 1.344,80 € |

Les dépenses ordinaires sont

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de personnel | 2.896.705,25 |
| Dépenses de fonctionnement | 1447,622,26 |
| Dépenses de transfert | 2.361.911,60 |
| Dette | 1.172.455.78 |
| Exercice propre | 7.976.694,89 |
| Exercice antérieur | 407.320,54 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 8.384.015,43 |

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| DÉPENSES TOTALE PAR HABITANT | 1.283,92 € |
|-------------------------------------|-------------------|

L'exercice propre présente un boni de 28.564,31 €. L'apport du boni d'exercices antérieurs permet de clôturer avec un boni global de 397.515,63 €

Si on observe les dépenses à l'extraordinaire, on constate (source : Belfius) que celles-ci dont à l'exercice global de 147€/hab à Villers-le-Bouillet, contre 448€/hab en Région Wallonne.

Les dépenses de dette représentent 14% des dépenses totales de la commune. Ce pourcentage est en diminution depuis 2011. .

21.2 LA CAPACITÉ D'EMPRUNT

Les communes wallonnes sont, depuis 3 ans, soumis au système appelé "balises d'investissements".

Il a pour objet de limiter les investissements des entités locales qui sont financés au travers du recours à l'emprunt en part propre. Les investissements réalisés sur fonds propres ou au moyen de subsides octroyés par d'autres niveaux de pouvoirs ne sont pas visés par ce mécanisme.

Pour la commune de Villers-le-Bouillet, le montant des prêts est limité pour à 180 €/habitant/an.

Pour exemple, au budget 2017, la capacité d'emprunt totale a été estimée à 1.17.800,00 €

En outre, lorsqu'au terme d'un exercice, le montant total de la balise d'investissements n'a pas été dépensé, il peut être reporté pour l'exercice suivant. Le montant du reliquat est actuellement de 2.944.594,55 €.

Pour atténuer quelque peu la limitation du recours à l'emprunt par les pouvoirs locaux, la circulaire autorise, sous certaines conditions, la "sortie" d'investissements des balises d'emprunts. Cela ne peut être fait que moyennant l'accord préalable du ministre, sur base de circonstances exceptionnelles et/ou spécifiques, ainsi que sur présentation d'un dossier complet. Sont visés du « Hors Balise » :

- les investissements productifs : tout investissement qui induit des économies de frais de fonctionnement au moins égales aux charges du prêt, tels que les investissements économiseurs d'énergie ;
- les investissements rentables : tout investissement dont les charges du prêt sont, à tout le moins, entièrement compensées par de nouvelles recettes ;
- les investissements de mise en conformité aux normes de sécurité et d'hygiène
- les investissements prévus dans le cadre de projets cofinancés par l'Union Européenne par décision du Gouvernement.

21.3 TAUX IMPLICITE DE TAXATION COMMUNALE

Si on observe le taux implicite de taxation communale 2015^{27 28}, on constate qu'avec un taux de 8,3 Villers-le-Bouillet dépasse la majorité de ses communes voisines. Seule Fraimes la dépasse avec un taux de 8,6. Amay a également un taux de 8,3. Les autres communes ont un taux légèrement inférieur à 8.

On constate également que depuis 2004, ce taux villersois a progressé de 0,8 point, soit une des plus forte augmentation par rapport à la microrégion (Fraimes +0.9) et la Région Wallonne. On retiendra que les communes de Braive, Wanze et Amays ont vu leur taux diminuer très légèrement durant la même période (-0.1 ou 0.2).

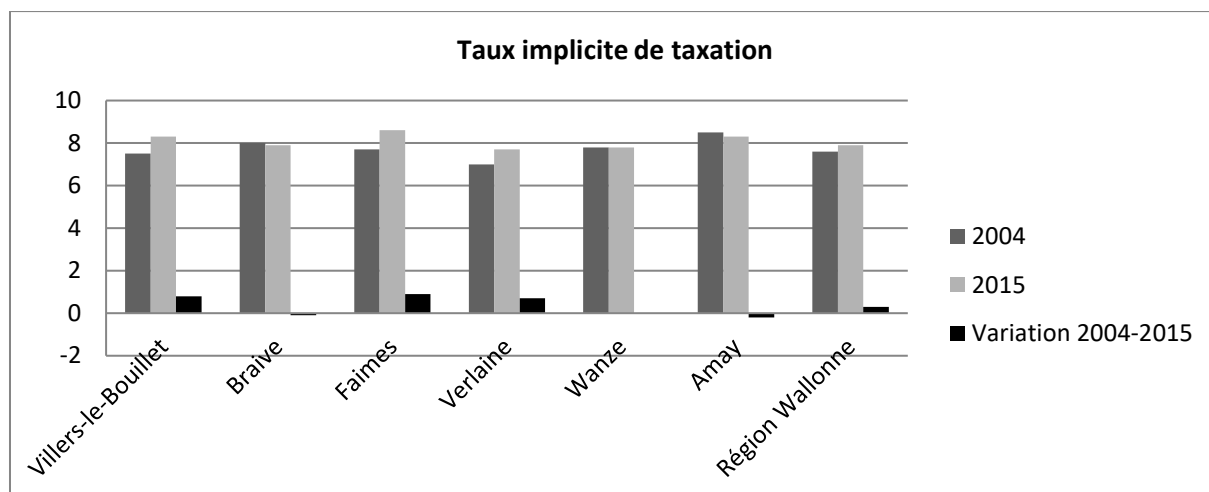


Fig 110: Évolution du taux implicite de taxation communal 2004-2015. (Source : IWEPS)

Cette pression fiscale est confirmée par le profil financier établi par Belfius qui l'établit à 106 à Villers-le-Bouillet contre 100 pour la Province, et 98 pour la région.

On retiendra aussi que la commune de Villers-le-Bouillet figurait en 204^{ème} place (sur 262) du classement « des communes qui taxent le moins » publiée par le Vif l'express en décembre 2014.

21.4 TAXES ET REDEVANCES

L'ensemble des taxes et redevances communales totalisent un montant de 4.946.745,83 € au budget 2017.

Les taxes et redevances sont au nombre de 31 (hors additionnels).

Le taux additionnel à l'impôt des personnes physiques (2017) est de 8,4% contre 7,92% en moyenne en Province de Liège et 7,83% en région Wallonne.

L'additionnel au précompte immobilier de 2017 est quant à lui de 2.700 à Villers-le-Bouillet, contre 2535 pour la Province de Liège et 2.563 pour la Région Wallonne.

Les autres taxes et redevances communales sont :

1. Taxe sur la conservation des véhicules saisis ou déplacés par la police
2. Redevance permis intégré et commercial, permis environnement
3. Taxe sur la délivrance de documents administratifs

²⁷ ". Le taux implicite, pour une commune ou, à un autre niveau d'agrégation, plusieurs communes, est égal au rapport entre la (les) taxe(s) additionnelle(s) communale(s) et l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat. C'est ce taux, comparable entre communes et niveaux, qui est choisi comme indicateur clé.

²⁸ Dernière données disponibles

4. Prestations communales techniques en général
5. Redevance sur l'utilisation de la borne électrique
6. Taxe sur l'enlèvement et traitement des immondices
7. Taxe pour l'enlèvement d'objets encombrants
8. Redevance versage sauvage d'immondices
9. Taxe sur l'entretien des égouts
10. Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et columbariums
11. Redevance sur l'exhumation des restes mortels
12. Vente de récipients d'immondices
13. Taxe sur la force motrice
14. Taxe sur les panneaux publicitaires
15. Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires
16. Taxe sur dépôts de mitraille et véhicules usagés, abandonnés
17. Taxe annuelle sur les établissements classés
18. Taxe sur les banques et les institutions financières
19. Taxes sur occupation domaine publique pour denrée alimentaire
20. Taxes sur les parcelles non bâties
21. Taxe sur les secondes résidences
22. Taxe sur les immeubles inoccupés
23. Taxes sur les mâts d'éolienne
24. Taxe sur les chiens
25. Taxes en matière d'armes
26. Redevance sur la délivrance de permis d'urbanisme relatif au CoDT
27. Redevance permis urbanisation
28. Redevance permis location
29. Redevance pour la délivrance de permis d'urbanisme , certificat n°2
30. Redevance permis de lotir, cert. urb, modif. lotir relatif au CoDT
31. Redevance frais liés aux permis CoDT

21.5 PRIMES COMMUNALES

Les primes communales accordées en 2017 concernent :

- La naissance et l'adoption ;
- Les centenaires ;
- Les noces de mariage ;
- Les personnes de 65 ans qui adhèrent à un système de surveillance à domicile

21.6 PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC)

Le Plan d'investissement communal 2017-2018 été approuvé par le Conseil communal en date du 22 décembre 2016

Le PIC d'un montant de 371.924,76 € TVAC comprend les dossiers suivants:

- Egouttage et réfection d'une partie de la rue du Vieux Clocher
- Création d'un trottoir rue Mabiet et rue d'Antheit.

22 LES PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PUBLIQUES

Les propriétés communales et publiques font l'objet d'une carte spécifique reprise en annexe.

Certaines de ces propriétés font actuellement l'objet de questionnement en termes de réaffectation, d'avenir, de nouveau développement.

On peut ainsi citer :

- L'ancienne administration communale qui est inoccupée depuis le déménagement des services communaux. Situé en plein cœur du village de Villers-le-Bouillet, ce bâtiment et son terrain représente une véritable opportunité pour le développement de nouveaux projets. Elle sert actuellement de local pour les scouts.
- L'ancien presbytère de Warnant. Également inoccupé, ce bâtiment de caractère a fait l'objet d'un projet de création de logement, mais est resté sans suite. Sa localisation au cœur du village de Warnant-Dreye et le cachet du bâtiment sont des atouts qu'il conviendrait de valoriser.
- Le Home Grandgagnage à Vaux-et-Borset. Propriété du CPAS, le home est actuellement fonctionnel. Toutefois, des questions se posent quant à son avenir et au maintien à long terme de cette fonction. La gestion du home a été transférée, en mai 2015, à l'Intercommunale Centre Hospitalier Régional de Huy. Le nouveau décret du 30 avril 2009 relatif au secteur de l'hébergement et de l'accueil de la personne âgée prévoit de nouvelles normes telles que la superficie minimale des chambres, la présence de lieux de vie commune, ...tout en intégrant une période transitoire, pour permettre aux établissements de se mettre aux normes. Cette période se termine le 1er janvier 2020. Compte tenu de cette échéance et le coût très élevé des travaux de mise en conformité, des questions se posent quant à l'avenir du home de Vaux-et-Borset et à son possible abandon à l'horizon 2020.

23 OUTILS ET DÉMARCHES STRATÉGIQUES

A la lecture des chapitres précédents, on a pu constater que la Commune de Villers-le-Bouillet s'est dotée de nombreux outils stratégiques. On retiendra principalement :

- Le Schéma de Développement Communal qui permet de doter la commune d'un outil de référence en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- Le Plan Intercommunal de mobilité (PICM) qui permet à la Commune d'avoir une vision précise des problématiques liées à la mobilité et un plan d'actions à mener à court, moyen et long terme.
- Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) : véritable outil de valorisation des ressources naturelles du territoire.

Le PCDR permettra d'apporter à la Commune une stratégie complémentaire pour le développement de ses *composantes sociales, associatives, économiques, culturelles, sportives et l'ensemble de son territoire*.

La volonté communale est également de se doter, dans la foulée du PCDR, d'un Programme stratégique transversal communal (PST) qui l'aidera à progresser dans la mise en place d'une gouvernance moderne notamment en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

24 PARTICIPATIONS

24.1 COOPÉRATIONS TRANSCOMMUNALES

Comme présenté tout au long des précédents chapitres, la Commune de Villers-le-Bouillet développe de nombreuses coopérations transcommunales. Celles-ci permettent à la commune de réfléchir à des problématiques transversales (exemples : développement, environnement, tourisme), d'organiser des projets de manière cohérente avec les communes voisines, de bénéficier d'expertises spécifiques mais aussi de financements complémentaires au budget communal.

Ces principales coopérations transcommunales sont :

- GAL « jesuishesbignon.be »
- Le Contrat rivière Meuse – Aval
- La Maison du Tourisme Hesbaye-Meuse-Condroz
- Centre culturel de Huy
- L'étude PICM

24.2 AFFILIATIONS AUX INTERCOMMUNALES ET AUTRES ORGANISMES

Pour la gestion des différents besoins de ses administrés, la commune est affiliée aux intercommunales et organismes suivants :

| Intercommunales | Nombre de représentants |
|---|-------------------------------|
| ▪ Publifin SCIRL (Tecteo) | 5 |
| ▪ AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes) | 5 |
| ▪ Intradel | 5 |
| ▪ Comité de secteur Intradel | 1 |
| ▪ SPI (Service Promotion Initiatives) | 5 |
| ▪ Ethias | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Agence immobilière sociale | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Meuze Condroz Logement | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ SWDE | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ L'ouvrier chez lui | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Union des villes et communes de Wallonie | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Dexia et Holding communal | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Meuse-Condroz-Hesbaye | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Fédération du Tourisme de la Province de Liège | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Association régionale pour la recherche archéologique | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Infor Jeunes Huy | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ C.E.C.P. asbl | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ TEC Transports en commun | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Centre de recherches et d'actions sociales sur les problématiques familiales | 1 représentant et 1 suppléant |

| | |
|--|---------------------------------|
| ▪ Centre locale de promotion de la sante | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Centre culturel de l'arrondissement de Huy | 3 représentants |
| ▪ Maison du Tourisme Hesbaye et Meuse | 2 représentants et un suppléant |
| ▪ Comité de concertation pour l'environnement de l'aéroport de Liège-Bierset | 1 représentant et 1 suppléant |
| ▪ Contrat de rivière Meuse aval et affluents | 1 représentant et 1 suppléant |

24.3 LA PARTICIPATION CITOYENNE

Au sein de la commune de Villers-le-Bouillet, la participation citoyenne est développée dans le cadre de :

- La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire : CCATM,
- La Commission Locale de Développement Rural : CLDR,
- Les groupes de travail du PCDN,
- Le Conseil Communal Consultatif des Aînés : CCCA.

25 COMMUNICATION ET INFORMATION

Afin d'informer les citoyens des services, actions, projets développés par et au niveau de la commune, les outils de communication suivants sont proposés :

| Outil | Type d'informations |
|---|---|
| Le bulletin communal | Diffuse l'information « sur ce qui se passe dans la commune » auprès de l'ensemble des habitants. Il est publié tous les deux mois. Il est également mis en ligne sur le site Web de la commune |
| Le site www.villers-le-bouillet.be | Propose toute l'actualité de la commune, donne des informations sur les services communaux, l'agenda des villages. De nombreux documents utiles sont également en ligne comme les règlements communaux, les taxes... Les enquêtes publiques en cours, le guide du tri des déchets ou encore la liste des stages sont également disponibles. |
| Page Facebook https://www.facebook.com/jeunesse.villerslebouillet/ | Concerne les actions et activités pour les jeunes Villersois. Cette page est gérée par le service jeunesse de la Commune. |
| Page Facebook « Commune de Villers-le-Bouillet » https://www.facebook.com/communedevillerslebouillet/ | Elle est gérée par le service Communication et concerne les actions et les activités pour tous les Villersois. |

Le service communication développe également les actions suivantes :


- Réalisation et distribution à tous les Villersois de deux brochures chaque année en collaboration avec les services Jeunesse, ATL et Sports. La première concerne les stages organisés durant les vacances de printemps et d'été. La seconde est un répertoire des clubs sportifs, asbl et associations qui organisent des activités sur le territoire communal ;
- Relations avec la presse via l'envoi de communiqués de presse ou l'organisation de conférences de presse ;
- Organisation d'une journée festive à destination des Villersois (Viller's Day) ;
- Gestion des demandes d'affichage dans les panneaux propriétés de la Commune de Villers-le-Bouillet ;
- Réalisation de divers folders d'informations à destination de la population ;
- Gestion de la charte graphique ;
- Etc.

26 SYNTHÈSE

| | Atouts | Faiblesses |
|--|--|---|
| | Une Commune qui dispose des moyens financiers pour mettre en œuvre son PCDR. | |
| | Une Commune qui s'implique dans les dynamiques transcommunales | |
| | Des organes assurant la participation citoyenne (CCATm, CCCA, Eolienne) | Pas de Conseil des jeunes ou des enfants |
| | Une Commune qui communique | ...mais pas encore assez selon les citoyens |

Programme Communal de Développement Rural /Agenda 21
Commune de Villers-le-Bouillet

Partie I : Analyse socio-économique du territoire

| | |
|---|---|
| Version | Version approuvée 22 février 2018 |
| Maître d'œuvre  | Commune de Villers-le-Bouillet Rue des Marronniers, 16 4530 - Villers-le-Bouillet Téléphone : 085/61 62 99 <i>Email : info@villers-le-bouillet.be</i> <i>https://www.villers-le-bouillet.be/</i> |
| Auteur de projet  | Traces TPI Rue du Cayaux 17, 5620 Flavion www.tracestpi.com Tél : +32 (0) 82 68 84 31 Rédacteur : Laurence Docquir, Consultante |